

Affaires et rumeurs d'empoisonnement dans le sillage des ducs de Bourgogne (1392-1435)

Mémoire réalisé par
Jean-Charles de Maere

Promoteur(s)
Gilles Lecuppre

Année académique 2017-2018
Master en histoire et archives

ANNÉE ACADEMIQUE : 2017-2018

SESSION : Juin 2018

NOM : de Maere

PRÉNOM : Jean-Charles

TITRE DU MÉMOIRE : Affaires et rumeurs d'empoisonnement dans le sillage des ducs de Bourgogne (1392-1435)

PROMOTEUR : Gilles Lecuppre

Résumé du mémoire en 12 lignes :

L'empoisonnement, à la fin du Moyen Âge, par son côté sournois et redoutable, est souvent lié à la sphère politique, étant donné que l'on peut l'employer pour éliminer secrètement ses adversaires et accéder au pouvoir. Dans cette étude, nous avons exploré les rumeurs et accusations de poison à travers les sources littéraires, de 1392, date à laquelle le roi de France Charles VI devient fou, jusqu'en 1435, date de la signature du Traité d'Arras, qui met fin à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. Après avoir présenté en détails les différentes affaires d'empoisonnement, nous avons observé les liens entre le poison et la science, que ce soit dans l'art du poison, la médecine, ou encore les remèdes, qui peuvent être matériels, spirituels ou magiques. Nous nous sommes par la suite penchés sur les profils-types de l'empoisonneur, qui peut être un avare, un pauvre, un sorcier, un étranger, une femme ou encore un proche. La victime, quant à elle, est généralement un jeune prince héritier qu'on veut assassiner pour accéder au pouvoir. Enfin, nous avons observé les liens entre le poison et la rumeur, qui peut être un bon moyen pour nuire à la réputation d'un adversaire, et donc à sa légitimité.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire **en trois exemplaires** pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à relier au début de chaque exemplaire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Introduction

Au Moyen Âge, la politique et la famille sont souvent liées. En effet, les multiples conflits de la famille royale ont de grandes répercussions politiques, et il n'y a donc pas de différence entre la gestion du royaume et les crises privées entre les époux, les frères ou les enfants. La conséquence à cela est que les rivalités intra-familiales s'étendent à l'ensemble du royaume et débouchent sur la discorde civile. Un des instruments de la haine familiale est l'empoisonnement, qui est vu comme un scandale et un signe de crise grave¹. L'empoisonnement, à la fin du Moyen Âge, par son côté sournois et redoutable, est souvent lié à la sphère politique, étant donné que l'on peut l'employer pour éliminer secrètement ses adversaires et monter au pouvoir. S'agissant d'une arme de proximité, le poison est lié au milieu domestique, et donc à la famille, mais est contraire aux valeurs familiales, puisqu'il exploite les relations de l'intérieur, comme les banquets, pour repartager les pouvoirs à l'intérieur de la parenté ou contrer leur transmission².

D'abord, définissons l'objet d'étude : le poison. Celui-ci est, pour reprendre les termes de Corinne Boujot, le mot "le plus communément partagé", celui qui fait "immédiatement sens pour le plus grand nombre" et renvoie à la "culture des poisons", dont la science n'est qu'un des nombreux aspects³. De plus, le thème ne concerne pas uniquement les crimes de poison, mais aussi les rumeurs d'empoisonnement : on ne s'attachera donc pas qu'aux affaires de poison, mais également aux accusations, projets et tentatives d'assassinat par poison. La période que nous allons étudier s'étend de 1392, date à laquelle le roi de France Charles VI devient fou, à 1435, année où est signé le traité d'Arras. La zone géographique étudiée concerne la France, le pays d'où commencent les rumeurs d'empoisonnement, et les Pays-Bas bourguignons, dont les dirigeants successifs sont en rivalité avec la France ou tentent d'en saisir les rênes et n'hésitent donc pas à amplifier voire créer des rumeurs d'empoisonnement, liées à des morts suspectes. Maintenant, présentons les différents acteurs et factions, qui changent au fil du temps. Charles VI, pour commencer, est le roi de France de 1380 à 1422. Comme il est devenu fou dès 1392, c'est son frère, Louis d'Orléans, qui a pris la relève du royaume en prenant les rênes du gouvernement⁴, aidé par Isabeau de Bavière, sa belle-sœur et l'épouse de Charles VI. Celui-ci

¹ COLLARD Franck, « Meurtres en famille. Les liens familiaux à l'épreuve du poison chez les Valois (1328-1498) », RAYNAUD Christiane (dir.), *Familles royales : Vie publique, vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2010, p. 185-195.

² *Ibid*, p. 187.

³ BOUJOT Corinne, « Pour une ethnologie des poisons », *Ethnologie française*, t. 34, 2004, p. 389-396.

⁴ SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2009, p.

a plusieurs enfants, dont Louis de Guyenne, Jean de Touraine, Charles de France et Michelle de France. En face de la France, les Pays-Bas bourguignons, encore limités à la Flandre et à l'Artois, sont dirigés par Jean sans Peur, qui n'apprécie pas que Louis d'Orléans ait pris la régence du royaume : il l'accuse alors de vouloir s'emparer de la couronne et d'avoir empoisonné son frère Charles VI. Les tensions augmentent et Louis d'Orléans finit par être assassiné en 1407 par Jean sans Peur⁵, mais ce dernier est lui-même assassiné en 1419 sur l'ordre du dauphin Charles⁶. C'est alors le fils de Jean sans Peur, Philippe le Bon, qui prend la relève des Pays-Bas. Celui-ci doit non seulement faire face à Jacqueline de Bavière, qui est opposée à lui pour la direction des principautés de Hainaut, Hollande et Zélande et finit par abdiquer en 1433⁷ ; mais doit aussi se soucier de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, qui dure de 1407 à 1435.

Dans cet exposé, après avoir exploré les principales affaires d'empoisonnement, qu'il s'agisse d'assassinats, de tentatives d'assassinat, de projets ou de rumeurs, nous analyserons ensuite le contexte scientifique dans lequel sont apparues ces différentes accusations d'empoisonnement, puis nous verrons quel est le profil-type de l'empoisonneur, et enfin, nous verrons comment la propagande autour du poison s'est diffusée au fil du temps.

Le 5 août 1392, le roi de France Charles VI, alors qu'il réalise le voyage de Bretagne, devient fou peu après l'avertissement d'un étrange individu : "Roi, ne chevauche pas plus avant, mais retourne car tu es trahi !". Soigné par son médecin, il finit par se rétablir en octobre, mais retombe dans la folie en janvier 1393 après avoir failli perdre la vie au Bal des Ardents, dans un incendie accidentellement provoqué par Louis d'Orléans. C'est après cet épisode que la folie du roi s'aggrave et que la nature de cette maladie est révélée : il s'agit d'une démence intermittente qui consiste en des intervalles de folie et de lucidité. Ainsi, entre deux crises, le roi, redevenu lui-même, retrouve toute son intelligence, du moins au début, et reprend en main le gouvernement, mais dès qu'il sent l'accès revenir, c'est son frère, Louis d'Orléans, qui dirige

19-27.

⁵ *Ibid.*, p. 90-94.

⁶ *Ibid.*, p. 265-271.

⁷ BOUSMAR Éric, « Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance », CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor: Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, n° 48, 2008, p. 73-89. et BOUSMAR Éric, « Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ? », BOUSMAR Éric, DUMONT Jonathan, MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 385-455.

en tant que régent du royaume⁸.

Cependant, des rumeurs d'empoisonnement commencent à émerger, accusant Louis d'Orléans, la cible des furies du roi ; ou encore Valentine Visconti, la femme de Louis et la seule à être reconnue de Charles VI, d'être à l'origine de sa folie. Ces rumeurs poussent Valentine Visconti à quitter Paris en 1396, dans un climat de tensions de plus en plus grand⁹. Ainsi, deux clans finissent par se former : d'un côté, Louis d'Orléans, qui accuse Jean sans Peur de vouloir prendre la tutelle du dauphin Louis de Guyenne ; et d'un autre côté, Jean sans Peur, qui prétend que Louis d'Orléans tente de s'emparer de la couronne. Ces rivalités ne font que s'accroître au fil des années et débouchent en 1407 sur l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur¹⁰. Plusieurs mois plus tard, ce dernier justifie son acte grâce à un théologien, Jean Petit, qui présente Louis d'Orléans comme un tyran qui aurait voulu empoisonner Charles VI et le dauphin¹¹. Ce "tyrannicide" déboucha sur une guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, qui ne s'arrêta qu'au traité d'Arras en 1435¹².

Durant ce laps de temps, des campagnes de diffamation prirent forme¹³, et parmi celles-ci se trouvaient des imputations d'empoisonnement. En effet, en 1415, Louis de Guyenne meurt mystérieusement, suivi deux ans plus tard par Jean de Touraine, mort d'un abcès à l'oreille selon certains ou empoisonné par les Armagnacs selon d'autres¹⁴. La rivalité entre Armagnacs et Bourguignons empire en 1419, lors de l'assassinat de Jean sans Peur à l'initiative du dauphin Charles, le futur Charles VII¹⁵. Lorsque Philippe le Bon succède à son père, les tensions ne font qu'empirer avec le Traité de Troyes conclu l'année suivante, en 1420. La situation ne s'améliore pas avec la mort prématurée en 1422 de Michelle de France, la première épouse de Philippe le Bon, puisque le décès de celle-ci relance les soupçons¹⁶. La cour de France n'est d'ailleurs pas la seule concernée par les accusations d'empoisonnement, qui sont aussi présentes chez les Bourguignons. Ainsi, lorsque Jean de Bavière, oncle et opposant de Jacqueline de Bavière,

⁸ SCHNERB Bertrand, *op. cit.*, p. 19-27. et AUTRAND Françoise, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, p. 315.

⁹ HABLOT Laurent, *Valentine Visconti ou le venin de la biscia*, dans BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam (dir.), *Les Vénéneuses. Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 179.

¹⁰ SCHNERB Bertrand, *op. cit.*, p. 90-94.

¹¹ *Ibid.*, p. 103-110.

¹² *Ibid.*, p. 373-383.

¹³ ADAMS Tracy, "Louis of Orléans, Isabeau of Bavaria, and the Burgundian propaganda machine, 1397-1407", SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014.

¹⁴ GRANDEAU Yann (éd.), "Le dauphin Jean duc de Touraine, fils de Charles VI (1398-1417)", *Bulletin Philologique et historique*, n° 2, Paris, Bibliothèque nationale, 1971, p. 721.

¹⁵ SCHNERB Bertrand, *op. cit.*, p. 265-271.

¹⁶ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, t. IV, Paris, Renouard, 1860, p. 118-119.

meurt en 1425 empoisonné par les pages de son livre de prière, et que, deux ans plus tard, Jean IV de Brabant, ancien mari de Jacqueline de Bavière et allié de Jean de Bavière, meurt subitement, les soupçons se portent sur Jacqueline, bien que celle-ci ne soit pas directement accusée, dans l'intérêt du duc de Bourgogne qui hérite de ses comtés. Marguerite de Bourgogne, la mère de Jacqueline de Bavière, est d'ailleurs elle aussi suspectée¹⁷. Jacqueline de Bavière est d'ailleurs possiblement responsable d'un autre assassinat survenu plusieurs années plus tôt, en 1419 : celui de Guillaume van den Berghe, trésorier général et premier chambellan de Jean IV de Brabant. En effet, celui-ci était le réel détenteur du pouvoir et le principal artisan du traité de Woudrichem, qui était désastreux pour Jacqueline¹⁸.

Après avoir privé Jacqueline de Bavière de ses possessions, Philippe le Bon hérite également du duché de Brabant et de Limbourg en 1430, lorsque Philippe de Saint-Pol, son prédécesseur, est mort d'un abcès à l'estomac, possiblement causé par un empoisonnement. Parmi les prétendants à la succession de Philippe de Saint-Pol se trouvait Marguerite de Bourgogne¹⁹. En 1433, l'année où Jacqueline de Bavière abdique en faveur de Philippe le Bon, celui-ci est la cible d'une tentative d'assassinat manquée par Gilles de Potelles, qui avait voulu le tuer à l'aide d'un trait empoisonné. Gilles de Potelles est jugé puis exécuté, mais on ne parvient en revanche pas à mettre la main sur les commanditaires, même si on soupçonne Marguerite de Bavière et sa fille d'être les instigatrices de l'assassinat²⁰. Il y a donc, de 1392 à 1435, des rumeurs ou accusations récurrentes d'empoisonnement, non seulement entre clans adverses, c'est-à-dire entre Orléans et Bourguignons puis entre Armagnacs et Bourguignons ; mais aussi entre membres d'une même famille, comme l'illustre le cas de Marguerite de Bavière et de sa fille Jacqueline de Bavière, toutes les deux opposées à Philippe le Bon.

Le fait que l'accusation d'empoisonnement soit devenue courante est dû en partie à la progression de la médecine, qui est désormais capable de mieux déceler les poisons. Cependant, le poison, à cette époque, est encore associé à la sorcellerie : les morts mystérieuses sont attribuées à l'une ou l'autre, et les deux emploient les forces occultes de la nature. La profession médicale doit cependant distinguer le poison du sortilège, tout comme elle doit distinguer la maladie des démons. Ainsi, lorsqu'en 1398, deux Augustins clamèrent avoir des pouvoirs sur

¹⁷ BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, art. cit., p. 87-89.

¹⁸ *Ibid.*, p. 76-79.

¹⁹ DE BARANTE Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, enrichie de notes par M. Marchal, conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, chevalier de la Légion d'Honneur*, t. III, Bruxelles, N.-J. Gregoir, V. Wouters et Cie, 1839, p. 225-234.

²⁰ BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, art. cit., p. 83-87.

les démons et éléments et affirmèrent qu'ils pouvaient guérir toutes les maladies, les apothicaires de Paris se moquèrent de leurs remèdes. Cependant, ils furent envoyés à la cour pour tenter de guérir le roi, mais accusèrent Louis d'Orléans d'avoir ensorcelé son frère, ce qui fait qu'ils furent exclus des ordres par l'évêque de Paris avant d'être décapités. En 1393, quand Charles VI, lors d'une crise de folie, repoussa son épouse mais rendit souvent visite à la duchesse d'Orléans, certains contemporains en conclurent que Valentine Visconti avait ensorcelé le roi, et le fait qu'elle venait de Lombardie ne faisait que confirmer leur doutes²¹.

Selon les traités de médecine, le poison se diffuse dans l'organisme principalement grâce au sang : ainsi, les *venena* sont appelées de cette manière car elles se glissent dans l'organisme par les veines, qui, même si on n'en connaît pas la circulation exacte, peuvent les transporter au cœur, la base de la vie. Pour que la matière toxique passe dans le sang, la simple ingestion suffit, il ne faut donc pas nécessairement que le sang soit en contact direct avec le venin, même si l'infection est plus sûre lors d'une plaie sanguinolente enduite de venin. À jeun, l'ingestion du poison est plus dangereuse, étant donné que la personne qui a faim a une ouverture des veines plus large, ce qui fait que le poison parvient plus rapidement jusqu'au cœur. Avant de passer à table, il faut donc se couper la faim en mangeant des châtaignes ou figues. Cependant, même si la croyance selon laquelle le sang transporte le poison est largement diffusée, la médecine peut difficilement déterminer si un individu est empoisonné en analysant son sang seulement. En effet, à cette époque, l'observation est réduite à la couleur, la fluidité, l'odeur et la saveur du sang. Le mot "poison" lui-même vient de *potio*, qui signifie "ce qui se boit", et a plusieurs points communs avec le sang. En effet, le sang et le poison sont des liquides et s'écoulent tous les deux, l'un pour irriguer le corps, l'autre pour le détruire par l'intermédiaire des voies sanguines, après s'être écoulé des végétaux ou animaux vénéneux. Le principal remède thérapeutique contre le poison est l'excorporation du venin par écoulement, qu'on peut obtenir par les vomissements, les clystères, ou plus exceptionnellement par la pendaison des pieds, qui permet, selon les croyances de l'époque, la sortie du venin par un orifice, comme l'œil²².

Le fait que l'empoisonnement soit bien présent dans les esprits a pour conséquence qu'on le mentionne fréquemment pour expliquer des disparitions inexplicables ; des transformations du corps soudaines, comme les gonflements, calvities et colorations de la peau ; des troubles gastriques comme les douleurs abdominales et vomissements ; des sensations de grande fatigue

²¹ THORNDIKE Lynn, *A History of Magic and Experimental Science*, t. III, New York, Columbia University Press, 1923-1958, p. 525-526. et GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, De Boccard, 1999.

²² COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *Médiévales*, n° 60, 2011, p. 137-139.

; ainsi que des conduites insensées et crises de folie. Toute la société du Moyen Âge partage la culture du poison, ce qui fait qu'il n'y a pas que les puissants et leur famille qui peuvent être auteurs d'empoisonnements, mais aussi les membres de classes plus modestes, assez instruits pour savoir quelles herbes facilement accessibles ont des vertus mortifères. En revanche, même s'il peut y avoir beaucoup de détails et d'exemples, les sources décrivent rarement les objets du poison, si bien qu'on pourrait dire que ses usages sont immatériels²³.

L'empoisonnement doit être discret, ce qui fait que l'objet utilisé pour introduire le poison dans le corps de la victime ne doit pas être facilement identifiable. Ainsi, pour qu'il n'y ait pas de soupçons ou d'accusations, il ne doit pas laisser de trace. Pour transporter et administrer le poison, plusieurs objets peuvent être employés, les plus courants étant les mets et boissons. Le poison médiéval est donc un art de la table : la substance venimeuse, introduite dans les vins ou plats pendant leur préparation, au moyen d'un individu employé par l'ennemi, peut facilement être confondue avec l'aliment. Le poison est donc surtout employé avec la vaisselle, comme les plats, pots, vases, verres et calices ; et avec les mets, comme les potages, pâtés, vins et pommes. Bien que ces objets changent en fonction des statuts politiques et économiques des victimes, il ramène celles-ci à leur semblable condition mortelle : personne n'est à l'abri de l'empoisonnement, même les gens sacrés et les puissants. Cependant, pour se prémunir du poison, les individus ne sont pas tous égaux, étant donné que seuls les plus puissants peuvent acquérir des détecteurs de poisons²⁴.

Maintenant, intéressons-nous au profil-type de l'empoisonneur. La femme, pour commencer, est une des principales suspectes des affaires d'empoisonnement des familles royales. Cependant, les femmes n'utilisent pas plus de poison que les hommes et n'ont pas non plus recours au poison infanticide ou passionnel, contrairement à l'imaginaire de la femme vénéneuse, c'est-à-dire l'idée selon laquelle ce sont surtout les femmes qui utilisent du poison. Valentine Visconti, par exemple, est accusée d'empoisonnement par la propagande bourguignonne : elle est, en plus d'être blasonnée d'un serpent, une femme venant de Lombardie, région d'Italie réputée pour les poisons. Elle est donc poussée à s'exiler hors du royaume entre 1396 et 1407. Notons tout de même que les chroniqueurs de l'époque ne font pas le lien entre les armoiries de Valentine et l'accusation d'empoisonnement du dauphin Louis, mais Laurent Hablot estime que c'est parce que les sous-entendus et les non-dits dominent dans

²³BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, "Les objets du poison de l'Antiquité à nos jours", *Sociétés & Représentations*, n° 32, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 228-229.

²⁴*Ibid.*, p. 229-231. et COLLARD Franck, *Les écrits sur les poisons*, Turnhout, Brepols, 2016.

la culture de cette époque²⁵. On peut tout de même observer que la femme n'est pas systématiquement accusée. Par exemple, Jacqueline de Bavière n'est pas suspectée par ses contemporains, alors qu'elle est possiblement impliquée dans plusieurs affaires d'assassinat, comme l'assassinat de Guillaume van den Berghe, l'empoisonnement de Jean de Bavière, ainsi qu'un projet d'attentat contre Philippe le Bon. Les hypothèses émises par Éric Bousmar sont que, d'une part, Jacqueline doit avoir la réputation d'une bonne épouse et non d'une empoisonneuse, et que, d'autre part, Philippe le Bon, qui hérite de ses comtés, n'a pas intérêt à ce qu'elle soit inculpée d'assassinat²⁶. Notons aussi que, contrairement aux familles ordinaires, il n'y a pas d'affaires de poison passionnel dans la famille royale, était donné que les mobiles des crimes sont politisés : la victime n'est pas un parent détesté mais le titulaire d'une fonction. Ainsi, le duc de Milan aurait dit à sa fille Valentine Visconti, au moment où elle partait pour la France, qu'elle reviendrait reine de France, et Valentine n'aurait donc tenté d'empoisonner Charles VI que parce qu'il était détenteur de la fonction royale, et non pas parce qu'elle aurait eu des différends avec lui²⁷. La femme n'est donc accusée d'empoisonnement qu'en fonction des circonstances et uniquement lorsque cela arrange la partie adverse, dans le cas contraire c'est contre d'autres suspects que se tourne la propagande.

On ne se méfie également de l'étranger. En effet, Le Religieux de Saint-Denis mentionne les crimes d'empoisonnement de Galéas Visconti et les utilise pour généraliser ses préjugés sur les Lombards, qui, selon lui, ont coutume de faire fréquemment usage du venin dans leur pays, dont le seigneur, le duc de Milan, qui est aussi le père de Valentine Visconti, fait tester ses plats par vingt goûteurs²⁸.

L'accusation de sorcellerie est aussi une arme politique utilisée contre les puissants : c'est le cas de Valentine Visconti, forcée à quitter Paris en 1396, accusée d'user de poisons et sortilèges sur le roi Charles VI²⁹. À travers l'accusation de Valentine Visconti, c'était également Louis d'Orléans, son époux, qui était visé, et cela se confirma lors de la justification de l'assassinat de celui-ci par Jean sans Peur par Jean Petit, qui accusa Louis d'Orléans d'avoir empoisonné et ensorcelé son frère Charles VI³⁰. Les sorciers sont donc eux aussi accusés d'empoisonnement, étant donné que la sorcellerie et le poison sont souvent associés. Par exemple, en février 1408, le prévôt de Paris demanda aux Parisiens d'éviter les gibets car ceux-ci étaient fréquentés par

²⁵HABLOT Laurent, *op. cit.*, p. 179-194.

²⁶BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, *art. cit.*, p. 88-89.

²⁷COLLARD Franck, *Meurtres en famille*, *op. cit.*, p. 192-193.

²⁸COLLARD Franck, "Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur", *L'étranger au Moyen Âge*, Göttingen, 1999, p. 95-106., ici p. 97.

²⁹COLLARD Franck, "Veneficiis vel maleficiis", *Le Moyen Âge*, t. CIX, n° 1, 2003, p. 16.

³⁰ADAMS Tracy, "Valentina Visconti, Charles VI, and the Politics of Witchcraft", *Parergon*, t. 30, n° 2, 2013.

des sorciers et empoisonneurs, qui se servaient des os et du sang des suppliciés. Les deux méthodes ont des effets semblables, étant donné qu'elles font toutes les deux perdre aux victimes leurs forces, ongles et cheveux³¹. Cependant, concernant les accusations, il y a une nuance : un sorcier peut être facilement accusé d'empoisonnement en plus de mauvais sorts ; alors qu'un empoisonneur n'est accusé de sorcellerie que si sa réputation était déjà mauvaise avant³².

Toutes ces différentes accusations d'empoisonnement exposées rejoignent la question du scandale : la dénonciation, voire l'invention de l'usage des poisons à l'intérieur de la famille royale, permet de stigmatiser un prince, un régime ou une famille, comme les Valois, qui ont accédé à la royauté sur des principes discutables et font des manigances haïssables, ou encore les Visconti, qui sont réputés pour être des petits tyrans italiens³³. Tout scandale public nécessite une réparation publique, qui comprend le devoir de charité envers le prochain malmené, ainsi que le devoir de justice, pour rétablir la réputation des victimes. Cette importance accordée à la réparation de la faute s'explique par le fait que le scandale provient d'un péché qui est susceptible de montrer un mauvais exemple à la population, et qu'il faut donc corriger en punissant le responsable publiquement, pour dissuader les spectateurs d'en faire autant. Un scandale en dit donc beaucoup sur les modes et obsessions de l'époque, puisqu'en pointant ce qui choque, il indique les normes qui ont été enfreintes. La peine réservée aux auteurs d'un scandale, quant à elle, diffère suivant le statut des personnes et les circonstances entourant le scandale³⁴. Dans les différents chapitres qui vont suivre, nous pourrions analyser de nombreux cas de scandale, comme les crises de folie de Charles VI, l'introduction de la concubine du roi, les impôts jugés excessifs de Louis d'Orléans et d'Isabeau de Bavière, l'assassinat du duc d'Orléans, la mort suspecte des dauphins de France, l'assassinat de Jean sans Peur, ou encore les morts soudaines de Michelle de France et de Philippe de Saint-Pol.

Les affaires d'empoisonnement, réelles ou supposées, donnent naissance à de nombreuses rumeurs qui envahissent la place publique. Mais qu'est-ce que la rumeur ? Le mot "rumeur", qui vient du latin *rumor*, est apparu au XIII^e siècle et signifie "le bruit qui court". Il s'agit donc d'un bruit confus produit par de nombreuses personnes. Lorsque la rumeur vient du peuple, elle est alors "le bruit commun" ou encore "le bruit public" : elle peut alors être une

³¹COLLARD Franck, "Veneficiis vel maleficiis", *op. cit.*, p. 26.

³²*Ibid.*, p. 29.

³³COLLARD Franck, *Meurtres en famille*, *op. cit.*, p. 194-195.

³⁴LECUPPRE Gilles, "Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 25, 2013, p. 181-191., ici p. 188-189.

critique des autorités et être un danger pour celles-ci. En effet, on peut difficilement connaître ses origines, ce qui fait que les pouvoirs en place ont peur des conséquences politiques et tentent donc de la contrôler³⁵.

La rumeur peut être soit spontanée, soit provoquée, et son créateur est anonyme. Le message informel est diffusé dans l'espace public par des témoins secondaires de la nouvelle. Les rumeurs spontanées sont généralement issues d'événements qui n'ont pas été correctement interprétés ou sont imaginaires, comme les imputations d'empoisonnement. Lorsque la rumeur est provoquée dans un but précis, et non plus spontanée, elle devient alors de la propagande. Pour qu'une propagande soit efficace, des hommes peuvent se charger de la diffuser dans les places, rues et tavernes, qui sont des lieux de vie et d'échange. Le succès rencontré par ces fausses informations peut s'expliquer par les peurs des habitants, qui sont alimentées par des nouvelles généralement floues et imprécises. Les dires de la rumeur ont souvent l'air réels car ils sont vraisemblables. La rumeur, quant à elle, est souvent pessimiste et liée à des craintes de la population, qui font naître l'imaginaire collectif³⁶.

Lorsqu'il s'agit de politique, il y a alors de nombreuses rumeurs qui concernent des personnalités importantes, comme Louis d'Orléans. Plus généralement, n'importe quel événement politique peut être la source de rumeurs : ce fut le cas lors des assassinats, comme celui de Louis d'Orléans en 1407 et de Jean sans Peur en 1419 ; et lors des prises de pouvoir qui se sont enchaînées, comme celle de 1413 et celle de 1418, lors desquelles la capitale a été occupée par les Armagnacs.

La rumeur, étant donné qu'elle répond à la conscience collective, indique quels personnages politiques sont appréciés ou non de la population. Les messages que la rumeur rapporte sont déformés pour correspondre aux désirs de la population. Ainsi, le Bourgeois de Paris nous décrit que les Parisiens ont des sympathies pour Jean sans Peur et de la haine pour les Armagnacs. La rumeur peut donc se nourrir du ressentiment de la population envers les élites, qui sont vues comme responsables des désastres qui l'accablent. La peur de la guerre et des gens d'armes peut également donner naissance à une rumeur³⁷.

Les individus venant de l'étranger sont aussi des sources de rumeurs, et cela est dû à l'incompréhension des langues, qui engendre des malentendus. Valentine Visconti, par exemple, est vue comme une aristocrate qui écrase le peuple et comme une étrangère venant d'Italie. Or,

³⁵FARGETTE Séverine, "Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420)", *Le Moyen Âge*, t. CXIII, n° 2, 2007, p. 310.

³⁶*Ibid.*, p. 313-314.

³⁷*Ibid.*, p. 315.

dès le XIV^e siècle, l'Italie, et surtout le duché de Milan, dont elle est originaire, sont considérés comme le pays des poisons. La population accuse donc Valentine d'être responsable de ses maux, de ceux du royaume, ainsi que de la folie du roi, qu'elle aurait causée avec des poisons ou sortilèges³⁸.

La rumeur forge une réputation, qu'on appelle la "renommée", l'"honneur", ou encore la *fama*, qui est une connaissance commune à l'ensemble du quartier ou village. Durant la guerre civile, on tente de ternir la réputation du camp adverse par des insultes : les Bourguignons sont traités de traîtres par les Armagnacs et vice-versa. Jean sans Peur, par exemple, est traité de traître, homicide et bâtard dans les chants satiriques, qui salissent l'honneur du duc. Les injures font donc de la rumeur une méthode efficace de propagande, grâce à la surinformation et à la désinformation. Ainsi, les deux factions prennent en compte l'opinion publique et adaptent leurs propos et arguments en fonction de celle-ci. Les Bourguignons, par exemple, diffusent leur propagande par des lettres publiques et ballades, qu'ils font recopier, lire et crier dans les villes du royaume. Un des événements les plus représentatifs de cette propagande bourguignonne est l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur en 1407. Ce dernier justifia son assassinat en 1408 avec l'aide de Jean Petit, un docteur en théologie de l'Université de Paris, qui prononça sa *Justification* le 8 mars devant un Conseil élargi. Jean Petit y décrivit Louis d'Orléans comme un tyran averse d'argent et employant divers sortilèges et manigances, le soupçonna d'avoir entrepris l'empoisonnement de Charles VI et du dauphin, et l'accusa d'avoir essayé de tuer le roi lors du Bal des Ardents en 1393. Comme tuer un tyran est légitime, l'assassinat de Louis d'Orléans est alors présenté au Conseil et à la population comme un tyrannicide. Jean sans Peur se présente donc comme un bienfaiteur qui n'agit que pour protéger le roi et son royaume. La *Justification* de Jean Petit est condamnée en 1414 par l'Université et le roi suite à une demande des Armagnacs, puis en 1416 par une ordonnance interdisant de reproduire et de conserver l'écrit de Jean Petit³⁹. La *Justification* de Jean Petit fut ensuite diffusée plusieurs années plus tard dans différentes œuvres littéraires comme le *Pastoralet*, la *Geste des ducs de Bourgogne* et le *Livre des Trahisons de France*⁴⁰.

La rumeur est donc efficace, car on la voit comme un événement qui pourrait ou a pu arriver.

³⁸*Ibid.*, p. 315-316.

³⁹*Ibid.*, p. 317-322.

⁴⁰ *Le pastoralet*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 573-852., *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 259-572. et *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 1-258.

Le contexte influence directement le succès de la rumeur, étant donné qu'il lui attribue un taux de probabilité encore plus élevé, même s'il ne lui confère pas systématiquement une certitude. Les rumeurs engendrées par les princes prolifèrent donc lors des moments de crise, qui permettent toutes les aberrations. Ainsi, dans un contexte de perte de confiance, la rumeur permet de créer des fantasmes et de rendre réaliste un événement qui, sans la peur et le doute, était jusqu'alors improbable. La rumeur se nourrit de crimes ou comportements déviants, dont l'assassinat par empoisonnement, qui est perçu comme une calomnie. L'accusation de poison est en effet un bon moyen pour salir la réputation d'un ennemi, puisque l'empoisonnement est considéré comme un crime de lâches⁴¹.

Pour terminer cette introduction, intéressons-nous à la dimension "affaires" : y a-t-il un processus judiciaire ? D'une manière générale, on peut remarquer qu'il n'y a presque pas de mécanisme judiciaire pour les accusations d'empoisonnement, pour lesquelles il est plus difficile de trouver des preuves, contrairement aux assassinats à arme tranchante, comme ceux de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur. En effet, pour l'assassinat de Louis d'Orléans, Jean sans Peur aurait dû demander pardon au roi, mais il s'est plutôt défendu à l'aide de la *Justification* de Jean Petit, tandis que l'assassinat de Jean sans Peur a eu pour conséquence le traité de Troyes, conclu en 1420, soit un an après la mort du duc de Bourgogne. Du point de vue judiciaire, il y a donc une grande différence entre, d'une part, l'assassinat par poison, qui nécessite des preuves irréfutables et est donc rarement poursuivi ; et, d'autre part, l'assassinat sanglant, qui lui est automatiquement poursuivi et entraîne de graves conséquences pour son auteur. L'empoisonnement peut donc être une bonne manière pour éviter les poursuites judiciaires, étant donné qu'il s'agit d'un crime discret, caché et qui ne laisse pas de traces. Cependant, les deux types d'assassinat ont également des points communs, puisqu'ils poussent ceux qui sont soupçonnés ou accusés à s'exiler : Jean sans Peur dut quitter Paris en 1407 après l'assassinat du duc d'Orléans, comme Valentine Visconti avait dû s'exiler hors de Paris en 1396 à cause des rumeurs de sortilèges et d'empoisonnements qui pesaient sur elle.

Il y a également une autre question que nous pourrions nous poser concernant les affaires : une certaine forme d'opinion publique est-elle prise à témoin ? Oui, car l'opinion du peuple pousse les puissants à faire des enquêtes pour faire taire les rumeurs, étant donné que l'accusation

⁴¹LECUPPRE Gilles et LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, "La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 149-175., ici p. 156-160.

d'empoisonnement, comme nous l'avons vu, permet non seulement de nuire à la réputation d'un adversaire, mais aussi de créer des tensions et oppositions dans le camp de celui-ci. Par exemple, lors de la première crise de folie de Charles VI, l'opinion publique est prise en considération : "Les aucuns disoient [...] que on avoit le roy au matin [...] empoisonné et ensorcéré pour destruire et honnir le royaume de France", ce qui obligea Louis d'Orléans à réagir et à demander l'avis des médecins⁴². Louis d'Orléans ne reste d'ailleurs pas non plus indifférent lorsque son épouse, Valentine Visconti, est accusée de poisons et sortilèges : "en fut de tout le poeuple celle duchesse escandalisée et tant que le duc d'Orléans s'en perchut car commune renommée couroit parmy Paris [...] qu'elle vouloit empoisonner le roy et ses enffans"⁴³.

Présentation des sources

1. Les chroniques

1.1. Les chroniqueurs du règne de Charles VI

Maintenant que nous avons un aperçu général du thème du poison, nous allons présenter les différentes sources qui concernent la période étudiée, c'est-à-dire les chroniques, les journaux et les œuvres littéraires de l'époque. Nous allons commencer par les chroniques, en nous intéressant d'abord aux deux chroniqueurs qui relatent l'histoire du règne de Charles VI, c'est-à-dire Michel Pintoin et Jean Juvénal des Ursins.

Le Religieux de Saint-Denis, de son vrai nom Michel Pintoin, né vers 1349, devint moine à Saint-Denis en 1368. En 1394, il fut nommé prévôt de Garenne, une fonction importante de l'abbaye, dont dépendaient de nombreux villages, comme Villeneuve et Gennevilliers. Cependant, cela n'était pas suffisant pour le Religieux, qui demanda au pape un bénéfice supplémentaire dans le même monastère. Ses ambitions furent réalisées, car peu après 1400, il devint chantre de Saint-Denis, pour remplacer Guillaume de Roquemont, mort en 1394, et il garda cette fonction jusqu'à sa mort le 16 février 1421. La fonction du chantre était essentielle, puisqu'il s'occupait du déroulement de toutes les célébrations religieuses, dans lesquelles il avait généralement le rôle principal. De plus, comme il distribuait les livres liturgiques, c'était également lui qui était responsable de la bibliothèque de l'église, mais aussi de celle du couvent ainsi que des archives. Il se chargeait en outre de l'entretien et de la copie des livres. Bien que

⁴²*Œuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XV à XVI, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, p. 43-44.

⁴³*Ibid.*, p. 261.

Michel Pintoin était membre d'une abbaye, il avait peu de goût pour la théologie et n'appréciait pas les théologiens, préférant le droit et la pratique judiciaire, qui l'aidaient dans ses activités au monastère. Sa passion n'était cependant pas le droit, mais l'histoire, c'est d'ailleurs à Saint-Denis que furent produites un grand nombre d'œuvres liées les unes aux autres⁴⁴.

Michel Pintoin, dans sa fonction de chroniqueur de Saint-Denis, s'inscrit dans une longue tradition datant du milieu du XIII^e siècle. En effet, on confiait l'historiographie de la monarchie à l'abbaye de Saint-Denis, dans laquelle le moine chroniqueur était chargé de rédiger, en langue latine, l'histoire du souverain régnant. Une fois ce dernier mort, on plaçait alors le texte dans le fonds de l'abbaye, pour qu'il soit utilisé lors de l'écriture des Grandes Chroniques de France, en langue vulgaire cette fois. À l'époque de Charles VI, le Religieux s'occupa de relater une longue chronique retraçant tout le règne du roi. Mis à part quelques accompagnements lors des déplacements du roi, comme à la forêt du Mans en 1392, le Religieux resta à l'abbaye durant environ un demi-siècle, écrivant ses chroniques avec sa documentation à proximité. Son histoire du règne de Charles VI, qui couvre les années 1380 à 1420, est composée de 43 livres, un par année de règne. La rédaction débuta probablement à la majorité du roi avant d'être continuée presque quotidiennement. Le successeur de Michel Pintoin, Jean Chartier, se chargea de rédiger les deux dernières années du règne de Charles VI⁴⁵.

Dans ses écrits, le Religieux se préoccupe des troubles touchant la cour et l'Eglise. À première vue, on pourrait croire que celui-ci est un témoin direct des événements qu'il raconte, étant donné que sa chronologie est précise et qu'il ajoute de nombreux détails, mais en réalité, il tire souvent ses informations de documents confidentiels, tels que ceux de la chancellerie royale ou des ambassadeurs. De plus, il a également fait de la compilation, en se basant pour cela sur des documents divers, comme le journal de Jacques de Novion lors de l'ambassade de 1407. Le Religieux prête tout de même des discours fictifs à certains personnages de son récit, mais veille cependant à rester fidèle aux événements et à défendre la couronne, bien qu'il montre surtout son attachement à la maison de Bourgogne, du moins jusqu'en 1413, année après laquelle il commence à changer d'opinion. En outre, il s'oppose aux factions et aux luttes entre clans, c'est pourquoi il émet également des jugements contre Louis d'Orléans et ses partisans, spécialement lorsque les Armagnacs commettent des excès ; mais il n'hésite pas non plus à critiquer Jean sans

⁴⁴ GUENEE, *Michel Pintoin : sa vie, son œuvre*, dans *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. BELLAGUET Louis François, Paris, Éditions du CTHS, 1994, t. I, p. V-X.

⁴⁵ GRENTÉ Georges (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1994, p. 1250-1251., s.v. *Religieux de Saint-Denis* et MOLINIER Auguste, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*, Paris, Picard, 1904, t. IV, p. 117-120., n° 3572, s.v. *Religieux de Saint-Denis (Le)*.

Peur lorsque celui-ci assassine le duc d'Orléans⁴⁶.

Une partie de l'ouvrage, allant jusqu'à 1416, fut publiée pour la première fois en français en 1663 par Jean le Laboureur, puis l'intégralité fut éditée en latin avec traduction française par Bellaguet entre 1839 et 1852⁴⁷.

Jean Juvénal des Ursins, le second chroniqueur à s'intéresser au règne de Charles VI, fut docteur en lois et décrets en 1410 puis avocat au Parlement de Paris en 1417. L'année suivante, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris, sa famille dut fuir la ville pour s'installer à Poitiers, où fut fixé le Parlement du futur Charles VII. Il devint maître des requêtes en 1421 puis avocat général en 1426, avant de commencer une importante carrière ecclésiastique et politique. Ses écrits, généralement moralisateurs, ne sont pas impartiaux, étant donné qu'ils visent à défendre le roi et les Valois. De plus, il utilise les formules et la forme de pensée de Jean Gerson, qui est son maître. La Chronique de Charles VI, écrite de façon anonyme, a été attribuée à Jean Juvénal, mais cette attribution n'est pas sûre, car certains pensent qu'il s'agit en fait d'une traduction de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*. En effet, la chronique dite de Jean Juvénal, en plus de raconter les mêmes événements, est assez proche de l'œuvre de Michel Pintoin. Il y a cependant quelques ajouts et détails sur la famille de Juvénal, qui est d'ailleurs mise en valeur, ce qui laisse penser qu'il pourrait s'agir d'une traduction d'un secrétaire de Juvénal qui aurait noté des remarques et informations complémentaires. Certains de ces ajouts ne sont en revanche pas crédibles, comme celui où l'auteur prétend qu'il était auparavant un serviteur de Jean sans Peur⁴⁸.

Le texte complet de la chronique a été publié par Godefroy en 1653, puis par Michaud en 1836, dans sa *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*⁴⁹.

⁴⁶*Ibid.*

⁴⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. BELLAGUET Louis François, Paris, Éditions du CTHS, 1994, 3 vol.

⁴⁸GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 795-797., s.v. Jean Juvénal des Ursins et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 121-122., n° 3574, s.v. Jean Jouvenel ou Juvénal.

⁴⁹*Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1830 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims*, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOULAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 335-699.

1.2. Les chroniqueurs de l'histoire de l'Europe

Après avoir vu qui sont les chroniqueurs du règne de Charles VI, nous pouvons désormais nous intéresser à deux autres auteurs, Jean Froissart et Enguerrand de Monstrelet. qui présentent une vision plus globale des événements et s'intéressent à d'autres pays.

Jean Froissart, né à Valenciennes d'une famille bourgeoise du Hainaut, entra en 1361 au service de la reine Philippa, femme d'Édouard III d'Angleterre, jusqu'à la mort de celle-ci en 1369, où il partit dans le Hainaut et entama la rédaction de ses chroniques. Ses chroniques relatent les guerres de toute l'Europe, depuis le début du règne d'Édouard III jusqu'à la mort de Richard II, c'est-à-dire de 1327 à 1400. L'ouvrage est divisé en quatre volumes de longueur variable, rédigés entre 1340 et 1400 et souvent retravaillés. Les livres III et IV, qui nous intéressent, ont été terminés respectivement entre 1390 et 1392, et entre 1398 et 1400. Sa documentation repose en grande partie sur des sources orales, issues des témoignages d'un nombre important de princes, seigneurs, chevaliers et écuyers, qui sont des témoins directs voire même des acteurs des événements qu'ils rapportent. Il a également noté puis ordonné ses souvenirs proches et assez fidèles. Il faut préciser que Froissart n'est pas un politique mais un écrivain de métier, qui voyage à travers l'Europe en enquêtant et en prenant des notes au jour le jour. Ses livres, qui concernent principalement le nord de la France et les régions voisines, s'adressent surtout à un public noble, c'est pourquoi la guerre a une place prédominante dans son récit, même s'il parle également des soulèvements liés à des difficultés économiques au XIV^e siècle. En-dehors de ses chroniques, Jean Froissart a rédigé de nombreuses poésies, qui ont été publiées dans un recueil par A. Scheler, en trois volumes. Ce recueil contient plus de 14 000 vers authentiques, que l'auteur avait lui-même rassemblés dans un manuscrit destiné à Richard II, selon l'éditeur. Il s'agit de longs poèmes allégoriques, parmi lesquels on peut trouver des informations importantes sur la vie de l'auteur et de ses patrons, comme Wenceslas⁵⁰.

Cependant, dans ses chroniques, Jean Froissart fait souvent des erreurs de chronologie et ne cherche pas à savoir si ses informateurs disent la vérité. En effet, il rapporte les versions opposées des événements importants, mais sans critiquer ou confronter les témoignages. De plus, il n'est pas impartial, étant donné qu'il met en avant ceux qui le protègent et le renseignent. Ajoutons à cela qu'il est assez peu informé sur les secrets et intentions cachées des princes et qu'il a donc une vision idéalisée de l'ordre établi. En revanche, ses phrases sont bien construites et il lui faut peu de mots pour présenter les personnages. En outre, il décrit avec précision la

⁵⁰GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 771-776., ici p. 771-772., s.v. *Jean Froissart* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 5-18., n° 3094, s.v. *Jean Froissart*.

société de son époque, plus particulièrement le monde chevaleresque, dans lequel il a vécu. Les sources qu'il utilise sont principalement des témoignages oraux, ainsi que ses propres informations. Ainsi, bien que les *Chroniques* comportent des erreurs chronologiques et des imprécisions géographiques, elles demeurent une source narrative importante pour l'Europe occidentale du XIV^e siècle et de la guerre de Cent Ans⁵¹.

Les chroniques de Jean Froissart ont d'abord été éditées par Kervyn de Lettenhove entre 1867 et 1877 en 29 volumes, puis par Luce et Raynaud entre 1869 et 1888⁵². C'est le troisième volume de Jean Froissart qui nous sera utile pour notre sujet, étant donné que l'auteur, hostile à Louis d'Orléans et à Valentine Visconti, y rapporte les rumeurs à propos de Valentine Visconti, dans lesquelles celle-ci est suspectée d'employer des poisons et sortilèges sur le roi et d'avoir empoisonné accidentellement son fils à la place du dauphin avec une pomme venimeuse⁵³.

Enguerrand de Monstrelet, écuyer et membre d'une famille noble située aux alentours de Doullens, au nord de la France, fut bailli de Compiègne avec pour maître Jean de Luxembourg en 1430, puis lieutenant du gouverneur de Cambrai en 1436, c'est-à-dire percepteur du droit de gabelle imposé aux gens d'église, et enfin bailli du chapitre de la cathédrale de Cambrai et prévôt de la ville jusqu'à sa mort en 1453. En 1435, il assista probablement au congrès d'Arras. Sa chronique, qui concerne les années 1400 à 1444, est composée de deux parties de longueur égale : la première partie va de 1400 à 1422, tandis que la seconde partie va de 1422 à 1444. Dans son prologue, il se présente comme le successeur de Jean Froissart, qui avait arrêté sa chronique en 1400, et déclare que son objectif est de raconter les guerres et discordes ayant eu lieu entre les princes de la chrétienté, en particulier ceux des royaumes de France et d'Angleterre. Monstrelet ne se restreint pas à sa propre connaissance et enrichit ses informations à l'aide des témoignages d'autres personnes, qui proviennent généralement de l'entourage des grands mais qu'il ne nomme pas. De plus, il tente toujours de vérifier les témoignages et de les confronter à d'autres pour voir s'ils sont véridiques. Monstrelet est également bien au courant des événements qui surviennent dans le camp bourguignon, et il a d'ailleurs possédé et reproduit un nombre important d'actes publics, dont le sermon de Jean Petit. En outre, il dispose de nombreux renseignements détaillés, obtenus grâce à ses liens privilégiés avec les grands. Il a aussi une formation d'humaniste et une bonne connaissance des auteurs latins de l'Antiquité : il

⁵¹*Ibid.*

⁵²*Œuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XV à XVI, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967.

⁵³*Ibid.*, t. XV, p. 261.

cite des auteurs tels que Cicéron, Salluste et Végèce. Cependant, sa chronologie reste imprécise, et, même s'il tente d'être impartial et de ne pas favoriser l'un ou l'autre camp, comme le roi de France ou le duc de Bourgogne, et qu'il lui arrive de se corriger lui-même, Monstrelet est du camp bourguignon⁵⁴.

On a peu d'informations sur les sources utilisées par Monstrelet en-dehors de ses souvenirs et de Froissart, qu'il cite pour les événements des vingt premières années du règne de Charles VI, mais M. Moranvillé pense que, pour la première partie de ses chroniques, il s'est basé sur la *Chronographia*, une histoire latine qui va jusqu'en 1405. Pour la suite, il s'est probablement basé sur un écrit perdu. La chronique de Monstrelet est donc une source importante pour l'histoire du début du XV^e siècle, étant donné que l'auteur utilise aussi bien des sources écrites que des témoignages oraux, et qu'il vérifie, confronte et critique ses diverses informations, auxquelles il ajoute sa propre expérience⁵⁵.

Dès la fin du XV^e siècle, Antoine Vérard a imprimé la chronique d'Enguerrand de Monstrelet en plusieurs tirages, puis celle-ci a été éditée par Denis Sauvage en 1572. Par la suite, Buchon, dans son *Choix de chroniques* et dans le *Panthéon Littéraire*, a rédigé plusieurs comptes rendus relatifs à la chronique, avant que celle-ci ne soit finalement publiée par Brunet en 1831 et par Douët d'Arcq de 1857 à 1862⁵⁶. Plusieurs tomes des *Chroniques* de Monstrelet nous seront utiles pour notre thème : le premier volume contient une retranscription de la *Justification* de Jean Petit⁵⁷ ; le troisième relate la mort des dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine⁵⁸ ; et le cinquième raconte la mort de Philippe de Saint-Pol⁵⁹.

1.3. Les chroniqueurs de la cour de Bourgogne

En-dehors des chroniqueurs qui racontent le règne de Charles VI ou l'histoire plus générale de l'Europe, nous avons trois autres chroniqueurs qui furent au cœur des événements, étant donné qu'ils servirent à la cour de Bourgogne : il s'agit de Georges Chastellain, de Jean Lefèvre de Saint-Rémy et d'Edmond de Dynter.

Georges Chastellain servit la cour de bourgogne dès l'âge de dix-huit ans, en 1434, mais dut

⁵⁴GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 409-410., s.v. *Enguerrand de Monstrelet* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 192-194., n° 3946, s.v. *Enguerrand de Monstrelet*.

⁵⁵*Ibid.*

⁵⁶*La chronique d'Enguerrand de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, 1857-1862, 6 vol.

⁵⁷*Ibid.*, 1857, t. I, p. 241-324.

⁵⁸*Ibid.*, 1859, t. III, p. 366. et p. 408.

⁵⁹*Ibid.*, 1861, t. V, p. 306.

plusieurs fois la quitter pour résider chez le sénéchal de Poitou, ainsi que pour de nombreuses missions diplomatiques. Il devint ensuite écuyer du duc Philippe le Bon en 1451, avant de devenir chroniqueur officiel en 1455, puis conseiller l'année suivante. Sa *Chronique* part de l'assassinat de Jean sans Peur en 1419 et s'arrête en 1474. Il s'agit d'une œuvre inachevée, car Chastellain, mort en 1475, n'a pas eu le temps de se relire. Le récit de Georges Chastellain se centre essentiellement sur Philippe le Bon, qui est le héros principal de la chronique ; ainsi que sur le conflit franco-bourguignon. Chastellain est assez bien informé, puisqu'il vit à la cour de Bourgogne et est donc au courant des nombreuses histoires et intrigues qui s'y déroulent, grâce à son statut de chroniqueur officiel de la maison de bourgogne. De plus, il se veut objectif et cherche à avoir un jugement neutre sur les personnes et événements, et, contrairement à Monstrelet, il fait souvent référence à ses sources. Enfin, les phrases de Chastellain, probablement inspirées des auteurs latins, sont généralement longues, ce qui fait qu'il y a de nombreux détails et que les portraits qu'il dresse des grands princes sont assez précis⁶⁰. On n'a conservé que des fragments de cette *Chronique*, plus ou moins étendus, qui ont été d'abord retrouvés et édités séparément, puis rassemblés et publiés dans les années 1863 à 1866 par Kervyn de Lettenhove, dans son édition des œuvres⁶¹.

Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui naquit vers 1396 et mourut le 16 juin 1468, était le roi d'armes de la Toison d'Or, un ordre de chevalerie créé en 1430 par Philippe le Bon. Il débuta à la fin de sa vie, vers 1462, la rédaction de sa chronique, qui couvre les années 1408 à 1436 et est également intitulée *Mémoires sur l'institution de la Toison d'Or*⁶². Son récit relate les faits de guerre, la vie chevaleresque et les cérémonies de l'ordre bourguignon. Bien que le début de la chronique soit un résumé de Monstrelet, l'auteur va plus loin et incorpore également des actes diplomatiques. Notons que, même si l'œuvre est intéressante, elle n'est pas totalement fiable, étant donné que Jean Lefèvre est partial : il favorise le clan bourguignon, étant lui-même un bourguignon convaincu⁶³. La chronique a d'abord été publiée par portions, comme celle de 1408 à 1423, éditée par Le Laboureur, avant d'être éditée en entier par Morand en 1876, à l'aide d'un manuscrit de Boulogne-sur-Mer qui contenait l'entièreté de l'ouvrage⁶⁴.

⁶⁰GRETE Georges (dir.), *op. cit.*, p. 510-511., s.v. *Georges Chastellain* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 197-199., n° 3957, s.v. *Georges Chastellain*.

⁶¹*Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, 8 vol.

⁶²GROSJEAN Alexandre, *Toison d'Or et sa plume : la Chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy (1408-1436)*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 10.

⁶³GRETE Georges (dir.), *op. cit.*, p. 804-805., ici p. 804., s.v. *Jean Lefèvre de Saint-Rémy* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 190-191., n° 3941, s.v. *Jean Lefèvre*.

⁶⁴*Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, Paris, Renouard, 1876-1881, 2

Les *Mémoires* de Jean Lefèvre sont riches en informations, étant donné que celui-ci était un héraut d'armes, c'est-à-dire un officier chargé de transmettre des messages et de faire des proclamations solennelles. Il dut ainsi réaliser de nombreux déplacements diplomatiques et se rendre sur les champs de batailles pour servir Philippe le Bon. En outre, Abbeville, la ville natale de l'auteur, qui fut un fief Plantagenêt entre 1279 et 1369, était le quatrième port de France à la naissance de Jean Lefèvre, et donc un endroit stratégique pour les relations entre la France et l'Angleterre. Le roi d'armes ne quittait d'ailleurs jamais Abbeville, puisqu'il y séjournait dans des hôtels qui lui appartenaient⁶⁵.

Les données biographiques les plus anciennes relatives à Jean Lefèvre remontent à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, où l'auteur avait assisté à l'affrontement hors du combat, avec les hérauts anglais et français, avant de repartir jusqu'à Calais avec l'armée anglaise. A cette époque, il était déjà un des officiers d'armes du roi Henri V et avait le grade intermédiaire de *poursuivant*, qui lui permettait d'avoir des revenus lorsqu'il faisait les missions dont il avait la charge. C'est possiblement deux ans plus tard, en 1417, qu'il fut intégré à la cour de Bourgogne, puisque cette année-là, Jean sans Peur souhaitait s'allier avec les villes de la Somme, surtout Abbeville, et voulait augmenter le nombre de ses partisans. Cependant, Jean Lefèvre aurait pu rester au service de l'Angleterre encore quelques années, c'est pourquoi une seconde date, proposée par Alexandre Grosjean, est celle de 1421, où il y eut un conseil de guerre entre Henri V et Philippe le Bon, et où Jean Lefèvre aurait pu en profiter pour passer au service du duc au lieu de celui du roi. Lorsqu'il fut nommé officier d'arme du duc de Bourgogne, Jean Lefèvre obtint le titre de Charolais, qu'il garda jusqu'en 1431, en référence au prince régent Philippe le Bon, qui devint duc en 1419⁶⁶.

Le 10 janvier 1430, Philippe le Bon fonda l'ordre de la Toison d'Or, puis un an plus tard, le 30 novembre 1431, Jean Lefèvre fut élu roi d'armes et nommé *Toison d'Or*. Le roi d'armes devait désormais assister le greffier de l'ordre, l'informer sur les chevaliers membres ainsi que sur les seigneurs et gentilshommes pouvant être choisis comme nouvelles recrues, pour prendre la place des frères décédés. A l'aide de ces informations, le greffier pouvait mettre régulièrement à jour la liste des membres, déterminer leur droit de préséance dans le cortège vers l'église et dans les stalles où se trouvait le duc de Bourgogne. Le roi d'armes était ainsi la principale source d'informations de l'ordre, et c'était donc lui qui devait se charger d'annoncer les grands

vol.

⁶⁵ GROSJEAN Alexandre, *op. cit.*, p. 55-59.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 60-62.

changements relatifs au fonctionnement de celui-ci. *Toison d'Or* obtint également le statut héraldique, ce qui lui donna un rôle dominant sur tous les hérauts de Philippe le Bon et lui accorda une primauté sur les autres rois d'armes du duc. Dans sa fonction de roi d'armes, Jean Lefèvre était considéré comme le porte-parole de Philippe le Bon et comme le représentant d'une partie de sa souveraineté. *Toison d'Or* dut d'ailleurs, à plusieurs reprises, remplacer ou assister le duc pour diriger les joutes chevaleresques, qui étaient parmi les divertissements les plus importants de l'aristocratie bourguignonne⁶⁷. En outre, Jean Lefèvre jouait également le rôle de messenger du duc, et devait ainsi délivrer des messages depuis la cour de Philippe le Bon jusqu'à des territoires parfois très reculés, tels que Gand, la Normandie ou encore Arras, où il se rendit en 1435, lors de la signature du traité⁶⁸.

Edmond de Dynter, étant noble de naissance, servit le duc Antoine de Brabant dès 1406, puis devint secrétaire ducal, durant le règne de ce prince et de ses successeurs. Lorsque Philippe le Bon devint duc de Brabant en 1430, Edmond de Dynter se retira à Bruxelles, où il vécut jusqu'à sa mort en 1448. Sa chronique, qu'il rédigea vers la fin de sa vie et offrit en 1447 à Philippe le Bon, s'intitule *Chronica ducum Lotharingie et Brabantie ac regum Francie*. Celle-ci va des invasions jusqu'à l'année 1442 et est divisée en six tomes, dont le sixième, qui nous intéresse, puisqu'il concerne les années 1355 à 1442, est le plus complet. Dans sa *Chronica*, l'auteur emploie et cite les nombreux actes diplomatiques qu'il a à sa disposition⁶⁹.

L'ouvrage, qui fut traduit dès le XV^e siècle par Jean Wauquelin, fut édité en trois volumes par de Ram entre les années 1856 et 1857, qui donna la version traduite du XV^e siècle⁷⁰. C'est le troisième volume de Dynter que nous utiliserons, étant donné qu'il y raconte les morts de Jean de Bavière et de Philippe de Saint-Pol⁷¹.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 64-69.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 75.

⁶⁹ MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 191-192., n° 3944, s.v. *Edmond de Dynter*.

⁷⁰ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter*, éd. et trad. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857.

⁷¹ *Ibid.*, p. 496-499 et p. 857.

2. Les journaux

Outre les chroniques, que nous avons présentées, il y a également les journaux, qui, contrairement aux chroniques, ont l'avantage d'être plus précis sur les événements, étant donné qu'ils sont rédigés la même période voire parfois le même jour que les faits. Cependant, les journaux sont également plus partiels, puisque leurs auteurs ont moins de recul sur les événements au moment où ils rédigent leurs textes, il faut donc être plus prudent pour l'interprétation qu'ils font des faits. Dans les trois auteurs que nous allons passer en revue, nous avons le Bourgeois de Paris, un clerc de l'Université ; ainsi que Nicolas de Baye et son successeur, Clément de Fauquembergue, deux greffiers du Parlement de Paris.

L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, pour commencer, est anonyme, étant donné que le prologue du texte, qui aurait pu contenir son nom, a disparu. Cependant, on sait que ce n'était pas un bourgeois, mais un Parisien, plus précisément un clerc, une catégorie d'auteurs assez fréquente au début du XV^e siècle, qui se charge de faire perpétuer la mémoire. Il est plus précisément clerc de l'Université, probablement chanoine de Notre-Dame et docteur en théologie. Son surnom, qui lui a été attribué par Godefroy, vient de son amour pour sa ville, en plus du fait que la rédaction de journaux est généralement perçue comme une activité de laïcs de la haute bourgeoisie⁷².

Étant donné que l'original du *Journal* est perdu et que la copie la plus complète, datant de la seconde moitié du XV^e siècle, a des lacunes au début et à la fin, on ne sait pas où commence et où se finit le récit. La partie du *Journal* qu'on a conservée raconte les événements survenus à Paris lors des années 1405 à 1449. Il s'agit davantage de mémoires que d'un journal, puisque l'auteur a écrit par périodes, et non au jour le jour : les divers événements, comme les fêtes, cérémonies, déplacements des souverains et scènes de batailles, sont relatés année par année. Le Bourgeois de Paris, bien qu'il soit au départ dans le clan des Bourguignons, et donc contre les Armagnacs, possède un bon esprit critique, étant donné qu'il n'hésite pas à pointer les mauvaises décisions de Jean sans Peur en 1419 et celles de Philippe le Bon en 1422. Il change d'ailleurs son opinion à propos des Bourguignons vers 1420 et se montre alors plus sévère vis-à-vis de Philippe le Bon. Il reste cependant longtemps opposé à Charles VII et aux Armagnacs, mais des événements tels que les guerres de factions le feront rejoindre le camp du roi. Cela ne l'empêchera en revanche pas d'être critique vis-à-vis du gouvernement et des abus du pouvoir

⁷² *Journal d'un bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*, éd. BEAUNE Colette, Paris, Librairie générale française 1990, p. 11-12.

jusqu'à la fin de son *Journal*. Ce *Journal*, assez détaillé, donne des informations importantes sur la vie quotidienne et l'opinion publique à Paris vers la fin de la guerre de Cent Ans, et il s'agit d'ailleurs de la description la plus précise de la vie parisienne durant la première moitié du XV^e siècle. Le récit de l'ouvrage, plutôt concis au début, devient de plus en plus développé et détaillé par la suite⁷³. Le Bourgeois de Paris fait également preuve de compassion envers le peuple, les enfants et les pauvres de la ville, et c'est ce qui lui a valu son nom de Bourgeois de Paris, donné par Denys Godefroy en 1653, dans son édition de l'Histoire de Charles VI de Jean Juvénal des Ursins⁷⁴.

Selon Colette Beaune, le Bourgeois est un témoin bien informé, bien qu'il ait un jugement partisan et borné. Il est en outre toujours à la recherche des rumeurs et murmures, qui sont bien présentes dans son œuvre, qu'elles soient vraies, fausses ou sans fondement. Cette rumeur, il l'introduit à chaque fois de façon anonyme, comme « on disait », « le peuple disait » ou encore « ils disaient ». Il croit d'ailleurs parfois lui-même certaines de ces rumeurs, affirmant « vrai est que ». En-dehors de ses sources orales, il emploie également des documents écrits, bien qu'il ne les mentionne pas. Selon Colette Beaune, il s'est probablement basé sur les ordonnances royales, les traités de paix, proclamations, ainsi que les archives du chapitre. Comme tout clerc, il dispose d'une bonne culture cléricale, qu'il emploie en citant des passages des Evangiles, des textes prophétiques, des Psaumes et de l'Apocalypse. Il a aussi une culture laïque, qu'il connaît par les grandes encyclopédies et les spectacles. Il écrit son texte pour lui-même et pour expliquer les mauvaises prises de position. S'il donne l'impression de s'adresser à d'autres, notamment dans des phrases comme « Vous auriez vu » ou « Vous auriez ouï », c'est car cela servait pour une lecture à haute voix, devant un auditoire. Ce procédé de narration n'est plus employé après 1436, où le Bourgeois ne s'adresse plus au public. Ce public n'était d'ailleurs pas nombreux, puisqu'il devait s'agir de ses collègues de chapitre ou de l'Université, qui se rallièrent au roi après 1436, contrairement à l'auteur, qui resta très hostile vis-à-vis de Richemont et Charles VII⁷⁵.

Le Journal fut d'abord édité en 1729 par Labarre, puis Alexandre Tuetey publia en 1881 une édition scientifique du Journal, en se basant sur les manuscrits de Paris et de Rome⁷⁶. Selon Colette Beaune, c'est une bonne édition, bien que l'éditeur ignorât l'existence des manuscrits

⁷³GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 873., s.v. *Journal d'un bourgeois de Paris* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 253-254., n° 4149, s.v. *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

⁷⁴*Ibid.*

⁷⁵*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. BEAUNE Colette, *op. cit.*, p. 13-18.

⁷⁶*Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449)*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Champion, 1881.

d'Aix et d'Oxford, qui furent signalés après 1881. Depuis 1930, il y a eu une publication de trois adaptations modernes, Mary, Mégret et Thiellay, qui sont cependant incomplètes et approximatives. En revanche, une bonne traduction anglaise a été publiée par J. Shirley pour Clarendon Press. Les pertes du manuscrit sont dues à des censures de l'époque. En effet, il manque par exemple l'année 1407, où Jean sans Peur assassine Louis d'Orléans, ainsi que l'année 1419, où trois pages parlant de la responsabilité du dauphin dans l'assassinat de Jean sans Peur ont été coupées. Ces pertes importantes au début du texte sont donc faites pour effacer les passages gênants pour la monarchie. Les coupures se font en revanche plus rares par la suite, où elles sont moins intentionnelles. Voulait-on, au XVI^e siècle, rendre conforme ce texte à l'idéal de la monarchie, pour éventuellement le publier après, avant de finalement abandonner ? Il y a en outre une autocensure de l'auteur, qui ne parle pas des défaites de son camp. C'est pour cette raison que la paix d'Arras, à laquelle l'auteur est défavorable, n'est pas mentionnée. Les manques en disent donc autant que le texte lui-même⁷⁷.

Maintenant, présentons les deux greffiers du Parlement de Paris, c'est-à-dire Nicolas de Baye et Clément de Fauquembergue.

Nicolas de Baye, à l'origine, appartenait à une famille servile et s'appelait Nicolas Crante, puis il fut affranchi en 1373 et prit le nom de son village natal, Baye. Il devint ensuite greffier civil en 1400, puis conseiller clerc en 1417 jusqu'à l'arrivée des Bourguignons à Paris en 1418, avant de mourir en 1419. Il fut greffier pendant seize années, où il rédigea dans ses registres les décisions du Conseil et les plaidoiries à l'audience. Dans ses registres sont relatés, en français et avec quelques notes de latin, aussi bien les actes judiciaires que les événements politiques. L'auteur joue un rôle politique important, étant donné qu'il est en contact avec les plus grands personnages et qu'on lui attribue de nombreuses missions de confiance. Le *Journal* de Nicolas de Baye, qui est donc une source importante pour l'histoire du début du XV^e siècle, servit d'exemple pour Clément de Fauquembergue, qui ajouta également des remarques personnelles dans les registres parlementaires. Bien que Nicolas de Baye soit probablement membre du parti armagnac, étant donné qu'il fut banni en 1418, il est cependant critique vis-à-vis des grands seigneurs, surtout de Louis d'Orléans⁷⁸.

Le *Journal* complet a été publié par Tuetey de 1885 à 1888⁷⁹.

⁷⁷ *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. BEAUNE Colette, *op. cit.*, p. 8-10.

⁷⁸ GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 1061., s.v. *Nicolas de Baye* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 125-126., n° 3583, s.v. *Journal de Nicolas de Baye*.

⁷⁹ *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, 1885-1888, 2 vol.

Clément de Fauquembergue, après être entré au Parlement en tant que conseiller à la chambre des enquêtes en 1410, fut le successeur de Nicolas de Baye comme greffier civil. Lors des troubles de 1435, il fut absent de Paris, mais il fut de retour l'année suivante et eut la charge de conseiller jusqu'à sa mort en 1438. Comme son prédécesseur Nicolas de Baye, il écrivit un *Journal* comportant une série de notes prises quotidiennement et couvrant les années 1417 à 1435, c'est-à-dire à partir de l'arrivée des Bourguignons à Paris jusqu'à la fin de l'occupation des Anglais. Les notes du *Journal* concernent aussi bien le fonctionnement du Parlement que les événements politiques successifs de la période. Elles comportent également les commentaires personnels de Clément de Fauquembergue avec des citations, l'auteur le plus souvent cité étant Virgile⁸⁰.

Le volume qui nous intéressera surtout sera le premier, où il est fait mention de lettres envoyées en 1415 et 1416 par Jean sans Peur, prétendant que les dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine auraient été empoisonnés⁸¹.

3. Les œuvres littéraires

À part les chroniques et journaux, il y a également les œuvres littéraires. Pour la période étudiée, nous en avons trois, et elles sont toutes partiales, étant donné qu'elles visent à mettre en valeur la maison de Bourgogne et à dévaloriser le camp des Armagnacs : elles sont donc riches en informations pour notre sujet, notamment en ce qui concerne la propagande. Ces trois œuvres sont le *Pastoralet*, la *Geste des ducs de Bourgogne* et le *Livre des Trahisons de France*. Le *Pastoralet*, qui est un grand poème fantaisiste sous forme allégorique, raconte les rivalités entre Louis d'Orléans et Jean sans Peur, jusqu'à l'assassinat de ce dernier à Montereau. Les Bourguignons et Armagnacs sont représentés comme des bergers qui luttent pour le pouvoir dans le "hault bois", c'est-à-dire Paris, ainsi que dans le "pourpris", c'est-à-dire le royaume de France. Cette œuvre, qui fut écrite en octosyllabes et répartie en vingt chapitres, comporte également une quinzaine de pièces lyriques, comme des rondeaux, ballades et lais. Le texte, qui a été conservé grâce à un seul manuscrit, a été rédigé entre les années 1422 et 1425. L'auteur est anonyme, bien qu'il utilise le nom de Bucharius, mais on sait en revanche qu'il est originaire

⁸⁰GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 310., s.v. *Clément de Fauquembergue* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 320., n° 4491, s.v. *Clément de Fauquembergue*.

⁸¹*Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435*, éd. et trad. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, 1903, t. I, p. 32.

de Picardie, plus précisément de la région de Saint-Pol. L'écrivain déclare s'être basé sur deux textes principaux : la *Chronique* de l'abbaye de Cercamp et les *Grandes Chroniques de France*, mais la parenté du *Pastoralet* et des *Grandes Chroniques de France* a été mise en doute suite à une comparaison des textes. Cependant, Bucharius a aussi consulté et employé les *Chroniques* de Jean Froissart, même s'il ne les cite pas. Le texte s'inspire du modèle de la pastorale, ce qui fait que les caractéristiques morales des personnages sont caricaturées : il y a d'un côté les bons, et d'un autre côté les méchants. Cela est renforcé par l'étymologie des noms propres, qui est connotée soit négativement, comme Louis d'Orléans, surnommé Tristifer, ou Isabeau de Bavière, appelée Belligère ; ou soit positivement, comme Charles VI et Jean sans Peur, surnommés respectivement Florentin et Léonet. À cause de ce dualisme, certains acteurs, comme le peuple, ont été effacés, ou d'autres, comme les Anglais, ont eu un rôle réduit, ce qui fait que le *Pastoralet* n'est pas tout à fait une œuvre de propagande. En effet, même si le texte a été écrit principalement pour mettre en valeur Jean sans Peur, son côté politique est moindre à cause du genre de la pastorale, qui est à la fois réel et irréel. Le *Pastoralet* est donc aussi bien un texte écrit dans les circonstances de la propagande qu'un texte de fiction⁸².

Cette œuvre a été éditée par Kervyn de Lettenhove en 1873 dans les *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*⁸³.

La *Geste des ducs de Bourgogne*, rédigée dans le but de mettre en valeur Philippe le Hardi et Jean sans Peur, est une chronique en vers composée de plus de dix mille alexandrins qui couvre les années 1389 à 1412 ou 1420 en fonction des manuscrits. La *Geste* a de nombreux points communs avec le *Livre des Trahisons de France*, ce qui fait qu'on pense que les deux auteurs anonymes se sont basés sur une source commune. Ce texte est parfois précédé de la *Chronique normande abrégée* du XIV^e siècle, pour former, avec le *Livre des Trahisons de France*, une unique chronique, visant à glorifier la maison de Bourgogne⁸⁴.

La *Geste* a, comme le *Pastoralet*, été éditée par Kervyn de Lettenhove en 1873 dans les *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*⁸⁵.

Le *Livre des Trahisons de France*, rédigé en prose vers 1467, est un récit historique

⁸²GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 1101-1102., s.v. *Pastoralet* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 188-189., n° 3936, s.v. *Pastoralet* (Le).

⁸³*Le pastoralet*, *op. cit.*, p. 573-852.

⁸⁴GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 1444., s.v. *Trahisons de France (Livre des)* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 189., n° 3937, s.v. *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgoigne*.

⁸⁵*La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 259-572.

racontant les rivalités entre les maisons de France et de Bourgogne. Cette œuvre, destinée à la propagande bourguignonne, fait tout pour justifier les actes des ducs de Bourgogne et attaquer le roi de France, avec un ton plutôt agressif. Elle servira donc davantage à connaître les opinions des contemporains que le faits, puisque de nombreux passages ressemblent à un pamphlet diffamatoire. Le *Livre* est la suite de la *Geste des ducs de Bourgogne*, qu'il résume et continue jusqu'au sac de Dinant de 1466⁸⁶.

On ne possède plus que la seconde partie de ce livre, qui concerne les années 1407 à 1465, et elle a été publiée en 1873 par Kervyn de Lettenhove⁸⁷.

Historiographie du sujet

1. Contexte politique

Nous allons maintenant aborder les nombreux travaux qui concernent de près ou de loin la question de l'empoisonnement. Avant de se pencher sur le thème du poison, il serait intéressant d'analyser le contexte et la zone géographique dans lequel il se situe, c'est-à-dire dans l'État bourguignon de la fin du XIV^e siècle au début du XV^e siècle. À ce sujet, Bertrand Schnerb a réalisé de nombreuses études sur les Pays-Bas bourguignons ainsi que sur la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons. Son ouvrage *L'État bourguignon* pourrait nous être utile pour donner une vue d'ensemble de cet espace géographique et des événements qui s'y sont produits⁸⁸. Ainsi, pour la période qui nous intéresse, l'auteur nous raconte les débuts du duc de Bourgogne Jean sans Peur, sa rivalité avec Louis d'Orléans, l'assassinat de ce dernier par Jean sans Peur, suivi de la guerre civile entre les Armagnacs et Bourguignons, puis l'assassinat de Jean sans Peur par le dauphin Charles, et enfin le traité d'Arras. Il convient également de s'intéresser plus particulièrement à Jean sans Peur, étant donné que beaucoup d'éléments de l'intrigue, dont la propagande du poison à l'encontre de Louis d'Orléans, viennent de lui. Pour cela, Bertrand Schnerb a rédigé un deuxième ouvrage, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*⁸⁹, qui nous indique que Jean sans Peur n'a pas décidé seul d'assassiner Louis d'Orléans, puisque les membres de son conseil ont pu lui donner des recommandations à ce sujet. L'auteur fournit également de précieuses informations sur l'organisation de l'hôtel du duc, comme les

⁸⁶GRENTÉ Georges (dir.), *op. cit.*, p. 1444., s.v. *Trahisons de France (Livre des)* et MOLINIER Auguste, *op. cit.*, t. IV, p. 195-196., n° 3953, s.v. *Le livre des trahisons de France*.

⁸⁷*Le livre des trahisons de France*, *op. cit.*, p. 1-258.

⁸⁸SCHNERB Bertrand, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Perrin, 1999.

⁸⁹SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005.

chambellans, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, les médecins, apothicaires et barbiers. Ces renseignements pourraient nous être utiles pour notre thème, étant donné que, le poison étant une arme de proximité, c'est principalement lors des banquets qu'il est administré, par l'intermédiaire des mets et boissons. Pour avoir des informations précises sur le déroulement de la guerre civile ainsi que ses causes et conséquences, dont le développement de la propagande autour du poison, nous pouvons citer un troisième ouvrage de Bertrand Schnerb, intitulé *Armagnacs et Bourguignons. La maudite guerre*⁹⁰ : celui-ci commence à partir de la folie du roi Charles VI en 1392, l'origine des troubles, et se termine en 1435, lors du traité d'Arras qui met un terme à la guerre civile. On peut aussi consulter l'ouvrage de Jacques D'Avout sur le même sujet⁹¹, qui, bien qu'il soit un peu daté, fournit beaucoup plus de détails sur les différentes années du conflit.

2. Ouvrages généraux sur le poison

Maintenant, venons-en au sujet principal : le poison. Franck Collard, qui a fait de nombreuses recherches sur le sujet, a rédigé *Le crime de poison au Moyen Âge*⁹², qui est l'ouvrage le plus complet sur le poison, divisé en six chapitres. Ainsi, le premier chapitre montre comment le crime de poison est raconté, qualifié ou appréhendé dans les chroniques, la fiction littéraire ou les sources judiciaires ; le deuxième chapitre explique en quoi le poison est une arme singulière par sa diffusion, ses effets et parades ; le troisième chapitre se centre sur la sociologie de l'empoisonnement, comme les profils d'empoisonneurs et d'empoisonnés ; le quatrième chapitre donne les raisons d'une abomination de l'empoisonnement au Moyen Âge ; le cinquième chapitre aborde la répression et les poursuites de l'empoisonnement ; enfin, le sixième chapitre fait découvrir les enjeux et usages du poison. Cet ouvrage est donc utile aussi bien pour les thématiques qu'il aborde que pour les nombreux travaux et sources qu'il cite, et est ainsi un bon répertoire historiographique. Citons également un autre auteur, Charles Leleux, qui dans *Le poison à travers les âges*⁹³, a rédigé un chapitre consacré au Moyen Âge, qui couvre la période du X^e au XV^e siècle et dans lequel il présente les progrès de la toxicologie ainsi que quelques affaires liées au poison, dont celle d'Isabeau de Bavière, accusée d'avoir empoisonné le chancelier ainsi que des prélats et une partie des parlementaires.

⁹⁰SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2009.

⁹¹D'AVOUT Jacques, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, Gallimard, 1943.

⁹²COLLARD Franck, *Le Crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.

⁹³LELEUX Charles, *Le poison à travers les âges*, Paris, Alphonse Lemerre, 1923.

3. Affaires d'empoisonnement

Le premier chapitre qui sera traité dans le mémoire concernera les affaires d'empoisonnement : il sera utile pour présenter les grandes possibles victimes du poison ainsi que les principaux suspects. Pour avoir une vue d'ensemble sur les personnages, nous pouvons nous baser sur l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* de Prosper de Barante⁹⁴, qui retrace les événements principaux ayant touché la maison de Bourgogne et le royaume de France. Cet ouvrage est divisé en six volumes : les deux premiers concernent le règne de Philippe le Hardi, les deux suivants celui de Jean sans Peur et les deux derniers celui de Philippe le Bon. Les trois derniers tomes sont les plus utiles pour notre période étudiée : dans le tome 4 est relatée la mort des dauphins Jean de Touraine et Louis de Guyenne⁹⁵ ; dans le tome 5, celle de Jean de Bavière⁹⁶, et dans le tome 6, celle de Philippe de Saint-Pol⁹⁷. En ce qui concerne l'auteur, il s'agit d'un historien, écrivain et homme politique français du XIX^e siècle, il faudra donc compléter l'analyse des sources à l'aide d'ouvrages plus récents, que nous verrons plus loin. Un autre auteur ancien, Philippe-François Hossart, un abbé du Hainaut, a rédigé, à la fin du XVIII^e siècle, un ouvrage sur l'histoire de sa région, l'*Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*⁹⁸, dont un chapitre concerne Jacqueline de Bavière. Hossart dit à propos du personnage que "jamais princesse ne fut ni plus tracassée ni plus malheureuse" et "ses époux et ses plus proches parents furent la cause de tous ses malheurs". L'auteur retrace les difficultés auxquelles Jacqueline a dû faire face, comme la mort de son premier époux, Jean de Touraine, "qui mourut empoisonné" ; ses multiples mariages ; sa confrontation avec Jean de Bavière, qui finit lui aussi par être empoisonné ; et enfin la cession de "presque tous ses revenus" à Philippe le Bon⁹⁹. Ainsi, avec les ouvrages de Philippe-François Hossart et de Prosper de Barante, nous avons un bon aperçu des événements s'étant produits en France et en Bourgogne. Cependant, ces deux ouvrages sont fort datés, étant donné que celui d'Hossart date de la fin du XVIII^e siècle et que celui de de Barante date du début du XIX^e siècle : il faut donc les compléter par des travaux plus récents, puisqu'entre-temps de nombreux éclaircissements et découvertes ont été faits sur la période étudiée. Ces ouvrages sont donc datés non seulement car leur publication remonte à plusieurs siècles, mais aussi car la conception de l'histoire à cette époque n'était pas la même

⁹⁴DE BARANTE Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Paris, Ladvocat, 1824-1826, 13 vol.

⁹⁵*Ibid.*, 1826, t. IV, p. 284-288.

⁹⁶*Ibid.*, 1826, t. V, p. 187.

⁹⁷*Ibid.*, 1826, t. VI, p. 93.

⁹⁸HOSSART Philippe-François, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. II, Mons, Lelong, 1792.

⁹⁹*Ibid.*, p. 211.

qu'aujourd'hui. En effet, autrefois, l'histoire s'intéressait essentiellement aux événements et aux institutions, en laissant de côté les autres sujets d'étude comme la sociologie, la culture, la vie quotidienne, les modes de pensée ou encore l'imaginaire des gens du passé. C'est surtout depuis la fin du XX^e siècle qu'il y a eu un intérêt de la part des historiens pour ces domaines d'étude, il faudra donc consulter les récents travaux sur la période de la fin du Moyen-Âge, notamment ceux sur la rumeur et l'imaginaire, qui nous aideront à comprendre comment la propagande autour du poison s'est diffusée dans la société médiévale.

Maintenant que nous avons cité les ouvrages présentant une vue d'ensemble, intéressons-nous aux études consacrées aux différents personnages suspectés d'avoir été empoisonnés. Pour Charles VI, nous pouvons utiliser l'ouvrage de Françoise Autrand¹⁰⁰, qui retrace la vie du roi de 1380 à 1422, avec les principaux événements, comme la forêt du Mans, le Bal des Ardents ou encore l'assassinat du duc d'Orléans. L'auteur est une historienne française, spécialiste d'histoire politique du Moyen Âge, et peut donc nous apporter de précieux éclaircissements sur le contexte politique du règne de Charles VI. En outre, Françoise Autrand nous décrit le contexte religieux et moral, ainsi que les diverses interprétations faites de la folie du roi à l'époque. Un autre historien français, Bernard Guenée, lui aussi spécialiste du Moyen Âge, a également fait des études sur le règne de Charles VI. Ainsi, dans *La folie de Charles VI. Études de mots*¹⁰¹, l'auteur analyse comment la folie du roi est décrite dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis, qui emploie surtout des termes neutres, parlant de maladie ou d'infirmité mais pas de démence. Notons que le regard de Michel Pintoin sur la folie du roi évolue avec le temps : au début, il décrit en détail la maladie, mais peu à peu, lorsque la folie devient une routine, ses mentions deviennent plus brèves. Bernard Guenée a aussi fait une analyse des causes qui ont mené à l'assassinat de Louis d'Orléans et des conséquences qui en ont découlé¹⁰². Pour obtenir des informations plus précises sur les deux fils de Charles VI, Louis de Guyenne et Jean de Touraine, nous pouvons utiliser l'article *Le dauphin Jean duc de Touraine, fils de Charles VI (1398-1417)* de Yann Grandeau¹⁰³, un historien qui a réalisé des études sur le XV^e siècle, notamment sur la fin du règne de Charles VI et le début de celui de Charles VII. Cette étude débute par un chapitre sur Louis de Guyenne, un prince controversé

¹⁰⁰AUTRAND Françoise, *op. cit.*

¹⁰¹GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, De Boccard, 1999.

¹⁰²GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992.

¹⁰³GRANDEAU Yann (éd.), "Le dauphin Jean duc de Touraine, fils de Charles VI (1398-1417)", *Bulletin Philologique et historique*, n° 2, Paris, Bibliothèque nationale, 1971, p. 665-728.

dont le décès fut "un désastre pire que la défaite d'Azincourt". Après la mort de Louis de Guyenne, l'auteur se penche sur le personnage central de son étude, Jean de Touraine. Cet article nous sera utile pour éclairer les circonstances suspectes de la mort de ces deux dauphins.

Il serait également utile de se renseigner sur Philippe le Bon, parce que celui-ci fut marié à Michelle de France, qui fut suspectée d'avoir été empoisonnée en 1422, mais aussi parce que lui-même fut la cible d'une tentative d'assassinat par Gilles de Potelles en 1433. Pour cela, nous avons l'ouvrage *Philip the Good : the Apogee of Burgundy* de Richard Vaughan¹⁰⁴, dont les passages qui nous intéressent sont ceux qui s'attachent aux rivalités entre Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière. Notons que, selon l'auteur, Michelle de France ne mourut probablement pas empoisonnée, tout comme Philippe de Saint-Pol, dont des documents prouvent qu'il avait été malade pendant un temps et qu'il mourut de mort naturelle. De plus, toujours selon l'auteur, il est peu probable que Jacqueline de Bavière et sa mère aient empoisonné Jean de Bavière et Jean IV de Brabant¹⁰⁵. Cependant, il faudrait nuancer les propos de Richard Vaughan, car ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de preuves d'empoisonnement qu'il n'y en a pas eu. D'ailleurs, Éric Bousmar remet en doute les affirmations de Richard Vaughan dans un de ses articles consacrés à Jacqueline de Bavière : selon lui, Vaughan "ne croit guère à la culpabilité des deux femmes (Jacqueline de Bavière et Marguerite de Bourgogne), sans trop expliciter toutefois en quoi il la juge peu plausible"¹⁰⁶. Richard Vaughan a également publié un ouvrage sur Jean sans Peur¹⁰⁷, avec un chapitre consacré à Marguerite de Bourgogne, ce qui pourrait être utile, puisque celle-ci a été soupçonnée d'empoisonnement.

4. Poison et science

Le poison étant l'objet d'une science, il faudrait s'intéresser à l'évolution de la toxicologie au cours du Moyen Âge, plus particulièrement au progrès des méthodes pour faire du poison mais aussi pour s'en prémunir. Pour cela, nous pouvons nous aider des trois ouvrages d'Émile Gilbert, un pharmacien s'étant intéressé au poison : le premier, *Essai historique sur les poisons*¹⁰⁸, analyse les différents types de poisons utilisés au cours du temps, comme les poisons

¹⁰⁴VAUGHAN Richard, *Philip the Good : the Apogee of Burgundy*, Woodbridge, Boydell Press, 2002.

¹⁰⁵*Ibid.*, p. 52-53.

¹⁰⁶BOUSMAR Éric, "Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance", CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, no 48, 2008, p. 73-89., ici p. 84.

¹⁰⁷VAUGHAN Richard, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, Londres, Longmans, 1966.

¹⁰⁸GILBERT Émile, *Essai historique sur les poisons*, Moulins, Fudez, 1868.

venant de minéraux, d'animaux ou encore de plantes. Il mentionne également les affaires d'empoisonnement, avec un passage concernant Charles VI et Isabeau de Bavière. Le deuxième livre, *Philtre, charmes, poisons*¹⁰⁹, nous est utile pour son chapitre sur le Moyen Âge, dans lequel il parle des sorciers ainsi que des philtres et poisons que ceux-ci emploient. Le troisième ouvrage, *La pharmacie à travers les siècles*¹¹⁰, nous apprend qu'au début du XV^e siècle, l'alchimie domine, et elle englobe de nombreuses sciences, dont la toxicologie et la pharmacie. En-dehors d'Émile Gilbert, nous pouvons aussi citer l'historien médiéviste Joël Chandelier, qui, dans un article¹¹¹, analyse les traités toxicologiques du Moyen Âge : le poison, au départ assimilé au médicament par sa nature et ses effets, se différencie peu à peu de celui-ci, jusqu'à être totalement distingué du médicament à la fin du XIV^e siècle. Cela permet ainsi aux médecins de la fin du Moyen Âge de réaliser une meilleure classification des substances, avec leurs effets et antidotes.

Puisque l'empoisonnement provoque une multitude de symptômes semblables à ceux de certaines maladies, on a souvent besoin de l'avis des médecins pour déterminer la cause des maux dont souffre un prince. À ce sujet, Idelette de Bures, un médecin psychiatre français, a réalisé une étude sur le règne de Charles VI, qui s'intitule *Charles VI. Sa folie, ses médecins, ses traitements et le Religieux de Saint-Denis*¹¹². Dans cet ouvrage, elle s'intéresse aux médecins de Charles VI, plus précisément aux diagnostics qu'ils firent de sa maladie et aux traitements qu'ils lui donnèrent pour tenter de mettre fin à sa folie.

Pour avoir d'autres renseignements utiles sur la médecine, nous pouvons nous baser sur les études de Mirko Grmek, un historien franco-croate de la médecine. Celui-ci, dans son *Histoire de la pensée médicale en occident*¹¹³, nous dit que la maladie, qui peut être une faiblesse, une difformité, un malaise ou une souffrance, est au Moyen Âge souvent associée à la magie par la population, malgré les critiques des médecins et de certains philosophes, et on pense généralement qu'elle est due à une souillure ou une transgression. Nous pouvons également employer les travaux de Lynn Thorndike, un historien américain qui s'est spécialisé dans les sciences du Moyen Âge et qui a réalisé entre autres deux ouvrages qui parlent de la médecine médiévale. Le premier, *Science and Thought in the Fifteenth Century*¹¹⁴, nous apprend qu'à

¹⁰⁹GILBERT Émile, *Philtres, charmes, poisons*, Paris, Savy, 1880.

¹¹⁰GILBERT Émile, *La pharmacie à travers les siècles*, Toulouse, Vialelle, 1886.

¹¹¹CHANDELIER Joël, "Théorie et définition des poisons à la fin du Moyen Âge", *Cahiers de recherches médiévales*, no 17, 2009, p. 23-38.

¹¹²DE BURES Idelette, « Charles VI. Sa folie, ses médecins, ses traitements et le Religieux de Saint-Denis », *Histoire des sciences médicales*, t. XXXIV, n° 1, Société française d'Histoire de la Médecine, 2000, p. 29-38.

¹¹³GRMEK Mirko D. (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. I, Paris, Seuil, 1995.

¹¹⁴THORNDIKE Lynn, *Science and Thought in the Fifteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1929.

partir du XIV^e siècle, on a commencé à disséquer des corps humains pour le progrès de la science, on a fait des progrès contre l'infection, la source des maladies, on a reconnu plus de maladies comme étant contagieuses, et on a développé les hôpitaux, la profession médicale ainsi que l'enseignement de la médecine dans les universités. Dans *A History of Magic and Experimental Science*¹¹⁵, où le titre indique que la science, et donc le poison, fut généralement associée à la magie, on se penchera surtout le troisième tome, car nous y trouvons un chapitre consacré aux poisons¹¹⁶.

Pour continuer sur la science du poison, signalons l'historienne médiéviste Geneviève Sodigné-Costès, qui a réalisé une étude sur le *Liber de venenis* de Pietro d'Abano¹¹⁷. L'auteur nous apprend que ce livre de Pietro d'Abano a été écrit au début du XIV^e siècle, sur base de la science arabe et des traductions des œuvres d'Aristote consacrées à la physique et la biologie. Dans l'introduction, elle donne une définition du venin : celui-ci, au Moyen Âge, englobe non seulement les poisons purs, mais aussi les médicaments et les morsures d'animaux venimeux ou enragés. Le venin est un élément qui, une fois qu'il a pénétré dans le corps, transforme les substances corporelles en substances nocives, à l'inverse de la nourriture qui est changée en substance corporelle. Sodigné-Costès nous informe plus loin que le livre de Pietro d'Abano, qui est destiné au pape, a pour but de décrire les venins, mais surtout d'apprendre aux puissants à se prémunir du poison dans un contexte d'empoisonnement volontaire. Une traduction du livre a d'ailleurs été faite pour Jean Lemaingre, le maréchal de Charles VI, lorsque des rumeurs disaient que la folie du roi était due au poison et que la responsable était Valentine Visconti, ce qui reflète donc bien l'air du temps¹¹⁸.

Notons que cet ouvrage de Pietro d'Abano reflète bien les objectifs de ce genre de traité : selon Franck Collard, les traités sur les poisons ont surtout pour fonction de protéger non seulement les puissants, mais aussi les populations des campagnes et villes : ils ont donc une utilité publique et servent le bien commun et la médecine, dans un contexte de médicalisation de la société¹¹⁹. Cependant, à la fin du Moyen Âge, ce sont surtout les puissants qui sont obsédés par la crainte d'être empoisonnés, et l'entourage des princes est d'ailleurs perçu comme un monde vénéneux. Un juriste, Honorat Bovet, déclare d'ailleurs en 1398, lors de la folie de Charles VI,

¹¹⁵THORNDIKE Lynn, *A History of Magic and Experimental Science*, New York, Columbia University Press, 1923-1958, 8 vol.

¹¹⁶*Ibid.*, t. III, p. 525-545.

¹¹⁷SODIGNÉ-COSTES Geneviève, "Un traité de toxicologie médiévale : le *Liber de venenis* de Pietro d'Abano (traduction française du début du XV^e siècle)", *Revue d'histoire de la pharmacie*, t. 83, n°305, 1995, p. 125-136.

¹¹⁸*Ibid.*, p. 129-134.

¹¹⁹COLLARD Franck, *Les écrits sur les poisons*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 89-91.

que dès qu'un puissant meurt ou tombe malade, on dit que c'est à cause de sortilèges ou poisons. Accuser ses adversaires est d'ailleurs une bonne façon de les éliminer, car l'intention d'empoisonner est la même chose que d'accomplir l'empoisonnement. Par exemple, Jean sans Peur accusa les Armagnacs d'avoir tué les dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine par poison¹²⁰.

Étant donné que nous avons passé en revue les ouvrages traitant de la médecine et des moyens de se prémunir du poison, il serait également intéressant de voir les différentes techniques pour faire pénétrer le poison dans le corps de la victime. L'article de Lydie Bodiou¹²¹, une historienne qui s'intéresse à l'histoire des femmes et du genre, du corps ou encore des pratiques sociales et culturelles, nous dit que ce sont surtout les mets et boissons qui sont utilisés pour diffuser le poison dans l'organisme, le poison étant alors confondu avec l'aliment. Une autre historienne, Danielle Queruel, qui est spécialisée dans la littérature de la fin du Moyen-Âge, a réalisé un article sur les banquets¹²². Ce dernier pourrait nous être utile, bien qu'il ne mentionne pas le poison, étant donné qu'il nous explique quelles sont les manières de table dans la maison de Bourgogne, où les mets et entremets sont une manière d'affirmer son pouvoir. Il y a donc un paradoxe : d'un côté, le duc a besoin des banquets pour montrer sa grandeur, mais d'un autre côté, il doit s'en prémunir, car c'est là que peuvent circuler des poisons.

5. Profils-types de l'empoisonneur

Vu que nous avons un aperçu général des progrès de la toxicologie au cours du Moyen Âge, nous pourrions désormais nous intéresser aux travaux décrivant le profil-type de l'empoisonneur. Commençons par la femme, qui est souvent la cible des accusations d'empoisonnement. Éric Bousmar, un historien médiéviste, a réalisé deux articles sur Jacqueline de Bavière : l'un est assez général et raconte tout son parcours politique¹²³, et le deuxième, plus spécifique à notre sujet, se centre sur les intrigues et complots possiblement orchestrés par

¹²⁰COLLARD Franck, *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Seuil, 2007, p. 167-176.

¹²¹BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, "Les objets du poison de l'Antiquité à nos jours", *Sociétés & Représentations*, no 32, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 217-240.

¹²²QUERUEL Danielle, "Des entremets aux intermèdes dans les banquets bourguignons", *Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, 1996, p. 143-157.

¹²³BOUSMAR Éric, "Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ?", BOUSMAR Éric, DUMONT Jonathan, MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 385-455.

elle¹²⁴ : l'assassinat de Guillaume van den Berghe, l'empoisonnement de Jean de Bavière, ainsi qu'un projet d'attentat contre Philippe le Bon. C'est donc sur ces trois faits que ce second article se centre, mais l'auteur précise dès le début qu'il n'existe aucune preuve formelle de l'éventuelle responsabilité de Jacqueline de Bavière dans ces affaires, et que les historiens eux-mêmes hésitent sur le commanditaire des trois crimes. On peut ici faire un parallèle avec Valentine Visconti, pour laquelle il n'y a pas de véritables preuves concernant ses imputations d'empoisonnement.

Plusieurs études ont été réalisées sur Valentine Visconti, dont une faite par Laurent Hablot, historien et philologue français, où il est question de la réputation de Valentine Visconti et de sa famille¹²⁵. L'article est introduit par un texte issu de la bibliographie d'Émile Collas consacrée à Valentine Visconti et aux accusations portées contre elle : on la soupçonne d'avoir tenté d'empoisonner son neveu le dauphin Louis, et un des arguments est que les armes de sa famille semblent représenter une couleuvre engloutissant un enfant. C'est donc sur la question de l'héraldique des Visconti que Laurent Hablot décide de se pencher : comment les armoiries que porte Valentine Visconti peuvent susciter les imputations d'empoisonnement qui la poussent à quitter la cour entre 1396 et 1407 ? Au terme de son argumentation, Laurent Hablot finit par conclure qu'aucun auteur de l'époque n'a été établir le lien entre le serpent héraldique des Visconti et la réputation vénéneuse de Valentine Visconti. L'auteur nous dit que ce silence des sources ne s'explique pas par la pudeur ou l'auto-censure mais par les non-dits et sous-entendus, qui sont des principes mêmes de la culture emblématique de la fin du Moyen Âge.

Pour avoir un aperçu général de la vie de Valentine Visconti, citons Alfred Coville, un autre historien français, qui, dans son article *Valentine Visconti et Charles d'Orléans*¹²⁶, donne un bon résumé de la biographie de Valentine Visconti, depuis son contrat de mariage avec Louis d'Orléans en 1397 jusqu'à sa mort en 1408. Alain Marchandisse, un historien médiéviste belge, a également rédigé un article assez complet sur la duchesse¹²⁷, dans lequel il analyse les discours des divers chroniqueurs, tels que Michel Pintoin, Jean Juvénal des Ursins, Enguerrand de Monstrelet et Jean Froissart, à propos de Valentine Visconti. Parmi tous ces chroniqueurs, c'est

¹²⁴BOUSMAR Éric, "Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance", *art. cit.*

¹²⁵HABLOT Laurent, "Valentine Visconti ou le venin de la *biscia*", BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam (dir.), *Les Vénéneuses. Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 179-194.

¹²⁶COVILLE Alfred, "Valentine Visconti et Charles d'Orléans [Émile Collas, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans]. Premier article", *Journal des savants*, t. XII, no 1, 1914, p. 15-26.

¹²⁷MARCHANDISSE Alain, "Milan, les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains", MORENO Paola et PALUMBO Giovanni (dir.), *Autour du XV^e siècle. Journées d'étude en l'honneur d'Alberto Vàrvaro*, Genève, Librairie Droz, 2008, p. 93-116.

Jean Froissart qui a les propos les plus sévères envers Valentine, et c'est probablement lui qui a contribué à diffuser des rumeurs à son encontre. Un passage de l'article est d'ailleurs consacré à l'image récurrente de la femme empoisonneuse au Moyen Âge : ce sont souvent des princesses qui sont réputées pour être venimeuses, surtout si elles sont d'origine étrangère, l'Italie étant, selon les stéréotypes de l'époque, la patrie des poisons¹²⁸. Un ouvrage complémentaire sur lequel nous pourrions nous baser est celui de Franck Collard, *Veneficiis vel maleficiis*¹²⁹, dont un extrait parle des accusations dont Valentine Visconti fut l'objet.

Les rumeurs sur la duchesse d'Orléans entrent dans le thème de la femme vénéneuse, pour lequel des travaux importants ont été réalisés, et principalement par Tracy Adams, qui est une historienne et littéraire française. Celle-ci a réalisé un ouvrage sur Valentine Visconti et sa réputation de sorcière¹³⁰, à cause de laquelle elle dut partir de la cour en 1396. Tracy Adams a en outre réalisé de nombreuses études sur la reine Isabeau de Bavière, qui fut elle aussi suspectée de poison. Par exemple, dans *The Life and Afterlife of Isabeau of Bavaria*¹³¹, elle analyse les critiques formulées par le Religieux de Saint-Denis à l'encontre de la reine et de Louis d'Orléans.

Pour Isabeau de Bavière, outre les travaux de Tracy Adams, nous pouvons citer Louis-Marie Prudhomme, un journaliste français, qui, dans son ouvrage *Les Crimes des Reines de France*¹³², a un chapitre entier consacré à cette reine. Précisons qu'il faut être très critique par rapport à cet auteur français, car il s'agit d'un livre écrit en 1792, c'est-à-dire peu après la Révolution Française, et il n'est donc pas étonnant que le but de l'auteur soit de critiquer la monarchie de manière générale, à travers les critiques des reines de France. De plus, l'auteur se permet de dire des préjugés sur les reines qui ne sont basés sur aucune source. Ainsi, il décrit Isabeau de Bavière comme étant "violente, avare, incapable de modération dans ses désirs, tourmentée du désir de régner". Il attribue même à cette reine une série de complots : il se demande si l'homme étrange ayant averti le roi dans la forêt du Mans était en fait "un homme payé par la reine pour achever de lui troubler l'esprit"¹³³, et déclare même que les dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine furent empoisonnés par leur mère, qui "poursuivit tous ses enfans mâles avec une égale fureur" et voulait "ne se réserver que des filles dont elle pût se servir habilement pour vendre le royaume à des étrangers"¹³⁴. Cependant, Charles, le dernier de ses enfants, fut assez

¹²⁸*Ibid.*, p. 20-21.

¹²⁹COLLARD Franck, "Veneficiis vel maleficiis", *Le Moyen Âge*, t. CIX, no 1, 2003, p. 9-57.

¹³⁰ADAMS Tracy, "Valentina Visconti, Charles VI, and the Politics of Witchcraft", *Parergon*, t. XXX, n° 2, 2013.

¹³¹ADAMS Tracy, *The Life and Afterlife of Isabeau of Bavaria*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010.

¹³²PRUDHOMME Louis-Marie, *Les Crimes des Reines de France*, Londres, s.e., 1792.

¹³³*Ibid.*, p. 107-108.

¹³⁴*Ibid.*, p. 129.

prudent et malin pour lutter contre ses "empoisonnements" et "assassinats". Enfin, l'auteur, en plus d'accuser Isabeau de Bavière de tous les complots possibles, conforte les stéréotypes du Moyen Âge sur la reine venimeuse, puisqu'il dit à propos d'Isabeau de Bavière qu'il "faut être femme pour imaginer de pareilles ruses"¹³⁵. Les critiques que l'auteur adresse à Isabeau sont d'ailleurs les mêmes que celles qu'il lance contre Marie-Antoinette d'Autriche plus loin dans son ouvrage : nous pourrions donc faire des comparaisons entre ces deux reines dans le chapitre sur les profils-types de l'empoisonneur. Ce livre peut donc nous donner un aperçu des accusations dont Isabeau de Bavière aurait pu faire l'objet à son époque, ainsi que sur l'image de la femme vénéneuse, qui perdure à travers les siècles. Cet ouvrage n'est donc pas important pour la véracité de ses propos, mais plutôt pour le regard que son auteur porte sur Isabeau.

Les femmes ne sont pas les seules à être suspectées d'empoisonnement au Moyen Âge, et Nicole Brocard, une historienne française spécialiste de la fin du Moyen Âge, nous le montre bien dans son article sur les pauvres, marginaux et sorciers. Ainsi, les pauvres sont également suspectés : au XV^e siècle, ils sont vus comme des fauteurs de troubles, voire des traîtres, au même titre que les voleurs de grand chemin et les sorciers. En effet, tous sont désignés comme des trompeurs et coupables de transgression à travers leurs actes et paroles. Cela est dû au fait qu'à cette époque, la guerre est omniprésente et que les épisodes de peste sont fréquents, ce qui incite la population à être plus méfiante et plus attentive à ce qui perturbe l'ordre social. Il y a une inversion par rapport aux normes de la société : les pauvres sont immoraux et rendent l'aumône dangereuse en menaçant la communauté moralement et socialement. Déjà redoutés individuellement, ils le sont encore plus lorsqu'ils sont groupés, représentant ainsi une menace qui alimente les rumeurs et la peur du crime organisé. Il y a donc des normes et valeurs strictes, déterminées par la société, qui excluent ceux qui sont à l'extérieur, considérés comme traîtres, pervers, dissimulateurs, non-chrétiens voire non-humains. L'humanité est donc une dignité qui apporte la supériorité à celui qui l'acquiert, par le respect des bonnes valeurs, sur les êtres inférieurs, parmi lesquels se trouvent les pauvres, brigands et sorciers, qui représentent la différence et sont responsables du déferlement du mal. Ainsi, ces monstres exclus répandent des menaces de mort qu'il faut absolument repousser : il devient donc de plus en plus important de démasquer les traîtres, de les stigmatiser et de les chasser pour conserver la cohésion et l'organisation de la société¹³⁶.

¹³⁵*Ibid.*, p. 114.

¹³⁶BROCARD Nicole, "Pauvres, marginaux, sorciers, complots et trahison à Besançon et dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e s.)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 239-248.

Pour le cas plus spécifique des sorciers et sorcières, nous pouvons nous intéresser aux travaux d'Augustin Cabanès, un médecin, journaliste et historien français de la médecine. Dans son ouvrage *Poisons et sortilèges*, il consacre un article aux envoûteurs, c'est-à-dire aux sorciers employant de la magie noire : celle-ci est très liée à l'art du poison, étant donné que le poison est généralement utilisé dans les drogues des sorcelleries, et c'est même le toxique qui permet à cette drogue de réussir un enchantement¹³⁷. Nicolas Gherzi, un historien médiéviste français, nous informe d'ailleurs que le poison est tellement lié à la sorcellerie en France qu'on emploie le terme *pousouera* pour désigner toutes les femmes supposées être des sorcières, peu importe si elles utilisent ou non du poison¹³⁸. Julien Véronèse, un historien médiéviste français, nous apprend que certains clercs peuvent également pratiquer des arts occultes, notamment ceux ayant tenté de guérir Charles VI par leurs sorts et rituels magiques¹³⁹.

6. Rumeurs, scandales et propagande du poison

Maintenant que nous avons observé les principaux ouvrages décrivant les individus susceptibles d'être soupçonnés d'empoisonnement, nous pouvons nous intéresser aux ouvrages et articles utiles pour le dernier chapitre : celui de la rumeur. Pour avoir un aperçu général sur le thème de la rumeur, nous pouvons consulter l'article de Séverine Fargette, une historienne médiéviste française, qui est le plus complet sur le mécanisme de la rumeur. Ainsi, la rumeur transmet de multiples revendications sociales, c'est pourquoi il est important pour les autorités de la connaître et d'étudier ses principes, en vue de conserver et renforcer leurs pouvoirs et de contrôler en partie l'espace public et politique. La domination des rumeurs est donc un outil de pouvoir important dans le royaume de France. Pour tirer parti des rumeurs, deux moyens sont possibles : soit on identifie et emploie ces bruits pour diriger plus facilement l'espace politique, soit on répand de fausses informations et les transmet de bouche à oreille pour désorienter le peuple ou l'ennemi. Dans ce second cas, il s'agit alors de propagande, et celle-ci est facilitée par le fait qu'une rumeur est anonyme et transférée oralement, dont on ne connaît pas le lieu et la date d'apparition. Certains lieux sont plus propices aux rumeurs, plus particulièrement ceux où la population est dense et l'espace plus restreint, comme les villes, foires, marchés et tavernes.

¹³⁷CABANÈS Augustin, *Poisons et sortilèges. Les Césars, envoûteurs et sorciers, les Borgia*, t. I, Paris, Plon, 1903, p. 197-201.

¹³⁸GHERZI Nicolas, "Poisons, sorcières et lande de bouc", *Cahiers de recherches médiévales*, n° 17, 2009, p. 103-120.

¹³⁹VÉRONÈSE Julien, « Jean sans Peur et la « fole secte » des devins : enjeux et circonstances de la rédaction du traité Contre les devineurs (1411) de Laurent Pignon », *Médiévales*, n° 40, 2001, p. 113-132.

C'est là que ceux qui colportent les bruits sont donc les plus efficaces¹⁴⁰. Pour continuer sur la même thématique, nous pouvons nous aider des travaux de Gilles Lecuppre, un historien français spécialisé dans les complots, la symbolique et l'imaginaire. Celui-ci a réalisé un article sur la rumeur¹⁴¹, où il analyse l'influence du contexte de crise sur celle-ci, ainsi qu'un article sur le thème du scandale¹⁴², où on apprend que ce dernier est lié aux modes, obsessions et innovations, permettant ainsi de déterminer les valeurs de l'époque. Le scandale public doit être réparé en public, avec une pénitence qui équivaut à la faute. Par exemple, Louis d'Orléans, après la tragédie du Bal des Ardents, a dû faire une procession pieds-nus dans Paris puis participer à une messe à Notre-Dame et construire une chapelle dans l'église des Célestins¹⁴³.

À part les travaux de Séverine Fargette et de Gilles Lecuppre, nous pouvons citer l'article de Franck Collard, où l'auteur nous indique que le sentiment de la mort suspecte à la fin du Moyen Âge est souvent lié à la question du poison. Ainsi, lors du décès du fils de Valentine Visconti en 1395, on soupçonna celle-ci de l'avoir accidentellement tué à l'aide d'une pomme empoisonnée, qui était en fait destinée au dauphin. Les soupçons n'étaient pas dû à la mort brusque de l'enfant, mais à la réputation criminelle de Valentine, qui voulait, selon les rumeurs, empoisonner le roi et ses enfants. Un autre exemple est celui de Michelle de France, épouse de Philippe le Bon : lorsque celle-ci mourut soudainement, Philippe le Bon échappa de peu à une émeute. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois que Philippe le Bon risqua des rébellions, car en 1430, le questionnement de la maladie mortelle de Philippe de Saint-Pol avait, selon l'auteur, probablement pour but de faire en sorte que les sujets s'animent contre leur nouveau maître¹⁴⁴. Voyons maintenant les ouvrages traitant de la rumeur et de la propagande durant les différentes périodes de notre délimitation chronologique. D'abord, pour le règne de Charles VI, nous pouvons utiliser l'ouvrage de Bernard Guenée sur l'opinion publique lors de la folie du roi¹⁴⁵. Cependant, il faut tout de même rester critique par rapport à ce livre, car l'auteur base toute son étude sur la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* alors que Michel Pinton est partisan du

¹⁴⁰FARGETTE Séverine, "Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420)", *Le Moyen Âge*, t. CXIII, n° 2, 2007, p. 316-317.

¹⁴¹LECUPPRE Gilles et LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, "La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 149-175.

¹⁴²LECUPPRE Gilles, "Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, no 25, Garnier, 2013, p. 181-191.

¹⁴³*Ibid.*, p. 188-189.

¹⁴⁴COLLARD Franck, "De l'émotion à l'émoi du meurtre. Quelques réflexions sur le sentiment de la mort suspecte à la fin du Moyen Âge", *Revue historique*, n° 656, Paris, P.U.F., p. 873-907, ici p. 895-896.

¹⁴⁵GUENÉE Bernard, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

camp bourguignon.

Pour la même période, citons également les travaux de Tracy Adams, qui a rédigé deux articles sur la propagande bourguignonne. Dans son article de *Character Assassination*¹⁴⁶, Tracy Adams analyse la propagande qu'il y eut contre Louis d'Orléans et Valentine Visconti dès les débuts de la folie du roi. Elle nous informe également que la plupart des historiens du XVIII^e siècle, influencés par la Révolution Française, acceptèrent les critiques de la monarchie venant de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur à l'encontre de Louis d'Orléans, qui furent relayées par les chroniqueurs les plus lus de l'époque de Charles VI, c'est-à-dire Michel Pintoin et Enguerrand de Monstrelet, qui étaient tous les deux du camp bourguignon¹⁴⁷. Dans *Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse*¹⁴⁸, Tracy Adams nous montre que, contrairement à ce que certains historiens prétendent, la reine Isabeau de Bavière n'est pas haïe par ses contemporains avant le traité de Troyes, étant donné que les traces écrites des critiques contre la reine ne se limitent qu'à une période, celle de 1405 à 1406. Il s'agit de l'époque où Jean sans Peur, voulant le pouvoir, tentait d'obtenir l'approbation des Parisiens en critiquant le duc d'Orléans. Ces critiques sont d'ailleurs mentionnées principalement dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, dont le héros est Jean sans Peur : elles sont partiales, et donc peu crédibles. Pourtant, beaucoup d'historiens anciens et récents répètent, même sans citer de sources, l'idée selon laquelle la reine Isabeau était détestée du peuple à son époque.

Ensuite, pour le cas plus spécifique de la propagande autour de la question du tyrannicide, nous pouvons consulter les études sur la *Justification* de Jean Petit, comme celle de Georges Minois, un historien français qui s'est intéressé aux sentiments, idées et comportements collectifs en Occident. Dans son ouvrage *Le couteau et le poison*¹⁴⁹, l'auteur consacre un chapitre à l'assassinat du duc d'Orléans, qui fut le déclenchement de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. Mario Turchetti, un historien de la pensée politique, dans son livre sur le tyrannicide¹⁵⁰, a également rédigé un chapitre sur le même sujet, où il analyse les condamnations et réhabilitations successives du texte de Jean Petit. Enfin, pour les événements survenus après l'assassinat de Louis d'Orléans, nous pouvons consulter l'article de Colette Beaune, une historienne médiéviste française, qui parle de la rumeur pendant la guerre civile¹⁵¹.

¹⁴⁶ADAMS Tracy, "Louis of Orléans, Isabeau of Bavaria, and the Burgundian Propaganda Machine, 1397-1407", SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014, p. 121-130.

¹⁴⁷*Ibid.*, p. 128.

¹⁴⁸ADAMS Tracy, "Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, no 25, Garnier, 2013, p. 223-235.

¹⁴⁹MINOIS Georges, *Le couteau et le poison : l'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997.

¹⁵⁰TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Garnier, 2013.

¹⁵¹BEAUNE Colette, "La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris", *La circulation des nouvelles au Moyen-*

Celle-ci nous rapporte que, pour le Bourgeois de Paris, les nouvelles qui circulent dans la population sont plus fiables que les nouvelles officielles. Le Bourgeois n'emploie pas le terme "rumeur" mais plutôt le verbe "dire", comme "disaient de bonne foi", contrairement aux nouvelles officielles, pour lesquelles il emploie un autre vocabulaire, étant donné qu'elles sont criées. Ces rumeurs, qui n'ont pas d'auteur précis, sont fréquentes au début du XV^e siècle, dans le contexte de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons.

Premières conclusions

En conclusion, nous avons présenté le sujet, la période, la délimitation géographique, ainsi que les acteurs : le thème étudié est le poison à la fin du Moyen Âge, de la première crise de folie du roi Charles VI en 1392 à la conclusion du traité d'Arras en 1435, et la zone géographique est la France et les Pays-Bas bourguignons. En France, les acteurs sont Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière, qui dirigent le royaume à la place de Charles VI, devenu fou, et sont opposés à Jean sans Peur, le duc de Bourgogne. Après l'assassinat de Louis d'Orléans en 1407 et celui de Jean sans Peur en 1419, les acteurs changent : c'est désormais Philippe le Bon qui gouverne les Pays-Bas, et il doit faire face à sa cousine, Jacqueline de Bavière, qui souhaite garder le contrôle sur ses principautés de Hainaut, Hollande et Zélande ; ainsi qu'aux Armagnacs, qui sont les partisans du royaume de France.

Nous avons ensuite abordé les différentes thématiques du sujet, c'est-à-dire les affaires d'empoisonnement, le contexte scientifique du poison, le profil-type de l'empoisonneur, et enfin la diffusion de la propagande du poison au fil du temps. Dans la première thématique, nous avons vu les différents personnages dont la mort ou la maladie est possiblement liée à un empoisonnement, comme Charles VI, les dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine, Michelle de France, Jean de Bavière, Jean IV de Brabant ou encore Philippe de Saint-Pol.

Après, nous nous sommes intéressés aux progrès de la médecine et de la toxicologie. À la fin du Moyen Âge, on sait que le poison se diffuse dans le corps au travers du sang, et la simple ingestion suffit pour faire passer la matière toxique dans le sang. Cependant, la médecine ne sait pas facilement détecter le poison chez un individu en analysant uniquement son sang, et elle ne dispose pas non plus de remèdes efficaces. L'empoisonnement est si bien ancré dans les esprits qu'on le cite régulièrement pour expliquer des transformations du corps inexplicables, des troubles gastriques, des sensations de faiblesse, ainsi que des crises de folie. Pour être

Age, 1993, p. 191-203.

efficace, le poison doit être discret, non identifiable et ne doit pas laisser de traces, ce qui fait que les objets les plus courants pour transporter et administrer le poison sont les mets et boissons.

Ensuite, nous avons analysé le profil-type de l'empoisonneur, en commençant par constater que ce sont surtout les femmes, les étrangers et les sorciers qui sont suspectés d'empoisonnement. Toutes ces accusations de poison rejoignent le thème du scandale, qui permet de mettre en péril la réputation d'un prince, d'un régime ou d'une famille.

De plus, nous nous sommes intéressés à la rumeur, dont le succès dépend du contexte : celle-ci est ainsi surtout efficace lors des moments de crise. La rumeur prolifère donc lorsqu'on dénonce des crimes ou comportements déviants, comme l'assassinat par empoisonnement, qui est perçu comme un crime de lâches.

Enfin, nous avons constaté que l'assassinat par poison n'est pas souvent poursuivi, puisqu'il laisse peu de traces, alors que l'assassinat sanglant, lui, est automatiquement poursuivi. Concernant l'opinion du peuple, celle-ci est prise à témoin par les puissants, qui n'hésitent pas à faire des enquêtes et à faire appel à des médecins pour mettre un terme aux rumeurs d'empoisonnement, étant donné que ces rumeurs, en plus de créer des tensions, peuvent salir la réputation d'un prince.

Après, nous avons analysé les diverses sources qui relatent l'histoire de la période étudiée, c'est-à-dire les chroniques, journaux et œuvres littéraires. Nous nous sommes d'abord intéressés aux chroniques, en commençant par celles de Michel Pintoin et de Jean Juvénal des Ursins, qui concernent le règne de Charles VI. Nous nous sommes ensuite penchés sur les chroniques de Jean Froissart et d'Enguerrand de Monstrelet, qui donnent un aperçu plus général des événements survenus en Europe. Nous avons après présenté trois autres chroniqueurs, Georges Chastellain, Jean Lefèvre de Saint-Rémy et Edmond de Dynter. En-dehors des chroniques, nous avons également exploré les journaux qui couvrent notre période, c'est-à-dire ceux du Bourgeois de Paris, de Nicolas de Baye et de Clément de Fauquembergue. Enfin, nous avons exploré les trois principales œuvres littéraires consacrées à la période du début du XV^e siècle : il s'agit du *Pastoralet*, de la *Geste des ducs de Bourgogne* et du *Livre des Trahisons de France*.

Enfin, nous avons présenté les nombreux travaux qui concernent le sujet et les thèmes abordés, comme des ouvrages sur le contexte politique, les affaires d'empoisonnement, la toxicologie, la médecine, les objets du poison, les profils-types de l'empoisonneur, la sorcellerie, la rumeur ou encore la propagande. Tous ces travaux, ainsi que leurs auteurs, sont répertoriés

dans la bibliographie : celle-ci sera utile pour la suite de notre analyse, qui consistera en la rédaction du mémoire.

Sur base de toutes les observations que nous avons réalisées dans cette introduction, nous pourrions présenter les questions fréquentes qui reviendront tout au long des chapitres qui vont suivre : tous ces personnages dont la mort ou la maladie est suspecte ont-ils été empoisonnés ? Pour certaines affaires, il peut s'agir d'une accusation lancée par un clan adverse dans le but d'affaiblir ses rivaux, comme ce fut le cas de Jean sans Peur, qui fit justifier en 1408 son crime par Jean Petit, en présentant Louis d'Orléans comme un tyran empoisonneur. Le duc de Bourgogne accusa également les Armagnacs en 1417 d'avoir empoisonné les deux dauphins de France, dans le contexte de la guerre civile où la propagande était centrale. D'autres morts, en revanche, ont pu réellement être causées par le poison, comme celle de Jean de Bavière, empoisonné par Jacqueline de Bavière en 1424, ainsi que celle de Philippe de Saint-Pol en 1430, dont la mort arrangeait Philippe le Bon, qui héritait de son duché et évitait un mariage dont il ne voulait pas. Cependant, dans ces deux cas, il n'y a pas eu de grandes accusations d'empoisonnement contre les possibles commanditaires de ces assassinats, puisque cela pouvait rendre difficile l'acquisition de territoires pour le duc de Bourgogne si lui ou une de ses proches avaient une mauvaise réputation. Les autres questions liées à ce constat seront donc les suivantes : à qui profite l'accusation ? Dans quelles circonstances est-ce avantageux pour un prince de répandre des rumeurs d'empoisonnement sur son rival, et quand vaut-il mieux pour lui qu'il garde le silence ? Et lorsqu'un prince est lui-même visé par une rumeur d'empoisonnement, comment s'en tire-t-il ? Préfère-t-il fuir sa région, pour ne pas être victime des représailles de la population, ou fait-il au contraire le choix de contre-attaquer avec une autre accusation contre le camp adverse ? C'est à ces nombreuses questions que nous tenterons de répondre tout au long de cette étude sur le poison.

I) Les affaires d'empoisonnement

Dans ce premier chapitre, nous allons présenter et analyser chacune des affaires d'empoisonnement, en relatant les éléments centraux, en présentant les victimes et suspects, et en établissant des comparaisons entre les différentes versions de ces affaires, relatées par les auteurs que nous avons présentés. Nous ne nous contenterons pas d'analyser uniquement les affaires déjà évoquées dans l'introduction, mais également les affaires plus secondaires ou moins connues, qui ne sont racontées que par un ou deux auteurs.

Le prétendu empoisonnement de Charles VI n'est pas la première affaire d'empoisonnement de la fin du XIV^e siècle. Ainsi, durant cette analyse, nous comparerons également ces affaires avec des cas précédents d'empoisonnement : ces derniers, bien qu'ils soient antérieurs à la folie de Charles VI, sont assez proches des faits, puisque le plus ancien d'entre eux remonte à 1382, soit dix ans avant l'épisode de la forêt du Mans. Cela nous indique donc que les accusations d'empoisonnement, et plus généralement l'imaginaire du poison, étaient déjà bien présents à la fin du XIV^e siècle et qu'ils n'ont pas surgi en 1392, la preuve étant que l'empoisonnement des puits et fontaines se déroule juste deux ans avant le drame du Mans. Nous pourrions ainsi faire des parallèles avec les affaires d'empoisonnement du royaume de France ou du duché de Bourgogne, et nous verrons d'ailleurs qu'il y a des points communs entre les affaires d'avant l'épisode du Mans et celles d'après : les auteurs des rumeurs d'empoisonnement se sont-ils donc inspirés des anciennes affaires d'empoisonnement ? En outre, ces précédentes affaires d'empoisonnement pourront nous informer au niveau de la procédure judiciaire des crimes de poison, des modes de confection et d'ingestion du poison, de la rumeur, ou encore au niveau du profil-type de l'empoisonneur ou de la victime.

1. Les soupçons d'empoisonnement de 1392 à 1435

1.1. Charles VI

Maintenant, venons-en à la première affaire d'empoisonnement de notre période étudiée, celle de Charles VI. Cette histoire, qui se déroule en 1392, est racontée par de nombreux auteurs : Jean Froissart, Michel Pintoin, Jean Juvénal des Ursins et Enguerrand de Monstrelet. Nous allons d'abord utiliser la version de Jean Froissart, qui est la plus complète. Charles VI était parti avec son armée combattre le duc de Bretagne, mais, alors qu'il passait par la forêt du Mans, il croisa sur la route "ung homme en pur le chief et tous deschaux et vestu d'une povre cotte de burel blancq", qui "monstroït mieulx que il fuïst fol que sage". Celui-ci prit les rênes

de la bride du cheval que le roi chevauchait, en criant "Roy, ne chevauche plus avant, mais retourne car tu es trahy". Ensuite, les sergents d'arme frappèrent les mains du fou, qui lâcha les rênes, puis le "laissèrent derrière", et depuis "on ne sceut que il devint". Cependant, la phrase qu'il avait dite troubla l'imagination du roi, et un autre événement aggrava la situation. En effet, en chevauchant, un page, qui portait la lance du roi, s'endormit et "laissa celle lance et le fer cheoir sur le chappel d'achier que l'autre page avoit sur son chief". Le bruit, que le choc des deux aciers produisit, effraya le roi, qui crut "que grant foison de ses ennemis luy couroient sus pour occire". Il entra alors dans une frénésie, perdant "la congnoissance de tous hommes mortels" et se mit à attaquer de tous les côtés, criant "avant avant sur ces trahitours !". Comme Louis d'Orléans n'était pas loin, le roi se mit alors à charger vers lui pour l'attaquer, puisqu'il "ne sçavoit qui estoit son frère ou son oncle", et le duc dut donc fuir pour ne pas risquer d'être blessé ou tué. Les chevaliers, écuyers et gens d'armes finirent par encercler le roi et attendirent qu'il se fatigue, puis, "quant il fut bien lassé et traveillié et son cheval fort foulé", Guillemme Martel, le chambellan du roi, l'attrapa par derrière et l'arrêta. À ce moment, les autres chevaliers ôtèrent l'épée au roi, puis le descendirent de son cheval, le couchèrent à terre et lui enlevèrent son armure. Enfin, il fut "couchié en une littière et tout souef ramené en la cité du Mans". Le soir où le roi fut de retour au Mans, alors que les médecins étaient appelés et que les gens de la cour étaient troublés, certains prétendirent "que on avoit le roy au matin avant que il partésist hors du Mans, empoisonné et ensorcelé pour destruire et honnir le royaume de France". Ces rumeurs se multiplièrent tellement que le duc d'Orléans et les autres membres de la famille royale réagirent en disant que "commune renommée court" que le roi a été "ensorcelé ou empoisonné", et qu'on ne saura la vérité que par les médecins, qui "le doivent il sçavoir, car ils congnoissent sa nature et sa complexion". Les médecins furent donc appelés, et répondirent "que le roy dès grant temps avoit engendré ceste maladie". Philippe de Bourgogne, qui avait encore des doutes, demanda aux médecins comment mangea le roi au dîner le matin où il monta à cheval, et ceux-ci répondirent qu'il mangea "si petitement à peines comme riens, et ne faisoit que penseret busier". Ensuite, le duc de Bourgogne appela les échansons, Robert de Tengues et Hélion de Lignach, à qui il demanda "qui avoit donné à boire derrainement au roy et où il avoit prins le vin dont le roy avoit beu". Ceux-ci répondirent qu'ils en firent l'essai devant le roi, et qu'il ne pouvait il y avoir de soupçons, car "encoiresy a du vin pareil ens ès bouteilles du roy", et qu'ils étaient prêts à en boire et à en faire l'essai devant le duc. Le duc de Berry conclut alors en disant que leur débat était vain, "car le roy n'a esté empoisonné, ne ensorcelé fors de mauvais

conseil"¹⁵².

Cette affaire est intéressante, car elle montre que, lorsqu'un monarque tombe malade ou meurt subitement, la population a tendance à attribuer cela non à des causes naturelles, mais à des ensorcellements ou empoisonnements, voire à des causes surnaturelles, par exemple une punition divine, comme nous le verrons plus loin. Dans le cas du roi Charles VI, il semble plus probable que ses symptômes, qui s'apparentent à de la folie, proviennent d'une maladie mentale que d'un empoisonnement. En effet, le roi présentait déjà quelques signes de folie avant son voyage en Bretagne, et l'événement de la forêt du Mans n'aurait donc pas déclenché, mais plutôt aggravé son état, tout comme le Bal des Ardents. Le fou qui criait que le roi était trahi l'aurait donc rendu paranoïaque, non seulement vis-à-vis de ses soldats et sujets, mais aussi vis-à-vis de sa propre famille, principalement son frère. Cela créa par la suite des soupçons contre le duc d'Orléans, principalement après l'assassinat de celui-ci, lorsque le duc de Bourgogne, avec l'aide du théologien Jean Petit, fit diffuser une image très négative de Louis d'Orléans, le décrivant comme un prince avide de richesses et de pouvoir qui voulait s'emparer du trône. Ce récit donne aussi des informations utiles sur la médecine, ainsi que sur les modes de prévention du poison, dont les essais que font les échantons avant que le roi ne boive, pour éviter qu'il ne se fasse empoisonner.

La version de Jean Froissart est assez complète, mais comme nous l'avons dit auparavant, de nombreux autres auteurs relatent cet épisode, avec des lacunes mais aussi des variations ou détails supplémentaires. Ainsi, Michel Pintoin nous précise que le fou qui rencontra le roi dans la forêt du Mans, malgré les efforts que firent les gardes pour l'éloigner, "suivit le roi pendant près d'une demi-heure", criant la même phrase, à savoir : "Ne va pas plus loin, noble roi, car on te trahit !". L'auteur ajoute également que, Charles VI, lors de sa frénésie, "tua quatre hommes"¹⁵³. Ces détails ont leur importance, car le fait que le fou ait répété pendant un long moment la même phrase a pu troubler encore plus le roi, en lui faisant se souvenir de ces menaces de trahison. On apprend également que le roi a fait quatre victimes, là où nous n'avions pas de précisions à ce sujet dans le texte de Jean Froissart : cela montre que le roi ne reconnaît personne et est dans une fureur telle qu'il est capable de tuer ses propres soldats, au point qu'on sera obligé de l'éloigner de ses sujets, mais aussi de sa femme, lorsqu'il sera de

¹⁵² *Œuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XV, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, p. 35-45.

¹⁵³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. et trad. M. L. BELLAGUET, t. I.II, Paris, 1882 (réed. Éditions du CTHS, 1994), p. 17.

retour à Paris, comme nous le verrons.

Le Religieux ajoute que, lorsque le roi fut finalement encerclé, arrêté, attaché sur un chariot et ramené au Mans pour qu'il puisse se reposer, "ses forces étaient tellement épuisées, qu'il resta deux jours sans connaissance et privé de l'usage de ses membres". Après, son état ne fit qu'empirer, car son cœur battait à peine, à tel point que "les médecins même déclaraient que le roi allait mourir". Cependant, l'état critique du roi ne fut que de courte durée, car "trois jours après, le roi recouvra la santé et l'usage de la raison". Une fois Charles VI guéri, on essaya de déterminer ce qui avait causé la crise de folie de celui-ci. Certains suivirent l'opinion des médecins et déclarèrent que la cause de sa maladie était "un épanchement de bile noire et échauffée, joint à la colère qu'il éprouvait de ne pas voir arriver assez vite ses gens de guerre". D'autres dirent encore qu'il s'agissait d'un châtiment divin. En revanche, une grande partie des seigneurs et de la population prétendirent "que le roi avait été ensorcelé", car "l'usage des maléfices n'était alors que trop fréquent parmi les personnes de tout sexe et de tout rang"¹⁵⁴.

Plusieurs éléments sont à souligner dans ce passage. D'abord, le fait que le roi Charles VI soit déjà associé au Christ : on raconte que c'est après trois jours que le roi retrouva la santé, comme Jésus, qui ressuscita après trois jours. On apprend également que la médecine de la fin du Moyen Âge se base sur les textes d'Hippocrate, car on y retrouve la théorie des humeurs, la bile noire étant généralement associée à la mélancolie. Non explorerons plus en détails les caractéristiques de la médecine à l'époque de Charles VI dans un autre chapitre. En outre, nous voyons qu'une partie de la population attribue la folie du roi à une cause divine : Dieu rendrait malade le roi pour punir la France. Une solution pour que le roi retrouve la santé serait donc, comme nous le verrons plus loin, d'obtenir son pardon en faisant des prières en processions publiques. Enfin, la troisième et dernière cause possible évoquée par la population est que le roi aurait été ensorcelé. Il est intéressant de noter que l'on ne parle pas d'empoisonnement, mais de sorcellerie, contrairement au texte de Jean Froissart, où c'est le poison qui est cité au lieu du sortilège. Il en va de même pour le texte de Jen Juvénal des Ursins, où on ne fait pas non plus mention du poison. Cela s'explique par le fait qu'à la fin du Moyen Âge, le poison et la sorcellerie sont souvent liés, comme nous le verrons également dans un prochain chapitre. Cependant, bien que ces deux termes aient des points communs, il s'agit tout de même de deux manières différentes de nuire à une personne, vu que le poison, contrairement au sortilège, nécessite d'être préparé à l'aide d'ingrédients, et doit ensuite être ingéré par la victime. Or, dans le cas de Charles VI, le poison n'est jamais évoqué, hormis lors de la *Justification* de Jean Petit,

¹⁵⁴*Ibid.*, p. 23.

mais pour un événement qui serait survenu bien avant l'épisode du Mans. De plus, le passage où Louis d'Orléans parle au sujet des rumeurs d'empoisonnement et où Philippe de Bourgogne interroge les médecins et échantons du roi, qui prend tout un paragraphe dans le récit de Jean Froissart, est totalement absent chez les autres auteurs. Cela veut-il donc dire que les soupçons d'empoisonnement de Charles VI sont absents chez Michel Pintoin et Jean Juvénal des Ursins ? Non, car ces soupçons sont suggérés dans un événement raconté par ces deux auteurs, bien que celui-ci ne concerne pas directement Charles VI.

Nous allons raconter cet événement avec la version du Religieux de Saint-Denis, qui est la plus complète : il s'agit du miracle de saint Denis. En 1396, le chevalier Pierre de Vécuse, conseiller du duc de Bourbon, vint à l'église de Saint-Denis, pour déclarer aux religieux de l'abbaye "qu'il avait été guéri d'une maladie étrange et extraordinaire, et presque sauvé de la mort" grâce au saint apôtre. Il leur raconta "qu'il avait été traîtreusement empoisonné" auparavant, et que ses douleurs étaient si vives que les médecins disaient "qu'il était perdu sans ressource". Lorsqu'il fut près de mourir, il demanda la protection de saint Denis, mais de nouveaux malheurs le frappèrent, pour "rendre sa guérison plus miraculeuse". Ainsi, "il tomba dans une telle démence et dans de tels accès de rage, qu'il fallut le lier", car, tel un possédé, il fonçait sur tous ceux qui s'approchaient de lui, cherchant "à les déchirer à coups de dents". Il resta six mois dans cet état, et lorsque sa rage le quitta, un autre mal l'atteignit, qui dura cette fois-ci plus d'un an. À plusieurs reprises, on hésita à préparer ses funérailles, car son cœur ne battait plus et qu'il semblait mort. Durant cette maladie, "il perdit tous ses cheveux", sa peau était devenue "très mince et son corps était entièrement desséché" et "son sang ne circulait plus dans les veines et les vaisseaux" mais montait dans son cœur ou sa tête. Sa guérison, il la devait, selon ses dires, à saint Denis, "auquel il n'avait cessé de se recommander"¹⁵⁵.

L'histoire de ce miracle est très intéressante, car on peut constater que Pierre de Vécuse a de nombreux points communs avec Charles VI. En effet, la maladie du roi est, comme celle de Pierre de Vécuse, qualifiée d'étrange, et lorsque Charles VI en fut atteint pour la première fois, les médecins déclarèrent qu'il allait mourir, comme ceux de Pierre de Vécuse déclarèrent que ce dernier était perdu. De plus, Charles VI et Pierre de Vécuse sont tous les deux atteints de démence et ont également des accès de fureur qui les poussent à attaquer leur entourage. L'autre stade de la maladie de Pierre de Vécuse a également des ressemblances avec les débuts de la folie de Charles VI, car quand ce dernier, après sa frénésie à la forêt du Mans, devint

¹⁵⁵*Ibid.*, p. 473.

inconscient, il semblait presque mort. Cependant, contrairement à Pierre de Vécuse, Charles VI, durant sa maladie, n'a pas de peau mince ou desséchée, et il perdit ses cheveux à Amiens à la fin du mois de mars 1392, soit avant l'épisode du Mans¹⁵⁶. Enfin, un autre point commun entre Charles VI et Pierre de Vécuse est que leur maladie est cyclique : Pierre de Vécuse ressent d'abord d'atroces douleurs à cause d'un empoisonnement, puis est atteint de démence six mois, et est enfin gravement malade pendant plus d'un an, avant d'être guéri. Il en va de même pour Charles VI, où se succèdent les périodes de folie et de lucidité, mais le roi, à la différence de Pierre de Vécuse, ne guérit jamais définitivement de sa maladie, puisque celle-ci finit toujours par revenir. Un autre point commun entre les deux personnages est qu'ils doivent leur guérison, temporaire ou définitive, aux prières faites à Dieu ou aux saints. On retrouve donc ici l'image de Dieu en tant que médecin spirituel.

Le fait que Pierre de Vécuse ait été empoisonné suggère que toutes les maladies dont il a été atteint, même la démence, sont issues du poison. La preuve est que les symptômes de la dernière maladie qu'il a eue, celle qui a suivi sa démence, sont identiques à ceux du poison utilisé dans des affaires d'empoisonnement antérieures à 1392. Ainsi, dans le projet d'empoisonnement des ducs de Berry et de Bourgogne, que nous analyserons plus loin, la poudre de Charles le Mauvais aurait fait tomber les cheveux des victimes, et leur peau, au moindre toucher, se seraient détachée de leur chair. Les effets du poison utilisé dans l'empoisonnement des puits et fontaines, qui eut lieu deux ans avant l'épisode du Mans, sont identiques¹⁵⁷.

En effet, en plus du roi, les sujets du royaume auraient eux aussi été la cible d'un projet vénéneux. Cette affaire, racontée par le Religieux de Saint-Denis, se déroule en 1390, soit deux ans avant la tragédie du Mans. Il s'agit cette fois d'un empoisonnement massif, qui ne vise donc pas qu'une seule personne mais toute la population. Il s'agit d'ailleurs du seul empoisonnement massif dont nous parlerons dans ce mémoire, car les autres affaires d'empoisonnement ne concernent à chaque fois qu'une ou deux personnes. Dans cette affaire, il y avait une rumeur selon laquelle les puits et fontaines du pays Chartrain avaient été empoisonnés "et qu'ils le seraient bientôt dans les autres provinces du royaume". On disait que les auteurs de ce crime étaient "quelques misérables qui vivaient au jour le jour en demandant l'aumône de porte en porte" et qui "s'étaient laissé séduire par de belles promesses". Ainsi, ils portaient une poudre empoisonnée "dans des morceaux de linge et dans de petites boîtes" et cherchaient à "infecter toutes les eaux bonnes à boire". Cependant, comme on remarquait que ceux-ci allaient trop

¹⁵⁶AUTRAND Françoise, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, p. 305.

¹⁵⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. II, p. 355. et p. 683.

souvent près des maisons des riches, ils furent arrêtés et mis en prison. Ensuite, après avoir distingué les innocents des coupables, "on leur arracha par les tortures l'aveu de la vérité". Ceux-ci avouèrent que tous ceux qui goûtaient le poison "succombaient après avoir languï pendant un an". Enfin, les principaux instigateurs du complot furent "condamnés à mort par le prévôt de Paris", furent décapités. Ces "misérables" qui furent exécutés n'étaient cependant que les "instruments de cet affreux projet", car "on soupçonna les frères prêcheurs ou jacobins d'avoir composé ce poison", bien que le Religieux n'ait aucune certitude à ce sujet¹⁵⁸.

Cette affaire est intéressante, car elle introduit le thème des marginaux empoisonneurs. En effet, à la fin du Moyen Âge, comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'image du pauvre devient de plus en plus négative¹⁵⁹, ce qui fait que celui-ci est vu comme une menace pour la société, voire un possible traître ou empoisonneur. Ces marginaux empoisonneurs ont également un point commun avec Jean Delstein, l'Anglais qui avait tenté d'empoisonner les ducs de Berry et de Bourgogne, puisqu'il était lui aussi attiré par l'appât du gain. On remarque aussi que la procédure judiciaire est semblable à celle qui fut employée pour trois des quatre autres affaires d'empoisonnement, puisque les coupables ont à chaque fois été arrêtés, torturés puis condamnés à mort. Enfin, ce cas d'empoisonnement nous informe que la durée d'effet du poison, si elle est généralement courte, peut aussi prolonger ses effets et mettre un an à tuer sa cible au lieu de trois jours.

Une autre preuve que toutes les maladies de Pierre de Vécuse sont issues de son empoisonnement est que le poison, comme nous l'avons observé dans l'affaire des puits et fontaines, peut mettre du temps à tuer sa cible, ce qui peut expliquer pourquoi Pierre de Vécuse ne cesse d'enchaîner les maladies graves. Cela veut donc dire que le Religieux, même s'il ne parle à aucun moment d'un possible empoisonnement de Charles VI, peut tout de même le sous-entendre dans le récit qu'il fait de Pierre de Vécuse.

Cependant, cette histoire miraculeuse possède une autre version très différente, celle de Jean Juvénal des Ursins, dans laquelle l'empoisonnement de Charles VI peut plus difficilement être suggéré. En effet, dans cette version, il n'est pas question d'un seul miraculé, mais de trois, et le nom de Pierre de Vécuse n'est d'ailleurs pas mentionné. On y raconte que trois anciens malades vinrent à l'église de Saint-Denis pour venir témoigner de leur guérison grâce au saint apôtre :

¹⁵⁸ *Ibid.*, t. I.I, p. 683.

¹⁵⁹ BROCARD Nicole, "Pauvres, marginaux, sorciers, complots et trahison à Besançon et dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e s.)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 239-248.

"l'un avoit esté empoisonné, l'autre estoit enragé, et hors du sens et entendement et le tiers avoit un flux de sang et ne le pouvoit-on retraindre"¹⁶⁰. Dans cette version, on voit donc que chacun des trois individus correspond à une des trois grandes maladies dont Pierre de Vécuse a été atteint dans le texte de Michel Pintoin, c'est-à-dire celle due à l'empoisonnement, celle semblable à la frénésie et celle en lien avec la circulation du sang. Le fait qu'il s'agisse de trois personnes différentes, et donc de trois maladies distinctes, met donc à mal l'hypothèse selon laquelle ces trois maladies proviendraient d'une seule et même cause, à savoir le poison. Il faudrait donc déterminer laquelle de ces deux versions de l'histoire miraculeuse est correcte : celle de Michel Pintoin ou celle de Jean Juvénal des Ursins ? Étant donné que Jean Juvénal des Ursins s'est inspiré de la Chronique du Religieux de Saint-Denis, c'est probablement Michel Pintoin qui possède la bonne version, et Jean Juvénal des Ursins aurait donc peut-être décidé de rendre l'histoire plus vraisemblable en parlant de trois individus atteints chacun d'un mal distinct au lieu d'un même personnage atteint de plusieurs maux différents. On pourrait également émettre l'hypothèse que le Religieux ait inventé cette histoire pour suggérer indirectement le soupçon de l'empoisonnement de Charles VI au lecteur.

Étant donné que nous avons constaté que le roi fut soupçonné d'avoir été empoisonné, voyons ceux qui furent les principaux suspects. La première à être suspectée est Valentine Visconti, duchesse d'Orléans. En effet, celle-ci était la seule à être reconnue par le roi dans ses périodes de crise, d'ailleurs "il l'appelait sa soeur bien aimée, et allait la voir tous les jours". Cela ne faisait qu'alimenter les soupçons du peuple, car "dans la Lombardie, qui était la patrie de la duchesse, on faisait plus qu'en tout autre pays usage de poisons et de sortilèges"¹⁶¹. Ces rumeurs prirent tellement d'ampleur qu'en 1396, Louis d'Orléans, qui voulait éviter le désordre dans le royaume, ordonna, suivant le conseil de quelques seigneurs, "que la duchesse fût éloignée d'auprès du roi, qu'elle sortit de Paris en grande pompe et qu'elle allât visiter ses domaines du duché d'Orléans"¹⁶². Les soupçons ne cessèrent cependant pas, ils furent même renforcés lorsqu'en 1408, la duchesse vint se plaindre de l'assassinat de son mari, puis, "ayant appris, à son grand déplaisir, que le duc de Bourgogne allait bientôt arriver", elle partit en donnant un baiser de paix au roi. Le jour même du départ de la duchesse, le roi retomba dans la

¹⁶⁰ *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1830 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims*, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOULAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 410.

¹⁶¹ *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, op. cit., t. I.II, p. 87.

¹⁶² *Ibid.*, t. I.II, p. 403.

folie, et "on attribua la cause à la duchesse". Valentine Visconti retourna ensuite à Blois, où "elle fit restaurer la ville et le château, les approvisionna de vivres et d'armes, et mit bonne garde aux portes, comme si ses ennemis eussent été dans le voisinage"¹⁶³. Ainsi, on suspecte Valentine d'envoûter le roi et d'avoir causé sa maladie par des sortilèges ou poisons, ce qu'on justifie par son origine : elle est originaire de la Lombardie. Le baiser d'adieu de la duchesse, qui aurait été, selon les rumeurs, un baiser empoisonné et aurait donc replongé le roi dans la folie, ne fait que confirmer les doutes. Il est intéressant de remarquer que toutes ces accusations sont fondées sur des stéréotypes. En effet, à la fin du Moyen Âge, la Lombardie, et plus généralement l'Italie, est réputée pour être la patrie des poisons. De plus, à cette époque, on pense généralement que les femmes sont plus susceptibles d'avoir recours au poison que les hommes : nous analyserons plus en détail ces idées reçues dans un autre chapitre. Valentine Visconti, en tant que femme et originaire de Lombardie, correspond donc au double stéréotype, ce qui explique pourquoi elle est la cible privilégiée des rumeurs.

La duchesse n'est pas la seule suspecte, car son mari, le duc d'Orléans, est lui aussi accusé, surtout après son assassinat, plus précisément dans la *Justification* de Jean Petit, en 1408. Ainsi, Jean Petit, dans son discours, accusa Louis d'Orléans d'avoir voulu s'emparer de la couronne de France et d'être la cause de la maladie du roi. En effet, Charles VI, lors de sa furie à la forêt du Mans, avait attaqué son frère, et selon le théologien, c'était pour une bonne raison, car le duc d'Orléans cherchait à le trahir. Jean Petit prétendit même que Louis d'Orléans avait déjà tenté plusieurs fois de tuer son frère par divers moyens, comme la sorcellerie, le poison et le feu, ce dernier moyen faisant référence au Bal des Ardents, où le duc d'Orléans avait accidentellement provoqué un incendie qui avait failli coûter la vie au roi. L'accusation qui nous intéresse le plus est celle selon laquelle Louis d'Orléans avait voulu empoisonner son frère à plusieurs reprises. En effet, selon Jean Petit, Louis d'Orléans avait tenté en vain d'offrir de l'argent à deux seigneurs pour leur demander d'empoisonner Charles VI, puis avait réussi à en séduire deux autres, "et leur avait persuadé de composer à cet effet une poudre empoisonnée". Cependant, comme il vit que les serviteurs du roi avaient découvert et déjoué son plan, et que ses complices avaient été emprisonnés, il les relâcha "de peur d'être compromis par leurs aveux". Il décida alors de réaliser lui-même cet empoisonnement, et un jour où la reine Blanche, la mère de Charles VI et de Louis d'Orléans, avait préparé un grand dîner, "il avait jeté furtivement sa poudre empoisonnée dans le plat du roi". La reine, qui fut avertie à temps, apporta un autre plat, et donna le plat empoisonné à l'aumônier pour qu'il en donne aux pauvres. Après avoir distribué quelques parts,

¹⁶³*Ibid.*, t. II.III, p. 749.

il mangea du pain sans s'être lavé les mains, puis, sentant "les atteintes du poison", il se leva de table et succomba peu de temps après. La reine, qui apprit par la suite qu'un chien était mort soudainement après avoir mangé de ces mets, "avait fait enfouir en terre les restes du plat". Ce n'est pas la seule affaire dont Jean Petit accusa le duc, car une autre fois, "le duc envoya par un jeune page une très belle pomme à monseigneur le dauphin, fils aîné du roi", mais la nourrice du dauphin le donna à la place à l'enfant qu'elle portait, le fils du duc d'Orléans, "qui mourut empoisonné". Le duc avait donc, selon Jean Petit, "l'intention de faire périr le dauphin", et fut accusé par le théologien de crime de lèse-majesté¹⁶⁴. Ainsi, on voit que Jean Petit a profité des rumeurs qui concernaient Louis d'Orléans pour les amplifier en inventant de nouvelles histoires à son sujet, pour légitimer l'assassinat de celui-ci et rallier un maximum de gens à la cause de Jean sans Peur. On peut reconnaître, dans la première des deux affaires, le thème du complice avide d'argent : les deux seigneurs, comme Jean Delstein dans le projet d'empoisonnement des ducs de Berry et de Bourgogne, et comme les misérables dans l'affaire des puits et fontaines, se sont laissé séduire par des promesses d'argent. On constate aussi que le poison est un art de la table : les deux seigneurs tentèrent d'empoisonner le plat du roi, comme Jean Delstein et Gaston de Foix avaient tenté d'empoisonner le plat de leur cible plusieurs années plus tôt. La deuxième histoire d'empoisonnement, quant à elle, montre que, même si le duc a le pouvoir, en raison de son statut, d'étouffer les preuves lorsque son plan tourne mal, il n'est pas infailible : son plan peut se retourner contre lui, et c'est ce qu'il s'est passé dans sa tentative d'empoisonnement du dauphin Louis de Guyenne, puisqu'à la place du dauphin, c'est son propre fils qui a péri.

Les deux affaires d'empoisonnement de Louis d'Orléans, celle du plat empoisonné ainsi que celle de la pomme vénéneuse, ont de nombreux points communs avec deux affaires datant d'avant 1392 et orchestrées par Charles le Mauvais : Jean Petit s'est-il donc inspiré de ces récits passés pour donner une mauvaise image du duc d'Orléans ? C'est ce que nous tenterons de déterminer en les analysant. Commençons par la plus ancienne de ces deux affaires : en 1385, les ducs de Berry et de Bourgogne, les deux oncles de Charles VI, auraient eux-mêmes été visés par une tentative d'empoisonnement de Charles II de Navarre, surnommé "Charles le Mauvais". Celui-ci, en 1385, "résolut d'empoisonner ses cousins les ducs de Berri et de Bourgogne", et "pour accomplir son affreux dessein", il trouva un Anglais, Jean Delstein, qui avait "une haine personnelle contre lesdits ducs" et "que l'appât de l'or enflammait". Le roi lui passa donc une poudre empoisonnée et le complice se rendit en France, se mêlant aux courtisans

¹⁶⁴*Ibid.*, t. II.III, p. 753.

du duc. Là, il ne put cependant pas réaliser son but, car, comme on le voyait trop souvent rôder autour des plats, "on le soupçonna de méditer une perfidie"¹⁶⁵. Il finit donc par être arrêté puis on le tortura pour le faire avouer : il avoua au sujet de cette poudre que "si une personne en eust mangé, tant fust petit, il fust entré en une chaleur, que les cheveux et poils de la teste lui fussent cheus, et au bout de trois jours fust mort, et allé de vie à trespassement". Enfin, il "fut décapité et escartelé"¹⁶⁶.

Dans cette affaire d'empoisonnement, il est intéressant de remarquer que le complice n'est pas un serviteur de Charles le Mauvais, mais un ennemi des ducs à qui le roi a promis de l'argent : c'est donc l'appât du gain et une haine personnelle qui pousse l'Anglais à accepter, et non la suzeraineté. On peut aussi voir que, dans les deux affaires d'empoisonnement, la même procédure est employée pour faire justice aux coupables : ils sont d'abord arrêtés et mis en prison, puis torturés pour les faire avouer, avant d'être condamnés à mort. Nous analyserons plus en détail cette procédure judiciaire de l'empoisonnement dans un prochain chapitre.

Le second complot vénéneux orchestré par Charles le Mauvais possède trois versions : celle de Jean Froissart, celle de Michel Pintoin et celle de Jean Juvénal des Ursins. Cette affaire concerne Gaston de Foix, dont le père est le comte de Foix et dont la mère est la sœur de Charles le Mauvais. Ce Gaston de Foix, en 1389, était allé rendre visite à son oncle le roi de Navarre, qui lui avait remis une bourse contenant une poudre empoisonnée. Cependant, dans chacune des trois versions de l'histoire, l'usage de la poudre, expliquée par le roi de Navarre à son neveu, varie. En effet, dans la version du Religieux, Gaston de Foix se plaint à son oncle que son père ne lui donne pas "un état digne de son rang", et c'est alors que le roi de Navarre lui donne une poudre empoisonnée, en prétendant que son père, après avoir ingéré cette poudre, "le rendrait maître absolu de tous ses biens", voulant "pousser au parricide son neveu trop crédule"¹⁶⁷. Dans la version de Jean Juvénal des Ursins, Gaston de Foix se plaint également au roi de Navarre, disant que son père "ne tenoit conte de luy, non plus que d'un simple gentilhomme de son hostel". Alors, Charles le Mauvais "conseilla à sondit neveu qu'il empoisonnast son pere, et ainsi il seroit comte de Foix, et seigneur de tout"¹⁶⁸. Enfin, dans la troisième version, celle de Jean Froissart, Gaston de Foix ne se plaint pas, mais c'est le roi de Navarre lui-même qui prend l'initiative de parler à son neveu. En effet, il lui donne une poudre empoisonnée, en disant que

¹⁶⁵*Ibid.*, t. I.I, p. 355.

¹⁶⁶*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 364.

¹⁶⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.I, p. 633.

¹⁶⁸*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 382.

son père, qui est en conflit avec son épouse, la soeur de Charles le Mauvais, lorsqu'il aura mangé de cette poudre, reviendra vers sa femme et ils "s'entr'ameront à tousjours mais si entièrement que jamais ne se voudront pour nulle rien départir l'un de l'autre"¹⁶⁹.

Ainsi, Charles le Mauvais ne dit la vérité à son neveu au sujet de la poudre que dans la version de Juvénal, alors qu'il lui ment dans les versions des deux autres auteurs. En effet, dans la version du Religieux, il prétend à son neveu qu'il s'agit d'une sorte de poudre magique qui fera changer l'avis de son père, tandis que dans la version de Froissart, il fait croire que c'est un philtre d'amour qui fera en sorte que le père de son neveu aimera à nouveau son épouse. Dans chacune des versions, Charles le Mauvais manipule son neveu pour tenter de tuer le comte de Foix, voire pour mener son neveu à sa perte, à l'aide de mensonges et de promesses de richesses et territoires futurs. Dans la version de Froissart, le roi de Navarre est encore plus surnois, puisqu'on y apprend que c'est lui qui est à l'origine de la discorde entre sa sœur et le comte de Foix : Charles le Mauvais avait donné cinquante mille francs à sa sœur pour qu'elle délivre le seigneur Albert, que le comte de Foix retenait en prison, ce qui avait mis en colère le comte, à tel point que son épouse était repartie vivre en Navarre, dans sa région d'origine¹⁷⁰.

Contrairement au début du récit, la suite comporte moins de variations suivant les auteurs, sauf celle de Juvénal, qui est légèrement différente des deux autres versions. Ainsi, dans les versions du Religieux et de Froissart, qui sont fort semblables, Gaston de Foix, après avoir écouté les conseils de son oncle, revient chez son père, portant sur lui la poudre empoisonnée. Ensuite, le frère bâtard de Gaston de Foix, nommé Yvain dans le texte de Froissart, finit par découvrir l'existence de cette poudre, soit, selon le Religieux, car Gaston lui avait tout révélé, ou soit, selon Froissart, car il avait aperçu la poudre alors qu'il changeait de robe avec Gaston dans sa chambre. Après, le frère bâtard alla tout révéler à son père, qui "exigea que son fils lui donnât cette poudre, et ayant fait mettre le poison dans un morceau de chair, il en fit l'essai, en présence de ses chevaliers, sur un chien, qui creva à l'instant même"¹⁷¹. Le texte de Juvénal, quant à lui, donne une autre version, car il n'y est pas fait mention d'un frère bâtard : la bourse de Gaston tomba à terre "et fut levée par un des gens du Comte", puis, après que le comte eût appris qu'il s'agissait d'un poison, "fut le fils pris et arrêté". Ensuite, on voulut tester le poison en le mettant sur de la viande et en le donnant à manger à un homme condamné à mort, qui "tantost mourut"¹⁷². Ainsi, dans le texte de Juvénal, les deux différences notables sont que le frère bâtard

¹⁶⁹*Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XIII, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, p. 89.

¹⁷⁰*Ibid.*

¹⁷¹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.I, p. 633

¹⁷²*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 382.

de Gaston est absent du récit et que c'est un homme, et non un chien, qui mange le poison. Le fait que ce soit un des gens du comte qui ait averti le comte de la poudre a une grande importance, car, dans le texte de Froissart, le comte fait prendre un grand nombre des serviteurs de Gaston son fils, car ceux-ci n'ont rien dit sur cette poudre, et les fait mourir "de moult horrible mort"¹⁷³.

La fin du récit, quant à elle, diffère d'un auteur à l'autre, car chez le Religieux, on se contente de dire que "le père condamna son fils à mort", sans plus de précisions, tandis que chez Juvénal, le comte "fit couper la teste" à son fils, et que chez Froissart, le comte voulut d'abord tuer lui-même son fils, mais ses hommes l'en empêchèrent, ce qui fait qu'il le mit à la place en prison. Cependant, le comte tua accidentellement son fils dix jours plus tard, en le frappant avec un couteau, car celui-ci refusait de manger sa viande, de peur qu'elle ne soit empoisonnée. Comme autre différence, on peut ajouter que la version de Juvénal comporte une précision absente chez les deux autres auteurs, disant que le comte de Foix "aimoit mieux que le Roy eust ladite comté que nul autre, et pource luy donna". Cette précision a son importance, car comme l'épouse du comte était la sœur de Charles le Mauvais, le comté aurait dû revenir au roi de Navarre et non au roi de France, mais comme la mort de Gaston de Foix fut causée indirectement par le roi de Navarre, et que c'est ce même roi qui donna à son neveu la poudre empoisonnée, le comte décida de l'exclure de la succession. Ainsi, Charles le Mauvais voulait probablement s'emparer du comté de Foix en éliminant le comte par l'intermédiaire de son neveu, mais au lieu de cela, son plan a été découvert et son adversaire, le roi de France, a obtenu le territoire. Nous retrouvons donc ici le thème du familial surnois, qui cherche à se débarrasser de son parent ou de son proche pour s'emparer de l'héritage, dans ce cas-ci au moyen de poisons et de manipulations. Cette histoire sert certainement à diffuser une mauvaise image du roi de Navarre, qui se dit l'héritier légitime du royaume de France et qui tente pour cela d'accroître ses possessions, en supprimant les héritiers potentiels aux moyens d'assassinats. Cependant, selon Jean Juvénal des Ursins, défenseur du parti Armagnac et donc du royaume, Charles le Mauvais échoue dans sa tentative d'obtenir le comté de Foix, et donc d'accroître ses territoires, car le comté de Foix, à la fin du récit, revient au roi de France.

En-dehors de Louis d'Orléans, une troisième et dernière suspecte est la reine elle-même, et celle-ci n'est qu'indirectement accusée de poisons ou sortilèges, dans un court passage de Jean Juvénal des Ursins. Dans ce passage, le roi, quelques jours après la *Justification* de Jean

¹⁷³Œuvres de Jean Froissart, op. cit., t. XIII, p. 96.

Petit, avait pardonné à Jean sans Peur son assassinat, et à ce moment "estoit-il aucunement empesché de maladie". Cependant, cette nuit-là, "le Roy alla coucher avec la Reyne, et disoit-on qu'à cause de ce il avoit esté plus malade, qu'il n'avoit esté dix ans auparavant"¹⁷⁴. Ainsi, le fait que le roi refasse une crise de folie la nuit après avoir pardonné au duc de Bourgogne amène la population à soupçonner la reine. A-t-elle ensorcelé le roi dans son sommeil ou lui a-t-elle donné un baiser empoisonné, comme Valentine Visconti ? Le texte ne le précise pas. Cependant, une des raisons pour laquelle la reine pourrait en vouloir au roi est que celle-ci n'aurait pas dû apprécier que le roi accepte de pardonner à Jean sans Peur son assassinat, et surtout qu'il ne le punisse pas, car Isabeau de Bavière était très proche de Louis d'Orléans. En effet, on disait que le duc d'Orléans s'accaparait la reine et qu'il semait la discorde entre celle-ci et son époux. Cela avait fini par ternir la réputation de la reine, car en 1405, on disait d'elle que, à cause de l'influence que Louis avait sur elle, celle-ci utilisait l'argent de l'impôt, non pas pour la guerre, mais pour les fêtes. Certains pensèrent que Louis était l'amant d'Isabeau, mais la réalité était assez différente, car avant 1404, Isabeau était soumise à l'autorité de Philippe le Hardi, qui l'avait faite reine, et après la mort du duc de Bourgogne en 1404, Isabeau s'était alors tournée vers Louis, le nouveau chef de famille¹⁷⁵. Une autre partie intéressante du texte de Jean Juvénal des Ursins est le début de la phrase "ceste nuict le Roy alla coucher avec la Reyne", car "ceste nuict" implique que, d'habitude, le roi ne couchait pas avec la reine. Pourquoi ? Car, dès l'année 1405, on avait donné une concubine au roi, Odette de Champdivers, et le Religieux nous donne quelques précisions à ce sujet : il explique que, comme on avait peur que le roi ne fasse preuve de violence envers la reine à cause de sa maladie, "on ne le laissait point coucher avec elle". À la place, on lui avait donné comme concubine "une jeune personne belle, gracieuse et charmante, qui était fille d'un marchand de chevaux". Le Religieux ajoute encore que "cela s'était fait du consentement de la reine ce qui semblait fort étrange", mais que, lorsque celle-ci pensait aux malheurs qui la menaçaient et qu'elle avait déjà endurés avec le roi, "la pensée qu'entre deux inconvénients il vaut mieux choisir le moindre faisait qu'elle se résignait à ce sacrifice"¹⁷⁶. Le fait que la reine ne dormait d'habitude jamais avec le roi, et que, le soir même où le roi avait pardonné au duc de Bourgogne, elle avait dormi avec lui, aurait donc pu faire penser qu'elle avait couché avec lui dans le but de l'empoisonner ou l'ensorceler. En outre, comme la reine avait été d'accord que son époux ait une concubine, cela aurait aussi pu confirmer les rumeurs selon lesquelles elle était l'amante de Louis d'Orléans, avant que celui-ci

¹⁷⁴*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 445.

¹⁷⁵AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 413-415.

¹⁷⁶*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, 1852, p. 487.

ne se fasse assassiner par Jean sans Peur. Cela correspond également au stéréotype de la femme ensorceleuse et empoisonneuse, que nous verrons dans le chapitre concernant le profil-type de l'empoisonneur et de la victime.

Maintenant, tentons de voir quelle était la maladie de Charles VI. Au cours du temps, les chercheurs qui étudièrent le cas de ce roi invoquèrent diverses causes pour expliquer sa maladie¹⁷⁷. Certains pensèrent qu'il s'agissait d'une intoxication alcoolique, ce qui est peu probable, vu que l'alambic était peu connu en France au XIV^e siècle. D'autres pensèrent que, comme Charles VI aimait les femmes, il s'agissait de maladies sexuellement transmissibles causées par des excès sexuels. D'autres, enfin, comme le Docteur Auguste Brachet, dirent que la folie du roi était due à l'hérédité et à la consanguinité. En effet, selon Brachet, tout se transmet en ligne directe ou collatérale, aussi bien les aspects psychiques, physiques, intellectuels et moraux. Cependant, pour Françoise Autrand, la thèse de la consanguinité n'est pas acceptable, car, dans l'arbre généalogique de Charles VI, on ne constate qu'une faible consanguinité. Que reste-t-il donc ? Selon Autrand, la maladie de Charles VI est avant tout psychique, puisqu'en-dehors de sa folie, celui-ci demeure sain et robuste. En effet, il continue de pratiquer des activités physiques, reste fort et habile, et ne souffre pas d'infection ou d'indigestion. D'ailleurs, à sa mort, l'autopsie révéla "qu'il avait le coeur et le foie nets". Concernant cette maladie mentale de Charles VI, Autrand nous signale qu'il n'y a pas de rythme cyclique ou saisonnier des crises, puisque celles-ci se produisent aussi bien en hiver qu'en été. Cependant, on peut remarquer une évolution de la maladie au cours du temps. Ainsi, dans ses premières crises, le roi est agressif : au Mans, il tire son épée, charge et tue quatre hommes. La cible de ses fureurs est son propre frère, Louis d'Orléans, car le roi pense que celui-ci veut le tuer¹⁷⁸. Le Religieux nous apprend également que la maladie de Charles VI affectait sa mémoire et sa personnalité, car "à la longue, son esprit se couvrit de ténèbres si épaisses, qu'il oublia complètement jusqu'aux choses que la nature aurait dû lui rappeler. Ainsi, par une bizarrerie étrange et inexplicable, il prétendait n'être pas marié et n'avoir jamais eu d'enfants; il oubliait même sa propre personne et son titre de roi de France, soutenait qu'il ne s'appelait point Charles et désavouait les fleurs de lis. Lorsqu'il apercevait ses armes ou celles de la reine gravées sur sa vaisselle d'or ou ailleurs, il les effaçait

¹⁷⁷ GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Boccard, 1999, p. 278-280.

¹⁷⁸ AUTRAND Françoise, *Charles VI*, op. cit., p. 305-309.

avec fureur". Quant à son épouse, "le roi la repoussait en disant avec douceur à ses gens : « Quelle est cette femme dont la vue m'obsède? Sachez si elle a besoin de quelque chose, et délivrez-moi comme vous pourrez de ses persécutions et de ses importunités, afin qu'elle ne s'attache pas ainsi à mes pas. »"¹⁷⁹. Le roi ne faisait pas qu'effacer ses armes, car, selon Autrand, il cassait également la vaisselle d'or et les vitraux, arrachait les tentures et déchirait les broderies décorées avec des fleurs de lis, ce qui fait qu'il fallait sans cesse réparer et ressouder les objets, et remplacer ou raccommoder les vêtements. Tous ces objets brisés ou détruits ont pour point commun de porter les armes du roi ou de lui avoir été offerts par son frère Louis. En revanche, Charles faisait broder ses costumes avec la devise de Valentine Visconti, ce qui, en temps normal, aurait été considéré comme de la galanterie, mais qui, dans les circonstances de l'époque, était suspect aux yeux des proches du roi. Le fait que Charles VI soit proche de Valentine montre que l'esprit de celui-ci est confus, car il veut tuer son frère mais aussi être comme lui : il n'est plus Charles, le mari d'Isabeau, mais Louis, l'amant de Valentine, qui est la seule femme qu'il accepte de voir chaque jour. Ainsi, le roi aime Valentine mais hait son frère, à tel point qu'il détruit tous les objets se rapportant à celui-ci. Une anecdote intéressante que nous raconte Françoise Autrand est que le roi avait brisé un hanap d'or émaillé que Louis lui avait donné le jour de l'an 1396, comme s'il craignait que ce hanap contînt du poison¹⁸⁰. Un autre passage, toujours raconté par le Religieux, nous en apprend davantage sur la personnalité de Charles VI : "s'il apercevait ses armes et celles de la reine gravées ou peintes sur les vitraux ou sur les murs, il les effaçait en dansant d'une façon burlesque et inconvenante; il prétendait qu'il s'appelait Georges, et que ses armoiries étaient un lion traversé d'une épée"¹⁸¹. Pourquoi le roi disait-il qu'il s'appelait Georges ? Selon Françoise Autrand, cela faisait référence à saint Georges, qui, à cette époque, n'était pas encore le patron de l'Angleterre, mais plutôt le patron de la chevalerie. Quant au lion, celui-ci fait référence au lion de Flandre, mais aussi au lion "rampant", c'est-à-dire celui qui est dressé sur ses pattes arrières et qui orne la lettre L dans les manuscrits, lorsque celle-ci est une initiale. Or, L fait penser à Louis. Ainsi, Charles VI n'accepte pas son nom, ses armes ou encore son titre, ce qui montre que la négation de son identité est un trait caractéristique de sa maladie mentale. En effet, il efface les fleurs de lis, qui sont les emblèmes de la maison de France, et refuse d'être le roi immobile, car il veut être saint Georges, un chevalier dans l'action qui transperce le lion¹⁸². Jean Juvénal des Ursins nous précise que le

¹⁷⁹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 87.

¹⁸⁰AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 310-311.

¹⁸¹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 403.

¹⁸²AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 311-312.

prénom Georges fait également référence à Olivier de Clisson, celui qui a initié Charles VI à la chevalerie, car au sujet du connétable "trouve-on qu'il fut né le jour de S. George, et fait chevalier aussi le jour de S. George, et encores qu'il mourut la veille ou le jour de S. George"¹⁸³. En pensant à saint Georges terrassant le lion, Charles VI s'imagine donc en train de tuer Louis d'Orléans, bien que ce dernier serait plutôt un loup, et non un lion, pour correspondre à son emblème. L'agressivité de Charles VI envers le duc d'Orléans est renforcée par les rumeurs qui courent au sujet de celui-ci. En effet, lorsque le roi est en crise, son frère prend sa place, ce qui fait que certains pensent que le duc d'Orléans veut s'emparer du pouvoir en tuant Charles VI, que ce soit par le poison, les sortilèges ou sacrilèges, qu'on connaît bien à Milan. Ces rumeurs se répandent tellement que le roi finit par penser que son frère est à l'origine de ses maux. Françoise Autrand nous apprend d'ailleurs que Charles VI avait fini par croire que, comme la rumeur le prétendait, son frère voulait sa mort, et il en était même convaincu en 1397, à tel point qu'il avait demandé de l'aide contre son frère à Philippe de Bourgogne¹⁸⁴. En effet, le samedi 14 juillet de la même année, selon le Religieux, "sentant revenir ses accès de démence, il demanda qu'on lui ôtât son couteau, et donna ordre au duc de Bourgogne qu'on en fit autant à tous les gens de la cour. Il avait éprouvé ce jour-là de telles souffrances, que le lendemain il fit venir ledit duc et d'autres seigneurs, et leur déclara en pleurant qu'il préférerait la mort à de pareils tourments ; il arracha des larmes à tous les assistants, en leur répétant plusieurs fois, dit-on : « Au nom de Jésus-Christ, s'il en est parmi vous qui soient complices du mal que j'endure, je les supplie de ne point me torturer plus longtemps et de me faire promptement mourir. »". Philippe de Bourgogne et les gens de la cour, sous le conseil de deux sorciers, ordonnèrent alors "de faire arrêter et jeter en prison le barbier du roi, nommé Mellin, qui l'avait coiffé la veille, et un autre homme qui était concierge de l'hôtel du duc d'Orléans". Ainsi, les rumeurs selon lesquelles Louis d'Orléans veut le pouvoir se répandent tellement que le roi y croit et que le sceptique Philippe de Bourgogne ordonne l'arrestation d'un concierge de Louis d'Orléans. Cela nous montre que les rumeurs ont une grande importance, si bien qu'on peut les utiliser pour ternir l'image d'un homme de pouvoir, dans ce cas-ci Louis d'Orléans, dont la population et les gens de la cour se méfient de plus en plus. On peut aussi remarquer que, dans cet extrait, c'est un serviteur du roi, plus précisément son barbier, qui est accusé d'avoir provoqué la folie du roi. À ce sujet, le Religieux nous précise que les deux sorciers qui conseillèrent son arrestation le firent car ceux-ci "assuraient qu'on pouvait par le simple attouchement faire tomber quelqu'un en démence, et le bruit courait qu'on avait vu plusieurs fois ce barbier seul et à une heure suspecte

¹⁸³*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 444.

¹⁸⁴AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 315.

près du gibet de Paris. On soupçonnait qu'il y prenait de quoi opérer des sortilèges ou faire du poison"¹⁸⁵. Pourquoi accuse-t-on un serviteur d'avoir trahi son roi en l'empoisonnant ? Car, le poison étant un crime de proximité, les familiers du roi, et donc ses serviteurs, peuvent facilement empoisonner ses plats ou boissons, voire sa peau d'un simple toucher, ce qui fait qu'ils sont la cible privilégiée des accusations, comme nous le verrons dans les affaires d'empoisonnement suivantes. C'est d'ailleurs pour cette raison que le duc de Bourgogne avait demandé ce qu'avait mangé ou bu Charles VI avant de partir pour la forêt du Mans, soupçonnant les serviteurs du roi de l'avoir trahi.

En 1407, après l'assassinat du duc d'Orléans, la maladie du roi évolua. En effet, non seulement Charles VI ne guérit pas, mais sa furie, désormais sans cible, se retourna contre lui : le roi, lorsqu'il était en crise, au lieu de s'en prendre à son entourage, devenait mélancolique, refusant de se laver, de changer ses vêtements, de se faire couper les cheveux, et repoussant ceux qui l'approchaient. Cela était un désastre pour le royaume, car on préférait avoir un roi en furie plutôt qu'un roi prostré et hirsute. Ce changement d'attitude de Charles VI ne datait pas de 1407, car deux ans plus tôt, le roi avait déjà plongé dans une profonde dépression qui avait duré plusieurs mois. Durant cette période, il refusait d'être lavé et de quitter ses vêtements¹⁸⁶. En effet, selon Jean Juvénal des Ursins, il était "tout plein de poux, vermine et ordure" et il avait, sans qu'on soit au courant, un morceau de fer "au plus près de sa chair", qui "luy avoit tout pourry la pauvre chair"¹⁸⁷. D'où venait ce morceau de fer ? Peut-être le roi s'était-il donné un coup de couteau et avait-il brisé une lame, mais le texte ne le précise pas. L'état du roi inquiétait un médecin, qui déclara "qu'il estoit nécessité d'y remédier ou qu'il estoit en danger". Cependant, personne n'osait approcher du roi, de peur d'être tué, c'est pourquoi le médecin inventa une ruse : la nuit tombée, dix compagnons, déguisés, le visage noirci, et équipés d'une cuirasse pour ne pas être blessés ou tués, s'introduirent dans la chambre du roi. Là, ceux-ci parvinrent "à le déterminer par leurs conseils et leurs remontrances à se déshabiller pour se mettre au lit, à changer de chemise et de draps, à prendre des bains, à se laisser raser la barbe, enfin à manger et à dormir à des heures réglées"¹⁸⁸. Ce passage est intéressant, car il nous donne de précieuses informations sur la médecine à la fin du Moyen Âge : on y apprend que, contrairement aux idées reçues, l'hygiène avait également son importance, puisqu'un médecin pensait que, si le roi ne se lavait ou changeait pas, il risquait de ne pas guérir, voire d'être en

¹⁸⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 543.

¹⁸⁶AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 316.

¹⁸⁷*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 437.

¹⁸⁸*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 349.

plus grand danger. Nous analyserons plus en profondeur les progrès de la médecine de l'époque dans le chapitre consacré à la science du poison.

Enfin, après de nombreuses années de mélancolie, la personnalité de Charles VI se dégrada, et cela ne fit qu'empirer avec les désastres du royaume. Après avoir perdu la bataille d'Azincourt et une partie de sa cour en 1415, le roi, même en-dehors des crises, avait perdu sa lucidité et sa mémoire, ainsi que tout contact avec la réalité. Ainsi, lorsque le royaume avait besoin de son aide, le roi restait indifférent, organisant des tournois et jouant aux échecs¹⁸⁹.

Pour terminer cette section consacrée à l'affaire de Charles VI, intéressons-nous au regard que portait Michel Pintoin sur celui-ci. D'abord, il faut remarquer que, bien que le roi soit, selon la rumeur, victime de maléfices et sortilèges, le Religieux dit qu'il s'agit de superstitions. Il ne croit pas non plus à l'influence des astres, puisque le roi tombe en démence indifféremment à la nouvelle lune ou à la pleine lune. Il fait d'ailleurs rarement confiance aux médecins, à propos desquels il dit qu'ils ne comprennent rien à la maladie du roi. Il n'hésite d'ailleurs pas à dire que le médecin Renaud Fréron, même s'il fut chassé en 1395 pour n'avoir su guérir le roi, fut plus riche qu'aucun médecin avant lui. Michel Pintoin n'a donc, sur la folie du roi, qu'un point de vue de clerc cultivé, et selon lui, le roi est devenu fou à cause des excès de sa jeunesse. Pour lui, ce n'était qu'en priant et réformant les mœurs qu'on pouvait guérir le roi. Lorsqu'il parle du roi, le Religieux n'emploie que des termes neutres, comme "maladie" ou "infirmité", et lorsque le roi entre en crise, il emploie souvent l'expression "son esprit se couvrit de ténèbres". Le mot le plus brutal que se permet le Religieux est *alienatus*, c'est-à-dire "aliéné", et en-dehors de ça, il n'emploie jamais les mots *vesania*, "folie" ou *demencia*, "démence", pour ne pas ternir la dignité royale, sauf lors du discours de Jean Petit en 1408, pour nous montrer que le théologien manquait de tenue dans ses propos. Michel Pintoin nous précise tout de même que le roi, durant ses périodes de crise, avait des *gestus indecentes*, autrement dit des « gestes indécents », c'est-à-dire contraires à la dignité royale¹⁹⁰.

Le regard que porte Michel Pintoin sur le roi a également évolué au cours du temps. En effet, en 1392, à la première crise du roi, le Religieux est frappé de stupeur, ce qu'il fait qu'il décrit la crise en détails et ne cache rien de sa gravité, employant des mots tels que *furor*, "fureur" et même *vesanus*, "démence". Cependant, lors des crises suivantes, Michel Pintoin change de

¹⁸⁹AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 317.

¹⁹⁰GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Bocard, 1999, p. 278-280.

vocabulaire, n'employant plus le terme de fureur, bien qu'il précise tout de même jusqu'en 1395 que le roi souffre d'une maladie mentale, qu'il trouve étonnante et qui est qualifiée d'indécence. À partir de 1395, lorsque l'impuissance de la médecine se fait remarquer et qu'on ne compte plus que sur les prières, la maladie de Charles VI devient habituelle, si bien que le Religieux se contente d'indiquer sobrement les crises et rémissions du roi, émettant à chaque fois des doutes quant à sa possible guérison par des mots tels que "le roi retrouva, si l'on peut dire, à la santé". En 1407, Michel Pintoin perd tout espoir en la guérison du roi, pensant que les prières, comme la médecine, ne peuvent plus rien pour lui : la maladie du roi est désormais qualifiée d'incurable. À partir de 1409, le Religieux précise que le roi, pendant sa maladie, est "absent", ce qui fait que le dauphin gouverne en son absence, bien qu'il n'ait pas encore la majorité officielle. Enfin, la dernière fois que le Religieux parla de la maladie du roi, ce fut en 1416, après quoi il n'en parla plus, ce qui montre que les crises et rémissions ne comptaient plus vraiment¹⁹¹.

1.2. Élisabeth de Goerlitz

Faisons un nouveau bond dans le temps pour la troisième affaire d'empoisonnement de notre délimitation chronologique : celle-ci se déroule treize ans plus tard, en 1415, et concerne Élisabeth de Goerlitz, l'épouse du duc de Brabant Antoine de Bourgogne. L'épisode se déroule juste avant la bataille d'Azincourt, où le duc de Brabant périt. Au mois d'octobre de cette année, Élisabeth de Goerlitz, qui résidait alors dans son château de Turnhout, "fu moult malade d'une très-soudaine et merveilleuse maladie", si bien que "commencèrent pluseurs à dire que elle estoit empoisonnée". Antoine de Bourgogne, sur la recommandation d'Albert Didmaire, le médecin ordinaire de la duchesse, fit alors appeler d'autres médecins, ainsi que des barons et hommes de loi de Bruxelles, Louvain et Anvers, pour mener une "inquisition et information, dont ceste soudaine en fermeté et maladie si dolereuse lui pooit venir". Il y eut ensuite une assemblée le jeudi 17 octobre dans l'église Saint-Pierre de Turnhout, à la demande du maître d'hôtel, du maître cuisinier, du maréchal de la cour et de l'écuyer de la duchesse, où ceux-ci demandèrent aux médecins de faire un témoignage et de le faire rédiger par un notaire, Edmond de Dynter. Là, les médecins, après avoir prêté serment et juré sur les saintes écritures, déclarèrent que, lorsqu'ils visitèrent Élisabeth de Goerlitz le 14 octobre, ils la trouvèrent en grand péril, et qu'il avaient entendu "par les dames et damoiselles, et ossy par les escuyers qui le servoient à sa table", que la veille, la duchesse, qui était en train de souper à table, "sentit une

¹⁹¹*Ibid.*, p. 281-282.

doleur en la dextre partie du chief envers l'oreille, laquelle douleur lui descendi ou col, et conséquamment lui sourdit une apostume soubz la dextre aisselle avec une fièvres agües". Ils la firent alors saigner "et puis y mirent pluseurs aultres remèdes à ce convegnables", et enfin jugèrent "par son orine et par son sang" qu'elle était "plainne de épédimie" et non de poison. Heureusement, ce jeudi-là, au moment du témoignage, "elle estoit jà, selonc le jugement d'iceux médecins dessusdis, hors du péril". De nombreux nobles et clercs furent présents, "tous comme tesmoins appellees aux choses dessusdictes"¹⁹².

Cette affaire d'empoisonnement est intéressante, car elle se déroule le 17 octobre, soit huit jours avant la bataille d'Azincourt, qui opposa les Anglais aux Français et d'où les premiers sortirent vainqueurs. Étant donné qu'au moment où on prétendit qu'Élisabeth de Goerlitz avait été empoisonnée, la bataille approchait, étai-ce là un moyen pour accuser indirectement les Anglais d'avoir tenté d'assassiner la duchesse ? Cela aurait été une occasion pour eux d'affaiblir leurs potentiels adversaires, ou du moins leur moral, car, bien que le duché de Brabant restât neutre, Antoine de Bourgogne s'était joint à la bataille le 25 octobre, où il perdit la vie. En effet, même si Antoine fût duc de Brabant, il était un prince français par sa parenté avec les Valois, ce qui fait que les Anglais auraient donc pu le soupçonner de vouloir rallier ses troupes à celles de la France¹⁹³. Accuser les Anglais d'avoir empoisonné la duchesse aurait en effet pu servir de bonne propagande contre le royaume d'Angleterre et pousser le duché de Brabant à se joindre au royaume de France lors de la bataille d'Azincourt. Cependant, les conclusions des médecins, ainsi que le rétablissement de la duchesse, ont su apaiser les rumeurs, et les Anglais n'ont donc finalement pas été accusés. Ainsi, comme nous le verrons dans un prochain chapitre, il peut être utile pour un dirigeant politique d'utiliser la rumeur d'empoisonnement dans le but d'unir ses troupes et la population contre un ennemi commun, surtout en période de troubles, dans ce cas-ci la Guerre de Cent Ans.

Un autre point important à soulever dans cette affaire est que les témoins ont leur importance. En effet, on prend le témoignage des médecins, qui jurent sur les évangiles, et on demande à de nombreuses personnes d'être présentes lors du serment des médecins pour faire office de témoin, probablement pour faire en sorte que ces témoins puissent intervenir en cas de faux témoignage des médecins. Nous avons donc deux types de témoins dans cette même affaire : les médecins, qui sont les témoins de la maladie de la duchesse, et le public de l'assemblée, qui

¹⁹²*Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dwyer*, éd. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857, p. 746.

¹⁹³MUND Stéphane, "Antoine de Bourgogne, prince français et duc de Brabant (1404-1415)", *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXVI, fasc. 2, 1998, p. 319-355, ici p. 320 et 352.

est le témoin du serment des médecins. Nous pouvons ainsi voir que les médecins, bien qu'ils aient été critiqués lors de la maladie de Charles VI pour leur manque de connaissances, ont encore leur importance, puisque c'est leur seule opinion, appuyée par un serment, qui permet de mettre un terme à la rumeur d'empoisonnement. On fait d'ailleurs régulièrement appel aux médecins pour déterminer si un prince, qui est tombé gravement malade ou est mort subitement, a été empoisonné, comme nous le verrons dans les affaires d'empoisonnement suivantes et comme nous avons déjà pu le constater dans le cas de Charles VI. Le point commun entre l'affaire d'empoisonnement de Charles VI et celle d'Élisabeth de Goerlitz est en effet la demande de diagnostic aux médecins. Ainsi, lorsque le roi est brusquement frappé d'une maladie mentale à la forêt du Mans, les gens de la cour demandent l'avis des médecins, qui déclarent qu'il n'a pas été empoisonné mais qu'il s'agit d'un excès de bile noire. Cependant, la majorité de la population, même après l'opinion des médecins, pense qu'il s'agit de poisons ou sortilèges, contrairement au cas d'Élisabeth de Goerlitz, où les rumeurs finissent par cesser. Pourquoi cette différence ? Nous tenterons de le déterminer dans le chapitre consacré aux rumeurs, en établissant des comparaisons avec les autres affaires où on fait également appel à l'avis des médecins. Nous verrons également que cette affaire a également des similitudes avec la mort de Jean de Touraine, survenue dans ans plus tard, étant donné que les symptômes décrits sont fort semblables, comme nous pourrons le remarquer lorsque nous analyserons cette affaire.

Un autre point intéressant de cette affaire est qu'elle nous donne des informations sur la manière dont les médecins soignaient et identifiaient les maladies à la fin du Moyen Âge. En effet, lors de la maladie d'Élisabeth de Goerlitz, les médecins tentent de la soigner à l'aide de saignées, et déterminent ce dont elle souffre sur base de son sang et de son urine.

Enfin, ce récit nous montre encore que l'empoisonnement est un art de table, ce qui explique pourquoi des rumeurs d'empoisonnement surgissent lorsqu'Élisabeth tombe soudainement malade lors de son souper.

Nous pouvons comparer cette affaire avec celle de Jean le Charton, où celui-ci était tombé gravement malade au moment de manger à table, au point de mourir peu de temps après. Cependant, il y a des différences, car cette fois c'est une femme, et non un homme qui tombe malade, et aucun suspect n'est arrêté en prison. Est-ce uniquement parce que la femme est plus facilement suspectée d'empoisonnement, ou y a-t-il d'autres raisons ? C'est ce que nous tenterons de déterminer dans le chapitre sur le profil-type de l'empoisonneur, où une grande partie concernera l'image de la femme vénéneuse.

Cette affaire d'empoisonnement, racontée par Jean Juvénal des Ursins, se déroule dix ans après

celle de Charles VI, c'est-à-dire en 1402, et concerne Jean le Charton. Il s'agissait d'un homme notable, procureur du parlement, qui avait épousé "une belle jeune et gracieuse femme". Un vendredi, on lui donna une sole, qu'il mangea, après quoi il déclara "Il me semble que j'ay mangé un mauvais morceau" et, environ quatre jours plus tard, il "alla de vie à trespasement". Ils n'avaient pas d'enfants, mais le mari avait des parents, qui devinrent ses héritiers. Cependant, peu de temps après le trépas de son époux, la femme se remaria, et, avec l'aide de son clerc habile, fit "adjourner les heritiers du premier mary pardevant le prevost de Paris". Là, "il y eut plusieurs faicts et coustumes proposées d'un costé et d'autre" et les héritiers du premier mari déclarèrent que la femme "avoit mauvaise renommée de sa personne et qu'elle avoit empoisonné son premier mary". Sur base de ces accusations, le lieutenant du prévôt alla "emprisonner ladite femme, et son nouveau mary" : on les interrogea "et y avoit matière pour les questionner". On les questionna très bien, mais ils ne voulurent rien confesser, si bien qu'à la fin, le lieutenant alla voir la femme, et, en usant de belles paroles, "luy dit que son mary avoit tout confessé, et que ce avoit esté par elle". Alors, elle s'écria, se demandant ce qu'il avait fait, puis on l'emmena devant son mari, et celle-ci "l'appella traistre de ce qu'il avoit confessé", alors qu'il n'avait en fait rien avoué et qu'il s'agissait d'une ruse. Après, la femme "confessa tout, et aussi fit le mary", puis "fut la femme arse en la presence du mary", et après "le mary fut mené au gibet, et pendu". Ceci servit comme "exemple aux autres femmes de non ainsi faire"¹⁹⁴.

Cette affaire, bien qu'elle ne concerne pas un personnage important, est intéressante, car elle nous apporte plusieurs éléments d'information que nous allons pouvoir utiliser lorsque nous aborderons les thèmes des chapitres suivants. D'abord, on retrouve le thème de la femme vénéneuse : dans ce cas-ci, il s'agit d'une épouse d'un procureur du parlement, et donc d'un homme riche, qui empoisonne son mari pour s'approprier ses richesses, et qui va jusqu'à tenter de s'approprier l'héritage des parents du défunt après s'être remariée, en les convoquant devant le prévôt de Paris. Cependant, le plan de cette femme, qui au départ fonctionnait bien, finit par se retourner contre elle, car les parents de son ancien époux l'accusent d'empoisonnement. Cette femme rentre donc tout à fait dans le stéréotype de la femme empoisonneuse, puisqu'elle est manipulatrice, avide de richesses et commet un crime passionnel en assassinant son mari. Nous verrons également, dans le chapitre consacré aux rumeurs d'empoisonnement, que les accusations de poison dans cette affaire possèdent quelques points communs avec celles les accusations utilisées contre Valentine Visconti, à savoir que Valentine souhaite empoisonner le roi pour devenir reine de France. S'agit-il donc d'un récit dont le sens est caché ? C'est ce que

¹⁹⁴*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 423.

nous tenterons de déterminer. Dans cette affaire, on voit aussi que l'accusation d'empoisonnement peut être une arme efficace pour éliminer un adversaire, puisqu'il s'agit d'un assassinat dont la sanction est la condamnation à mort. Enfin, on peut remarquer qu'il s'agit encore une fois de la même procédure judiciaire que celle qui a été employée dans les autres affaires d'empoisonnement, comme celle des ducs de Berry et de Bourgogne, de Gaston de Foix et des puits et fontaines. En effet, comme pour ces précédentes affaires, les suspects, dans ce cas-ci la femme et son nouveau mari, sont arrêtés, puis questionnés, probablement au moyen de la torture, avant d'être finalement condamnés à mort. Notons également que les deux condamnés sont exécutés différemment : la femme est brûlée tandis que son mari est pendu. Ces différences d'exécution s'expliquent probablement par le fait qu'on prévoit des peines distinctes en fonction du genre du condamné.

1.3. Louis de Guyenne

L'affaire d'empoisonnement suivante se déroule deux mois après celle d'Élisabeth de Goerlitz, en décembre 1415, et concerne le dauphin de France, Louis de Guyenne, et est racontée par six auteurs : Michel Pintoin, Jean Juvénal des Ursins, le Bourgeois de Paris, Enguerrand de Monstrelet, Jean Lefèvre de Saint-Rémy et Nicolas de Baye. Selon le Religieux, celui-ci, au début du mois de décembre, "fut pris d'une violente dysenterie", et "comme il refusa, pendant cette indisposition, d'observer aucune des prescriptions de ses médecins, le mal se compliqua d'une fièvre pernicieuse, à laquelle il succomba le 16 du même mois, dans la [19^e] année de son âge"¹⁹⁵. Jean Juvénal, quant à lui, se contente de dire que le "mercredy au soir trespasa le duc de Guyenne" et que "le jeudy matin, fut fait par toutes les églises de Paris solennelle sonnerie pour le salut de son ame"¹⁹⁶. Nicolas de Baye, lui, nous déclare simplement que, le 18 décembre, le dauphin "moru de l'aage de vint ans ou environ"¹⁹⁷, sans plus de précisions quant aux causes de sa mort. Le Bourgeois de Paris, qui n'est pas plus précis, nous relate que le duc de Guyenne "acoucha malade et trespasa le XVIII^e jour de decembre oudit [an]"¹⁹⁸. Enguerrand de Monstrelet, enfin, est l'auteur qui nous donne le plus d'informations quant aux circonstances et possibles causes de la mort du dauphin. En effet, comme les autres auteurs, il nous raconte que Louis de Guyenne "acoucha malade de fièvres, dont il mourut le

¹⁹⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.V, 1844, p. 587.

¹⁹⁶*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 526.

¹⁹⁷*Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, t. II, 1888, p. 231.

¹⁹⁸*Journal d'un bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*, éd. BEAUNE Colette, Paris, Librairie générale française 1990, p. 90., note 132.

XVIII^e jour de décembre, en l'ostel de Bourbon", mais ajoute que, au sujet de sa mort "fut commune renommée qu'il avoit esté empoisonné"¹⁹⁹.

Ainsi, de tous les auteurs qui relatent la mort du dauphin Louis de Guyenne, Enguerrand de Monstrelet est le seul qui parle de la rumeur selon laquelle il aurait été empoisonné. Mais pourquoi aurait-on voulu empoisonner le duc de Guyenne ? Pour plusieurs raisons. D'abord, car, peu avant de tomber malade, le duc fit un discours devant une assemblée, où il "jura promptement en parole de filz de roi que doresnavant oudit royaume les malfaiteurs, de quelque estat qu'ilz feussent, seroient punis selon leurs démérites, et que justice seroit réparée et gardée et le clergié et le peuple seroient tenus en paix". Cependant, "sa parole ne son entencion ne porent point venir à effect"²⁰⁰, car il tomba malade et mourut peu de temps après. Louis de Guyenne aurait donc été assassiné par ces mêmes malfaiteurs qu'il menaçait de punir, mais le texte ne précise pas de quels malfaiteurs il s'agit. La suite des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet suggère une réponse, contenue dans le récit de la mort de Jean de Touraine, deux ans après le trépas de Louis de Guyenne. En effet, lorsque le nouveau dauphin de France, Jean de Touraine, mourut subitement, on pensa, comme pour son frère, qu'il avait été empoisonné, "pour tant que icellui estoit alyé au duc de Bourgogne, comme son frère précédent"²⁰¹. Cette hypothèse est d'ailleurs également suggérée par Jean Juvénal des Ursins, où celui-ci raconte que, lorsque Valentine Visconti était allée se plaindre de la mort de son époux et avait demandé que justice soit faite contre Jean sans Peur, Louis de Guyenne avait répondu "que la mort du duc d'Orleans son oncle luy desplaisoit" et "qu'ils auroient justice". Cependant, quand "tous ceux des fleurs de lys là presens promirent d'aider à en faire justice et se declarerent parties formelles contre le duc de Bourgogne", on s'aperçut "que ledit Dauphin favorisoit aucunement le duc de Bourgogne, et son party", c'est pourquoi "il fut deliberé qu'on mettroit gens d'armes dedans Paris. Et ainsi fut fait"²⁰². On soupçonna donc Louis de Guyenne d'avoir été empoisonné car il avait tendance à favoriser le camp des Bourguignons, et les principaux suspects furent les Armagnacs. Ces accusations furent de retour le 25 avril 1418, lorsque Jean sans Peur adressa des lettres patentes aux habitants de Rouen, où il déclara que les Armagnacs étaient coupables de nombreux crimes, comme celui d'avoir pillé l'argent du royaume mais aussi celui d'avoir empoisonné les deux fils du roi de France, Louis de Guyenne et Jean de Touraine : "Ils ont fait périr, hélas ! par le poison, les cruels, un prince innocent, monseigneur le dauphin, leur maître,

¹⁹⁹*La chronique d'Enguerrand de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, t. III, 1859, p. 131.

²⁰⁰*La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 130.

²⁰¹*Ibid.*, t. III, p. 166.

²⁰²*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 448.

le fils aîné de monseigneur le roi, l'époux de ma nièce. Je n'entends pas fermer les yeux sur de si exécrables attentats, et je poursuivrai avec persévérance la juste punition des coupables"²⁰³. Rendre responsables les Armagnacs de la mort soudaine des deux précédents dauphins de France était en effet un bon moyen pour Jean sans Peur de rallier plusieurs villes à son parti. Ces accusations avaient en outre été lancées dans un contexte bien précis. En effet, en 1405, Louis d'Orléans évinça Jean sans Peur du gouvernement et le priva de ses pensions, qui étaient indispensables pour son budget. Après le gouvernement Orléans prit place un gouvernement Bourguignon, de 1408 à 1413, qui fut remplacé par un gouvernement Armagnac jusqu'en 1418, avant un retour des Bourguignons au pouvoir, désormais alliés aux Anglais²⁰⁴. Lors de la diffusion des lettres de Jean sans Peur, nous étions donc en pleine guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, où ces derniers commençaient à prendre l'avantage grâce à leur alliance avec les Anglais.

Ce n'était pas la première fois que Louis de Guyenne était au centre d'une accusation d'empoisonnement, car dans la *Justification* de Jean Petit, le théologien avait déjà accusé Louis d'Orléans d'avoir voulu empoisonner le dauphin avec une pomme venimeuse. Ainsi, les Armagnacs, qui sont dans la continuité du parti Orléans, ont-ils voulu réussir ce que Louis d'Orléans avait échoué à faire de nombreuses années plus tôt, ou bien ont-ils souhaité venger la mort du duc d'Orléans en empoisonnant le partisan de son assassin ? Les sources permettent difficilement de répondre à cette question, mais laisser planer le doute quant à cette question fut un bon moyen pour Jean sans Peur de répandre des rumeurs.

La sympathie du duc de Guyenne pour le clan bourguignon n'était pas la seule raison qui aurait pu pousser les Armagnacs à l'empoisonner, car, selon Michel Pintoin et Nicolas de Baye, Louis de Guyenne avait une mauvaise réputation dans le royaume de France. En effet, Louis de Guyenne était vu comme un enfant capricieux, débauché mais cultivé. Il s'était donné comme but de réconcilier les Armagnacs et Bourguignons en restant neutre et indépendant. Cependant, cette tâche était difficile pour ce jeune prince, qui n'avait pas les moyens nécessaires et était confronté à des pressions contradictoires²⁰⁵.

Dans nos sources, le Religieux nous relate que le dauphin, bien qu'il "fût un prince de bonne mine, d'un extérieur agréable et d'une constitution robuste, il avait peu de goût pour le métier des armes". De plus, il avait horreur d'être vu en public, "car il s'enfermait ordinairement dans

²⁰³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, p. 75.

²⁰⁴ *Journal d'un bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 6.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 90.

les endroits les plus retirés du Palais avec quelques-uns de ses serviteurs, pour jouer de la harpe et de l'épinette". En outre, il mangeait habituellement tard dans la nuit, "ce dont on le blâmait généralement". Aussi, puisqu'il se réveillait fréquemment vers midi, il n'avait "pas le temps d'expédier les affaires de l'État, dont son père lui avait abandonné la direction". En plus de ces mauvaises habitudes, le Religieux nous informe que le dauphin avait un mauvais caractère, car "il n'endurait les reproches de personne. Si quelqu'un de ses serviteurs s'avisait de lui dire qu'une telle conduite n'était pas digne du fils aîné du roi, il le chassait aussitôt de la cour, lui ôtait son office, et il arrivait très rarement alors qu'il lui rendît ses bonnes grâces". Louis de Guyenne n'était d'ailleurs pas désagréable qu'avec ses serviteurs, puisqu'il méprisait également sa propre femme. En effet, il s'était marié avec la fille de Jean sans Peur, mais, "sans motif et par suite de mauvais conseils, il la prit tellement en aversion, qu'il refusa de la voir jusqu'à sa mort et la réduisit au plus chétif état". Son épouse, qui avait un tempérament doux, "supporta ce traitement avec la plus grande résignation"²⁰⁶. Nicolas de Baye confirme les propos de Michel Pintoin, en disant que le dauphin était "bel de visaige, suffisamment grant et gros de corps", mais "pensans et tardif, et po agile". L'auteur ajoute que Louis de Guyenne "emploioit po, car sa condition estoit à present d'employer la nuit à veiller et po faire, et le jour à dormir, disnoit à iij ou iiij heures après midi et soupoit à minuit, et aloit coucher au point du jour ou à soleil levant souvant, et pour ce estoit aventure qu'il vesquist longuement"²⁰⁷. Ainsi, le dauphin de France, non seulement avait tendance à favoriser le camp bourguignon, étant en plus marié à la fille du duc de Bourgogne, mais avait aussi des attitudes qui n'étaient pas dignes d'un fils du roi, puisqu'il mangeait et dormait à des heures tellement décalées qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de la direction de l'État, ce dont un héritier de la couronne idéal aurait dû être capable. Par sa mauvaise réputation, Louis de Guyenne aurait donc pu être jugé par les Armagnacs comme non apte à gouverner le royaume. Était-ce cependant une raison suffisante pour assassiner le dauphin, ou s'agissait-il plutôt d'une propagande visant à ternir l'image du camp adverse ?

Un élément qui pourrait faire penser qu'il s'agit surtout d'une propagande est que la version d'Enguerrand de Monstrelet a quelques points communs avec le récit de l'empoisonnement du cardinal de Laon dans le texte de Jean Juvénal des Ursins, survenu un peu plus d'une vingtaine d'années auparavant.

En effet, en 1388, le cardinal de Laon mourut soudainement d'une maladie, et les oncles de Charles VI furent soupçonnés, puisque ce cardinal était un partisan du pouvoir royal.

²⁰⁶*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.V, p. 587-589.

²⁰⁷*Journal de Nicolas de Baye, op. cit.*, t. II, p. 231-232.

Selon Michel Pintoin, "on croit généralement qu'il mourut empoisonné" et Dieu le délivra "de la fureur et de la haine implacable des oncles du roi". On le soupçonne d'avoir été empoisonné, car il était "d'une fidélité éprouvée envers le roi" et qu'il avait dit son opinion peu avant d'être atteint de sa maladie fatale²⁰⁸. Selon Jean Juvénal, "il fut sceu que véritablement il avoit esté empoisonné", et le cardinal lui-même "le cognut et sentit bien, et pria et requit tres-instamment, que nulle enquête ou punition en fust faite". Juvénal ajoute même un passage, prétendant qu'il "fut ouvert et trouva-on les poisons", et que le roi "en fut tres-deplaisant et courroucé"²⁰⁹.

Dans ce cas-ci, il est intéressant de remarquer les deux différentes versions de la mort du cardinal de Laon : chez le Religieux de Saint-Denis, l'empoisonnement n'est qu'une supposition, bien que des chevaliers qui entourent le cardinal soient prêts à poursuivre et exécuter l'éventuel coupable, ce que le cardinal refuse. Les principaux suspects sont les oncles du roi, qui se disputent d'ailleurs le pouvoir après le drame survenu en 1392 dans la forêt du Mans. Dans la version de Jean Juvénal, on passe de la supposition à l'affirmation, puisque le cardinal lui-même est au courant, et qu'après sa mort, on l'ouvre et découvre des poisons, ce qui fâche le roi. Nous n'avons cependant aucune certitude concernant la véracité de cette seconde version, car elle a très bien pu être inventée par Jean Juvénal pour alimenter l'imaginaire collectif autour du poison.

Ainsi, nous pouvons constater que le cardinal de Laon avait lui aussi, peu avant son supposé empoisonnement, parlé devant une grande assemblée, où il avait déclaré que Charles VI seul devait avoir l'administration du royaume, ce qui avait déplu aux oncles du roi, en particulier au duc de Bourgogne, qui aurait donc pu vouloir se venger en empoisonnant le cardinal²¹⁰. Ainsi, Louis de Guyenne, tout comme le cardinal de Laon, déclare qu'il faut désormais agir, ce qui fait que les ennemis du royaume se sentent menacés. Il y a tout de même une différence importante entre les deux affaires, car le cardinal de Laon est un grand partisan de la royauté, et donc du camp armagnac, tandis que Louis de Guyenne favorise davantage le camp bourguignon. Les empoisonneurs changent donc en fonction du camp auquel appartient l'auteur qui rédige les faits : Jean Juvénal des Ursins, qui est plutôt armagnac, accuse indirectement le duc de Bourgogne d'avoir empoisonné le cardinal de Laon, tandis qu'Enguerrand de Monstrelet, qui est bourguignon, suggère que les Armagnacs ont assassiné les deux dauphins. Enguerrand de Monstrelet a d'ailleurs peut-être inventé la scène où Louis de

²⁰⁸*Chronique du Religieux de Saint-Denis, op. cit.*, t. I.I, p. 563.

²⁰⁹*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 377.

²¹⁰*Ibid.*

Guyenne fait un discours public, en s'inspirant du récit du cardinal de Laon. Il s'agit là d'un point intéressant que nous pourrions aborder dans le chapitre sur la rumeur.

1.4. Jean de Touraine

Quatre mois après la mort de Louis de Guyenne survint un autre drame²¹¹, relaté par Michel Pintoin, Jean Juvénal des Ursins, le Bourgeois de Paris, Enguerrand de Monstrelet et Jean Lefèvre de Saint-Rémy : Jean de Touraine, un "jeune prince d'un noble caractère, qui était alors l'aîné des fils du roi de France Charles, et qui avait épousé la fille unique du comte de Hainaut", tomba subitement malade à Compiègne, avant de mourir "le jour de Pâques fleuries". Selon le Religieux, "quelques personnes prétendirent qu'il avait été empoisonné mais il est plus vrai de dire qu'il succomba aux suites d'une fistule à l'oreille, qui en se fermant avait produit un abcès mortel"²¹². En effet, selon Enguerrand de Monstrelet, le nouveau dauphin "avoit une apostume près de l'oreille, laquelle se creva dedens son corps et l'estrangla"²¹³. Mais pourquoi aurait-on voulu empoisonner Jean de Touraine ? Pour les mêmes raisons que son frère Louis de Guyenne, à la différence que Jean de Touraine n'avait pas une mauvaise réputation : la population avait au contraire de grandes espérances en lui. On reprochait en revanche au dauphin d'être trop proche du duc de Bourgogne, et le fait qu'il était marié avec Jacqueline de Bavière, la fille du comte de Hainaut, n'arrangeait pas les choses, car ce comte "avoit intention que par son bon moyen paix se trouveroit avec le duc de Bourgogne"²¹⁴. En effet, faire la paix avec les Bourguignons n'aurait pas arrangé les Armagnacs, car ceux-ci voulaient les éloigner du pouvoir par la propagande et les guerres internes. Jean Lefèvre de Saint-Rémy nous donne une précision supplémentaire qui montre que le comte de Hainaut était également proche du duc de Bourgogne, car, peu avant le départ de Jean de Touraine pour la France, où il mourut, "s'assemblèrent ensemble le dauphin et le duc de Bourgogne et le comte de Haynnau, lesquelz jurèrent et promirent de tenir de point en point la paix tant de foiz faicte en France", et ces serments furent réalisés "en la présence de plusieurs grans seigneurs, en la ville de Vallenciennes"²¹⁵. Ainsi, le fait que Jean de Touraine s'était rassemblé avec le comte de Hainaut et le duc de Bourgogne aurait pu faire penser aux Armagnacs qu'ils faisaient une alliance, et ces soupçons étaient renforcés par le mariage du dauphin avec la fille du comte de Hainaut.

²¹¹ *Journal d'un bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 97.

²¹² *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, p. 59-61.

²¹³ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 166.

²¹⁴ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 532.

²¹⁵ *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, Paris, Renouard, t. I, 1876, p. 289.

En outre, comme son frère Louis de Guyenne, le nouveau dauphin, peu avant sa mort, avait promis d'agir contre les malfaiteurs. En effet, il avait envoyé des courriers aux différentes villes du royaume, dans lesquelles il avait demandé qu'on lui prête de l'argent, car il avait "la ferme résolution de repousser désormais par la force les ennemis du royaume, et d'exterminer les bannis et les brigands qui exerçaient dans le royaume des dégâts intolérables"²¹⁶. Grâce à ce passage, on peut se faire une idée plus précise de quels ennemis se seraient possiblement sentis menacés par Louis de Guyenne puis par Jean de Touraine : il s'agit des Armagnacs, et non des Italiens. En effet, on dit à propos de ces malfaiteurs qu'ils étaient des brigands et faisaient des dégâts importants dans le royaume, et les Armagnacs étaient justement accusés par les Bourguignons de ravager et piller la France. Ainsi, lorsque Louis de Guyenne déclarait que tous les malfaiteurs, quel que soit leur état d'origine, seraient poursuivis, cela faisait donc référence aussi bien aux étrangers qu'aux habitants du royaume, qui n'avaient dans ce cas-ci pas de privilèges. Or, d'habitude, les étrangers sont plus facilement suspectés de trahisons, comme nous le verrons dans un prochain chapitre, et cela n'avait donc pas dû plaire aux Armagnacs, qui se disent les partisans du royaume.

Ce sont donc probablement les Armagnacs qui étaient suspectés d'avoir empoisonné les deux dauphins pour leur proximité avec le duc de Bourgogne, et cette accusation est confirmée par Enguerrand de Monstrelet, qui nous dit qu'à la mort de Jean de Touraine, il "fut très grande renommée que ledit Dauphin avoit esté empoisonné par aucuns de ceulx qui adonc gouvernoient le Roy"²¹⁷. Ceux qui gouvernaient le roi étaient les Armagnacs, et on les soupçonne donc d'avoir empoisonné le dauphin car ceux-ci voulaient conserver la direction du gouvernement et ne souhaitaient pas qu'un héritier de la couronne les écarte du pouvoir.

Les Armagnacs ne sont pas les seuls suspects potentiels, car Jacqueline de Bavière, son épouse, en est également une. En effet, lorsque Jacqueline de Bavière se maria avec Jean de Touraine, c'est-à-dire le 18 novembre 1415, le frère de ce dernier, Louis de Guyenne, était encore en vie, et il mourut un mois plus tard, le 18 décembre 1415. Cela veut donc dire que, lors du mariage de Jacqueline de Bavière, Jean de Touraine n'était pas encore un héritier de la couronne, ce qu'il devint le mois suivant, et cela aurait pu être perçu négativement par Jacqueline. En effet, en tant qu'épouse du dauphin de France, elle risquait, lors des successions, de voir ses territoires, c'est-à-dire le Hainaut, la Hollande et la Zélande, confisqués par le royaume de France, ce qui aurait mis fin à ses projets de devenir une puissante duchesse, maîtresse de vastes domaines. Le texte de Jean Lefèvre de Saint-Rémy nous montre d'ailleurs que Jacqueline aurait eu l'occasion

²¹⁶*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, p. 61.

²¹⁷*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 166.

d'empoisonner son époux peu de temps avant sa mort, car lorsque celui-ci se dirigeait vers Paris, il y avait, "en sa compagnie, madame la daulphine, sa femme, et son beau père le conte de Haynnau". Or, l'auteur nous précise que "le daulphin ne passa point Compiengne", car il fut atteint "d'une griefve malladie" puis "son ame rendit à Dieu". La fin du texte est également intéressante, car on y apprend qu'après le trépas de Jean de Touraine, "ne demoura guaires après, que le conte de Haynnau alla de vie à trespas; et trespassa au chasteau de Bouchain, au mois d'aoust, mil iijc et xvij. Sy fut madame la daulphine, sa fille, héritière des contés de Haynnau, Hollande et Zellande, et seigneurie de Frize"²¹⁸. Ainsi, ce passage nous montre que Jacqueline de Bavière, une fois son père mort, a hérité de tous ses territoires, ce qui n'aurait pas été le cas si elle avait toujours été mariée à Jean de Touraine, puisque ses possessions seraient revenues à son époux puis à ses descendants, et elle aurait donc perdu toute indépendance. Ses remariages successifs pourraient également montrer qu'elle cherche un mari solide, qui puisse la défendre contre les prétentions territoriales de ses adversaires.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule affaire d'empoisonnement pour laquelle elle pourrait être suspectée, car Jean de Touraine n'est que le premier des quatre maris qu'elle a eus au cours de sa vie. Elle est même soupçonnée d'avoir empoisonné le deuxième, Jean IV de Brabant, qui s'était rallié à son ennemi, Jean de Bavière, lui aussi possiblement empoisonné par Jacqueline. La théorie selon laquelle la duchesse aurait empoisonné son premier mari correspondrait à sa volonté d'indépendance, qu'elle a bien manifesté avec ses alliances et possibles assassinats, lorsque Jean de Bavière et Philippe le Bon ont voulu prendre le contrôle de ses duchés.

Enfin, pour terminer cette analyse de l'affaire de Jean de Touraine, on peut remarquer que les symptômes de la maladie du dauphin ont de nombreux points communs avec ceux d'Élisabeth de Goerlitz. En effet, la duchesse, lors de sa maladie, avait d'abord ressenti une vive douleur à l'oreille droite, puis cette douleur était descendue du cou pour arriver sous l'aisselle, où était apparue un apostume, comme celle que Jean de Touraine avait eue sur l'oreille. Or, c'est justement parce que cet abcès était resté près de l'oreille qu'il le tua, ce qui veut dire que, si la douleur d'Élisabeth n'était pas descendue, un abcès aurait pu s'être formé près de son oreille, ce qui aurait pu la tuer. En effet, l'abcès du dauphin, en éclatant, l'avait étranglé, ce qui avait causé sa mort. Cela veut-il donc dire que, dans les deux cas, il s'agit de fausses rumeurs et que ces personnages n'ont pas été empoisonnés, comme le déclarent leurs médecins qui les ont diagnostiqués, ou bien ont-ils en fait été tous les deux empoisonnés ? Cela est difficile à déterminer, mais le diagnostic des médecins est en tout cas avantageux pour les accusés, qui

²¹⁸*Chronique de Jean Le Fèvre, op. cit., t. I, p. 289.*

sont ainsi lavés de tout soupçon.

1.5. Michelle de France

Retournons maintenant chez les Bourguignons, où se déroule l'affaire d'empoisonnement suivante, au centre de laquelle se trouve Michelle de France, la première épouse de Philippe le Bon. Cet événement est raconté par Enguerrand de Monstrelet, Georges Chastellain et Jean Lefèvre de Saint-Rémy, et nous allons utiliser la version de Georges Chastellain, qui est la plus détaillée. Cette histoire se déroule cinq ans après la mort de Jean de Touraine, c'est-à-dire en 1422, l'année de la mort de Charles VI et d'Henri V. Cette année-là, cela faisait trois ans que Jean sans Peur, le père de Philippe le Bon, avait été assassiné, et Michelle de France craignait que son mari lui en voulût pour cette mort, puisqu'elle était la sœur du dauphin, celui qui avait commandité l'assassinat. En effet, depuis "que elle s'estoit perçue de la fausse et criminelle mort du duc Jehan", elle "doutoit que son seigneur et mary à tousjours ne la tinst à despecte et contre-cœur", même après plusieurs années. C'est pourquoi elle finit par être "pleine de mērancolye, devint malade à Gand, là où elle avoit sa résidence; et finalement chut en lit, où elle paya son dû". Lors de la mort de sa femme, le duc était parti en voyage, et, comme il était loin, "mal luy estoit possible de venir à son dernier, car son honneur luy pendoit ailleurs", mais il "fut toutes-voies durement desplaisant quand on lui annonça sa mort". De tous ceux qui étaient en deuil, ce furent les Gantois qui furent les plus affligés, car Michelle avait grandi avec eux, ce qui fait que tout leur salut reposait sur elle, étant donné qu'elle était la fille du roi de France. Or, les opinions divergeaient sur les causes de sa mort : certains croyaient les médecins et disaient qu'elle était morte de mort naturelle, car la "mērancolye du cas advenu la mena à langueur par doute qu'elle forma contre elle". D'autres, au contraire, "fondant en souspechon de parfond regard, maintenoient que ceste mort avoit esté avancée par venin", par une servante allemande nommée Ourse. On soupçonnait également "le seigneur de Roubais, lequel on disoit son privé accointé". Ainsi, selon le peuple, Michelle de France avait chassé de son hôtel cette dame Ourse, à cause de sa mauvaise conduite, et c'est pourquoi cette servante et son associé, le seigneur de Roubaix, "par vengeance, se consentirent à sa mort". Sur base de ces rumeurs, il "leur fut imputée la charge du poison", mais Georges Chastellain n'y crut pas, "car moult preud'homme et vaillant chevalier avoit esté tout son temps ledit seigneur" et "car jamais n'avoit couru voix qu'il füst souillé de vice reprouvable". Les Gantois prirent tout de même la résolution de bannir le seigneur de Roubaix du pays de Flandre, à défaut de ne pouvoir l'arrêter, "car si tenu l'eussent, eust esté mis à mort, et la dame aussi". Or, cette dame Ourse était partie s'établir à Aire, avec

son époux Coppin de la Viefville, "par avant que la noble princesse devint malade". Comme les Gantois voulaient mettre la main sur la probable empoisonneuse de la princesse, ils envoyèrent "six-vingt hommes de leurs gens en la ville d'Aire pour prendre dame Ourse et l'amener devers eux". Les hommes allèrent interroger son mari, qui avait "en faveur de sa femme plusieurs de sa parenté, pour aucunement la garantir d'eatre emprise". Là, Coppin de la Viefville, sans leur livrer son épouse, "leur promit, présens ses parens et amis, que pour soy mettre en justice du cas que luy imputoient, fust vray ou non, il la livreroit en la main du duc leur prince en qui redondoit le mesfait, s'il y estoit, et d'icelui vouloit prendre et attendre la pugnition, selon la cause trouvée". Cette promesse faite, les Gantois s'en allèrent, mais plus tard, le mari de dame Ourse ne leur envoya jamais son épouse, "car n'y avoit nulle vérité prouvée, sinon voix de peuple". À cause de cela, les gouverneurs de la ville, en voyant que ceux qu'ils avaient envoyés n'étaient pas revenus avec dame Ourse, "furent très-mal contens du maire et des eschevins de la ville", et vu que "leurs envoyés estoient retournés si laschement et à si peu de fait, les firent mettre, aucuns des principaux, en prison, en péril presque de leur vie". Cependant, le duc de Bourgogne voulut régler la situation du seigneur de Roubaix, qui était un "preud'homme et léal chevalier, et tousjours avoit esté emprès luy en Bourgogne". Ainsi, Philippe le Bon "le désencoulpa et le tint à net, en lui restituant le pays de Flandres dont Gantois l'avoient banni", et, pour s'assurer que le seigneur de Roubaix ne prenne aucun risque d'être tué par le peuple, il le mena lui-même dans la ville de Gand²¹⁹.

Cette affaire est intéressante, car elle confirme de nombreux points que nous avons déjà observés dans les affaires précédentes. D'abord, nous retrouvons le profil-type de l'empoisonneur, puisque le principal suspect est une servante native d'Allemagne. En effet, nous avons vu auparavant que ce sont surtout les familiers et serviteurs de la cible qu'on souhaite empoisonner qui sont le plus capables d'accomplir le fait, étant donné qu'ils connaissent les habitudes de la victime et ont en plus la confiance de celle-ci. Monstrelet nous précise d'ailleurs, au sujet de dame Ourse, que celle-ci "estoit à ladicte duchesse moult famillere"²²⁰. Nous avons également observé que ce sont principalement les femmes qui sont suspectées d'avoir recours à l'empoisonnement, comme ce fut le cas pour Valentine Visconti et pour la femme de Jean le Charton. Aussi, cette dame Ourse est en plus allemande de nation, ce qui correspond au préjugé selon lequel ce sont surtout les étrangers qui empoisonnent. Les Allemands sont d'ailleurs mal vus par les Français, étant donné que le Saint Empire rivalise avec la souveraineté du royaume

²¹⁹*Oeuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, t. I, p. 341.

²²⁰*La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., t. IV, 1860, p. 118.

de France, et cela explique pourquoi le fait qu'Isabeau de Bavière soit allemande entache encore plus sa réputation.

En outre, cette affaire nous prouve à quel point la rumeur a son importance à la fin du Moyen Âge, étant donné que, sur base de celle-ci, même sans preuves, on peut bannir d'un pays n'importe quel individu suspecté de crimes graves, voire le tuer, puisque c'est ce qu'auraient fait les Gantois au seigneur de Roubaix s'ils avaient pu mettre la main sur lui. Des personnes peuvent même être envoyées pour aller chercher un suspect dans une autre ville, en exigeant des habitants que celui-ci leur soit livré. Dans notre histoire, ces hommes envoyés par les Gantois avaient l'obligation de leur ramener la dame Ourse, bien qu'il s'agît uniquement de rumeurs, mais vu qu'ils n'ont pas pu la ramener, ils ont été emprisonnés, comme s'ils étaient eux-mêmes des criminels. On voit donc bien ici que la seule accusation d'empoisonnement est une arme redoutable pour bannir, pourchasser, emprisonner voire éliminer un adversaire politique, et cette accusation est encore plus efficace si l'accusé correspond à tous les stéréotypes de l'empoisonneur.

Cependant, face à ces accusations et poursuites, la personne accusée d'un empoisonnement ou de tout autre crime grave n'est pas totalement démunie, comme nous avons pu le voir dans ce récit. En effet, dans la ville d'Aire, où s'était établie la dame Ourse, Coppin de la Viefville avait de nombreux alliés sur qui compter lorsque les individus étaient venus chercher sa femme. Parmi ces alliés, il y avait, selon Monstrelet, "messire Gauvain de la Viefville et aucuns autres gentilz hommes de l'appartenance et amitié du mary de ladicte damoiselle Ourse". Dans la version de Monstrelet, ce sont d'ailleurs eux, et non Coppin, qui "promirent ausdiz Gantois de la mener devers le duc de Bourgogne pour en faire son plaisir"²²¹. Dame Ourse, la présumée empoisonneuse, peut donc non seulement compter sur son époux, mais aussi sur le lignage de celui-ci pour sa protection, et ces alliés du lignage sont dignes de confiance, vu qu'ils couvrent l'épouse de Coppin de la Viefville sans que celui-ci soit présent dans la version de Monstrelet. Ajoutons à cela que les Viesville forment une famille de fidèles attachés au duc de Bourgogne, et qu'ils bénéficient donc d'une bonne protection de celui-ci lorsqu'ils sont la cible d'accusations.

Cette affaire nous démontre également l'importance des témoins lors des promesses et serments, puisque Coppin de la Viefville promet qu'il livrera sa femme en présence de parents et amis. Nous pouvons comparer cela avec les médecins qui firent le serment de dire la vérité devant de nombreux témoins, lors de la maladie d'Élisabeth de Goerlitz. Ainsi, dans les deux cas, les

²²¹*Ibid.*, t. IV, p. 119.

témoins permettent de donner plus de poids aux paroles de ceux qui font serment de dire la vérité, à tel point que cela convainc les envoyés des Gantois de repartir sans la dame Ourse. Enfin, on peut remarquer que, en plus des témoins, la réputation de l'accusé joue également un grand rôle dans les imputations de crimes. En effet, bien que le seigneur de Roubaix soit accusé d'être complice d'un empoisonnement et banni du comté de Flandre par les Gantois, Philippe le Bon le réhabilite et annule les sanctions promulguées contre le seigneur de Roubaix en affirmant simplement que celui-ci a toujours été bon et loyal envers lui. Il aurait été en revanche difficile pour Philippe le Bon de réhabiliter dame Ourse, car celle-ci avait une mauvaise réputation : elle correspondait à tous les stéréotypes de l'empoisonneuse et avait en plus été chassée par la duchesse peu avant que cette dernière ne tombe malade. La réputation a donc une grande importance dans les affaires d'empoisonnement, puisqu'elle peut confirmer les accusations ou disculper l'accusé.

Il faut aussi noter que, bien qu'il ne s'agisse que de rumeurs, la thèse de l'empoisonnement est probable, car plusieurs éléments du texte pourraient le prouver. En effet, Kervyn de Lettenhove, l'éditeur du texte de Georges Chastellain, nous précise que, "d'après plusieurs auteurs, les funérailles de la duchesse eurent lieu le 8 juillet 1422, c'est-à-dire le jour même de sa mort. Cette précipitation ne donna-t-elle pas plus de crédit aux bruits d'empoisonnement?"²²². Les complices de l'empoisonnement auraient en effet pu avancer la date de l'enterrement de la duchesse pour éviter que les signes de l'empoisonnement ne finissent par apparaître sur son corps après quelques jours.

Kervyn de Lettenhove émet également l'hypothèse selon laquelle cette dame Ourse était peut-être la fille de Jean Ocors, Ocorsquin ou encore Ozekarzowice, qui fut chambellan et échanson de Jean sans Peur, puis conseiller de Philippe le Bon. Un élément intéressant que fait remarquer l'éditeur est qu'en 1416, Jean Occors était propriétaire d'un arrière-fief du seigneur de Roubaix dont dame Ourse fut la maîtresse²²³. Or, le seigneur de Roubaix est l'un des principaux suspects de notre affaire, on dit même qu'il fut le complice de dame Ourse. Cela correspondrait à l'image du couple empoisonneur, comme nous avons pu en voir un exemple dans l'empoisonnement de Jean le Charton, où la femme avait pour complice son amant, qui devint son deuxième mari peu après l'empoisonnement.

Ce ne sont pas les seuls suspects potentiels, puisque Kervyn de Lettenhove ajoute que, le 25 mars 1434, Philippe le Bon offrit aux enfants de Jean Occors la seigneurie de Crubeke, que Jean

²²² *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. I, p. 343.

²²³ *Ibid.*, t. I, p. 342.

sans Peur lui avait donnée le 27 mars 1410. L'éditeur précise également qu'un possible membre de cette famille Occors était un chevalier nommé Scorquin, à qui Philippe le Hardi donna en 1387 le château de Sysseele²²⁴. La famille Occors avait donc de nombreux liens avec les ducs de Bourgogne, et, comme on sait que Philippe le Bon aurait pu avoir de la rancœur contre sa première épouse, il aurait pu vouloir se venger en l'empoisonnant, et en utilisant pour cela la fille de son conseiller, aidée par son associé et possible amant, le seigneur de Roubaix. Les trois personnages, c'est-à-dire dame Ourse, le seigneur de Roubaix et Philippe le Bon, se seraient-ils donc associés et auraient-ils planifié un complot pour empoisonner Michelle de France, la sœur du dauphin qui avait fait assassiner Jean sans Peur ? C'est difficile à dire, car il aurait très bien pu s'agir d'une mort naturelle, mais qui aurait été transformée en affaire d'empoisonnement par les nombreuses rumeurs diffusées par les adversaires du duc de Bourgogne, les Armagnacs. Jean Lefèvre de Saint-Rémy, lorsqu'il relate la mort de la duchesse Michelle de France, ne fait d'ailleurs aucune mention des accusations d'empoisonnement, puisqu'il se contente de dire que la duchesse "s'acoucha mallade en son hostel de Saint-Pol à Paris, le roy ; et, le xxj^e jour d'octobre, rendit son esprit à Dieu"²²⁵. S'agit-il d'un oubli, ou bien l'auteur a-t-il volontairement omis de retranscrire ces accusations, soit parce qu'il estimait qu'il ne s'agissait que de fausses rumeurs, soit car il voulait protéger Philippe le Bon de toute accusation et préférerait que ces rumeurs soient oubliées de tous ? Il est difficile de répondre à cette question, mais le silence des sources aurait en tout cas bien arrangé le duc de Bourgogne, tout comme celui-ci garda le silence lors des autres morts soudaines survenues quelques années plus tard, comme celle de Jean de Bavière en 1424, Jean IV de Brabant en 1427 et enfin celle de Philippe de Saint-Pol en 1430.

1.6. Jean de Bavière

Trois ans après la mort tragique de Michelle de France mourut également, et dans des circonstances tout aussi suspectes, Jean de Bavière, le prince-évêque de Liège. Son décès est raconté par deux auteurs, Jean Lefèvre de Saint-Rémy et Edmond de Dynter, et nous utiliserons le texte du second pour relater les faits, puisque celui-ci comporte bien plus d'informations, dont le contexte politique. L'histoire se déroule en 1424, lorsque Jacqueline de Bavière et son troisième mari, Humphrey de Gloucester, rassemblent une armée pour aller attaquer le Brabant. Jean IV de Brabant, l'ancien époux de la duchesse, voyant qu'une armée ennemie s'apprêtait à

²²⁴ *Ibid.*, t. I, p. 342.

²²⁵ *Chronique de Jean Le Fèvre, op. cit.*, t. II, 1881, p. 69.

descendre sur le continent, demanda de l'aide au duc de Bourgogne "pour les injures à lui faites vengier, et pour la conservation de son droit, et pour recouvrer ses terres qui secrètement et fausement lui avoyent esté tollues et dont il estoit despoulliés". Il demanda également à Jean de Bavière de l'aider, et les deux promirent de lui porter assistance. Cependant, Jean de Bavière, à qui Jean IV de Brabant avait donné "le gouvernement et administration de ses contés de Hollande, de Zélande et de la signourie de Frise", mourut subitement, car il "fu enpuisonnés, comme on dit, de venin par Jehan Vander Vliet, chevalier, lequel pour ceste cause fu mis en quatre quartiers, et à IIIII angles du pays par membres pendus"²²⁶. Bien que Jehan Vander Vliet, l'auteur de l'empoisonnement, fut arrêté et exécuté, il n'était pas le seul coupable, car il n'était que l'exécutant, autrement dit il y avait un commanditaire qui lui avait demandé d'empoisonner Jean de Bavière. Mais qui avait commandité cet assassinat ? Selon Éric Bousmar, il est fort probable que c'était Jacqueline de Bavière, car la mort de Jean de Bavière favorisait la situation de la duchesse d'un point de vue politique, militaire et dynastique. En effet, l'empoisonnement coïncidait avec le moment où Jacqueline et son nouvel époux préparaient une armée pour attaquer Jean IV de Brabant. De plus, Jean de Bavière était celui qui gouvernait les comtés dont Jacqueline avait hérité, c'est-à-dire la Hollande, la Zélande et la seigneurie de Frise, car Jean IV de Brabant, l'ancien mari de la duchesse, lui avait transmis le gouvernement. Or, Jean de Bavière était un allié de Philippe le Bon, qui voulait s'emparer des territoires de Jacqueline de Bavière, sa cousine : la duchesse aurait donc eu toutes les raisons pour faire empoisonner son oncle. Une autre preuve que nous avance Éric Bousmar est que Jehan Vander Vliet était non seulement un conseiller de Jean de Bavière qui avait été disgracié, mais aussi le mari d'une sœur bâtarde de Jacqueline, et on lui avait demandé son aide via un marchand anglais. Ainsi, quelques mois auparavant, le marchand, après avoir pris contact avec Jehan Vander Vliet, avait réalisé un rapport en Angleterre puis transmis quelques jours plus tard du poison à celui-ci. Selon Éric Bousmar, Jehan Vander Vliet disposait donc d'un bon mobile pour tuer la cible, puisqu'il aurait voulu se venger de sa disgrâce, avec en plus de l'argent en prime, et parce qu'il était le beau-frère de la duchesse et avait donc également un lien familial étroit avec celle-ci. Ainsi, Jean de Bavière aurait été, dès juillet 1424, empoisonné par le venin étalé sur les pages de folio de son livre de prière, et le poison aurait mis six mois à tuer le prince, qui mourut à La Haye le 6 janvier 1425. Cependant, si de nombreuses raisons pouvaient faire penser que Jacqueline de Bavière avait empoisonné son oncle, pourquoi les chroniqueurs n'ont-ils rien dit à ce sujet ? Probablement, comme Éric Bousmar le suppose, car la légitimité de Philippe le Bon à succéder

²²⁶*Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, op. cit. t. III, p. 856.*

aux trois comtés dépendait de l'honorabilité de Jacqueline. Cela explique donc pourquoi Edmond de Dwynter ne se tait pas sur les faits, mais plutôt sur la possible implication de la duchesse²²⁷.

Une autre possible raison pour laquelle Philippe le Bon n'accuse pas sa cousine est que la mort de Jean de Bavière ne lui pose pas énormément de problèmes, étant donné que, le prince-évêque, "pour ce qu'il n'avoit nulz enfans légitimes, par son testament ordonna le duc son héritier, et délaissa du tout sa nièce que on nomma ducesse de Cloestre"²²⁸. Le duc de Bourgogne était ainsi l'héritier de Jean de Bavière, qui avait déshérité sa nièce, puisque celle-ci s'était mariée à un duc anglais : l'empoisonnement de Jean de Bavière ne déstabilisait donc pas Philippe le Bon, il pouvait au contraire même l'arranger. En effet, il accélérerait la succession, tout comme la mort de Jean IV de Brabant puis de Philippe de Saint-Pol firent avancer les successions et permirent au duc de Bourgogne d'obtenir le duché de Brabant.

Si l'hypothèse selon laquelle Jacqueline serait la commanditaire de l'empoisonnement de Jean de Bavière est crédible, en revanche, la manière dont le prince-évêque aurait été empoisonné reste peu crédible. En effet, il fut nommé prince-évêque de Liège sans jamais avoir été prêtre²²⁹, et il aurait donc été étonnant qu'il ait un jour ouvert un livre de prière. Cela aurait d'ailleurs été un scénario ironique : lorsqu'il se décida enfin à lire un livre religieux, lui qui n'avait jamais voulu être ordonné prêtre, cela lui coûta la vie.

Cette affaire d'empoisonnement nous rappelle également d'autres éléments que nous avons observés dans de précédentes affaires. D'abord, on voit que le poison peut mettre longtemps à tuer sa cible, comme nous l'avions constaté dans l'affaire d'empoisonnement des puits et fontaines, où le poison contenu dans les eaux aurait mis un an à tuer ceux qui en boiraient. Dans le cas de Jean de Bavière, le poison mit six mois à le tuer, ce qui montre que la durée d'effet du poison est variable.

Nous pouvons aussi remarquer que Jehan Vander Vliet a quelques points communs avec dame Ourse, puisque celle-ci avait également été disgraciée et qu'elle était peut-être la fille d'un conseiller de Philippe le Bon. Dans les deux cas, le mobile est donc semblable, puisque l'empoisonneur veut se venger de celui qu'il servait autrefois, ce qui montre une fois de plus

²²⁷BOUSMAR Éric, « Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance », CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, n° 48, 2008, p. 73-89., ici p. 80-83.

²²⁸*Chronique de Jean Le Fèvre*, op. cit., t. II, p. 90.

²²⁹MUND Stéphane, op. cit., p. 335.

que le crime de poison est le plus souvent réalisé par les familiers de la victime. Cette affaire a aussi un point commun avec celle du projet d'empoisonnement des ducs de Berry et de Bourgogne, puisque l'auteur de l'empoisonnement, Jean Delstein, finit décapité et écartelé dans les deux cas, c'est-à-dire qu'il subit la peine du crime de lèse-majesté. En effet, "pour faire un exemple, on lui coupa la tête et on la planta au bout d'une lance; on attacha ses bras et ses jambes aux quatre portes principales; on suspendit son tronc au gibet"²³⁰. Ainsi, le crime vise la personne physique du prince, et on condamne donc l'auteur de l'assassinat avec une peine adéquate, qui vise à dissuader les spectateurs de tenter de faire la même chose, et on renforce le message en attachant les membres du supplicié aux quatre portes de la ville, pour que tous ceux qui entrent et sortent voient et craignent le pouvoir du prince. Notons aussi que Jean Delstein est un Anglais avide d'argent, or le marchand intermédiaire qui avait pris contact avec Jehan Vander Vliet et qui lui avait fourni le poison était aussi anglais, ce qui correspond encore à l'image de l'étranger empoisonneur, les Italiens et Anglais étant les peuples les plus susceptibles d'avoir recours à cet art obscur.

Enfin, cette affaire nous prouve que, généralement, l'empoisonneur n'est pas seul, puisqu'il a un réseau de complices autour de lui. Ainsi, dans notre affaire, il y a le commanditaire, Jacqueline de Bavière, et Jehan Vander Vliet, qui exécute l'empoisonnement, ainsi que le marchand anglais, l'intermédiaire, qui joue également le rôle de fournisseur. Or, ce marchand anglais a probablement obtenu son poison par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre, ce qui fait qu'il y a au minimum quatre personnes impliquées dans cet assassinat, alors qu'il n'y a qu'un seul individu, l'empoisonneur, qui a été arrêté puis exécuté. Ainsi, le crime de poison est bien plus complexe que le crime sanglant, puisque, puisqu'il s'agit d'un crime caché et qu'il repose sur une série d'intermédiaires, l'empoisonneur n'étant souvent qu'un complice du véritable commanditaire de l'assassinat. Le poison présente donc une double difficulté : non seulement il est difficile à détecter, puisqu'il se mêle aux objets et aliments de la vie quotidienne, mais en outre il est souvent difficile d'identifier celui qui l'a commandité.

1.7. Jean IV de Brabant

Deux ans après la mort de Jean de Bavière, et toujours dans le même contexte de rivalités entre Jacqueline de Bavière et son cousin, Philippe le Bon, Jean IV de Brabant, l'ancien mari de la duchesse, meurt subitement. Sa mort est racontée par un auteur, Jean Lefèvre de

²³⁰*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II, p. 355.

Saint-Rémy, mais celui-ci ne rien sur les éventuels soupçons d'empoisonnement autour du duc. Il se contente de dire que Jean IV mourut "en son chastel de Lierre, le Jeudy absolu, en disant : « Miserere mei, Deus, et cetera. »". Ensuite, "Phelippe son frère, qui se fist surnommer de Vallois, conte de Saint-Pol et de Ligney, seigneur de Tiennes et chastellain de Lille, fut son hoir. Par le moyen du duc de Bourgoingne, son cousin, fut ordonné duc de Brabant et constitué"²³¹. Or, Philippe de Saint-Pol, comme nous le verrons juste après avoir analysé cette affaire, fut lui aussi soupçonné d'avoir été empoisonné, mais par Philippe le Bon, le rival de Jacqueline de Bavière. Concernant son prédécesseur, Jean IV de Brabant, c'est plutôt la duchesse qui est au centre de tous les soupçons. En effet, Éric Bousmar nous apprend que l'année de la mort de Jean IV de Brabant, en 1427, Jacqueline de Bavière, et sa mère, Marguerite de Bourgogne, élaboraient un plan pour que le Hainaut se rebelle contre Jean IV. En plus de cela, celles-ci avaient prévu d'enlever le duc de Brabant, non pas pour l'assassiner, mais plutôt pour le forcer à renoncer aux comtés de son ancienne épouse. Ce plan, qui sera finalement déjoué, montre, selon Éric Bousmar, le goût de Jacqueline pour les opérations de l'ombre, pour lesquelles elle s'aide parfois de sa mère²³². Jacqueline aurait donc pu vouloir empoisonner son ancien mari à défaut de pouvoir le capturer, étant donné que son plan avait échoué. Elle avait d'ailleurs des raisons suffisantes pour vouloir en finir avec lui, puisque celui-ci était un allié de Philippe le Bon et avait donné le gouvernement de ses duchés à Jean de Bavière avant que ce dernier ne meure.

1.8. Philippe de Saint-Pol

L'avant-dernière affaire d'empoisonnement, qui concerne Philippe de Saint-Pol, se déroule en 1430, dans le même contexte de tensions entre, d'un côté, Jacqueline de Bavière et sa mère, Marguerite de Bourgogne, et, de l'autre, Philippe de Bourgogne, qui souhaite aggrandir ses possessions. Cette affaire est relatée par Georges Chastellain, Jean Lefèvre de Saint-Rémy, Edmond de Dynter et Enguerrand de Monstrelet, et nous allons employer la version de Georges Chastellain, qui donne de nombreux détails concernant le contexte et les potentiels suspects. L'auteur commence par nous dire que Philippe de Saint-Pol était "un haut et puissant prince, et n'avoit femme, ne enfans légitimes pour succéder après luy", c'est pourquoi il voulait épouser "une qui estoit fille au roy Loys de Cécille, duc d'Anjou" et qui "estoit moult belle et moult gente dame et estoit soeur seulette à la royne de France, femme à cestuy Charles VII".

²³¹*Chronique de Jean Le Fèvre, op. cit., t. II, p. 131.*

²³²BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, op. cit., p. 87.

Cependant, il avait prévu ce mariage sans demander l'avis de son cousin le duc de Bourgogne, qui avait "aucunes particulières et très-cuysantes rancunes" vis-à-vis de la maison à laquelle Philippe de Saint-Pol voulait s'allier, vu que la sœur du duc de Bourgogne, Catherine, avait été "renvoyée jadis confusement à l'hostel, après avoir esté livrée par mariage au roy Loys", ce dernier étant Louis II d'Anjou, le roi de Sicile. Philippe le Bon fit donc savoir à son cousin qu'il devait trouver d'autres alliances et qu'il ne serait jamais d'accord pour le mariage avec Yolande d'Anjou, "car estoient ceux d'Anjou ses doubles ennemis en une manière, par la querelle que maintenoient avecques le roy contre luy pour la mort de son père, et en l'autre par vilipendance de sa soeur, honteusement et mocquamment renvoyée à Gand, là où elle mourut d'ennuy". Philippe de Saint-Pol continuait cependant toujours à vouloir épouser Yolande d'Aragon, ce qui "pouvoit tourner à un très-grant grief et à un très-grant dommage au duc bourgongnon de deçà". Or, lorsque Philippe le Bon apprit les intentions toujours intactes de son cousin, il "donna bien à entendre que par force et puissance y remédieroit bien". Ces menaces ne suffirent pas à arrêter Philippe de Saint-Pol, qui, vers la fin du mois de juin, partit de Louvain avec un grand nombre de chevaliers et écuyers, "ayant fait grant apprest pour aller quérir ladite dame fille du roy Loys, son espouse". Cependant, quatre ou cinq jours seulement après son départ, il fut "surpris de maladie très-griève" qu'il l'obligea à retourner à Louvain, "là où en son chasteau moult bien et noblement assis en bon air, il s'alita, et en aucuns jours après trespassa de ce siècle"²³³.

Ainsi, Philippe de Bourgogne, l'ancien duc de Brabant, s'apprêtait à épouser Yolande d'Anjou, une membre d'une famille doublement ennemie de Philippe le Bon, mais ce mariage fut finalement rompu par la mort soudaine du duc de Brabant, faisant de Philippe le Bon l'héritier du duché de Brabant. Le mariage de Philippe de Saint-Pol avec Yolande d'Anjou aurait été doublement désavantageux pour Philippe le Bon, car non seulement le duc de Bourgogne n'aurait peut-être pas hérité du duché de Brabant, mais en plus il aurait pu avoir de nouveaux ennemis dans le Brabant, vu que Yolande d'Anjou était la sœur de Marie d'Anjou, reine de France et épouse de Charles VII, celui qui avait fait assassiner Jean sans Peur.

Que nous dit Georges Chastellain à propos des potentiels suspects ? Qu'après la mort de Philippe de Saint-Pol "furent soupçonnés aucuns de ses privés serviteurs par charge que on leur imputoit de luy avoir avancié la mort par poyson". Mais pour qui avaient agi ces serviteurs ? L'auteur nous répond que les gens, "sans raison nulle et sans fondement", soupçonnaient plusieurs princes : les uns pensaient que c'était le duc de Bourgogne qui lui avait avancé sa mort, vu que le mariage de son cousin ne lui plaisait pas, tandis que d'autres avançaient que

²³³*Œuvres de Georges Chastellain, op. cit., t. II, 1863, p. 72.*

Pierre de Luxembourg, comte de Brienne et seigneur d'Enghien, "le devoit avoir fait empoisonner" dans son château, puisqu'il "devoit estre prochain héritier de ce duc de Brabant et [avoir] la conté de Saint-Pol avecques les appartenances, parce que la conté de Saint-Pol venoit du beau conte Walerant leur oncle". Sur base de ces accusations, les serviteurs qu'on soupçonnait furent arrêtés et "furent mis de par les estats et nobles du pays en très-agüe question et mis en gehine bien dure". Parmi ces serviteurs se trouvait un certain Callevande, le plus privé valet de chambre du duc de Brabant. Les suspects, "après longue exaudition faite très-aigre", furent tous déclarés innocents, et ce qui justifiait leur innocence était que, deux jours après qu'on ait montré le prince mort à tout le monde, "comme de coustume est à tous les princes, il fut ouvert et visité en dedens ses entrailles par les phisiciens de l'université de Louvain". Là, les physiciens, d'un commun accord, affirmèrent "qu'en luy n'avoit poyson nulle, fors seulement vraye mort naturelle procédée d'excès vieux et de forfacture, et par lesquels il ne pouvoit nullement venir à longs jours"²³⁴.

Dans cette affaire, encore une fois, ce sont les serviteurs qui sont soupçonnés d'avoir exécuté l'empoisonnement sous le commandement d'un prince ennemi de la cible. En effet, ce sont les serviteurs privés, voire, selon Monstrelet, les "principaux serviteurs"²³⁵ qui sont arrêtés, dont, selon Chastellain, le plus privé valet de chambre du duc de Brabant. Nous avons vu qu'une servante avait également été soupçonnée lors de la mort de Michelle de France, et ces soupçons étaient fondés, puisque de nombreuses années auparavant, dans le projet d'empoisonnement des ducs de Berry et de Bourgogne, c'était un serviteur, Jean Delstein, qui avait tenté d'empoisonner les ducs, bien qu'il s'agît en réalité d'un faux serviteur. Cela confirme donc que ce sont ceux avec qui le prince partage une grande partie de sa vie privée, c'est-à-dire ses serviteurs, dont celui-ci doit se méfier, car l'un d'eux pourrait le trahir en décidant de l'empoisonner.

On retrouve également la procédure judiciaire employée contre les personnes soupçonnées d'empoisonnement, et, plus généralement, de tout autre crime. Ainsi, les serviteurs sont arrêtés puis interrogés sous la torture, tout comme Jean Delstein, les empoisonneurs des puits et fontaines, ou encore la femme de Jean le Charton, avaient été arrêtés et torturés avant d'avouer leurs crimes. La différence est que, dans ces précédentes affaires, l'empoisonnement était une certitude, contrairement au cas de Philippe de Saint-Pol, où il fut prouvé qu'il n'y avait pas de poison dans son corps : les serviteurs doivent donc leur vie en grande partie aux médecins, ainsi que, probablement, au duc de Bourgogne, qui a dû tenter d'apaiser les tensions.

Pour continuer sur la médecine, notons que le texte de Georges Chastellain nous livre un détail

²³⁴*Ibid.*, t. II, p. 75.

²³⁵*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. IV, p. 399.

important sur les princes, puisqu'il nous révèle que ceux-ci ont pour coutume de se faire ouvrir par des médecins deux jours après leur mort, pour qu'on puisse constater si la mort a été naturelle ou bien provoquée par du poison. Ce fut en effet le cas pour les deux fils de Charles VI, qui, selon Clément de Fauquembergue, furent ouverts en présence de médecins²³⁶, et ce fut également le cas du cardinal de Laon, bien qu'il ne fût pas un prince. Cette coutume nous montre bien la persistance de la crainte du poison dans les cours princières, aussi bien dans la cour de France que dans la cour de Bourgogne. Un autre point à relever concernant la médecine est que les médecins disent que la mort de Philippe de Saint-Pol est due aux excès de sa jeunesse, tout comme les médecins de Charles VI dirent que la folie du roi était due aux excès de sa jeunesse. À cette époque, les médecins pensent donc probablement que tout individu, à force d'excès de toutes sortes, peut user son corps, voire raccourcir sa vie. Nous explorerons ce point plus en profondeur dans le prochain chapitre, où la médecine tiendra une place prédominante.

Revenons-en aux suspects potentiels : en plus de Philippe le Bon, le texte nous apprend qu'un autre coupable possible est Pierre de Luxembourg, qui devait hériter du comté de Saint-Pol après la mort du duc de Brabant. La mort de Philippe de Saint-Pol arrangeait donc aussi bien Pierre de Luxembourg que Philippe le Bon, puisque tous les deux héritaient d'un territoire, l'un du comté de Saint-Pol et l'autre du duché de Brabant. Les deux personnages se seraient-ils donc associés pour préparer un complot contre le comte de Saint-Pol ? Il est difficile de le dire, mais tous les deux avaient pour point commun de vouloir agrandir leurs possessions.

Nous pouvons comparer ceux-ci avec Jacqueline de Bavière et ses possibles empoisonnements de Jean de Touraine, Jean de Bavière et Jean IV de Brabant pour garder le contrôle sur ses possessions. La mère de la duchesse, Marguerite de Bourgogne, est d'ailleurs la troisième suspecte de l'empoisonnement du duc de Brabant, et on le sait grâce à la suite du texte de Georges Chastellain. En effet, une fois que le duc de Bourgogne hérita du duché de Brabant, ce fut une "dure cuisance" pour Marguerite de Bourgogne, qui fut "moult ennuyée en coeur et en ses secrètes doléances à part à moult injuriée et grevée par son nepveu", qui avait empêché la franchise de mariage entre sa fille Jacqueline de Bavière et le duc de Gloucester, l'avait mise sous sa tutelle et était devenu gouverneur de tous ses pays. Là encore, il venait de priver la mère de son héritage, ce qui "la remettoit en plus aigre passion que n'avoit esté jamais". Dès ce moment, Marguerite de Bourgogne "devint toute enflée de venin et de fureur et se bouta en toutes machinations mortelles à l'encontre de luy, par appétit de vengeance, pensant que, là où

²³⁶*Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, t. I, 1903, p. 32.

elle estoit foible en puissance de résister, elle se vengeroit une fois, ou court ou long, par engin de malice"²³⁷.

Marguerite de Bourgogne ferait donc une parfaite suspecte, puisqu'elle avait tout intérêt à s'emparer du duché de Brabant pour agrandir ses possessions et, par la même occasion, trouver une façon de soutenir sa fille Jacqueline face à son cousin en lui offrant de nouveaux alliés. Remarquons aussi qu'on dit de Marguerite qu'elle est elle-même pleine de venin, ce qui correspond encore une fois au stéréotype de la femme empoisonneuse, dont Jacqueline de Bavière, avec qui elle complotait également, est un autre exemple typique. Nous retrouvons aussi l'idée selon laquelle le poison est une arme des lâches et faibles, car il s'agit d'un "engin de malice".

1.9. Gilles de Potelles

La dernière affaire d'empoisonnement, survenue à peine trois ans plus tard, en 1433, se déroule toujours dans le contexte des tensions entre Philippe le Bon et ses deux adversaires, Jacqueline de Bavière et Marguerite de Bourgogne. Cette fois-ci, c'est le duc de Bourgogne lui-même qui fut visé par une tentative d'empoisonnement, et par Gilles de Potelles, un écuyer de Marguerite de Bourgogne, la douairière de Hainaut, Hollande et Zélande. Georges Chastellain nous raconte que, après son échec de 1430, "le feu de venimeuse pensée se couva tousjours en ceste dame (Marguerite de Bourgogne) jusques à venir au point de vouloir mettre à exécution son long propos en son nepveu par affection de vengeance, en quoy elle cuisoit et n'en pouvoit guérir". Elle finit par mettre son plan à exécution, car "un noble escuier, son serviteur, accusé d'un mauvais entreprendre, fut pris et décapité pour elle en la ville de Mons". Mais qui est cet écuyer, et que fit-il pour être décapité ? À cela, l'éditeur du texte, Kervyn de Lettenhove, nous répond que Chastellain fait en fait référence à l'exécution de Gilles de Potelles, accusé en 1433 d'avoir tenté de tuer le duc de Bourgogne pendant qu'il était à la chasse. L'éditeur nous donne d'ailleurs le récit de la chronique de La Haye : "Depuis ot ung tournoi cryé en Hainnau par le duc Philippe, où il y ot moult grant assemblée, et à celle assamblée firent lesdites dames (la comtesse de Hainaut et Jacqueline de Bavière) marchiet de occhir le duc Philippe à ung nommé Gille de Postelles, noble homme de linaige et de nom, et s'estoit monsté en pluseurs affaires fort coraigeux. Ce Gille de Postelles fut pris et accusé de voloir murdrir le duc Philippe par ung tret envenimétiré d'ung crennequin d'achier dont la verge n'avoit que ung piet de long...

²³⁷*Œuvres de Georges Chastellain, op. cit., t. II, p. 83.*

L'uisier qui mist la main sur luy, se perchut qu'il avoit mauvaise volenté. Il fut acquestionné : sy congnt son cas"²³⁸. C'est donc par vengeance que Marguerite de Bourgogne complota avec sa fille et utilisa un de ses serviteurs, Gilles de Potelles, pour tenter de tuer le duc de Bourgogne d'un trait empoisonné.

On peut voir dans cette affaire une similitude avec un autre projet d'empoisonnement, celui du duc Louis I^{er} d'Anjou, qui avait été la cible d'une tentative d'assassinat par poison en 1382. En effet, alors que le duc d'Anjou tentait de s'emparer du royaume de Sicile, il envoya un défi au prince Charles de Tarente, disant que le vainqueur l'emporterait. Ce Charles de Tarente, en suivant le conseil de ses partisans, "avait résolu de triompher, non par la force, mais par une trahison secrète". En effet, étant donné que, selon lui, il était plus stratégique d'éliminer le chef de l'armée adverse, il décida d'envoyer un messenger au duc chargé d'annoncer l'accord du défi au duc. Ce messenger "portait une petite lance envenimée dont la pointe renfermait un poison tellement subtil, que s'il touchait le duc avec ce fer, ou si seulement le duc dirigeait son œil vers la pointe, il eût été à l'instant même empoisonné". Mais ce plan ne fonctionna pas, car le comte Potenza, qui se doutait de la ruse, fit surveiller le messenger et lui fit tout avouer par la torture, puis "prononça aussitôt contre lui une sentence qui le condamnait a mort"²³⁹.

On retrouve ici le thème de l'empoisonnement stratégique, qui vise à éliminer secrètement son adversaire pour monter au pouvoir, et qui permet également d'éviter l'affrontement direct, dont l'issue est incertaine pour Charles de Tarente. On peut ainsi observer un contraste entre, d'une part, "la force", qui est l'affrontement armé et sanglant, et, d'autre part, la "trahison secrète" qu'est le poison. Remarquons aussi que ce prince ne cherche pas à empoisonner lui-même le duc, mais envoie un complice faire le travail à sa place : nous retrouverons cet élément dans la plupart des autres affaires d'empoisonnement. L'avantage d'employer un complice est que cela permet au commanditaire de tuer à distance sans devoir se salir les mains et sans prendre de risques. En effet, en cas d'échec du plan, c'est le complice, et non le commanditaire, qui est arrêté puis exécuté, et même si le complice avoue sous les ordres de qui il a accompli son fait, il laisse au commanditaire le temps de fuir hors du danger.

Ainsi, le prince de Sicile Charles de Tarente avait également envoyé un de ses serviteurs pour tenter de tuer le duc à l'aide d'une lance venimeuse. Ce serviteur du prince connut d'ailleurs le même sort que Gilles de Potelles, puisqu'il fut lui aussi mis à la torture avant

²³⁸*Ibid.*

²³⁹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II, p. 167.

d'être condamné à mort. Les motifs de Charles de Tarente et de Marguerite de Bourgogne sont d'ailleurs fort semblables, puisque tous les deux souhaitent empêcher leur ennemi de s'emparer de leur territoire en le tuant à l'aide d'un serviteur. On retrouve ainsi pour la deuxième fois le thème de l'arme venimeuse, qui semble plutôt rare comparé à celui de l'objet ou de la boisson empoisonnée. Cela est peut-être dû au fait que le poison est une arme sournoise et utilisée généralement par ceux qui veulent justement éviter le combat.

Mais Marguerite est-elle réellement l'instigatrice de tout ce complot ? De nombreux éléments pourraient le faire penser. Ainsi, Monstrelet, qui consacre un paragraphe à cette affaire, nous apprend également que Gilles de Potelles "avoit long temps esté nourri et serviteur en l'ostel de la contesse de Haynau doagière" et fut d'ailleurs "prins en l'ostel de celle dame, au Quesnoy", avant d'être arrêté, torturé, puis, après ses aveux, "décapité et esquartelé ou marchié de Mons en Hayau, et les quartiers mis au dehors de quatre bonnes villes du pays. Avec lequel aussy fut décapité ung sien serviteur". Il y avait un autre complice, Jean de Vendegies, un fidèle de Marguerite, qui parvint à quitter le pays et obtint finalement sa grâce. Pour toutes ces raisons, "fut pour ceste cause mise aulcune souspeçon contre ladicte contesse de Haynau doagière. Mais en conclusion riens n'en vint à clarté"²⁴⁰. Éric Bousmar nous montre aussi un autre élément qui, selon lui, pourrait faire penser que ce sont Marguerite de Bourgogne et sa fille, Jacqueline de Bavière, qui auraient été à l'origine du complot. Il nous apprend que l'année 1433 est celle où Jacqueline de Bavière abdiqua en faveur de Philippe le Bon. Celle-ci aurait donc peut-être voulu se venger avec l'aide de la mère, qui aurait pu en tirer un léger avantage²⁴¹.

Si de nombreuses preuves montraient que Marguerite de Bourgogne et sa fille étaient probablement à l'origine de cette tentative d'assassinat, pourquoi Philippe le Bon et ses chroniqueurs n'avaient-ils rien dit ? Probablement pour la même raison que celle que nous avons évoquée dans les autres affaires impliquant Jacqueline : car le duc de Bourgogne, s'il voulait hériter des territoires de sa cousine, devait faire en sorte de ne pas salir l'honneur de celle-ci.

2. La procédure judiciaire des empoisonnements

Maintenant que nous avons présenté et analysé toutes les affaires d'empoisonnement de notre délimitation chronologique, nous allons pouvoir nous pencher sur la dimension "affaires" de notre thème. Nous allons donc tenter de répondre à ces deux questions suivantes : y a-t-il

²⁴⁰*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. V, p. 65.

²⁴¹BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, *op. cit.*, p. 86.

une procédure judiciaire spécifique au crime d'empoisonnement ? Quelle place donne-t-on aux témoins ? La torture est-elle requise ?

Commençons par répondre à la première question : oui, il y a effectivement une procédure judiciaire relative à l'empoisonnement, comme nous l'avons déjà constaté dans les nombreuses affaires de ce type. D'abord, lorsqu'un prince est frappé d'une mort ou maladie soudaine, des rumeurs se répandent et des accusations d'assassinat sortent rapidement. Ceux qui sont soupçonnés sont alors arrêtés et mis en prison, comme ce fut le cas pour le serviteur de Charles de Tarente, pour Jean Delstein, pour la femme de Jean Charton, pour Jehan Vander Vliet ainsi que tous les autres suspects des affaires que nous avons analysées. Ce ne fut bien sûr pas le cas de ceux qui étaient parvenus à s'échapper, comme Jean de Vendegies, le complice de Gilles de Potelles. La prison n'est pas une peine en soi, mais plutôt une mise en détention en vue d'interroger les captifs et d'obtenir d'eux des aveux, ou, à défaut d'aveux, des informations. Notons qu'il n'y a pas que les suspects qui sont arrêtés, puisque les envoyés des Gantois furent eux aussi mis en cellule, non pas parce qu'ils étaient suspectés d'être impliqués dans l'empoisonnement de Michelle de France, mais car ils avaient failli à leur devoir de ramener dame Ourse, la principale suspecte de l'affaire.

Passons à la question relative aux témoins : nous avons pu constater, dans nos affaires, que les témoins ont une grande importance, surtout s'ils sont nombreux, puisqu'on fait appel à eux pour des témoignages, mais aussi pour des serments et promesses. Cela explique pourquoi les médecins de Michelle de France prêtent serment devant un grand nombre de seigneurs, ou encore pourquoi Coppin de la Vieffville promet, devant des parents et amis, qu'il livrera son épouse, dame Ourse. Le second exemple montre cependant les limites du système, car on peut également utiliser les témoins pour faire des fausses promesses ou de faux témoignages.

Ensuite, la plupart du temps, l'interrogatoire se déroule sous la torture. Pourquoi ? Jean Juvénal des Ursins, dans l'affaire de Jean Delstein, nous donne la raison principale : lorsque Jean Delstein fut arrêté et mis en prison, "faisoit trop bien la manière d'estre innocent", et, lorsqu'on l'interrogeait, "aucunement aux interrogations varioit, et pource on luy monstra la question, et incontinent après confessa"²⁴². La question fait ici référence à la torture, et c'est elle qui permet de faire avouer Jean Delstein. Cela explique donc pourquoi on emploie le plus souvent la torture pour ce genre d'affaires, car on pense que, sous la torture, le coupable se dénoncera bien plus vite. Cependant, ce système a des défauts, car on peut avouer n'importe quoi sous la torture, même si l'accusé est innocent. Ainsi, les coupables, s'ils sont robustes, peuvent s'en sortir, alors

²⁴²*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 364.

que des innocents peu résistants peuvent avouer des crimes qu'ils n'ont pas commis, dont le crime d'empoisonnement.

La torture, contrairement au châtement corporel, qui était décrit en détails, avait la réputation d'être terrifiante, puisque personne ne savait réellement ce qu'il se passait dans le donjon. En effet, bien que le fait d'infliger une douleur était soumis à un grand nombre de règles et de contrôles, du moins en théorie, il y avait en revanche un important silence par rapport aux douleurs de la torture. Les sessions de torture médiévale étaient réalisées en secret, et le lieu de torture était lui-même privé, et si bien caché que le juge devait veiller à noter chaque mot du suspect, pour qu'on sache qu'il était bien présent, autrement on ne le croyait pas. En contraste, la salle d'audience, dans laquelle le suspect devait répéter sa confession librement, était publique et honorable. Là, il y avait une différence en fonction de la réputation du suspect : s'il était considéré comme une *personae honestae*, son serment était accepté sans torture, tandis que s'il faisait partie des *vilissimi*, dont le statut pouvait les lier au crime, alors la torture était requise. Cela explique donc pourquoi, lors des accusations d'empoisonnement, les princes n'étaient pas envoyés à la torture, vu que leur statut social permettait de leur éviter cette procédure, tandis que leurs serviteurs pouvaient être torturés, à cause de leur condition sociale inférieure. Ainsi, la société médiévale n'avait pas de dégoût pour infliger les châtements corporels en public, mais la torture, à laquelle était liée la honte, devait être réalisée en secret. En effet, même la torture la plus légère attaquait la dignité et l'honneur d'un homme, ce qui faisait qu'aucun de ceux qui étaient impliqués dans celle-ci ne devaient être vus en train de l'exécuter²⁴³.

Le statut social et la réputation publique étaient centraux pour déterminer si un individu devait être ou non envoyé à la torture. Ainsi, pour qu'un suspect soit susceptible d'être torturé, il devait par exemple avoir eu des rivalités avec la victime et posséder une mauvaise réputation ainsi qu'un faible statut social. De plus, on tenait également compte de son réseau social, de ses actions passées et des circonstances²⁴⁴. C'est pour cette raison qu'en cas de rumeurs de poison, les familiers, proches et serviteurs d'un prince suspecté, s'ils avaient un faible statut social, pouvaient être envoyés à la torture, puisqu'ils faisaient partie de son réseau social, et étaient donc ses potentiels complices.

²⁴³ COHEN Esther, *The Modulated Scream. Pain in Late Medieval Culture. "Twisting the Mind": Torture and Truth-Finding*, Chicago, University of Chicago press, 2010, p. 75.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 69.

Dans le donjon, il y avait au moins trois personnes présentes : le suspect, le bourreau et le juge, qui devait être le témoin de la confession. Si le suspect, à cause de la torture, était estropié ou mort, le juge n'était pas coupable s'il n'avait pas fait plus que son devoir. Lors de la torture, non seulement les procédures variaient, mais également les moyens. Dans les instruments de torture, certains permettaient d'étirer le suspect, d'autres de verser de grandes quantités d'eau dans sa bouche²⁴⁵. Dans nos affaires d'empoisonnement, le moyen de torture n'était jamais précisé, on nous informait juste de ce qu'il se passait avant ou après la torture, mais jamais pendant, ce qui confirme qu'il y avait bien un silence sur le sujet. Était-ce car l'auteur voulait censurer son texte, ou bien car on avait refusé de lui donner les détails de cette torture ? C'était probablement la seconde réponse, vu que, comme nous l'avons noté, la torture était considérée comme honteuse, si bien que ses pratiques devaient être tenues cachées.

Notons que les pratiques de la torture reposaient sur le fait qu'on croyait que causer de la douleur était salutaire et menait à la vérité. En outre, à partir du XII^e siècle, les confessions devenaient plus privées que publiques, puisqu'elles étaient désormais centrées sur la honte et la pénitence individuelles, et que la salvation ou la damnation dépendaient davantage de la volonté humaine²⁴⁶. Enfin, la torture était favorisée par la société médiévale elle-même, puisque celle-ci considérait que la culpabilité d'un individu disparaissait avec la question et la confession. Ce n'est donc pas étonnant que la torture survécût aussi longtemps dans le système judiciaire européen²⁴⁷.

En-dehors de la torture, une partie de l'enquête consiste également à inspecter le corps du prince pour voir s'il a été ou non empoisonné, et ainsi confirmer ou réfuter les accusations. Cette étape est importante, car, s'il s'avère que le prince est mort de cause naturelle, toutes les charges portées contre les potentiels suspects sont annulées, et les accusés sont alors relâchés, voire sauvés d'une exécution. Par exemple, lorsque les médecins déclarèrent que Philippe de Saint-Pol n'était pas mort de poison, les principaux serviteurs du duc de Brabant, qui avaient été arrêtés et mis à la torture, furent libérés. En revanche, lorsque les médecins déclarent que le prince a bien été empoisonné, cela ne peut qu'inciter les enquêteurs à se permettre tous les moyens pour trouver le coupable, dont la torture.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 76.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 62.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 67.

Dans le cas où il s'agissait bien d'un empoisonnement, lorsque le coupable, sous les coups de la torture, finit par avouer son crime, il est alors condamné à mort. Mais de quelle peine de mort s'agit-il ? Dans le cas des "misérables" qui avaient tenté d'empoisonner les puits et fontaines, ceux-ci furent décapités. La décapitation est considérée comme une sanction réservée aux nobles et punit généralement les crimes de trahison, dans cette époque où les complots et ligues contre la souveraineté du monarque sont fréquents²⁴⁸. Or, dans ce cas-ci, ce sont des pauvres qui sont décapités, mais comme ils ont trahi le roi de France en voulant s'attaquer à ses sujets, ils subissent également cette peine, qui est donc appropriée au crime dont il est question.

Dans l'affaire de Jean le Charton, la femme de l'empoisonné fut brûlée vive, tandis que son deuxième mari fut pendu au gibet : il est intéressant ici de remarquer une différence de peine en fonction du genre du criminel, puisque la femme est brûlée tandis que le mari est pendu. La mort par le feu n'était pas uniquement réservée aux femmes, mais également aux hommes, et son but était de purifier totalement le criminel en faisant disparaître son corps. Dans ceux qui étaient condamnés au bûcher, on trouvait des hérétiques et sorciers, qui étaient considérés comme des dangers pour la société, puisqu'ils rompaient l'équilibre spirituel de la population par leurs mœurs remplis de péchés²⁴⁹. Il n'est pas étonnant que ce soit cette peine qui fut choisie pour la femme de Jean le Charton, étant donné que le poison était souvent associé au sortilège. La peine qui revient le plus fréquemment, et qu'on rencontre dans trois affaires de poison, celle de Jean Delstein, de Jean de Bavière et de Gilles de Potelles, est la peine de décapitation et d'écartèlement, autrement dit celle réservée aux crimes de lèse-majesté. Ainsi, l'empoisonnement est donc la plupart du temps puni comme un homicide, et, s'il vise une personne de sang royal ou princier, comme un crime de lèse-majesté. Le coupable est donc décapité puis écartelé, et ses membres sont suspendus aux quatre portes principales de la ville, pour servir d'exemple et dissuader les passants d'en faire autant.

Pour terminer cette section consacrée à la procédure judiciaire, penchons-nous sur la réputation, qui était centrale au Moyen-Âge pour déterminer l'innocence ou la culpabilité d'une personne, ainsi que la gravité de la peine qu'elle devait subir. En effet, à cette époque, la commune renommée était essentielle, étant donné qu'elle fixait la place de tout individu dans la société, que ce soit au niveau du voisinage, de la seigneurie ou de la famille. Toute personne

²⁴⁸ GONTHIER Nicole, *Le châtement du crime au Moyen Âge, XII^e-XVI^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 151.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 163.

dépendait donc de sa renommée pour la crédibilité de ses actes quotidiens, comme ses achats et ventes, contrats et témoignages. Ainsi, pour la population médiévale, il y avait, d'un côté, les gens bien famés, et, d'un autre côté, les gens *mal famés*. Cela signifiait donc que, lorsque quelqu'un perdait sa commune renommée, il perdait également la confiance de la population et était frappé d'incapacité juridique en cas de délit ou de crime. Cela avait pour conséquence que, lorsqu'un individu bien famé était accusé d'un crime, il évitait la torture, tandis que lorsqu'il ne disposait plus de la confiance de son entourage, il était torturé. De plus, si quelqu'un subissait une peine infâmante, c'est-à-dire consistant à l'humilier publiquement, il devenait alors un paria, autrement dit un citoyen appartenant à une catégorie inférieure de la population. Cela explique donc pourquoi, lorsqu'un justiciable voulait faire taire les accusations, il affirmait n'avoir jamais été *atteint de vilains cas*. La *fama* était donc en quelque sorte un casier judiciaire, qui ne disposait pas de preuves écrites, mais plutôt de témoignages oraux, qui pouvaient eux-mêmes facilement changer. Ainsi, la peine d'infâmie avait pour objectif de ternir la commune renommée d'un individu en montrant à la vue de tous des vices qui étaient auparavant tenus cachés. Le but était donc de dénoncer un crime personnellement lié à son auteur, en insistant sur son côté sombre et horrible, ainsi qu'en mettant l'accusé à l'écart de la société²⁵⁰. Cela nous fait donc comprendre qu'un des objectifs principaux des accusations d'empoisonnement était de s'attaquer à la réputation de son rival, pour lui faire perdre la confiance de ses proches et sujets, ainsi que sa légitimité.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 121-122.

II) Poison et science

Après avoir analysé toutes les affaires d'empoisonnement, en comparant les différentes versions, en présentant les principaux suspects et en voyant l'aspect judiciaire, nous allons pouvoir nous pencher sur les grandes thématiques liées au sujet, en commençant par l'aspect scientifique du poison, c'est-à-dire la toxicologie mais aussi la médecine. Sur la toxicologie, autrement dit l'art du poison, nous verrons aussi bien les manières de faire du poison que de s'en prémunir, tandis que sur la médecine, nous verrons plutôt l'importance des médecins, leurs diagnostics, remèdes, ainsi que leurs limites et concurrents, parmi lesquels on trouve les hommes d'Église mais aussi les sorciers.

1. Production et diffusion du poison

1.1. Diffusion du poison

Après la première crise de folie de Charles VI au Mans, Jean sans Peur alla interroger les médecins du roi : "quant il deubt monter à cheval feustes-vous à son disner? [...] Et comment menga-il, ne but ?"²⁵¹. Ces deux questions sont utiles pour introduire le thème des objets du poison. En effet, comme nous allons le voir dans les nombreux exemples de nos sources, le poison est généralement introduit dans l'organisme de la victime à l'aide de mets et boissons, et peut donc être présent lors des repas et banquets, d'où les soupçons du duc de Bourgogne : Charles VI aurait pu devenir fou à cause d'un plat ou d'une boisson empoisonnés. Si peu de sources parlent des objets du poison, c'est parce que l'empoisonneur fait tout pour que son crime reste discret, en choisissant un objet non identifiable, pour que rien ne permette qu'il y ait des soupçons. Cela explique donc pourquoi, le plus souvent, le poison est lié aux mets et boissons, si bien qu'empoisonner est un art de la table. Ainsi, selon Lydie Bodiou, le poison peut par exemple être introduit dans le vin ou dans des plats lorsque ceux-ci sont préparés, à l'aide d'un serviteur, d'un parent ou d'un intrus au service de l'ennemi, ce qui permet à la substance vénéneuse, c'est-à-dire la poudre ou potion, d'être confondue avec l'aliment même²⁵².

Dans ce chapitre, nous allons analyser tout ce qui est lié à la science du poison, c'est-à-dire aussi

²⁵¹*Œuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XIII, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, t. XV, p. 35.

²⁵²BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, "Les objets du poison de l'Antiquité à nos jours", *Sociétés & Représentations*, n° 32, 2011, p. 217-240., ici p. 229.

bien sa diffusion, généralement à l'aide d'objets et de complices, que sa confection, ses symptômes et ses modes de prévention. Pour cela, nous allons d'abord parler des différentes affaires d'empoisonnement où le mode d'administration du poison, autrement dit le support grâce auquel il est diffusé dans le corps de la cible, est connu. Nous allons également citer les affaires antérieures à 1392, car il s'agit d'informations additionnelles assez utiles, et elles complètent donc bien les sources de notre délimitation chronologique, qui sont moins détaillées sur cette thématique de notre sujet.

En 1398, plusieurs années après les premières crises de folie de Charles VI, deux augustins pratiquant la magie prétendaient pouvoir guérir le roi et disaient que sa maladie était due à des poisons ou sortilèges. En effet, "les deux sorciers assuraient qu'on pouvait par le simple attouchement faire tomber quelqu'un en démence"²⁵³. Cette déclaration des sorciers nous montre donc que le poison n'a pas spécifiquement besoin d'être consommé par la victime pour pénétrer dans l'organisme de celle-ci, puisque le simple toucher peut suffire, comme dans le cas de l'affaire du messenger perfide venu empoisonner le duc Louis I^{er} d'Anjou, qui portait une lance pouvant empoisonner celui qui la touchait ou la regardait. Dans le cas où l'empoisonneur contaminait sa cible par le simple toucher, comme dans les dires des deux sorciers, l'auteur de l'empoisonnement était donc lui-même l'instrument permettant de véhiculer le poison dans le corps de la victime. Le poison n'a donc pas forcément besoin d'un support matériel pour être propagé, puisque le corps de l'empoisonneur, par exemple ses doigts ou ongles, peut lui-même servir d'intermédiaire.

Penchons-nous plus en détails sur le projet d'empoisonnement de Louis d'Anjou : en 1392, Charles de Tarente avait voulu empoisonner Louis I^{er} d'Anjou à l'aide d'un messenger perfide, qui "portait une petite lance envenimée dont la pointe renfermait un poison tellement subtil, que s'il touchait le duc avec ce fer, ou si seulement le duc dirigeait son oeil vers la pointe, il eût été à l'instant même empoisonné"²⁵⁴. Dans cet extrait, nous pouvons déjà voir de nombreuses caractéristiques du poison : la plupart du temps, il est introduit dans des aliments, mais il peut aussi être, comme dans ce cas-ci, enduit sur une arme pour la rendre vénéneuse. Ce fut aussi le cas lors du projet d'empoisonnement contre Philippe le Bon par Gilles de Potelles, qui avait voulu empoisonner le duc "par trait ou aulcune aultre manière, en alant avec lui au

²⁵³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. et trad. M. L. BELLAGUET, Paris, t. I.II, 1882 (réed. Éditions du CTHS, 1994), p. 543.

²⁵⁴ *Ibid.*, t. I, 1882, p. 167.

bois, à la chace"²⁵⁵. Puisque le trait, selon le DMF, est un projectile lancé à l'aide d'un arc ou d'une arbalète²⁵⁶, il est donc intéressant de noter que, dans les deux affaires citées, il s'agit d'une arme à distance. En effet, la lance et l'arc à flèches permettent d'attaquer un adversaire en restant éloigné de celui-ci, bien que le combat soit plus rapproché dans le cas de la lance. Dans le cas du messenger empoisonneur, il n'était d'ailleurs pas forcément question de combat, puisqu'il suffit que le duc touche ou regarde la lance pour qu'il soit atteint par le poison. Cela correspond donc bien à l'image selon laquelle le poison est un crime de lâches, puisque ceux qui l'utilisent font tout pour éviter l'affrontement direct, en préférant attaquer leur cible de loin, ou, plus fréquemment, en faisant en sorte que celle-ci provoque elle-même sa mort, en mangeant ou buvant le poison, voire seulement en le touchant ou en le regardant. Le poison n'a donc pas forcément besoin d'être ingéré pour contaminer la victime, puisque le seul contact avec la peau peut suffire, comme nous le verrons dans d'autres affaires. Notons que l'ingestion du poison permet à la substance toxique de se mélanger au sang, et il n'est donc pas nécessaire que celui-ci soit directement en contact avec le venin pour qu'il soit infecté, même si l'infection à l'aide d'une plaie ensanglantée enduite de poison est plus efficace²⁵⁷.

Franck Collard nous donne également une autre raison pour laquelle le venin enduit parfois les poignards ou flèches : c'est probablement car l'agresseur recherche une efficacité maximale et souhaite accomplir un rituel magique pour augmenter la puissance de l'arme tranchante et faire pénétrer dans l'organisme des substances mystérieuses²⁵⁸.

Dix ans plus tard, en 1408, Jean Petit, dans sa *Justification* du duc de Bourgogne, accusait le duc d'Orléans d'avoir tenté d'empoisonner son frère Charles VI lors d'un banquet avec leur mère, la reine Blanche. En effet, Louis d'Orléans "avait jeté furtivement sa poudre empoisonnée dans le plat du roi" puis était parti à la chasse. Pendant ce temps, la reine, qui avait été informée des plans du duc d'Orléans, avait demandé aux serviteurs d'apporter un autre plat, et avait donné le plat empoisonné à l'aumônier pour qu'il le donne aux pauvres. Cependant, "celui-ci en ayant fait plusieurs parts, et ayant ensuite porté du pain à sa bouche sans s'être lavé les mains, avait senti les atteintes du poison et s'était levé de table; il avait succombé peu de temps après. La reine, ayant appris aussi qu'un chien était mort subitement après avoir goûté de

²⁵⁵ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, t. V, p. 67.

²⁵⁶ *Trait*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMMME=trait2>, consulté le 15/10/2017.

²⁵⁷ COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *Médiévales*, n° 60, 2011, p. 129-156., ici p. 138.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 136.

ce mets, avait fait enfouir en terre les restes du plat"²⁵⁹.

On retrouve ici une nouvelle fois le thème du repas empoisonné, que nous pouvons observer dans les affaires de Jean Delstein et de Gaston de Foix. Il y a d'ailleurs un autre point commun entre Louis d'Orléans et Gaston de Foix, puisque tous les deux s'attaquent à un membre de leur famille : le premier tente d'empoisonner son frère et le second son père. Cela rejoint l'image du proche empoisonneur, et prouve donc que le poison est perçu comme un crime familial et de proximité, d'où la crainte des repas empoisonnés. En outre, le passage où il est précisé que l'aumônier mourut car il ne s'était pas lavé les mains est intéressant, car cela montre que le poison, comme il se présente la plupart du temps sous la forme d'une poudre, peut facilement se répandre partout, et il faut donc se laver les mains pour être sûr qu'il n'en reste pas quelques traces sur les doigts, ce que n'a pas fait l'aumônier. Notons enfin que cette affaire a un caractère invraisemblable, puisque la reine détruit les preuves sans rien dire. En effet, elle aurait pu s'en servir pour accuser Louis d'Orléans et protéger Charles VI d'autres tentatives d'assassinat, car en ne dévoilant pas les preuves, elle le mettait en danger et se rendait complice du duc d'Orléans.

Analysons plus en détails les deux autres affaires où il est question du poison lors d'un repas, et qui sont chacune orchestrées par Charles II de Navarre. Commençons par la plus ancienne : en 1385, Charles le Mauvais avait tenté d'empoisonner les ducs de Berry et de Bourgogne à l'aide d'un Anglais, Jean Delstein, qui devait se faire passer pour un des serviteurs de ceux-ci. Il se rendit donc chez les deux ducs, se mêlant aux courtisans, mais, "comme on le vit plus d'une fois s'approcher des plats avec trop d'empressement, on le soupçonna de méditer une perfidie"²⁶⁰. Juvénal ajoute à ce sujet que les deux ducs, "toutes et quantes fois qu'ils devoient disner ou soupper l'un avec l'autre, toujours ce Jean Destan frequentoit les lieux où on dressoit la viande, et plusieurs et diverses fois y vint, et tellement que aucuns de leurs serviteurs eurent imagination"²⁶¹. Nous retrouvons donc ici le mode d'administration le plus fréquent du poison : l'ingestion via un aliment empoisonné, dans ce cas-ci la viande. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois qu'il est fait mention de la viande, puisque Gaston de Foix avait tenté d'empoisonner

²⁵⁹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 753.

²⁶⁰*Ibid.*, t. I.I, p. 355.

²⁶¹*Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1830 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims*, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOLAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 364.

la viande de son père, tout comme Louis d'Orléans, dans la *Justification* de Jean Petit²⁶², avait jeté de la poudre blanche sur le plat de viande de son frère Charles VI lors d'un banquet. Notons que, si Jean Delstein était soupçonné de "méditer une perfidie" car il s'approchait trop souvent des plats, cela indique que l'imaginaire du poison était bien présent dans l'esprit des gens de l'époque. Cet imaginaire du poison, qui persiste à travers le temps, explique donc pourquoi une grande partie de la population pensait que le roi avait été empoisonné, soupçons qui furent renforcés après les accusations de Jean sans Peur dans le discours de Jean Petit en 1408.

Venons-en à l'affaire suivante, qui se déroule en 1389, et où Charles le Mauvais avait donné à Gaston de Foix "une très-belle bourse plaine de poudre, telle qu'il ne seroit créature vivant, se de la poudre touchoit ou mengoit en viande ou autrement, que tantost ne le convenist morir sans aucun remède"²⁶³. Avec cette poudre, Gaston de Foix avait l'intention d'empoisonner son père pour hériter de ses terres, et c'est pourquoi il tenta à plusieurs reprises de trouver une occasion de le faire. Cependant, les serviteurs de son père, le comte de Foix, commencèrent à avoir des soupçons, car "tous les jours espioit l'heure qu'il le pourroit faire, et aucunes fois alloit en la cuisine de son pere, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire"²⁶⁴, si bien que son plan finit par être découvert et qu'il fut arrêté et emprisonné par son père, avant d'être tué par ce dernier.

Ici, nous voyons que le poison est le plus souvent transporté et administré en tant que poudre : pourquoi ? Tout simplement car, sous cette forme, le poison peut facilement imprégner ou enduire tout objet, aliment ou boisson. Ainsi, la poudre, en plus de se répandre partout, peut par exemple se dissoudre complètement dans une boisson pour se mêler à elle, ce qui la rend indétectable à la vue. Pour rendre également le poison indétectable au goût ou à l'odorat, il faut de préférence le répandre dans un aliment qui a déjà une saveur ou une odeur particulières, comme le vin pour la boisson et le fruit ou la viande pour l'aliment. Il n'est donc pas étonnant que la viande soit souvent citée comme aliment empoisonné dans nos sources, car celle-ci, en plus d'être rôtie, et donc d'avoir une odeur et un goût qui masquent facilement le poison, est généralement le plat principal des repas et banquets.

Aussi, le fait que Gaston de Foix vienne épier dans la cuisine de son père montre encore une fois que l'empoisonneur doit connaître les habitudes de sa cible, et particulièrement ses habitudes culinaires, pour répandre le poison le plus discrètement possible et sur l'aliment qui convient le mieux, dans ce cas-ci la viande. Cette affaire de Gaston de Foix a de nombreuses

²⁶² *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. II.III, p. 753.

²⁶³ *Œuvres de Jean Froissart*, op. cit., t. XIII, p. 89.

²⁶⁴ *Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit., p. 382.

similitudes avec celle de Jean Delstein, car ce dernier, en plus d'avoir également été envoyé par Charles le Mauvais, allait souvent s'introduire dans la cuisine des ducs, ce qui était perçu comme étrange aux yeux des serviteurs. Cela nous indique donc que l'imaginaire du repas empoisonné est bien présent dans l'esprit des gens de cette époque.

Nous pouvons également comparer l'affaire du banquet de Charles VI avec celle de Jean de Bavière, où le prince-évêque avait été empoisonné par les pages de son livre de prière, probablement parce qu'il n'avait pas non plus pensé à se laver les mains après avoir touché les pages envenimées. En revanche, Jean de Bavière, à l'inverse de l'aumônier, n'était pas au courant que l'objet était empoisonné. Un autre élément à noter est que l'aumônier, après avoir accidentellement mangé du poison, "morut au bout de V semaines"²⁶⁵, selon le *Livre des Trahisons de France*. Cela indique que le poison, même s'il tue généralement sa cible assez tôt, peut également mettre du temps à agir et ne la tuer qu'après plusieurs semaines, voire plusieurs mois ou même une année.

Dans son discours, Jean Petit avait également lancé une deuxième accusation contre Louis d'Orléans, prétendant que celui-ci avait tenté d'empoisonner Louis de Guyenne avec une pomme vénéneuse : "Une autre fois, ajouta-t-il, le duc envoya par un jeune page une très belle pomme à monseigneur le dauphin, fils aîné du roi, qui résidait à Vincennes"²⁶⁶. On retrouve donc dans cet extrait le thème de l'aliment empoisonné, dans ce cas-ci la pomme, qui par sa saveur masque le goût du poison. Notons également que le duc envoie un jeune page pour donner la pomme au dauphin, il utilise donc la naïveté du page, qui n'est pas au courant de ses plans, pour assassiner un ennemi politique. Nous pouvons comparer cela avec deux des versions de l'histoire de Gaston de Foix, celles de Micel Pintoin et de Jean Juvénal des Ursins. En effet, Charles II de Navarre avait donné une poudre empoisonnée à Gaston de Foix pour qu'il la mette sur le repas de son père, prétendant, dans la version du Religieux, que son père le rendrait alors maître de tous ses biens, et, dans la version de Juvénal, que son père aimerait à nouveau sa mère. Dans ces deux affaires, celle du page de Louis d'Orléans et celle de Gaston de Foix, un prince exploite donc la crédulité d'un enfant pour tenter d'éliminer un rival, ce qui peut faire comprendre pourquoi le poison est perçu comme un crime sournois.

²⁶⁵ *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 6.

²⁶⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. II.III, p. 753.

La *Justification* de Jean Petit ne fut pas la seule fois où on accusa Louis d'Orléans d'avoir voulu empoisonner le fils de Charles VI, puisque ces accusations furent répétées même après la mort de Jean sans Peur, dans le *Pastoralet*, qui fut rédigé entre 1422 et 1425. En effet, dans un passage du texte poétique, l'auteur accuse Louis d'Orléans d'avoir voulu détruire "les Jones Florentinidés par périlleux destempremens de venins, d'empoisonnemens, en pommes et en douls buvrages"²⁶⁷, le détrempeement étant une "action de mélanger (du venin)"²⁶⁸ et les Florentinidés étant les enfants de Charles VI, c'est-à-dire Louis de Guyenne et Jean de Touraine. Nous retrouvons, dans cet extrait, non seulement la pomme vénéneuse, mais aussi le breuvage empoisonné, et c'est la seule mention de la boisson empoisonnée de notre délimitation chronologique. Il faut remarquer que le breuvage est qualifié de doux, car il doit l'être pour tromper la cible, en cachant le goût du poison dans la bonne saveur du breuvage.

Une autre affaire où il est question d'une boisson empoisonnée est celle des puits et fontaines, qui se déroule un an avant la première crise de folie du roi. En effet, en 1391, des marginaux avaient tenté d'empoisonner les puits et fontaines, et ceux-ci "portaient sur eux, dans des morceaux de linge et dans de petites boîtes, une poudre empoisonnée, et cherchaient sans cesse l'occasion d'en infecter toutes les eaux bonnes à boire"²⁶⁹.

Cet extrait est intéressant, car il indique certains moyens de transport du poison : celui-ci peut être transporté "dans des morceaux de linge" ou "dans de petites boîtes". Comme nous savons que, dans la plupart des autres affaires, le poison est transporté dans de petites bourses, cela montre que le poison, en plus de pouvoir être facilement répandu sur les objets, peut également être mis dans n'importe quel tissu ou réceptacle, ce qui permet de le cacher et de le transporter sans difficultés, rendant le crime, voire ses auteurs, invisibles. Notons aussi qu'il s'agit de la seule affaire où il est question d'un empoisonnement massif, puisque toutes les autres affaires ne visent en général qu'un ou deux individus. La différence avec l'empoisonnement ne visant qu'un nombre restreint d'individus, voire une seule personne, c'est que tout le monde est visé, et des innocents peuvent donc périr injustement en buvant accidentellement l'eau empoisonnée, ce qui rendit probablement le crime encore plus cruel aux yeux des habitants à cette époque.

²⁶⁷ *Le pastoralet*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 639.

²⁶⁸ *Détrempeement*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmFX.exe?LIEN_DMF;LEMMME=d%C3%A9trempeement>, consulté le 15/10/2017.

²⁶⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.I, p. 683.

1.2. Les complices de l'empoisonnement

Comme nous avons vu les moyens par lesquels le poison est diffusé dans le corps, voyons maintenant comment celui-ci voyage depuis le commanditaire jusqu'à la victime. Dans nos sources, nous pouvons constater que, généralement, le commanditaire d'un empoisonnement n'est pas lui-même l'auteur du crime, puisqu'il s'aide de nombreux complices. En effet, Charles de Tarente "fit partir un messenger perfide"²⁷⁰ pour empoisonner Louis I^{er} d'Anjou, Jean Delstein "reçut des mains du roi [Charles II de Navarre] un poison en poudre et passa en France"²⁷¹ pour tenter d'assassiner les ducs de Berry et de Bourgogne, et les marginaux de l'affaire des puits et fontaines "s'étaient engagés à se faire les instruments de cet affreux projet"²⁷². Ainsi, dans chacune de ces trois affaires, le commanditaire ne va pas lui-même empoisonner sa cible, mais demande à des complices d'agir à sa place, et ceux-ci doivent parfois parcourir un long trajet et traverser les frontières de territoires, comme Jean Delstein, l'Anglais qui alla de l'Angleterre à la Navarre, puis de la Navarre en France. Le poison parcourt d'ailleurs généralement de grandes distances avant d'arriver dans les mains de celui chargé de réaliser le crime, puisqu'on peut le produire dans des pays étrangers et que les marchands et apothicaires peuvent voyager pour vendre leurs produits, ou bien les complices peuvent eux-mêmes se rendre dans des terres éloignées pour aller acheter le produit. Aussi, la troisième affaire nous donne une indication, car, bien que les empoisonneurs des fontaines fussent les auteurs du crime, à tel point qu'ils furent condamnés à mort, ils n'étaient en fait que "les instruments de cet affreux projet". Cela veut donc dire que les véritables coupables ne sont pas les auteurs de l'empoisonnement, qui ne sont que les instruments du crime, mais les commanditaires, puisque ce sont eux qui se chargent d'organiser l'assassinat, et les complices ne font généralement que suivre les instructions et agissent surtout par appât du gain.

Ce n'est qu'en dernier recours que le commanditaire décide lui-même d'exécuter son crime, et nous pouvons en voir une illustration dans la *Justification* de Jean Petit. Il s'agit du récit selon lequel Louis d'Orléans aurait tenté d'empoisonner Charles VI à un banquet. À ce sujet, Jean Petit nous déclare que, le duc d'Orléans, "après avoir vainement offert de l'argent à deux illustres seigneurs de la cour pour les pousser à empoisonner le roi, en avait séduit deux autres, et leur avait persuadé de composer à cet effet une poudre empoisonnée". Cependant, tout ne se passa pas comme prévu, car le plan des deux complices du duc fut découvert, si bien que ce dernier

²⁷⁰*Ibid.*, t. I.I, p. 167.

²⁷¹*Ibid.*, t. I.I, p. 355.

²⁷²*Ibid.*, t. I.I, p. 683.

dût les renvoyer dans leur pays. Comme il ne disposait de plus aucun serviteur pour réaliser cette tâche, il avait alors lui-même "jeté furtivement sa poudre empoisonnée"²⁷³ dans le plat du roi, avant de partir à la chasse. On voit donc bien que le prince a recours à tous les moyens, y compris l'argent, pour se trouver des complices, mais ceux-ci ne sont pas toujours efficaces, car ils peuvent être découverts, voire causer sans le vouloir du tort à leur commanditaire. C'est ce qu'il se passa dans le deuxième récit d'empoisonnement raconté par Jean Petit, où "le duc envoya par un jeune page"²⁷⁴ la fameuse pomme qui était destinée à tuer Louis de Guyenne, mais qu'une nourrice donna à la place au propre fils du duc d'Orléans, ce qui le tua. Cette affaire du duc de Guyenne fait d'ailleurs penser au projet d'empoisonnement de Conradin par Manfred, lors de la succession du royaume de Sicile au milieu du XIII^e siècle. En effet, Manfred, qui voulait hériter de la couronne, avait prétendu que Conradin, le jeune héritier, avait une santé fragile, et avait envoyé des ambassadeurs à son neveu. La mère de Conradin, qui se doutait des plans de Manfred, présenta aux émissaires un autre enfant, qui était le fils d'un gentilhomme et à qui elle avait donné les mêmes vêtements que son fils. Les ambassadeurs donnèrent des dragées à l'enfant, qui les mangea et mourut empoisonné. Les infanticides repartirent donc prévenir Manfred, en pensant avoir accompli leur but, et celui-ci en profita pour se faire couronner roi de Sicile²⁷⁵. Dans cette autre affaire, c'est donc aussi un enfant innocent qui meurt à la place de la véritable cible, trompant ainsi les complices du commanditaire.

Les complices ont donc pour principal inconvénient leur fiabilité, puisqu'ils peuvent faire échouer le plan du prince, voire le retourner contre lui, comme ce fut le cas pour le page envoyé par le duc d'Orléans. En revanche, l'avantage des complices est que ceux-ci permettent au commanditaire d'éviter de s'exposer au danger, voire à la peine de mort, car s'ils sont découverts, ce sont eux qui risquent d'être torturés puis condamnés à mort. Cela explique donc pourquoi il faut attirer des complices avec de grandes sommes et de belles promesses, pour compenser le risque que ceux-ci vont prendre en exécutant les ordres du prince. Un autre avantage est qu'il est généralement difficile de relier l'auteur d'un empoisonnement à son commanditaire, à moins qu'il n'avoue tout sous la torture, ce qui n'est jamais arrivé dans nos sources, puisque les complices interrogés se contentaient de dire quelles étaient leurs intentions, en précisant parfois les symptômes qu'auraient eues les victimes si elles avaient consommé le poison. Les complices donnaient sans doute peu de précisions pour protéger leur commanditaire, pour ne pas qu'il soit accusé et que cela nuise à sa réputation. Cependant, l'absence d'aveux n'empêche pas que des

²⁷³ *Ibid.*, t. II.III, p. 753.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ LECUPPRE Gilles, *L'imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, PUF, 2005, p. 231.

soupçons naissent parmi la foule, et c'est pourquoi, lorsqu'on accusa dame Ourse d'avoir empoisonné Michelle de France, Philippe le Bon fut soupçonné d'avoir organisé l'assassinat. De même, lorsque Gilles de Potelles fut exécuté pour avoir tenté d'empoisonner le duc de Bourgogne à la chasse, certains pensèrent que l'auteur de ce projet d'empoisonnement était en fait un complot mis en œuvre par Marguerite de Bourgogne et sa fille Jacqueline de Bavière²⁷⁶.

1.3. Les ingrédients du poison

Pour l'instant, nous n'avons analysé que la diffusion du poison, mais qu'en est-il de sa production ? Dans nos sources, il est intéressant de constater que, bien que les auteurs donnent de nombreuses informations sur les mobiles des commanditaires, ainsi que quelques détails sur les objets, aliments ou boissons employés pour infecter la cible, ils ne disent presque rien sur la composition du venin. Seuls deux extraits issus de la Chronique du Religieux de Saint-Denis nous donnent quelques précisions à ce sujet : celui de l'affaire des puits et fontaines, en 1391, et celui de l'arrestation du barbier du roi, Merlin Joly, en 1398. Ainsi, lorsque les marginaux furent arrêtés, "ils déclarèrent que le poison était composé d'ongles et de chair de pendus, mêlés avec du sang de crapaud ou d'animaux immondes et autres matières impures"²⁷⁷. Quant à l'arrestation de Merlin, survenue quelques années plus tard, Michel Pinton nous informe que "le bruit courait qu'on avait vu plusieurs fois ce barbier seul et à une heure suspecte près du gibet de Paris. On soupçonnait qu'il y prenait de quoi opérer des sortilèges ou faire du poison"²⁷⁸.

Il y a plusieurs détails à relever dans ces extraits. D'abord, les empoisonneurs des puits et fontaines déclaraient qu'ils s'étaient servis d'ongles et de chair de pendus pour réaliser le poison, et le barbier du roi s'était également rendu au gibet, pour réaliser des sorts ou poisons. Cela veut donc dire que le gibet, lieu des condamnés à mort, et donc des criminels, est fréquenté par les sorciers et empoisonneurs, qui utilisent le corps des cadavres pour produire de quoi réaliser leur crime. Ainsi, le corps peut non seulement être employé pour diffuser le poison, comme lorsque des empoisonneurs décident d'infecter leur cible par le toucher, mais en plus il peut être utilisé comme un ingrédient même pour produire le venin. Le corps n'est donc pas uniquement un instrument du poison, il peut aussi produire lui-même des substances toxiques.

Nous pouvons comparer cette affaire du barbier du roi avec l'histoire de sorcellerie racontée par

²⁷⁶ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. V, p. 65.

²⁷⁷ *Chronique du Religieux de Saint-Denis, op. cit.*, t. I.I, p. 683.

²⁷⁸ *Ibid.*, t. II, p. 543.

Jean Petit dans sa *Justification*. En effet, le théologien avait accusé Louis d'Orléans d'avoir confié des objets à un apostat, qui s'était rendu au gibet, dans le but d'utiliser le corps d'un voleur pendu pour imprégner ces objets de magie²⁷⁹, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre. Enfin, notons que les ingrédients du poison qui sont cités dans l'extrait relatif au barbier sont facilement accessibles, puisqu'il s'agit de restes de condamnés et du sang de crapaud. Or, ce dernier ingrédient est, comme la plupart des autres, directement issu de la nature, puisque ce sont généralement les minéraux, plantes et animaux qui sont utilisés pour confectionner du venin. Notons aussi qu'on dit, à propos de ces ingrédients, qu'ils proviennent d'êtres immondes et de matières impures : ils correspondent donc à l'image que la population a du crime de poison et de ses auteurs en eux-mêmes.

1.4. Les symptômes du poison

Après avoir vu la diffusion et la composition du poison, penchons-nous maintenant sur ses symptômes. On peut remarquer que, bien que les auteurs donnent peu d'informations sur les ingrédients servant à composer le poison, ils donnent en revanche beaucoup plus de détails sur les effets de celui-ci. Les symptômes du poison sont énoncés dans trois récits d'empoisonnement, concernant Jean Delstein, Pierre de Vécuse, ainsi que Louis d'Orléans. Commençons par Jean Delstein : celui-ci, lorsqu'il fut arrêté et mis à la torture en 1386 pour avoir tenté d'empoisonner les ducs de Berry et de Bourgogne, déclara que "l'effet de cette poudre était si terrible, que, pour peu que les ducs en eussent goûté, ils se seraient sentis comme dévorés d'un feu extérieur et intérieur, qui leur eût arraché des cris et leur eût fait redouter le contact des hommes comme pouvant les blesser; leurs cheveux seraient tombés d'eux-mêmes ; leur peau, au moindre attouchement, se serait levée et détachée facilement de la chair, et ils n'auraient pas survécu plus de trois jours"²⁸⁰. Lorsque les empoisonneurs des puits et fontaines furent eux aussi mis à la torture plusieurs années plus tard, en 1391, ils avouèrent, au sujet de leur poison, que "tous ceux qui en goûtaient succombaient après avoir languï pendant un an et perdu peu à peu leurs cheveux, et qu'au moindre attouchement leur peau se levait et se détachait facilement de la chair"²⁸¹. Plus tard, en 1397, Pierre de Vécuse avait été empoisonné et avait, à cause de cela, été atteint d'une grave maladie. En effet, "pendant cette maladie, il perdit tous ses cheveux; sa peau était devenue livide, et s'en allait par lambeaux, toutes les fois que ses serviteurs le

²⁷⁹ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 757-759.

²⁸⁰ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.I, p. 355.

²⁸¹ *Ibid.*, t. I.I, p. 683.

touchaient. Ses os et ses vertèbres n'étaient plus couverts que d'une peau très mince et son corps était entièrement desséché. Enfin, il sentit que son sang ne circulait plus dans les veines et les vaisseaux, mais qu'il affluait vers ses entrailles ou montait avec force vers son cœur et sa tête ; ce qui lui fit souffrir pendant plusieurs jours des douleurs insupportables. Lorsqu'il faisait quelque effort, lorsqu'il voulait seulement parler, on voyait le sang sortir goutte à goutte par les pores de sa tête"²⁸². Enfin, dans la tentative d'empoisonnement de Charles VI par Louis d'Orléans, racontée par Jean Petit, l'aumônier, à qui la reine avait donné le plat empoisonné pour que personne ne le mange, ne pensa pas à se laver les mains lorsqu'il mangea du pain. À cause de cela, il mangea accidentellement du poison, puis "chey pasmé, et le convint porter en bras comme mort, et lui cheurent sa barbe, ses cheveux et ses ongles; les nerfz lui retrahirent; chey en langueur, et finalement en mourut"²⁸³.

Nous pouvons trouver des similitudes dans ces quatre affaires d'empoisonnement. Ainsi, dans les quatre affaires d'empoisonnement, nous retrouvons un symptôme commun, la chute des cheveux. Or, le roi avait perdu ses cheveux plusieurs années avant sa première crise de folie : cela veut-il donc dire que Charles VI avait été empoisonné bien avant la crise du Mans, mais que le poison aurait mis du temps avant de produire tous ses effets ? En tout cas, ces deux symptômes, c'est-à-dire la chute de cheveux et la folie du Mans, ont pour point commun de se situer sur la tête de Charles VI. Un autre symptôme fréquent, que nous retrouvons dans trois affaires sur quatre, est celui de la peau qui se détache de la chair au moindre toucher. Cela ressemble au principal symptôme de la lèpre, à la différence que le poison n'est pas contagieux et que c'est le fait de toucher la peau du malade qui la détache. Une autre similitude entre le lépreux et l'empoisonné tel que décrit dans les extraits est que tous les deux doivent s'isoler, le premier pour ne pas mettre en danger son entourage, et le second pour ne pas se mettre en danger lui-même. En revanche, le cas de Charles VI est différent, puisque celui-ci est isolé pour ne pas blesser les gens de la cour et qu'il ne présente pas non plus ce symptôme cutané. Un troisième symptôme assez présent est celui affectant le sang, ce qui n'est pas étonnant, puisque le poison circule dans le sang et les veines. Ainsi, Pierre de Vécuse avait le sang qui ne circulait plus dans ses veines, tandis que les veines de l'aumônier "lui retrahirent", c'est-à-dire lâchèrent. Notons que, dans le cas de Pierre de Vécuse, le sang, à la place de circuler dans ses veines, affluait vers son cœur et sa tête. Or, comme la tête est le siège de la raison, cela veut-il donc dire que Charles VI était devenu fou car il avait été empoisonné et que trop de sang lui montait à la tête ? Cela est possible, car des symptômes des autres affaires de poison sont semblables à

²⁸²*Ibid.*, t. I.II, p. 473.

²⁸³*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. I, p. 232.

ceux que Charles VI eut lors de sa première crise de folie au Mans. Par exemple, lorsque Jean Delstein affirme que le poison qu'il comptait utiliser sur les ducs leur aurait "arraché des cris et leur eût fait redouter le contact des hommes comme pouvant les blesser", cela fait penser à la frénésie de Charles VI au Mans, qui pensait qu'il était entouré de traîtres et s'était donc mis à attaquer ses propres soldats en criant. Pierre de Vécuse, quant à lui, avait un autre symptôme identique à celui du roi, la folie : il "tomba dans une telle démence et dans de tels accès de rage, qu'il fallut le lier. Semblable à un possédé, il s'élançait avec la fureur d'une bête féroce sur tous ceux qui l'approchaient"²⁸⁴. Pierre de Vécuse, qui avait été empoisonné, avait donc sombré un temps dans la folie, avant d'être guéri miraculeusement par saint Denis : il s'agit donc d'un élément en plus qui irait en faveur d'un possible empoisonnement de Charles VI. Un dernier symptôme semblable à celui du roi est la perte de connaissance. En effet, l'aumônier, après avoir goûté au poison, "chey pasmé, et le convint porter en bras comme mort", pâmé voulant dire "qui a perdu connaissance" ou "qui est évanoui"²⁸⁵. Il arriva la même chose pour le roi, qui, après sa première crise de folie au Mans, s'était évanoui, et il avait même fallu le transporter sur une charrette. Tous ces éléments indiquent-ils donc que Charles VI fut empoisonné ? Les sources sont en partie écrites pour le suggérer, et la ressemblance des symptômes du roi avec ceux d'individus ayant été atteints par le poison fut certainement une des raisons qui jeta le doute dans le royaume.

Il faut également remarquer que le temps que le poison met pour produire ses effets et tuer sa cible varie d'une affaire à l'autre, puisque, dans le premier récit, il tue en trois jours, tandis que dans le deuxième, la durée s'étend à un an, puis augmente encore dans le troisième récit, alors que, dans le quatrième, la mort est immédiate, ou survient après plusieurs semaines en fonction des versions. Cela indique donc que le poison, en fonction de sa composition, met plus ou moins de temps à agir sur la victime, et peut donc tuer directement tout comme il peut mettre des semaines, des mois, voire plus d'un an à achever sa cible.

Quels sont les autres symptômes liés au poison ? Selon Lydie Bodiou, d'autres symptômes possibles du poison sont des transformations soudaines du corps, comme des gonflements ou colorations de la peau, ou bien des troubles de l'estomac, comme des douleurs abdominales ou vomissements, ou encore une grande fatigue ou des conduites insensées et des crises de folies²⁸⁶. Dans nos sources, nous n'avons pas de mentions de transformations de la peau, mais

²⁸⁴*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. I.II, p. 473.

²⁸⁵*Pâmé*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=p%C3%A2m%C3%A9>, consulté le 15/10/2017.

²⁸⁶BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, *op. cit.*, p. 228.

en revanche on sait qu'Élisabeth de Goerlitz et Philippe de Saint-Pol souffraient de troubles à l'estomac lorsqu'ils furent suspectés d'avoir été empoisonnés.

Un dernier élément à relever est non pas la présence, mais plutôt l'absence de détails sur les symptômes dans les autres affaires d'empoisonnement que nous avons analysées, comme celle des deux dauphins, de Michelle de France, Jean IV de Brabant ou encore Philippe de Saint-Pol. Comment expliquer ce manque de précision dans nos sources ? Est-ce simplement parce que les auteurs estimaient que ces personnages n'étaient pas morts à cause du poison ? Ou manquaient-ils d'informations et de renseignements ? Ou bien tous ces princes avaient-ils été empoisonnés par un poison plus efficace, et pour lequel les symptômes physiques n'avaient donc pas eu le temps de se manifester ? Cela expliquerait pourquoi Michelle de France fut enterrée le jour même de sa mort, c'est-à-dire pour éviter que les effets du poison ne soient visibles sur le corps de la duchesse. Même chose pour Charles VI, qui, une fois mort, ne fut montré qu'un jour à la population, au lieu de trois habituellement. En effet, selon le Religieux, "après sa mort, ledit roi très-chrétien fut exposé sur son lit pendant un jour entier aux regards du peuple, la face découverte, dans ledit hôtel de Saint-Paul. Cette exposition aurait dû, dit-on, durer trois jours, d'après l'usage adopté pour les rois de France décédés. Son visage avait conservé ses couleurs; il n'était ni trop altéré ni décomposé on eût dit que le roi vivait encore et n'était qu'endormi"²⁸⁷. La dernière partie de l'extrait pose question : si le visage du roi ne présentait aucune altération, à tel point qu'on pensait que celui-ci était encore en vie, pourquoi ne pas avoir exposé le corps du roi plus longtemps ? Était-ce car on n'estimait pas cela nécessaire, ou bien était-ce plutôt car on craignait que les signes du poison de se montrent après un ou deux jours ? Il est difficile d'avoir une réponse à ce sujet, car Michel Pintoin ne s'étend pas plus sur ce point, mais c'était vraisemblablement pour des raisons de timing. Le Religieux n'évoque en revanche pas un empoisonnement final de Charles VI, et il est d'ailleurs difficile d'imaginer que les effets du poison se seraient étendus sur trente ans.

2. Prévenir le poison

Vu que nous avons analysé la diffusion, la production, ainsi que les symptômes du poison, nous pourrions nous poser la question suivante : existe-il des remèdes ou moyens de prévention contre le poison ? Dans nos sources, on ne parle à presque aucun moment de remède

²⁸⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, p. 489.

contre le poison, mais en revanche, il est bien question de quelques moyens de prévention, même s'ils sont assez limités et relèvent surtout de la chance et de la fidélité des serviteurs du prince. Nous allons présenter les différentes affaires où l'on parle d'une méthode de remède ou de prévention contre le poison. Commençons par la tentative d'empoisonnement des ducs de Berry et de Bourgogne, survenue en 1385, où Jean Delstein avait tenté d'introduire du poison dans le plat du roi, mais où, "grâce à Jésus-Christ, qui protégea dans cette circonstance l'illustre maison de France, le traître ne put arriver à ses fins". Une fois le traître arrêté puis exécuté, les deux ducs, en guise de reconnaissance, "offrirent pendant l'office divin de solennelles actions de grâces à celui dont la protection les avait fait échapper presque miraculeusement au danger de la mort"²⁸⁸.

Ici, il est donc question d'une prévention miraculeuse, celle de Dieu, qui intervient pour empêcher que l'empoisonnement ait lieu. Ainsi, si Dieu, aux yeux de la population, peut punir le royaume de France en provoquant des cataclysmes, tels des orages, ou en rendant le roi malade, il peut également se montrer protecteur voire salvateur envers ce même royaume, en empêchant que des assassinats aient lieu ou en rendant la santé au roi.

Cependant, compter sur la protection de Dieu ne suffit pas à éviter tous les dangers d'empoisonnement, car cela dépend de son bon vouloir. Il faut donc compter sur d'autres moyens, mais lesquels ? Le projet d'empoisonnement du comte de Foix, qui se déroule en 1389, nous donne plusieurs éléments de réponse. En effet, dans la version du Religieux, Gaston de Foix avait eu l'intention d'empoisonner son père, mais ce dernier en avait été averti grâce au frère bâtard de Gaston. Une fois à table, "le comte de Foix exigea que son fils lui donnât cette poudre, et ayant fait mettre le poison dans un morceau de chair, il en fit l'essai, en présence de ses chevaliers, sur un chien, qui creva à l'instant même"²⁸⁹.

C'est donc grâce à un avertissement de son autre fils que le comte évite de se faire empoisonner à son repas. Un moyen de prévention est donc la dénonciation, et le poison étant justement un crime où de nombreux complices sont nécessaires, la potentielle cible d'un empoisonnement doit donc compter sur la confiance de ses proches et être sûre que ceux-ci lui révèlent tout et ne tentent pas de la trahir par appât du gain. De son côté, l'empoisonneur doit également compter sur la fidélité de ses complices, et s'assurer que ceux-ci n'avouent rien au sujet de leurs intentions et encore moins au sujet de leur commanditaire. Un autre élément à relever de cet extrait, tout aussi important, est le fait que le comte de Foix fasse l'essai de la poudre sur un chien, en la mettant sur de la viande et en la lui donnant à manger. Or, à cette époque, il était

²⁸⁸*Ibid.* t. I.I, p. 355.

²⁸⁹*Ibid.*, t. I.I, p. 633.

courant de faire tester les plats par des serviteurs avant de commencer à manger, et cet exemple nous montre encore que l'imaginaire du repas empoisonné était bien présent dans l'esprit des gens.

Notons que, dans la version de Juvénal, ce n'est pas le frère de Gaston, mais plutôt un serviteur qui informe le comte des intentions de son fils. En effet, l'auteur nous dit que "d'aventure la petite bourslette de ladite poison cheut à terre, et fut levée par un des gens du Comte". Ensuite, le comte de Foix testa la poudre, non pas sur un chien, mais sur un condamné à mort : "Un homme estoit, qui avoit gagné à mourir, auquel en fut baillé avec autres viandes, et tantost mourut"²⁹⁰. Le premier extrait indique donc que, même certains serviteurs pouvaient trahir leur prince en l'empoisonnant, comme ce fut peut-être le cas pour la servante de Michelle de France, d'autres pouvaient également sauver leur prince en dénonçant le complot qui se tramait contre lui. Le second extrait montre aussi que les goûteurs n'étaient pas spécialement des serviteurs du prince, mais pouvaient également être des condamnés à mort. Dans ce cas-là, cela pouvait même arranger ces derniers, puisque leur mort pouvait alors être plus rapide, et surtout moins brutale et douloureuse que s'ils avaient été condamnés à la pendaison, à la décapitation, voire à l'écartèlement.

La version de Jean Froissart ajoute un autre élément au récit : le fait que c'était le fils lui-même du comte, Gaston, qui faisait l'essai des plats. En effet, "Gaston, son fils, avoit d'usage que de tous ses mets il le servoit et faisoit essay de toutes ses viandes"²⁹¹. Cela indique donc qu'il fallait également être vigilant par rapport aux goûteurs, puisque ceux-ci pouvaient être eux-mêmes des complices, voire des empoisonneurs, et pouvaient donc s'arranger pour fausser leur essai en mangeant la partie du plat qui n'était pas touchée par le poison.

L'affaire de Gaston de Foix n'est pas la seule pour laquelle on mentionne les essais des plats ou boissons. En effet, selon Jean Froissart, après la première crise de folie de Charles VI au Mans, on avait fait appeler un chevalier, Héliot de Lignach, à qui on "demanda qui avoit donné à boire derrainement au roy et où il avoit prins le vin dont le roy avoit beu en sa chambre quant il deubt monter à cheval. Il respondy « Messeigneurs, veés-là Robert de Tengues qui le livra et en fist l'assay, et je aussi en la présence du roy. » « C'est vérité dist Robert de Tengues et sachiés que en tout ce ne puet avoir nulle souspechon ne nulle doubte car encoiresy a du vin pareil ens ès bouteilles du roy, et en beverons et ferons moult volentiers l'assay devant vous. »"²⁹². Ce passage prouve donc que les essais du vin, et de manière plus générale, des boissons, étaient

²⁹⁰*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 382.

²⁹¹*Œuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XIII, p. 89.

²⁹²*Ibid.*, t. XV, p. 35.

courants à l'époque de Charles VI, ce qui indique encore la persistance de la crainte du poison dans les esprits des gens de la cour, surtout lorsque le roi lui-même tombait malade.

Un autre passage de la version de Froissart, au sujet de Gaston de Foix, nous dit qu'un moyen de prévention contre le poison est aussi la privation de nourriture, ou de certains aliments. Ainsi, Gaston de Foix, une fois arrêté et mis en prison par son père, et que les serviteurs lui apportaient à manger de la viande, "quant il avoit la viande, il la destournoit d'une part et n'en tenoit compte car il n'en goustoit point et veulent aucuns dire que l'on trouva trop bien les viandes toutes entières que l'on luy avoit apportées en celle prison, ne de riens ne les avoit amendries, ne attouchiées au jour de sa mort, pour boire ne pour mengier et fut merveilles comment il peult tant vivre". Il avait refusé de manger toutes les viandes qu'on lui avait servies, si bien que "celluy qui ainsi le servoit de ce que dist est, regarde et voit en la prison à tous lés encoires toutes entières les viandes que les neuf jours passés il luy avoit apportées"²⁹³. Cet extrait montre donc que le fait de se priver de nourriture ou de certains aliments, dans ce cas-ci la viande, pour éviter d'être empoisonné, est un moyen assez radical et nuisible à celui qui prend cette décision, car cela peut l'affamer et affaiblir son système immunitaire, à tel point que Froissart dit au sujet de Gaston de Foix que ce "fut merveilles comment il peult tant vivre". De plus, manger du poison à jeun est, selon les croyances de l'époque, bien plus dangereux pour le corps, à cause du fait que la personne affamée présente une large ouverture des veines, et que le venin peut donc arriver plus rapidement au cœur²⁹⁴.

Si la peur du poison est tellement présente que certains, comme Gaston de Foix, peuvent se priver de nourriture pour éviter d'être infectés, est-ce car il existe tout simplement peu de remèdes contre celui-ci ? Car la seule fois où il est question d'un remède contre le poison, c'est en 1397, lors de la guérison miraculeuse de Pierre de Vécuse, qui avait été empoisonné et avait prié saint Denis, après quoi ses symptômes avaient disparu. En effet, selon Michel Pintoin, "s'il avait échappé à tant de dangers, il le devait, dit-il, aux mérites de saint Denys, auquel il n'avait cessé de se recommander"²⁹⁵. L'intervention de Dieu peut donc être utile pour sauver un individu atteint du poison, mais elle a ses limites, car, même si Pierre de Vécuse fut guéri définitivement de sa maladie, ce ne fut pas le cas de Charles VI, qui guérit plusieurs fois de ses crises, mais sans résultat durable. N'existe-il alors pas de remèdes médicaux suffisamment

²⁹³*Ibid.*, t. XIII, p. 89.

²⁹⁴COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *op. cit.*, p. 138.

²⁹⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. I.II, p. 473.

efficaces pour éradiquer le poison ? Nos sources n'en parlent pas, probablement car les connaissances et moyens de l'époque sont assez limités. Franck Collard nous signale certains remèdes existants au Moyen Âge, comme les vomissement, les clystères, ou encore la pendaison par les pieds, qui permettrait de faire sortir le venin par un orifice, par exemple l'œil²⁹⁶. Cependant, ces remèdes ne sont pas mentionnés par les auteurs des sources que nous étudions.

Penchons-nous sur deux autres mentions de la prévention contre le poison : celle relative au duc de Milan et celle concernant le projet d'empoisonnement contre Charles VI à son banquet. Commençons par l'anecdote au sujet du duc de Milan, le père de Valentine Visconti, que Michel Pintoin nous relate en 1404 : "Scrupuleux observateur de l'hospitalité, surtout lorsque de nobles seigneurs venaient le visiter, il les comblait de prévenances et leur faisait bonne chère, mais il ne se mettait jamais à table avec eux; car il avait coutume de manger seul, et dans la crainte qu'on n'empoisonnât ses mets, comme il n'est que trop ordinaire en ce pays, il les faisait goûter avant lui par vingt de ses officiers"²⁹⁷. Cet extrait montre donc encore une fois que la peur inspirée par la poison peut être telle qu'elle peut obliger les princes à ne faire confiance à personne au point de manger seul et de faire goûter leurs plats par de nombreux serviteurs, pour éviter le risque qu'il y ait des traîtres parmi ceux-ci. Aussi, la phrase "comme il n'est que trop ordinaire en ce pays" indique les stéréotypes attachés à certaines régions, comme la Lombardie, où l'usage du poison serait plus fréquent. Or, le duc de Milan habite en Lombardie, cela explique donc pourquoi le Religieux a des préjugés sur les habitudes de celui-ci. En outre, le duc de Milan est le père de Valentine Visconti, et les stéréotypes liés à la région de celui-ci durent probablement alimenter les soupçons d'empoisonnement qu'il y avait à propos de Valentine.

Pour être à l'abri du poison, fallait-il donc imiter le duc de Milan, en mangeant seul et en faisant goûter chacun de ses plats ? C'était une option qui permettait d'éviter bien des risques, mais l'inconvénient à cela est qu'elle privait des avantages qu'offraient les banquets. En effet, à la cour de Bourgogne, les banquets étaient l'occasion pour le duc de montrer son pouvoir, sa richesse, ses projets ainsi que ses expansions territoriales, à l'aide des entremets. Ces derniers étaient des décors, discours, poèmes, danses, mimes ou pièces de théâtre se déroulant entre les mets, d'où leur nom, et avaient pour but d'éblouir et d'impressionner les invités²⁹⁸. Si les ducs

²⁹⁶COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *op. cit.*, p. 139.

²⁹⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. II.III, p. 131.

²⁹⁸QUERUEL Danielle, "Des entremets aux intermèdes dans les banquets bourguignons", *Banquets et manières de*

de Bourgogne avaient donc adopté la même stratégie que le duc de Milan à l'égard du poison, ils se seraient ainsi privés d'un moyen de communication efficace. Cela montre donc bien une des limites de la prévention contre l'empoisonnement : d'un côté, il faut se donner les moyens pour être prémuni le plus possible d'une éventuelle tentative d'assassinat par poison, mais d'un autre côté, il ne faut pas se montrer trop distant par rapport à son entourage, sinon on perd en communication et on peut alors perdre de puissants alliés.

La deuxième affaire d'empoisonnement, quant à elle, racontée dans la *Justification* de Jean Petit, concerne la tentative d'empoisonnement de Charles VI à un banquet par Louis d'Orléans. La date est inconnue, mais on sait que ça se serait passé avant le couronnement de Charles VI, et donc bien avant sa folie. Ainsi, tandis que le duc d'Orléans avait jeté de la poudre empoisonnée dans le plat qui devait être servi au roi et était parti à la chasse, "tantost vindrent les escuiers quy prindrent les dis plas et les portèrent à table, mais prestement acouru ung keux quy dist à la roynne [Jeanne de Bourbon] : « Madame, vostre fils monseigneur le duc d'Orléans a mis poudre ou aucune autre chose ou plat du roy, ne sçay pour quelle raison. »"²⁹⁹ Ensuite, "la reine, qui en avait été avertie, avait fait aussitôt apporter un autre plat, et avait envoyé le premier à son aumônier pour qu'il le distribuât aux pauvres"³⁰⁰. Cependant, l'aumônier oublia de se laver les mains et mangea donc accidentellement du poison lorsqu'il prit du pain, ce qui le tua. Pour éviter qu'il n'y ait d'autres victimes de ce poison, "toute la viande fut enfouye en terre afin que personne n'en mengast"³⁰¹.

Ainsi, comme pour l'affaire de Gaston de Foix, c'est la révélation d'un proche ou serviteur qui permet de sauver le prince. Cela montre donc l'importance d'avoir des serviteurs fidèles pour éviter d'être empoisonné lors d'un repas. Notons tout de même une différence importante entre le récit de Gaston de Foix et celui relatif à Louis d'Orléans : dans l'histoire de Gaston de Foix, c'est le frère de celui-ci qui permet de sauver le comte en lui avouant la vérité, tandis que dans le récit de Jean Petit, Louis d'Orléans tente d'empoisonner son propre frère, Charles VI. Le proche peut donc être aussi bien un fidèle allié qu'un traître perfide. Cet extrait montre aussi à quel point le poison est redoutable, et donc craint par les gens de l'époque, si bien que la reine va jusqu'à enfouir le plat empoisonné pour que personne d'autre ne soit intoxiqué.

Selon Franck Collard, il existe également des objets permettant de détecter le poison, comme

table au Moyen Âge, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, p. 155-157.

²⁹⁹*Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, op. cit., p. 6.

³⁰⁰*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. II.III, p. 753.

³⁰¹*La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., t. I, p. 232.

des langues de serpent, des cornes de licorne, ou des pierres comme l'améthyste. Leur but est surtout de mettre en valeur à table la puissance de l'hôte, qui montre qu'on l'envie et qu'il a mis en place des moyens pour protéger sa personne et sa puissance³⁰². Cependant, il n'y a pas de mentions de ces objets dans nos sources. Concernant les traités toxicologiques qui furent rédigés durant notre période étudiée, Franck Collard nous signale que l'un d'eux fut offert en 1396 aux Visconti, possiblement pour mieux pouvoir contrer les accusations d'empoisonnement qui visaient Valentine Visconti, puisque cette dernière fut contrainte de s'exiler hors de Paris cette même année³⁰³.

3. Les médecins et leurs doctrines

3.1. Les médecins et leur réputation

Une bonne façon de mieux comprendre les remèdes et moyens de prévention contre le poison serait d'étudier, dans nos sources, les mentions au sujet de la médecine. Nous allons introduire ce chapitre consacré à la médecine par une phrase tirée des Chroniques de Jean Froissart. Celle-ci fut prononcée lorsque le roi venait de faire sa première crise de folie au Mans et qu'on se demandait s'il avait été ensorcelé ou empoisonné : "Certes nous le sçaurons dirent les aucuns par les médechins. Ceulx le doivent il sçavoir, car ils congnoissent sa nature et sa complexion"³⁰⁴. Cette phrase, à elle seule, nous montre l'importance que devaient revêtir les médecins, hommes de savoir à qui les gens de la cour devaient faire confiance pour les diagnostics des princes malades ou morts subitement. En effet, la parole des médecins a du poids, car ceux-ci ont des connaissances sur la "nature et sa complexion", et ils peuvent donc facilement mettre fin aux rumeurs d'empoisonnement s'ils découvrent que le prince est mort d'une cause naturelle.

Mais qui sont ces médecins à l'époque de Chales VI ? La plupart du temps, ceux-ci sont décrits anonymement par les auteurs qui en parlent, bien que quelques noms soient cités. Ainsi, on sait que les médecins de Charles VI : Idelette de Bures nous apprend en effet que le roi disposait d'archiatres personnels, ainsi que des médecins qui pouvaient être aussi bien chrétiens que juifs, ce qui montre une certaine tolérance religieuse. Pour donner une idée du nombre de médecins, l'auteure nous dit qu'Auguste Chéreau a trouvé septante-quatre noms d'entre ceux-ci. Ces physiciens, ayant fait leurs études dans d'illustres écoles, possèdent généralement un canonicat

³⁰²BODIOLY Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, *op. cit.*, p. 231-232.

³⁰³ COLLARD Franck, *Les écrits sur les poisons*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 87.

³⁰⁴*Œuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 35

et reçoivent donc des revenus supplémentaires. Il disposent d'ailleurs souvent d'une importante richesse, qu'ils savent comment gérer. Outre le canonicat, les médecins, disciples d'Hippocrate et de Galien, ont d'autres points communs avec les gens d'Eglise, puisqu'ils sont habillés d'une longue robe et ont une bonne connaissance du grec et du latin³⁰⁵.

Quels sont les médecins que nous pouvons connaître grâce à nos sources ? Assez peu, car les chroniqueurs sont plutôt discrets concernant l'identité de ceux-ci. Un exemple de nom à mentionner est celui de Guillaume de Harcigny, cité par Jean Froissart comme étant "ung moult vaillant et saige médechín", qui "n'y avoit point son pareil nulle part" et "demouroit pour le temps en la cité de Laon"³⁰⁶. Il s'agit du médecin qui s'était occupé de Charles VI lors de sa première crise de folie au Mans, et, selon Françoise Autrand, il était, comme le prétendent les sources, très expérimenté. En effet, Guillaume de Harcigny, né à Vervins, dans le département de l'Aisne, ne s'était pas limité à étudier la médecine savante de son université, mais avait voyagé dans d'autres contrées comme l'Italie ou l'Orient, où la science était déjà expérimentale et pas seulement théorique, ainsi qu'en Syrie, Palestine et Égypte. Une fois rentré en France, il s'était installé à Laon, qui à cette époque était une ville considérée comme la patrie de la médecine, et était devenu l'ami d'Enguerrand de Coucy, qui était le seigneur de son pays et avait également l'habitude de voyager³⁰⁷. Ainsi, par l'exemple de ce médecin, nous pouvons voir que la médecine, à la fin du Moyen Âge, était en train d'évoluer, vu que certains médecins, comme Guillaume de Harcigny, aimaient voyager pour enrichir leurs connaissances et les utiliser une fois de retour dans leur pays d'origine. Grâce à cela, la médecine, qui était jusqu'à présent très théorique, devint peu à peu expérimentale, avec les apports des sciences provenant des autres pays du sud.

Bien que des médecins tels que Guillaume de Harcigny eussent une bonne réputation grâce à leurs connaissances et à leur expérience, ce n'était pas le cas de tous, car on se méfiait également de certains médecins. En effet, Michel Pinton nous raconte qu'en 1393, le roi avait "tant de haine contre maître Renaud Fréron, qui avait entrepris sa guérison, qu'il le bannit et le fit chasser de Paris, en lui laissant toutefois tout le mobilier qu'il possédait soit à Paris soit ailleurs, et qui le rendait plus riche qu'aucun médecin des règnes précédents". On ne connut pas la raison qui avait poussé le roi à l'exiler, mais celle-ci "parut suspecte à bien des gens". En effet, maître Renaud, lorsqu'il fut chassé, n'avait pas encore atteint Cambrai que Charles VI refaisait déjà

³⁰⁵DE BURES Idelette, « Charles VI. Sa folie, ses médecins, ses traitements et le Religieux de Saint-Denis », *Histoire des sciences médicales*, t. XXXIV, n° 1, Société française d'Histoire de la Médecine, 2000, p. 29-38, ici p. 33.

³⁰⁶*Œuvres de Jean Froissart*, op. cit., t. XV, p. 47

³⁰⁷AUTRAND Françoise, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, p. 297.

une crise de folie. Le Religieux nous précise que ce qui étonnait les gens est que le roi, "dans l'égarement qui couvrait son esprit d'épaisses ténèbres, [il] n'oubliait ni ses familiers ni ses serviteurs, présents ou absents, tandis qu'il ne reconnaissait pas la reine ou ses enfants, même lorsqu'ils se présentaient à sa vue"³⁰⁸. Ce passage est intéressant, car il nous montre que les médecins, bien qu'ils fussent respectés grâce à leurs connaissances, étaient aussi suspectés de trahir le prince qu'ils avaient l'habitude de servir, en l'empoisonnant à l'aide de faux remèdes. En effet, les médecins pouvaient être dangereux, car, s'ils avaient le pouvoir de guérir les maladies et sauver des vies, ils avaient aussi celui de tuer, par le moyen de leurs savoirs sur les plantes et des effets de celles-ci sur le corps humain. En outre, les médecins, comme les serviteurs, étaient des familiers du prince, et connaissaient donc bien ses habitudes, c'est pourquoi ils étaient tout autant susceptibles de pouvoir le trahir et le tuer dans le cas où un rival leur offrait une prime intéressante pour un assassinat commandité, dans ce cas-ci l'empoisonnement. Or, dans notre cas, on sait que certains médecins, comme Renaud Fréron, étaient particulièrement bien payés, et avaient donc pu développer un goût pour l'argent et l'or. Renaud Fréron, avec toutes les sommes qu'il avait reçues, aurait donc pu devenir avide de richesses et accepter d'empoisonner le roi moyennant une récompense, ce qui correspondrait au stéréotype du serviteur, déchu par son ancien seigneur et entraîné dans un complot d'empoisonnement par un seigneur rival, à l'aide d'argent et de grandes promesses. Nous avons déjà observé un cas de ce type avec l'exemple de dame Ourse, l'ancienne servante de Michelle de France qui avait été chassée de l'hôtel de la duchesse peu avant que cette dernière ne tombe subitement malade et ne meure. Ainsi, les médecins, à l'époque de Charles VI, bien qu'ils étaient indispensables, ceux-ci pouvaient également être suspectés d'être au service d'un prince rival et d'accélérer la mort de leur seigneur malade au lieu de le guérir. Nous avons d'ailleurs un bon exemple de médecin suspect lors de la mort d'Agnès Sorel, en 1450, qui était décédée après avoir consommé une trop grande quantité de mercure. Celle-ci, sur le conseil du médecin du roi, Robert Poitevin, avait pour habitude de prendre régulièrement une infime quantité de mercure pour se soigner des vers, dont elle était infectée. Or, le jour de sa mort, elle avait avalé dix mille fois sa dose habituelle, et le seul qui avait pu lui donner sa dose mortelle était Robert Poitevin, qui était d'ailleurs un des trois exécuteurs testamentaires d'Agnès Sorel. De plus, il était proche du dauphin Louis, dont il était le premier physicien, et, bien qu'il ait mené une vie exemplaire, on ne sait pas s'il avait une opinion négative à propos de l'attitude du roi Charles VII, ni s'il avait été influencé par le dauphin. En effet, selon certains membres de la cour,

³⁰⁸*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 403.

Charles VII était trop proche d'Agnès Sorel, qui pouvait l'influencer dans ses décisions, et qui aurait même causé la discorde entre lui et son fils, le dauphin Louis. Ce dernier aurait donc pu orchestrer l'empoisonnement d'Agnès Sorel à l'aide de son médecin, qui était proche de celle-ci, et pouvait donc facilement atteindre son but³⁰⁹.

Ainsi, les médecins, comme celui d'Agnès Sorel, à cause de leurs importantes connaissances dans le domaine des sciences et de leur proximité avec le prince, pouvaient être facilement suspectés dans les affaires de poison. Cependant, lors de soupçons d'empoisonnement autour de la maladie subite d'un prince, on demandait généralement l'opinion des médecins, ce qui montre qu'on estimait que ceux-ci étaient suffisamment dignes de confiance. Nous pouvons prendre l'exemple de l'affaire d'empoisonnement de Michelle de France, pour laquelle Edmond de Dynter nous raconte que "maistre Albert Didmaire, médecin ordinaire de madicte dame la duchesse", était présent pour examiner la duchesse et avait demandé au duc Antoine de Bourgogne d'appeler plusieurs autres médecins, dont Hermand de Kuyck et Jehan de Eele de Breda, eux aussi maîtres en médecine³¹⁰. Le terme "médecin ordinaire" nous montre donc que la duchesse, probablement comme les princes de son temps, avait son médecin personnel, sur qui elle pouvait compter pour ses soins, lorsqu'elle tombait malade. On remarque aussi qu'un médecin attitré d'un prince pouvait avoir de l'autorité sur les autres médecins grâce à sa relation privilégiée avec le prince et son entourage, puisqu' Albert Didmaire put faire venir les autres maîtres en médecine en demandant à Antoine de Bourgogne de les convoquer.

Michelle de France n'est pas la seule à avoir été visitée par des médecins dont on connaît le nom. En effet, de nombreuses années plus tôt, en 1408, le fils de Louis d'Orléans, que Jean Petit accusait d'avoir été empoisonné accidentellement par une pomme empoisonnée venant de son propre père, fut visité par deux physiciens, les maîtres Guillaume le Boucher et Jehan de Beaumont. Ce furent eux qui affirmèrent "que point il ne mourut par intoxication"³¹¹. Ce passage montre que, bien qu'on se méfiât de certains médecins, cela n'empêchait pas que l'on faisait confiance à leurs diagnostics.

³⁰⁹ ADAMS Tracy, « Agnès Sorel : une martyre politique ? », LECUPPRE Gilles et BILLORE Maïté (dir.), *Les Martyrs politiques (XII^e-XVI^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, s.p. (article à paraître).

³¹⁰ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter*, éd. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857, p. 746.

³¹¹ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., t. I, p. 231.

3.2. Les doctrines et diagnostics

Penchons-nous sur les diagnostics que faisaient les médecins, en commençant par voir sur quelles doctrines ils se basaient pour établir ces diagnostics. Idelette de Bures nous dit que les physiciens de Charles VI employaient souvent la théorie des humeurs d'Hippocrate de Cos. En effet, il y avait quatre humeurs : le sang, la phlegme, la bile jaune ainsi que la bile noire, et la bonne santé était due à l'équilibre de ces quatre humeurs, tandis que la maladie survenait lorsque ces humeurs étaient en déséquilibre. Ainsi, selon cette théorie, la folie du roi n'était pas due à un empoisonnement, mais était plutôt la conséquence d'un échauffement de la bile noire passant par le sang. L'origine de la maladie pouvait, suivant les points de vue, venir du diaphragme, qui aurait donc causé la frénésie, ou bien elle pouvait également venir des hypochondres, qui auraient entraîné l'hypochondrie. La base de la maladie était donc bien le cerveau, puisque la bile échauffée s'était répandue dans les ventricules avant d'attaquer les méninges. Cependant, Idelette de Bures nous indique également que les médecins sont plus intéressés par la théorie que par les faits, ce qui fait qu'ils avancent des causes purement hypothétiques pour expliquer la maladie du roi³¹². Cela explique donc pourquoi le doute subsistait encore après le diagnostic des médecins de Charles VI, à tel point que la plupart des individus pensaient que le roi avait été empoisonné ou ensorcelé.

Voyons maintenant quels furent, dans nos sources, les diagnostics posés par les médecins intervenus lors des différentes affaires d'empoisonnement, de Charles VI à Philippe de Saint-Pol. Au sujet de Charles VI, pour commencer, les médecins "prétendirent que ce qui avait troublé la raison du roi, c'était un épanchement de bile noire et échauffée, joint à la colère qu'il éprouvait de ne pas voir arriver assez vite ses gens de guerre"³¹³. Ce diagnostic correspond donc à la théorie des humeurs, et deux éléments nous l'indiquent : le fait que les médecins parlent de la bile noire, une des quatre humeurs, et le fait qu'ils mentionnent également la colère comme une des causes de la folie du roi. En effet, la colère est liée aux humeurs, car elle correspond à l'humeur "humide", à l'organe du foie ainsi qu'à la bile jaune, d'où peut découler la bile noire. La bile noire, quant à elle, correspond à l'humeur "sèche", à l'organe de la rate et au tempérament de la mélancolie. Le terme de "mélancolie" est important, car, selon la conceptions des anciens Grecs de l'Antiquité, sur laquelle une partie importante de la médecine du Moyen Âge se base, la mélancolie n'est pas un trait de caractère, mais plutôt un état pathologique. Or, parmi les maladies que ces médecins grecs liaient à un excès de bile noire, on trouve principalement les

³¹²DE BURES Idelette, *op. cit.*, p. 33-34.

³¹³*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. I.II, p. 23.

troubles mentaux ou touchant les facultés intellectuelles, c'est-à-dire aussi bien la mélancolie que la folie ou l'épilepsie³¹⁴. Dans le texte de Froissart, on dit justement que le roi, avant de partir vers la forêt du Mans, était mélancolique. En effet, Charles VI, avant son départ, "avoit esté durement traveillié de conseilier" et était "foible de chief petitement beuvant et mengant et près tous les jours en chaleur de fièvre et de chaude maladie". En plus de cela, il y avait eu la capture de son connétable Olivier de Clisson, "dont il estoit trop durement fort mérancolieux et son esperit tourblé et desvoyé et bien s'en perchevoient ses médechins". Après la crise du Mans, les médecins déclarèrent ainsi "que le roy dès grant temps avoit engendré ceste maladie", car il mangeait "si petitement à peines comme riens, et ne faisoit que penser et busier"³¹⁵. Selon les médecins, la mélancolie était donc un des principaux éléments déclencheurs de la maladie de Charles VI, vu que celle-ci était à l'origine de son excès de bile noire dans le sang, cette même bile noire étant responsable de sa folie. Aussi, nous avons déjà observé dans le chapitre précédent que le connétable Olivier de Clisson joua un rôle important dans les troubles de personnalité de Charles VI. En effet, le roi, durant ses périodes de folie, se prenait pour saint Georges, le saint patron de la chevalerie, alors qu'Olivier de Clisson, en plus d'être né, d'avoir été fait chevalier et d'être mort le jour de la Saint-Georges, était celui qui avait initié Charles VI à la chevalerie. On comprend donc pourquoi la capture de son connétable rendit le roi mélancolique, et aussi pourquoi cela fut probablement une des causes principales du déclenchement de sa folie.

Ce passage de Froissart nous informe également que le roi n'était pas le seul responsable de sa mélancolie, et donc de ses désordres mentaux, puisque ce sont en grande partie ses conseillers qui, à force de le solliciter, le rendirent dans cet état mélancolique.

La bile noire ainsi que la mélancolie sont donc les principales raisons invoquées par les médecins lors de la première crise de folie de Charles VI. Cependant, ces raisons ne suffisent rapidement plus, car les accès du roi finissent par revenir d'une façon répétitive. En effet, Michel Pintoin nous rapporte que les médecins qualifiaient la maladie du roi comme étant étrange et surprenante, car "il était dans toute la force et .dans toute la vigueur de la jeunesse, et les médecins assuraient que l'état de sa santé était très satisfaisant", mais cela ne l'empêchait pas de manifester "des signes de démence, et à se livrer à des extravagances tout-a-fait indignes de

³¹⁴JACQUES Jean-Marie, « La bile noire dans l'Antiquité grecque : médecine et littérature », *Revue des Études Anciennes*, t. C, n° 1-2, p. 218-223.

³¹⁵*Œuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 35.

la majesté royale"³¹⁶. Ainsi, Charles VI avait beau posséder une bonne forme physique et être en bonne santé, il tombait pourtant régulièrement en démence : pourquoi ? Certains se mirent à prétendre que Valentine Visconti, la seule femme qu'il reconnaissait dans sa folie, l'avait empoisonné ou ensorcelé. Cependant, le Religieux n'était pas de cet avis : "Pour moi, je suis loin de partager l'opinion vulgaire au sujet des sortilèges, opinion répandue par les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux; les médecins et les théologiens s'accordent à dire que les maléfices n'ont aucune puissance, et que la maladie du roi provenait des excès de sa jeunesse"³¹⁷. Michel Pintoin se rangea donc du côté des médecins, qui étaient, comme lui, des savants, prétendant que la maladie du roi venait des "excès de sa jeunesse" et non de maléfices. Mais qu'entendait-on par "excès de jeunesse" ? Deux interprétations seraient possibles : ou bien cela signifierait qu'il a trop travaillé et usé son corps, physiquement et mentalement, et que la folie ne serait donc qu'une conséquence de cet épuisement, ou bien il s'agirait d'une punition divine, et Dieu aurait donc puni les excès de jeunesse du roi. Nous explorerons ces deux points plus loin dans le texte. Notons aussi que, selon Gilles Lecuppre, la jeunesse était devenue, à partir des années 1380, une tare et un trait de personnalité négatif. En effet, sur base de la théorie des quatre humeurs, les jeunes garçons étaient chauds et humides, c'est-à-dire forts comme les hommes, mais également sensuels, paresseux et inconstants comme les femmes, ce qui pouvait les amener à prendre de mauvaises décisions et les pousser à faire des excès³¹⁸.

Après l'hypothèse de l'excès de jeunesse, les médecins se demandèrent si les accès de folie du roi ne venaient pas de l'influence de la lune : Charles VI tomberait-il en folie à chaque pleine lune ? On finit par constater que non, car en un an, "il retomba six fois en démence, soit à la nouvelle, soit à la pleine lune"³¹⁹. Le roi n'était donc pas un lunatique, car la lune n'avait aucun effet sur lui.

Une autre raison possible, invoquée par Guillaume de Harcigny, fut l'hérédité : selon ce médecin, "ceste maladie est venue au roy de trouble. Il tient trop de la moistour de la mère" et aurait conçu cette maladie par "foiblesse de chief et par incidence de trouble"³²⁰. Par "moisteur", le médecin faisait probablement référence au phlegme, et le tempérament phlegmatique correspond à l'humeur "froid" et à l'organe du cerveau³²¹. Or, la mère du roi, Jeanne de Bourbon,

³¹⁶*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.II, p. 87.

³¹⁷*Ibid.*, t. II, p. 403.

³¹⁸ LECUPPRE Gilles, « A Newcomer in Defamatory Propaganda: Youth (Late Fourteenth to Early Fifteenth Century) », SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014, p. 135-143.

³¹⁹*Ibid.*, p. 685.

³²⁰*Œuvres de Jean Froissart*, op. cit., t. XV, p. 47.

³²¹JACQUES Jean-Marie, op. cit., p. 223.

fut atteinte de maladie mentale à un moment de sa vie, mais elle finit par guérir, contrairement à son fils³²². Charles VI aurait donc hérité de la folie de sa mère, qu'il aurait déclenchée "par incidence de trouble", dans ce cas-ci par la venue du mystérieux personnage qui lui avait annoncé qu'il était trahi. En revanche, la consanguinité n'a rien à voir avec l'état du roi, car Charles VI ne présente, selon Françoise Autrand, qu'un faible taux de consanguinité³²³.

Plus d'une dizaine d'années plus tard, deux fils de Charles VI, Louis de Guyenne et Jean de Touraine, meurent de maladie, et à deux ans d'écart, l'un en 1415 et l'autre en 1417. Les médecins qui les visitèrent firent également leur diagnostic. Ainsi, on sait que "le duc de Guienne fut pris d'une violente dysenterie", compliquée d'une "fièvre pernicieuse"³²⁴, tandis que Jean de Touraine "succomba aux suites d'une fistule à l'oreille, qui en se fermant avait produit un abcès mortel"³²⁵. Intéressons-nous aux symptômes : la dysenterie est, au Moyen Âge, un "flux d'humeurs ou bien désordre intestinal accompagné de diarrhée"³²⁶. Ici, comme c'est l'intestin qui est concerné, cette dysenterie pourrait en fait avoir été causée par le poison, puisque celui-ci est ingéré par la cible et passe donc par l'intestin. Nous pourrions faire la même hypothèse pour la fièvre, puisque celle-ci n'était pas forcément naturelle et aurait pu avoir été causée par le poison. Quant à la fistule à l'oreille de Jean de Touraine, Élisabeth de Goerlitz avait eu elle aussi une fistule, mais sous l'aisselle. La fistule aurait pu être près de l'oreille, puisque la duchesse avait d'abord ressenti une douleur à cet endroit, mais ensuite cette douleur redescendit et atteignit l'aisselle, où se forma la fistule. Or, les rumeurs disaient également qu'Élisabeth de Goerlitz avait été empoisonnée, avant que les médecins ne viennent contrer celles-ci, et ce fut la même chose pour Jean de Touraine deux ans plus tard, qui présentait des symptômes semblables. Louis de Guyenne et Jean de Touraine furent-ils donc tous les deux empoisonnés, ou bien moururent-ils simplement de maladie ? Jean sans Peur, lui, prétendit, en 1418, par des lettres patentes, que les deux fils de Charles VI avaient été empoisonnés par les Armagnacs. Pour contrer cette propagande, le procureur du roi répondit que "lesdiz seigneurs, après leur mort, furent ouvers en presence de medecins et autres, et n'y avoit quelque signe d'empoisonnement, et ainsi a il esté rapporté devers la Court"³²⁷. Ce n'était pas la première fois

³²²AUTRAND Françoise, *op. cit.*, p. 297.

³²³*Ibid.*, p. 306.

³²⁴*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III.V, p. 587.

³²⁵*Ibid.*, t. III.VI, p. 59.

³²⁶Dysenterie, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMMME=dysenterie>, consulté le 15/10/2017.

³²⁷*Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435*, éd. TUETÉY Alexandre, t. I, Paris, Renouard, p. 32.

que les médecins permettaient de contrer des rumeurs lancées par Jean sans Peur, car en 1408, Jean Petit, dans sa *Justification* de l'assassinat réalisé par Jean sans Peur, prétendit que le fils de Louis d'Orléans fut empoisonné accidentellement par son propre père. À cela, l'abbé de Cerisy, qui plaida en faveur de Valentine Visconti plusieurs mois plus tard, rétorqua que "les médecins attesteront qu'il a succombé, non pas au poison, mais à une dysenterie"³²⁸.

Ainsi, les médecins, avec leurs compétences pour ouvrir les corps des personnes décédées, pouvaient déterminer si l'individu était mort de mort naturelle, de maladie ou d'empoisonnement³²⁹. Ils pouvaient donc facilement mettre fin à des rumeurs d'empoisonnement, mais aussi, à l'opposé, confirmer celles-ci, en déclarant que la personne était bien morte empoisonnée. Ce fut le cas pour le cardinal de Laon, qui "fut ouvert et trouva-on les poisons"³³⁰. Le cas de ce cardinal nous informe aussi que ce n'étaient pas que les princes qui étaient ouverts, puisqu'on le faisait pour toute personne dont la mort était suspecte. Dans une affaire d'empoisonnement, c'étaient les médecins qui étaient écoutés en priorité, puisque ceux-ci possédaient les connaissances nécessaires pour reconnaître les poisons. Nous en avons d'ailleurs un exemple dans l'affaire de Gaston de Foix : lorsque celui-ci, qui voulait empoisonner son père, fit tomber accidentellement sa bourse de poison à terre, celle-ci "fut levée par un des gens du Comte, et montrée aux physiciens et apoticaire, qui disoient que c'estoient tres mauvaises poisons"³³¹. Ce passage montre également qu'en cas de doute, on pouvait également faire appel à des apothicaires, qui s'y connaissaient encore mieux en matière d'empoisonnement, puisque c'est la dose des médicaments qui fait le poison.

Cependant, peut-on faire confiance au diagnostic des médecins, ou bien mentent-ils pour protéger le prince qu'ils servent, qui pourrait être un prince du camp adverse ? En cas de doute sur les dires des médecins, ceux-ci pouvaient réaffirmer leurs propos à l'aide d'un serment devant des témoins. C'est ce qu'il se passa lors de la maladie d'Élisabeth de Goerlitz, où les maîtres Albert Didmaire, Hermand de Kuyck et Jehan de Eele de Breda déposèrent un témoignage de leur visite de la duchesse "par leur moyen à ce sermentés et jurés, et sur les saintes escriptures". Ils déclarèrent ainsi que "tant que par son orine et par son sang ilz jugèrent qu'elle estoit plainne de épédimie"³³², et non de poison, contrairement à ce que les rumeurs prétendaient. C'est donc en jurant sur les saintes écritures que les médecins prouvaient que leurs dires étaient dignes de confiance. Cependant, rien ne garantissait totalement qu'ils disaient la

³²⁸*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. II.IV, p. 119.

³²⁹DEMAITRE Luke, *Medieval Medicine. The Art of Healing, from Head to Toe*, Santa Barbara, Praeger, 2013.

³³⁰*Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit., p. 377.

³³¹*Ibid.*, p. 382.

³³²*Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter*, op. cit., p. 746.

vérité, car ils pouvaient faire un faux serment, mais cela avait l'avantage de donner du poids à la déclaration. Ce passage nous montre également une des méthodes qu'avaient les médecins pour diagnostiquer la maladie d'un individu : ceux-ci pouvaient analyser le sang et l'urine du malade. Cependant, cette méthode était assez limitée, car on se contentait d'analyser la couleur, la fluidité, l'odeur ou encore la saveur du sang, et il en allait probablement de même pour l'urine³³³.

Passons au diagnostic de Michelle de France, qui eut lieu lors de la mort de la duchesse, en 1422. Lorsque celle-ci mourut, les médecins déclarèrent que ce qui avait causé sa mort était la mélancolie, survenue suite aux inquiétudes qu'avait la duchesse vis-à-vis de Philippe le Bon. En effet, elle craignait que son mari ne lui en voulût pour la mort de Jean sans Peur, puisqu'elle était la soeur de l'assassin, Charles VII. Les médecins conclurent donc "que mērancolye du cas advenu la mena à langueur par doute qu'elle forma contre elle, que son mary dès lors en avant ne la vist à regret ; et par ainsi la mort lui pouvoit estre naturelle et consonnant au vray"³³⁴. Ainsi, la mort de Michelle de France était naturelle car elle découlait de la mélancolie, qui à la fin du Moyen Âge était encore considérée comme un cas de pathologie, comme nous l'avions observé chez Charles VI. Cela veut donc dire que la duchesse avait, comme son père, une bile noire qui était la cause de sa mélancolie et donc de sa maladie. Michelle de France aurait-elle donc hérité de la mélancolie de Charles VI, tout comme celui-ci hérita probablement des troubles mentaux de sa mère ? C'est possible si on accepte la « mélancolie » comme maladie, mais cette raison à elle seule ne suffirait à éclaircir les raisons de la mort mystérieuse de la duchesse, c'est pourquoi le doute subsiste encore sur son potentiel empoisonnement.

Le dernier diagnostic que nous allons aborder est celui de Philippe de Saint-Pol, et il contient des éléments intéressants sur la façon dont les médecins identifiaient les causes de la maladie et autopsiaient le cadavre. En effet, Georges Chastellain nous relate que, le duc de Brabant, "après deux jours passés qu'on l'avoit monstré mort à tout le monde, comme de coustume est à tous les princes, il fut ouvert et visité en dedens ses entrailles par les phisiciens de l'université de Louvain, là où tous d'un commun accord et par certain jugement prononcèrent qu'en luy n'avoit poyson nulle, fors seulement vraye mort naturelle procédée d'excès vieux et

³³³COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *op. cit.*, p. 138.

³³⁴*Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, t. I, p. 341.

de forfaiture, et par lesquels il ne pouvoit nullement venir à longs jours"³³⁵. Sur les causes possibles de la mort du prince, l'auteur ajoute que "ce duc Philippe de Brabant avoit esté un prince fort vigoureux et robuste en son jeusne eage et homme de grant excès en pluseurs manières grevables au corps, non toutes à mettre en compte. Mais entre les autres moult avoit esté dur et efforcié jousteur, le plus roide de son temps; en quoy, par trop le quérir et continuer, il estoit apparant qu'il se pooit estre grevé dedens le corps et blessé tellement que ses jours pouvoient estre avancés devant leur terme"³³⁶.

Ainsi, dans cet extrait, on peut voir qu'il était devenu courant d'ouvrir les corps des princes dont la mort était suspecte, puisque ce fut aussi le cas des deux fils de Charles VI, eux aussi suspectés d'avoir été empoisonnés. Les mots "d'un commun accord" nous indiquent aussi que les médecins étaient plusieurs à analyser le corps et à établir un diagnostic, avant de rendre le verdict final : cela diminuait donc le risque d'erreurs mais aussi de mensonges. Notons aussi que, comme ce fut le cas pour le diagnostic de Charles VI, les médecins déclarent que la maladie est due aux "excès vieux", qu'on peut appeler "excès de jeunesse", ainsi qu'à la "forfacture", c'est-à-dire aux méfaits, mauvaises actions et péchés du prince³³⁷. Cela signifie donc qu'à cette époque, la médecine et la théologie sont encore étroitement liées, puisque les médecins eux-mêmes pensent que la maladie peut être due aux péchés du malade. Cependant, les fautes ne sont pas les seules raisons invoquées, puisque Philippe de Saint-Pol, comme Charles VI, avait épuisé son corps avant de tomber malade. En revanche, les deux princes n'affaiblirent pas leur corps de la même manière, puisque Charles VI l'usa mentalement, tandis que Philippe de Saint-Pol l'usa physiquement. En effet, le duc de Brabant était un "dur et efforcié jousteur", la joute étant un "combat sportif et festif entre deux chevaliers"³³⁸, ce qui l'avait "grevé dedens le corps et blessé" au point qu'il en tomba malade et mourut. Georges Chastellain n'est pas le seul chroniqueur à nous rapporter cette raison, puisque Enguerrand de Monstrelet déclare également que, lors de la mort du duc de Brabant, il "fut dit par aucuns maistres en médecine, dont il fut visité, qu'il estoit mort de sa mort naturelle par les excès qu'il avoit fais en sa jonesce, tant en joustes, comme en autres choses"³³⁹. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, on pensait donc vraisemblablement que les excès de toutes sortes, qu'il s'agisse d'excès physiques, sexuels ou encore de péchés ou crimes, avaient de graves répercussions sur l'espérance de vie des fauteurs.

³³⁵*Ibid.*, t. II, p. 75.

³³⁶*Ibid.*, t. II, p. 72.

³³⁷*Forfaiture*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=forfaiture>, consulté le 15/10/2017.

³³⁸*Joute*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=joute>, consulté le 15/10/2017.

³³⁹*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. IV, p. 400.

Ceux-ci pouvaient donc tomber malade voire mourir s'ils avaient dépassé les limites que leur corps, et plus généralement la nature, leur imposait.

Un autre élément important du diagnostic de Philippe de Saint-Pol est qu'il nous apporte des informations sur les progrès de la médecine, notamment dans la version du récit que nous donne Edmond de Dynter. En effet, au sujet du duc de Brabant, l'auteur nous informe, en langue latine, que "corpus ipsius anathomizari per medicos et chirurgicos", ce qui veut dire que le corps du duc fut analysé par des médecins et chirurgiens. Ceux-ci examinèrent plusieurs organes : "corde, hepate, pulmone, splene, stomacho et ceteris intestinis", autrement dit le cœur, le foie, les poumons, la rate, l'estomac et les intestins. Après avoir observé les entrailles du corps du prince, les médecins et chirurgiens "non invenerunt aliquam substantiam nec aliquod signum intoxicacionis vel alicujus veneni toxici medici et chirurgici anathomizantes", ce qui veut dire qu'ils ne trouvèrent aucun signe d'intoxication ni aucun autre venin toxique. Après ces observations, "prout propriis eorum juramentis propterea a se prestitis affirmaverunt"³⁴⁰, c'est-à-dire qu'ils affirmèrent leur jugement en ayant prêté serment.

Grâce à une édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* de Prosper de Barante, dans laquelle on trouve des notes de bas de page écrites par M. Marchal, on possède une traduction en français de l'extrait latin relatif à l'autopsie de Philippe de Saint-Pol. Voici la traduction donnée par la note infrapaginale de Marchal, qui nous servira de résumé : "On disait que le duc avait été empoisonné, parce que les spasmes d'estomac étaient tres-aigus. On appela les médecins de l'Université fondée quatre ans auparavant à Louvain; ils firent des consultations avec les médecins ordinaires du duc qui vinrent de Bruxelles ; ils reconnurent que les fréquents vomissements provenaient d'un ulcère à l'estomac". Ils avaient pu faire ce diagnostic après avoir ouvert le corps du prince pour l'examiner. En effet, "on fit l'autopsie de son corps, par ordre des Etats de Brabant et en présence de plusieurs députés. Les médecins et les chirurgiens examinèrent le coeur, les poumons, l'estomac, les intestins; ils ne trouvèrent aucune trace de poison, mais ils reconnurent un ulcère entre deux membranes de l'estomac. Ils attestèrent leur déclaration par serment"³⁴¹.

De nombreux éléments sont à souligner dans ce récit d'autopsie. D'abord, les organes inspectés par les médecins nous indiquent ce que ceux-ci suspectent être la cause de la maladie : la rate

³⁴⁰Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, op. cit., p. 498.

³⁴¹DE BARANTE Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, enrichie de notes par M. Marchal, conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, chevalier de la Légion d'Honneur*, t. III, Bruxelles, N.-J. Gregoir, V. Wouters et Cie, 1839, p. 225-226.

correspond à l'organe de la bile noire, ce qui fait que parmi les causes possibles, nous retrouvons encore la mélancolie, qui fut une des causes des maladies de Charles VI et de Michelle de France. Cependant, la mélancolie n'est visiblement pas la cause de la mort de Philippe de Saint-Pol, puisque les médecins ne remarquent rien de spécial par rapport à cet organe. L'estomac, qui est aussi analysé, nous montre également que les médecins vérifient que le prince n'est pas mort d'une intoxication, et ils concluent que ce n'est pas le cas, puisque c'est en réalité un ulcère qui est la cause des vomissements du duc. Mais cet ulcère aurait-il été causé par un empoisonnement, ou bien serait-il plutôt la conséquence des excès du duc ? C'est difficile à dire, et même si les médecins sont plutôt favorables à la seconde hypothèse, le doute subsiste. Un autre organe visité est le foie, car une hypothèse serait que le prince aurait succombé à cause des excès de la boisson, ce qui ne semble pas être le cas ici. Ainsi, Philippe de Saint-Pol, comme Charles VI, serait tombé malade à cause des excès de sa jeunesse, bien que dans le cas du duc de Brabant il s'agisse plutôt d'une maladie physique et non d'une maladie mentale.

Le fait que l'autopsie soit faite sur l'ordre des États de Brabant et en présence des députés nous montre que l'accusation d'empoisonnement, même s'il ne s'agit que de rumeurs, est prise au sérieux, à tel point que le gouvernement lui-même ordonne aux médecins d'autopsier le corps du défunt. On ne fait d'ailleurs pas tout à fait confiance à ces médecins, puisque ceux-ci doivent ouvrir le corps en présence des députés, pour que ces témoins soient là pour vérifier par eux-mêmes la véracité des propos tenus par les médecins, et ainsi éviter toute fausse déclaration de leur part. Ajoutons à cela que les médecins, même après avoir autopsié en présence de témoins, doivent en plus faire leur déclaration par serment, pour appuyer leurs propos, comme ce fut le cas pour les médecins d'Élisabeth de Goerlitz. Cela veut-il donc dire que l'on se méfie toujours des médecins, même si ceux-ci sont indispensables pour les soins et diagnostics ? Pas tout à fait, car les princes ont également leurs médecins personnels : les médecins de Louvain qui vinrent examiner Philippe de Saint-Pol le firent "avec les médecins ordinaires du duc", ce qui montre que le duc de Brabant avait ses propres médecins privés, tout comme Élisabeth de Goerlitz avait un "médecin ordinaire". On se méfie donc des médecins, mais cela n'empêche pas que les princes aient leurs propres médecins, ainsi que leurs propres serviteurs et domestiques. La méfiance à l'égard des médecins se rapproche donc de celle qu'il y a vis-à-vis des serviteurs, puisque les serviteurs et médecins partagent tous la vie privée du prince, et pourraient donc plus facilement l'empoisonner après avoir gagné sa confiance. Il y a tout de même une différence entre les serviteurs et médecins, puisque ces derniers sont des hommes de science et savent facilement reconnaître, voire fabriquer du poison : ils peuvent donc représenter un danger supplémentaire, comme maître Renaud Fréron, qu'on soupçonna d'avoir empoisonné

Charles VI.

Un dernier élément à souligner nous donne une information centrale sur le développement de la médecine à la fin du Moyen Âge : il s'agit des médecins de l'Université de Louvain, à propos desquels on nous dit que leur université fut fondée "quatre ans auparavant", soit en 1426. Ainsi, la médecine commençait peu à peu à être enseignée dans les Pays-Bas bourguignons. Selon Vern Leroy Bullough, la médecine devint un sujet reconnu grâce à l'université. En effet, même dans les universités où la médecine n'était une discipline que sur papier, cela eut pour effet de donner à la médecine une base puissante et solide sur laquelle celle-ci pouvait se développer. De plus, le programme académique de la plupart des universités de médecine était le même, peu importe le nombre d'étudiants, puisqu'il y avait un accord général sur ce que le physicien bien entraîné devait connaître à la fin de son cursus, bien qu'il y eût quelques variations régionales. Cependant, comme la médecine s'implanta de plus en plus dans les facultés de l'université, il y eut une distinction grandissante entre les médecins qui avaient eu une formation universitaire et ceux qui n'en avaient pas. Une partie de cette distinction entre les universitaires et non-universitaires était due à la différence de point de vue sur la médecine, c'est-à-dire à la différence entre la médecine considérée comme étant une discipline théorique et celle vue comme étant une discipline empirique. Cela aboutit à une séparation entre la médecine et la chirurgie, cette dernière étant surtout vue comme de l'artisanat. Ainsi, les physiciens de l'université finirent par négliger la pratique de la chirurgie et par affirmer que leurs connaissances théoriques les rendaient qualifiés pour superviser tous les chirurgiens³⁴².

Même si nous n'en sommes qu'au début de la formation des médecins dans l'affaire de Philippe de Saint-Pol, le texte d'Edmond de Dynter indique déjà une distinction entre les médecins et les chirurgiens. En effet, l'auteur nous informe que le corps du duc fut autopsié "per medicos et chirurgicos" : cela veut-il donc dire que les médecins et chirurgiens ont visité les entrailles de Philippe de Saint-Pol l'ont fait en complémentarité l'un de l'autre, avec leurs apports respectifs, les uns avec leurs savoirs théoriques et les autres avec leurs savoirs pratiques ? Ou bien, au contraire, le corps a-t-il été autopsié par les chirurgiens sous la supervision des médecins ? Il est difficile de la savoir, car le texte ne précise rien à ce sujet. Nous pourrions alors voir ce qu'en disent les autres auteurs qui relatent la visite du corps du duc, c'est-à-dire Georges Chastellain et Enguerrand de Monstrelet. Le premier nous déclare que Philippe de Saint-Pol "fut ouvert et visité en dedens ses entrailles par les phisiciens de l'université de Louvain", tandis que le second dit que le duc de Brabant fut examiné "par aulcuns maistres en médecine". Ainsi, chez ces deux

³⁴²BULLOUGH Vern Leroy, *The Development of Medicine as a Profession*, New York, S. Karger, 1996, p. 81-82.

auteurs, il n'est donc pas fait mention des chirurgiens, et dans le texte de Georges Chastellain, l'accent est même mis sur la formation des médecins, puisque l'auteur précise qu'ils viennent de l'Université de Louvain. Que signifie cette absence de référence aux chirurgiens ? Est-ce une volonté de montrer que les médecins de l'université, grâce à leurs connaissances, ont plus d'expertise, et donc d'exclure les chirurgiens, dont le travail est surtout manuel ? Ou bien est-ce au contraire une volonté de la part des auteurs d'englober les médecins et chirurgiens, pour montrer leur complémentarité ? La raison la plus probable est que ces deux autres chroniqueurs sont moins savants qu'Edmond de Dynter, et s'y connaissent donc moins en médecine. Ces chroniques nous montrent cependant que la médecine est peu à peu devenue une profession à la fin de la période médiévale. Ainsi, selon Bullough, le développement de l'université fut la clef de la professionnalisation de la médecine. En effet, les médecins, durant le Moyen Âge, développèrent des connaissances importantes qui étaient inconnues pour la population, étant donné que celles-ci étaient écrites en latin et étaient acquises seulement après un long apprentissage. Une fois que la médecine établit une base solide sur ses institutions d'éducation telles que l'université, elle fut capable d'inclure d'autres sciences, comme la pharmacologie ou encore la toxicologie, des domaines d'expertise utiles pour la détection du poison³⁴³. Un autre exemple qui illustre bien cette formation de plus en plus poussée des médecins est celui de Guillaume de Harcigny, le médecin de Charles VI qui avait l'habitude de faire de nombreux voyages pour étendre ses connaissances médicales, et un des pays qu'il visita fut l'Italie, où la plupart des universités médicales étaient localisées³⁴⁴.

3.3. Les remèdes

Comme nous l'avons vu, les médecins avaient l'habitude d'établir des diagnostics sur leur patient, pour voir si les causes de sa maladie étaient naturelles ou avaient été provoquées, notamment par du poison. Avaient-ils également des remèdes contre les maux du prince, et si oui, que prescrivaient-ils ? Les médecins avaient effectivement des remèdes contre certaines maladies, et, dans nos sources, nous en avons des premiers exemples pour le cas de Charles VI. Idelette de Bures nous indique que, lors des crises de folie du roi, les médecins prescrivirent des conduites qui découlaient du bon sens. Ainsi, ils demandèrent à l'entourage de Charles VI d'être vigilant, bienveillant, discret, prudent et de ne pas trop contenir le roi. Quant à Charles VI, les médecins lui recommandèrent une bonne hygiène, des jeux et exercices physiques ainsi

³⁴³*Ibid.*, p. 108.

³⁴⁴*Ibid.*, p. 74.

que le calme et le repos. En ce qui concerne la chirurgie, il n'y eut que très peu d'interventions pour le roi, mis à part des saignées pour purger le sang et une "purgation de la tête" faite par Dupré, un "excellent médecin" originaire de Lyon qui avait peut-être, selon Idelette de Bures, voulu inciser le cuir chevelu du roi pour tenter de trouver le grain responsable de sa folie. Qu'en est-il des médicaments ? Nous avons peu de précisions sur ceux qui furent donnés au roi, mais probablement qu'il s'agissait la plupart du temps de sédatifs végétaux, comme l'ellébore. Or, cette plante était réputée pour être vénéneuse, c'est pourquoi les médecins et apothicaires devaient avoir peur d'être accusés d'empoisonnement, comme ce fut le cas de Renaud Fréron. Enfin, de manière générale, il est difficile de dire si les traitements ont fait en sorte que les épisodes de crise aiguë disparaissent presque totalement³⁴⁵. Idelette de Bures nous pose donc les questions suivantes : les effets secondaires auraient-ils fait en sorte que le roi devienne passif, se soumette facilement à toute suggestion et y obéisse, bien qu'il eût toujours ses sentiments et facultés intellectuelles ? Ou bien s'agit-il d'une évolution naturelle venue peu à peu ? On ne peut pas répondre à ces questions, mais cela montre bien les raisons qui incitaient l'entourage du prince à se méfier des médecins, car ceux-ci pouvaient prescrire de faux remèdes, voire du poison.

Cependant, les conseils et prescriptions des médecins étaient aussi précieux, et les auteurs nous le prouvent plusieurs fois dans les sources. En effet, c'est "d'après le conseil d'un habile médecin" qu'on parvint à laver le roi, à le raser et lui faire changer de vêtements, à l'aide d'individus qui s'étaient déguisés. Le manque d'hygiène qu'avait le roi aurait d'ailleurs pu lui causer de graves problèmes, car il avait sur lui des poux "qui auraient fini par pénétrer jusque dans l'intérieur des chairs, si le médecin n'eût imaginé l'expédient dont nous venons de parler"³⁴⁶. Les conseils des médecins sont donc indispensables, voire salvateurs, et ceux qui refusent de les suivre risquent parfois leur vie, comme ce fut le cas de Louis de Guyenne. En effet, lorsque celui-ci tomba malade, il fut d'abord atteint d'une dysenterie, mais "comme il refusa, pendant cette indisposition, d'observer aucune des prescriptions de ses médecins, le mal se compliqua d'une fièvre pernicieuse, à laquelle il succomba"³⁴⁷. C'est donc le refus du dauphin de France de suivre les instructions de ses médecins qui causa sa perte, ce qui montre l'importance de ceux-ci.

Un dernier exemple d'intervention des médecins que nous pouvons citer est celui qui eût lieu lors de la maladie d'Élisabeth de Goerlitz, où les médecins de celle-ci la "firent saingnier, et

³⁴⁵DE BURES Idelette, *op. cit.*, p. 34.

³⁴⁶*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 349.

³⁴⁷*Ibid.*, t. III.V, p. 587.

puis y mirent plusieurs autres remèdes à ce convenables"³⁴⁸. Mais à quoi servaient les saignées ? Au Moyen Âge, les médecins faisaient des saignées sur le corps du patient pour évacuer la part du sang infecté, notamment si le patient était atteint de la peste. Parfois, la saignée pouvait aussi servir comme moyen d'évacuation du poison, mais cela était considéré comme peu efficace, car, lorsqu'on est empoisonné, c'est toute la masse sanguine qui est atteinte, et il est donc inutile d'évacuer une petite partie du sang. C'est donc là qu'est la différence entre la peste et le poison : la première peut être soignée avec la saignée, tandis que le second ne le peut pas³⁴⁹. Cela constituait donc une preuve supplémentaire que la duchesse n'avait pas été empoisonnée, mais était plutôt atteinte d'une épidémie, puisque, si elle avait été empoisonnée, les saignées n'auraient pas suffi à la guérir. Le poison est donc encore plus redoutable que la peste, car, lorsqu'il pénètre dans l'organisme, c'est tout le sang qui est atteint, et pas seulement une partie. Notons également que le mot "convenables" nous montre encore une fois que les médecins sont capables de trouver des remèdes convenables, et donc appropriés, pour soigner et sauver la vie de la duchesse. Ainsi, bien que les médecins puissent inspirer la méfiance par leurs connaissances sur la nature et le corps, et donc sur les méthodes d'empoisonnement, leurs conseils sont tout de même essentiels dans la vie de la cour.

3.4. Les limites de la médecine médiévale

Bien que nous ayons vu jusqu'à présent que les recommandations des médecins pouvaient être précieuses au Moyen Âge, la médecine avait également ses limites, et nous en avons de nombreux exemples à l'époque de Charles VI. En effet, dès la première crise de folie du roi, lorsque celui-ci perdit connaissance, les physiciens qui l'examinèrent "le jugèrent mort sans remède"³⁵⁰. Lorsque le roi retrouva la santé, puis retomba plusieurs fois dans la démence, "diverses fois les physiciens du Roy furent assemblez, et autres physiciens mandez de divers pays. Mais n'y on sçavoit trouver ny la cause de la maladie, ny la forme comment on la pourroit guarir"³⁵¹. Froissart ajoute d'ailleurs à ce sujet que "si n'estoit nuls médechins, ne surgiens qui l'en sceussent conseiller, ne qui y peussent pourvoir de remède. Aucuns s'estoient bien avanchiés et vantés que ils le gariroient et metteroient en ferme santé mais, quant ils avoient tout emprins et labouré, ils ouvroient en vain car la maladie du roy ne se cessoit ne pour pryères, ne pour médechines, jusques à tant que elle avoit prins tout son cours. Les aucuns comme arioles

³⁴⁸*Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, op. cit., p. 746.*

³⁴⁹COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *op. cit.*, p. 139-140.

³⁵⁰*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit., p. 389.*

³⁵¹*Ibid.*, p. 395.

devisoient et adevinoient sus leur entente pour mieulx valloir, sus la maladie du roy, et mettoient outre, quant ils veoient que leur labeur estoit nul que le roy estoit empoisonné et enherbé"³⁵². Ainsi, de nombreux individus, parmi lesquels se trouvaient des médecins, mais aussi des harioles, c'est-à-dire des devins ou sorciers³⁵³, s'étaient vantés de pouvoir guérir le roi, mais personne n'était parvenu à le soigner. Des sorciers prétendirent même que le roi était empoisonné, ce qui devait ajouter foi aux rumeurs qui couraient au sujet des causes de la maladie de Charles VI. On avait en effet permis à des sorciers de tenter de guérir le roi, comme nous le verrons plus loin, car aucun remède ne marchait, que ce soient les prières ou médecines. Cela avait probablement amené la population à se poser les questions suivantes : le roi était-il atteint d'un mal incurable, ou bien retombait-il constamment dans la folie à cause des poisons que lui administrait son entourage, comme le prétendaient les sorciers ? C'est difficile à dire, mais le fait qu'on en vienne à demander aux sorciers de soigner le roi montre bien que la médecine, même si elle avait fait des progrès et qu'elle était peu à peu reconnue comme une science, notamment grâce son l'enseignement progressif à l'université, avait aussi ses limites, puisque les médecins de Charles VI avaient du mal à savoir ce dont le roi était atteint et comment le guérir.

4. Les remèdes spirituels

4.1. Prières et processions

Ces points faibles de la médecine amenèrent les membres du clergé à prendre la relève et à tenter, à leur tour, de soigner le roi, non pas par des remèdes thérapeutiques, mais plutôt par des remèdes spirituels. Dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis, Michel Pintoin, selon Bernard Guenée, n'hésite pas à montrer que les médecins ne comprennent rien au mal du roi et que leurs remèdes sont inefficaces. En effet, l'auteur n'hésite pas par exemple à souligner que Renaud Fréron, le médecin qui avait été banni par Charles VI, fut plus riche qu'aucun autre médecin. Ainsi, selon Bernard Guenée, la folie du roi entraîna un conflit important entre les médecins et les gens d'Église, et les médecins sortirent perdants³⁵⁴. Il n'est donc pas étonnant que Michel Pintoin adresse ces critiques aux médecins, car il est lui-même membre du clergé.

³⁵²*Œuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 352.

³⁵³Hariole, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=hariole1>, consulté le 15/10/2017.

³⁵⁴GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, De Boccard, 1999, p. 278-279.

L'exemple de Renaud Fréron n'est d'ailleurs pas la seule critique que le Religieux adresse à la médecine, car celui-ci signale à plusieurs reprises l'impuissance des médecins face à la maladie du roi et l'initiative du clergé, qui décide de faire des prières et processions pour que Dieu veuille bien rendre la santé au roi. Ainsi, en 1393, le Religieux nous dit que "le clergé, voyant que les remèdes humains étaient impuissants contre cette étrange maladie, adressa au ciel, au milieu des larmes et des sanglots, de ferventes prières pour la conservation d'une vie si précieuse"³⁵⁵. Un an plus tard, en 1394, les membres du clergé continuèrent à agir, car "lorsqu'ils virent que l'état du roi empirait, et que la violence du mal ne cédait pas aux remèdes humains, ils prirent la pieuse résolution d'avoir recours au souverain médecin, à Jésus-Christ". Pour cela, ils firent des litanies à des heures fixes ainsi que des processions avec les représentations des saints³⁵⁶. Enfin, pour la troisième fois, en 1396, "le clergé, voyant que les remèdes humains n'apportaient aucun soulagement à ce mal, et que le roi était toujours dans le même état, résolut d'implorer l'assistance divine". Pour demander l'aide de Dieu, le roi, suivi d'une foule pieuse, porta d'église en église les reliques des saints, et les religieux de Saint-Denis firent une cérémonie qui ne s'était pas renouvelée depuis 1239³⁵⁷.

Quelques éléments sont à souligner dans ces passages. D'abord par "remèdes humains", Michel Pinton veut faire référence aux remèdes des médecins, et ceux-ci se révèlent être impuissants et inefficaces contre le mal dont souffre le roi. C'est donc pour cela qu'interviennent des membres du clergé, dont des religieux de Saint-Denis, que l'auteur cite pour se mettre en valeur. Notons que Saint-Denis est aussi le patron des rois de France et est également le lieu où ceux-ci sont enterrés. Les membres du clergé veulent donc réussir là où la médecine a échoué, c'est-à-dire soigner le roi, car si les remèdes humains sont inutiles, c'est que le corps doit être touché par un mal contre lequel il existe peu de remèdes, comme le poison, voire un maléfice. Mais les prières peuvent-elles sauver du poison ? Oui, et Michel Pinton nous en donne même la preuve avec l'exemple de Pierre de Vécuse, qui avait été empoisonné et présentait les mêmes symptômes que Charles VI. En effet, en 1397, Pierre de Vécuse, à cause de son empoisonnement, "avait éprouvé des douleurs si cruelles, que les médecins avaient désespéré de sa guérison et déclaré qu'il était perdu sans ressource". Cependant, après plus d'un an de souffrances et de maux variés, il avait été miraculeusement guéri, et "s'il avait échappé à tant de dangers, il le devait, dit-il, aux mérites de saint Denys, auquel il n'avait cessé de se

³⁵⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit., t. I.II, p. 17.*

³⁵⁶*Ibid., p. 91.*

³⁵⁷*Ibid., p. 403.*

recommander"³⁵⁸. Remarquons dans ces passages que Michel Pintoin, non seulement cite encore l'impuissance des médecins face aux maux de leur patient, mais valorise une nouvelle fois l'ordre de Saint-Denis. Fait-il aussi par là une référence indirecte à Charles VI, puisque le saint dont il est question est le saint patron de la royauté ? C'est fort possible, car, comme nous l'avons observé, les maux de Pierre de Vécuse sont semblables à ceux du roi.

Michel Pintoin n'est pas le seul à nous signaler les nombreuses actions du clergé, car Jean Juvénal des Ursins nous en parle également. Il nous relate ainsi que, en 1393, "l'on fit partout processions, bien dévotes oraisons, et prières pour la santé du Roy, car autre remède on ne trouvoit". Lorsque le roi guérissait, "disoit-on que c'estoit par le moyen des prières et oraisons qu'on avoit faites, et qui de jour en jour se faisoient"³⁵⁹. En 1395, lorsque le roi accumulait les périodes de crise et de rémission, "n'y trouvoit-on remède sinon prier Dieu. Et estoit belle chose et piteuse des dévotions, qu'avoient toutes gens. Et faisoit-on aumosnes à églises, Hostels-Dieu, et pauvres gens"³⁶⁰. Il faut noter que Juvénal, dans ses propos, est bien plus neutre que le Religieux, car il ne dévalorise pas la médecine et déclare que, si on faisait de nombreuses prières, processions, oraisons et aumônes, c'était surtout car on ne trouvait pas d'autres remèdes. À l'inverse de Michel Pintoin, il ne présente donc pas les membres du clergé comme des sauveurs venus remédier au manque d'efficacité des médecins, mais plutôt comme un dernier recours.

Idelette de Bures note également que le roi était allé en 1394 au Mont Saint-Michel, en compagnie de ses médecins. Plus tard, en 1399, des moines de Citeaux avaient amené à Paris un suaire, à propos duquel ils prétendaient, selon le Religieux, qu'il avait appartenu à Jesus Christ. Un grand nombre d'individus atteints de démence auraient d'ailleurs été guéris au contact du suaire. Le roi se mit alors à prier durant neuf jours devant ce suaire, mais sans grands résultats, ce qui fait que les moines allèrent donc transférer le suaire chez les Bernardins. Michel Pintoin déclara ensuite qu'il n'avait jamais rencontré un seul témoin des miracles qui se seraient produits, car, selon Idelette de Bures, il était sceptique ou non content de la concurrence. Il ajouta d'ailleurs que les moines étaient rentrés dans leur pays "avec beaucoup d'argent"³⁶¹. Le fait que des médecins aient accompagné le roi au Mont Saint-Michel montre que la médecine de l'époque elle-même croyait aux effets de la prière, car, comme nous le verrons, on pensait, au Moyen Âge, que la maladie pouvait avoir des causes spirituelles. Le deuxième passage, celui

³⁵⁸*Ibid.*, p. 473.

³⁵⁹*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 395.

³⁶⁰*Ibid.*, p. 404.

³⁶¹DE BURES Idelette, *op. cit.*, p. 35.

parlant du suaire, nous montre également que les membres du clergé pouvaient avoir les mêmes défauts que les médecins, car les moines, comme Renaud Fréron, partirent avec une bonne somme d'argent. Les guérisseurs, qu'il s'agisse de ceux qui utilisent des remèdes humains ou ceux qui emploient des remèdes spirituels, peuvent donc tous les deux abuser de la crédulité du roi et du peuple pour amasser des richesses.

4.2. Un châtiment divin

Nous avons vu que la population, ainsi que le roi lui-même, faisaient de nombreuses prières et processions, en espérant que celles-ci aient un effet guérisseur. Mais pour quelles raisons pensait-on que ces prières pouvaient guérir le roi ? Était-ce car on pensait que le roi était empoisonné ou ensorcelé, et que donc seul Dieu pouvait le sauver ? Ou bien pensait-on que la maladie avait une autre origine ? Michel Pintoin nous donne la réponse : à propos de la maladie du roi, il nous rapporte que certains "disaient que c'était un fléau envoyé par Dieu, qui châtie ceux qu'il aime"³⁶². En effet, Jean Juvénal des Ursins, en 1397, nous précise à ce sujet que "couroient divers langages entre le peuple, en disant que la maladie du Roy estoit punition divine pour les grandes exactions qui se faisoient sur le peuple, sans rien en employer au fait de la chose publique"³⁶³. Cela voulait-il donc dire que Louis d'Orléans, ainsi que son associée, la reine Isabeau de Bavière, avec les nombreux impôts qu'ils imposaient au peuple, étaient responsables de la colère divine qui s'abattait sur le roi ? Cette hypothèse qu'avait formulé une partie de la population est intéressante, car cela excluait donc la théorie selon laquelle le roi aurait été empoisonné par le duc d'Orléans ou la reine. En revanche, on accuse toujours les deux mêmes individus d'être responsables de la maladie du roi, donc les habitants du royaume, même s'ils sont divisés sur les causes de la maladie du roi, se rejoignent sur un point : les responsables sont Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière, qui ont pris les rênes du gouvernement et puisent dans l'argent de la population pour s'enrichir. Cela veut donc probablement dire que les accusations d'empoisonnement qui les visaient n'étaient qu'une façon de les attaquer et ternir leur image. Ajoutons d'ailleurs que le Religieux de Saint-Denis était fortement influencé par la propagande bourguignonne.

Mais Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière étaient-ils les seuls coupables, ou bien le roi était-il lui aussi responsable de sa maladie ? Michel Pintoin formule une hypothèse à ce sujet, en disant au sujet du roi que "les appétits charnels auxquels il se livrait, dit-on, contrairement aux

³⁶²*Chronique du Religieux de Saint-Denis, op. cit.*, t. I.II, p. 23.

³⁶³*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 411.

devoirs du mariage, ne lui permettaient pas de douter qu'il n'eût hérité de la malédiction qui avait frappé le premier homme et sa race perverse". De plus, le Religieux ajoute que Charles VI "se mêlait aussi trop souvent aux tournois et autres jeux militaires, dont ses prédécesseurs s'abstenaient dès qu'ils avaient reçu l'onction sainte"³⁶⁴.

Mais pourquoi pensait-on que la cause de la maladie était en fait une punition divine ? Car, selon Mirko Grmek, au Moyen Âge, la population pensait que les causes de la maladie pouvaient avoir une origine magique, comme une possession du démon ou une punition de Dieu. Ainsi, malgré le fait que les médecins et savants rationnalistes critiquaient ces croyances populaires, la plupart des individus ainsi qu'un grand nombre de guérisseurs adhéraient à la croyance ancienne selon laquelle la maladie avait pour origine une souillure ou une transgression. La maladie était donc vue comme la punition d'une faute, et le meilleur remède pour la guérir était la pratique purificatoire. Pour les membres du clergé, il ne s'agissait pas seulement d'une faute, mais aussi d'un péché, ce qui culpabilisait encore plus le malade, qui devait alors se confesser en plus de faire des rites purificateurs. Ainsi, pour les gens du Moyen Âge, les événements corporels avaient tous une signification spirituelle, vu que le corps et l'âme étaient étroitement liés. Pour les médecins médiévaux, la maladie était donc surtout le résultat d'un désordre moral, et celle-ci était apparue dans le monde à cause du péché originel et de la perte de l'immortalité du corps, lorsqu'Adam et Eve furent expulsés du paradis terrestre. Après cette expulsion, la maladie serait donc devenu l'état normal du genre humain³⁶⁵. Cela explique donc pourquoi le Religieux disait que Charles VI, à cause des aventures avec les femmes qu'il avait eues en-dehors du mariage, avait "hérité de la malédiction qui avait frappé le premier homme et sa race perverse" : cela faisait référence au fait que la maladie venait du péché originel et que le roi, par ses péchés, était tombé malade. Les excès sexuels du roi n'étaient d'ailleurs pas son seul péché, puisqu'il participait également aux tournois et jeux militaires. Or, Philippe de Saint-Pol, qui fut lui aussi suspecté d'avoir été empoisonné, était également réputé pour être un grand amateur des joutes, c'est-à-dire des tournois de chevalier, et on qualifiait cela d'excès de jeunesse. Cela voulait donc dire que, pour une partie de la population, Charles VI et Philippe de Saint-Pol n'étaient pas tombés malades à cause du poison, mais plutôt à cause de leurs excès de jeunesse. La cause de leur maladie n'était donc pas un empoisonnement, mais une punition divine pour leurs deux fautes communes, celle de ne pas avoir respecté leurs engagements du mariage et celle de trop s'adonner aux tournois populaires. Philippe de Saint-Pol n'avait en effet pas accepté la demande que Philippe le Bon lui avait faite, celle d'épouser quelqu'un d'autre que

³⁶⁴*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.I, p. 567.

³⁶⁵GRMEK Mirko D. (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. I, Paris, Seuil, 1995, p. 225-226.

Yolande d'Anjou, car la maison d'Anjou était alliée au roi de France, qui avait fait assassiner Jean sans Peur. Le duc de Brabant n'eut cependant pas le temps de se marier, car il tomba malade et mourut peu de temps avant la célébration, "par quoi le mariage demoura rompu, non pas par entendement d'homme, mais fait à croire par ordonnance divine"³⁶⁶. Philippe de Saint-Pol n'était donc pas mort empoisonné par Philippe le Bon, mais plutôt par la volonté de Dieu, qui avait voulu le punir pour avoir en quelque sorte trahi son cousin en s'alliant à une maison ennemie. Que faisait-on alors, pour tenter de faire pardonner les fautes du roi et obtenir une guérison divine ? En-dehors des prières, processions et pèlerinages dont nous avons déjà parlé, il y eut également des mesures de conduite. En effet, Michel Pintoin nous raconte qu'en 1394, lorsque le roi était de nouveau retombé dans la démence, "les docteurs faisaient des sermons au peuple; ils excitaient leurs auditeurs, autant qu'il leur était possible, à réformer leur conduite et à mettre un terme à leurs excès, afin d'obtenir, par un retour à de meilleurs sentiments et par un sincère repentir, que Dieu eût pitié du roi"³⁶⁷. La réforme des conduites n'était d'ailleurs pas la seule mesure purificatoire, puisque les blasphèmes furent encore plus sévèrement punis, que la prostitution et les jeux de hasard furent interdits et que la reine vint même jusqu'à expulser les Juifs de la cour, qui se réfugièrent chez le Pape à Avignon. Selon Idelette de Bures, Françoise Autrand, dans sa biographie de Charles VI, montre que la population considère la folie du roi comme une punition divine du non-respect des mœurs ainsi que du luxe de la cour, en opposition à la grande pauvreté du peuple. La souffrance rapproche donc le roi des habitants de son royaume, et il est même associé au Christ³⁶⁸.

La colère divine ne se manifeste pas seulement par la maladie du roi, mais aussi par les phénomènes météorologiques tels que les orages. En effet, le Religieux, en 1404, signale que, "pendant que la ville était agitée par les orages violents et terribles dont j'ai parlé plus haut, le roi n'avait pas cessé d'être malade"³⁶⁹. Pour Michel Pintoin, il est clair que Dieu manifeste sa colère non seulement par la maladie du roi, mais aussi par les orages. On a donc ici l'image d'un Dieu sévère qui, en punissant la personne du roi, punit également tout le royaume, car c'est le roi qui est censé gouverner, ce qui n'est plus le cas depuis ses crises de folie. Tout cela témoigne surtout de la lecture moralisante des événements par un vieux moine.

³⁶⁶*Œuvres de Georges Chastellain, op. cit., t. II, p. 72.*

³⁶⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit., t. I.II, p. 91.*

³⁶⁸DE BURES Idelette, *op. cit.*, p. 36.

³⁶⁹*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit., t. III.V, p. 39.*

4.3. L'impuissance du clergé

Ces remèdes purificateurs prônés par les membres du clergé eurent-ils un effet bénéfique pour le roi ? Au départ, Michel Pintoin garde espoir et voit chaque rétablissement du roi comme un succès de ces prières et processions. Ainsi, en 1393, il nous relate que "Dieu exauça enfin, dans sa miséricorde infinie, les vœux et les prières qu'on lui adressait; il daigna sauver le roi et le rendre à l'amour de son peuple. Trois jours après, le roi recouvra la santé et l'usage de la raison"³⁷⁰. Dans ce passage, on voit bien que le roi est associé au Christ, puisqu'il retrouve la raison trois jours plus tard, et ces souffrances le rapprochent de "l'amour du peuple". Un an plus tard, lorsque le roi avait resombré dans la folie et que les membres du clergé faisaient des sermons au peuple sur la dissolution des mœurs, "Le Tout-Puissant, qui avait fait attendre les effets de sa miséricorde depuis le mois de juin jusqu'à la fin de janvier, daigna enfin exaucer du haut des cieux les ferventes prières des habitants du royaume ; le roi entra en convalescence et recouvra pleinement la santé"³⁷¹. En 1396, enfin, lorsque le roi était à nouveau retombé dans la démence et que les religieux de Saint-Denis avaient fait une cérémonie pour son rétablissement, "Dieu jeta du haut du ciel un regard de miséricorde sur la France ; il accueillit les vœux qu'on lui adressait de toutes parts, et rendit la santé au roi vers le commencement du mois de février"³⁷².

Nous pouvons ainsi remarquer, dans tous ces passages que nous avons cités, qu'il y a à chaque fois le même schéma qui se répète : le roi tombe malade, puis les médecins tentent de le soigner mais leurs remèdes se révèlent impuissants, jusqu'à ce que les membres du clergé interviennent à l'aide de leurs prières et guérissent le roi par la grâce de Dieu. Cependant, ces rétablissements du roi sont de courte durée, car aussitôt Charles VI guérit qu'il retombe peu de temps après dans la folie. Cela a pour conséquence que Michel Pintoin, après 1397, année lors de laquelle il signale le miracle de Saint-Denis, où Pierre de Vécuse fut guéri durablement de la même maladie que le roi et à l'aide de prières, ne fait presque plus allusion aux prières et guérisons divines. Cela veut donc dire que jusqu'en 1397, le Religieux gardait encore un espoir de la guérison du roi, en citant entre autres les prières et processions du clergé, ainsi que l'épisode de Pierre de Vécuse, mais qu'après cette année, il n'y crut plus vraiment : les remèdes spirituels étaient eux aussi impuissants.

³⁷⁰*Ibid.*, t. I.II, p. 23.

³⁷¹*Ibid.*, p. 91.

³⁷²*Ibid.*, p. 403.

5. Les remèdes magiques

5.1. Arnaud Guillaume

Qu'est-ce qui pouvait donc rendre la santé au roi, si ni les remèdes humains et ni les remèdes spirituels ne fonctionnaient ? Et pourquoi rien ne fonctionnait : était-ce car le roi était empoisonné ou ensorcelé ? Face à ces questions et à l'impuissance des précédents remèdes, les gens de la cour se résolurent à faire appel à des sorciers. Cela commença en 1394, lorsqu'ils amenèrent un sorcier, Arnaud Guillaume, "qui se disait habile dans l'art de la magie et se vantait de pouvoir guérir le roi d'un seul mot". À son sujet, Michel Pintoin nous précise qu' "il était toujours vêtu très simplement, menait une vie solitaire et se macérait le corps par des jeûnes et des veilles, comme les Pères de l'Église", mais uniquement "dans l'intérêt de sa profession". Le Religieux ajoute qu'en plus d'être peu instruit, cet homme avait toujours en sa possession un livre, *Smagorad*, qui avait été donné par Dieu à Adam et qui, selon ses dires et selon les témoignages des gens de savoir, lui donnait "un pouvoir absolu sur les quatre éléments et sur tous les objets qu'ils renferment". De plus, "Arnaud Guillaume affirma plusieurs fois à la reine et aux grands du royaume qu'on avait ensorcelé le roi, et que les auteurs de ce maléfice travaillaient de toutes leurs forces à empêcher le succès de sa guérison. S'il arrivait que le roi fût un peu mieux une heure qu'une autre, il l'attribuait impudemment à Dieu et à son art"³⁷³. Cependant, "les docteurs, les professeurs et les membres du clergé réprouvaient les forfanteries de ce misérable"³⁷⁴.

Ainsi, selon le sorcier Arnaud Guillaume, si aucun des remèdes ne fonctionnait, c'était parce que le roi était ensorcelé. Or, selon le Religieux, les docteurs et membres du clergé ne le croyaient pas, et ce ne fut d'ailleurs pas la seule fois que l'auteur montra son désaccord par rapport aux croyances à la magie, car lorsque la rumeur accusa Valentine Visconti d'être responsable de la folie du roi, à l'aide de poisons et sortilèges, Michel Pintoin déclara que "les médecins et les théologiens s'accordent à dire que les maléfices n'ont aucune puissance"³⁷⁵. Remarquons que le Religieux met sur le même plan les médecins et théologiens, car il s'agit dans les deux cas d'hommes de savoir, bien qu'il s'agisse des deux seules fois où il est d'accord avec les médecins. Notons aussi que le Religieux voit d'un mauvais œil le fait que le sorcier s'adonne aux mêmes pratiques que les gens de l'Église, car il le fait non pas pour le bien de son âme, mais uniquement pour servir ses intérêts et mieux tromper son entourage. En effet, s'il est

³⁷³*Ibid.*, p. 89.

³⁷⁴*Ibid.*, p. 91.

³⁷⁵*Ibid.*, p. 403.

vêtu pauvrement et pratique le jeûne, cela le rend plus proche du peuple et ce dernier lui fait donc plus facilement confiance.

Qu'arriva-t-il à Arnaud Guillaume par la suite ? Le Religieux ne le précise pas, mais nous trouvons plus d'informations à ce sujet dans la version de Jean Juvénal des Ursins, qui parle également de ce sorcier. L'auteur nous raconte ainsi qu'un jour, alors que le roi n'en était qu'au début de sa maladie qu'on ne parvenait pas à guérir, "il vint à Paris un meschant homme, lequel à proprement parler estoit sorcier. Et se vanta que qui le voudroit laisser faire qu'il guariroit le Roy". Cependant, comme certains se méfiaient de lui, "on fit parler à luy, et trouva-t'on que c'estoit un trompeur. Et de luy fut faite punition telle qu'au cas appartenoit"³⁷⁶. Que voulait dire l'auteur lorsqu'il déclarait qu'on fit parler le sorcier ? S'agissait-il d'un simple interrogatoire ou bien l'avait-on torturé ? Et quelle punition lui fit-on subir : la peine réservée aux traîtres et trompeurs, ou bien celle réservée aux sorciers ? Dans les deux cas, il s'agit d'une peine de mort, mais pour la trahison, on emploie la décapitation, tandis que pour la sorcellerie, on utilise le bûcher, comme nous le verrons pour Poinson et Briquet. Si les deux hypothèses principales sont exactes, c'est-à-dire si Arnaud Guillaume a bien été torturé puis condamné à mort, cela veut dire qu'il aurait peut-être eu la même procédure judiciaire que celle réservée aux empoisonneurs, et que nous avons déjà observée dans d'autres affaires, où le suspect était à chaque fois arrêté, soumis à la torture puis condamné à mort après ses aveux. Cependant, Juvénal des Ursins n'est pas très fiable, il serait donc difficile de confirmer ces hypothèses.

5.2. Les deux augustins

En 1398, comme le roi ne guérissait toujours pas durablement, on résolut de le soigner "par tous les moyens possibles, licites ou illicites". Pour cela, "messire Louis de Sancerre, maréchal de France, avait envoyé des marches de Guienne à Paris deux sorciers qui passaient pour fort habiles en médecine et en magie. Ils allaient souvent trouver le duc de Bourgogne, et lui soutenaient avec assurance que la maladie du roi n'était pas naturelle, et qu'elle provenait de maléfices extérieurs"³⁷⁷. Remarquons que ce n'est pas la première fois que le Religieux qualifie la magie comme étant un moyen illicite de guérison, opposé à la médecine, un moyen licite, car reconnu. En effet, au sujet de la venue d'Arnaud Guillaume quatre ans plus tôt, l'auteur avait déjà dit que "les gens de la cour, vivement affligés des extravagances du roi et de ses souffrances

³⁷⁶*Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 395.

³⁷⁷*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 543.

cruelles, cherchaient à l'en délivrer par tous les moyens licites ou illicites"³⁷⁸. Il faut donc comprendre que ce n'est qu'exceptionnellement qu'on décide de faire appel aux sorciers et à leurs remèdes magiques, car habituellement, on se méfie de la magie et on préfère faire confiance aux hommes de science, les médecins. Mais pourquoi se méfie-t-on de la magie ? Tout simplement car elle est associée au démon, comme nous le verrons dans l'affaire suivante, celle de Poinson et Briquet. Notons aussi que c'est le maréchal de France lui-même qui décide d'envoyer ces deux sorciers, ce qui montre que, même si on se méfie de la magie au Moyen Âge, on croit tout de même en ses vertus. Les médecins doivent en revanche voir d'un mauvais œil les remèdes magiques, car les sorciers, avec leurs connaissances obscures, peuvent faire de la concurrence à la médecine traditionnelle. On dit même au sujet des deux sorciers qu'ils sont "fort habiles en médecine et en magie", ce qui montre que la médecine et la magie pouvaient être liées, tout comme la médecine et les croyances religieuses l'étaient également. Le fait qu'il y avait, encore à cette époque, de nombreuses croyances liées aux pratiques magiques, nous montre qu'il devait donc être assez fréquent de soupçonner quelqu'un d'avoir été ensorcelé ou empoisonné, comme c'est le cas ici avec les deux augustins. Un dernier élément à noter, tout aussi important, est la mention du fait que les deux sorciers "allaient souvent trouver le duc de Bourgogne" : cela voulait-il donc dire que ces deux personnages étaient des associés du duc de Bourgogne, qui les avait engagés dans le but de nuire au royaume, et donc au duc d'Orléans, qui le gouvernait lors des absences du roi ? Nous avons des indices dans la suite du récit. En effet, sur le conseil des deux sorciers, on fit arrêter et jeter en prison Merlin Joly, le barbier qui avait coiffé le roi la veille, ainsi que le concierge de l'hôtel du duc d'Orléans. À ce sujet, Michel Pintoin nous déclare que, "quoiqu'il ne faille pas ajouter foi à la sorcellerie, beaucoup de personnes espérèrent qu'on pourrait par ces gens-là connaître la vérité au sujet du maléfice dont on ne doutait point que le roi ne fût victime, et se réjouirent de leur arrestation. Les deux sorciers assuraient qu'on pouvait par le simple attouchement faire tomber quelqu'un en démence, et le bruit courait qu'on avait vu plusieurs fois ce barbier seul et à une heure suspecte près du gibet de Paris. On soupçonnait qu'il y prenait de quoi opérer des sortilèges ou faire du poison"³⁷⁹. Ce passage montre deux caractéristiques principales du poison, c'est-à-dire le fait qu'il s'agit d'un crime des familiers et de proximité. En effet, un des principaux suspects est le barbier du roi, et il est soupçonné de l'avoir empoisonné par le toucher, donc au contact de la peau. Il est d'ailleurs courant que les serviteurs des princes soient soupçonnés d'être les auteurs d'un empoisonnement, comme nous l'avons remarqué dans les affaires d'Élisabeth de Goerlitz, de

³⁷⁸*Ibid.*, p. 89.

³⁷⁹*Ibid.*, p. 543.

Michelle de France ou encore de Philippe de Saint-Pol. Or, dans cette affaire de Charles VI, le second suspect est le concierge de l'hôtel du duc d'Orléans, ce qui montre que l'accusation d'empoisonnement ne vise pas forcément à nuire en priorité à l'accusé, mais à celui qu'il sert, dans ce cas-ci Louis d'Orléans. Cette accusation vise donc à nuire à la réputation du duc d'Orléans, ennemi politique de Jean sans Peur : c'est un indice supplémentaire qui indiquerait que les deux sorciers seraient en fait des complices du duc de Bourgogne, et auraient accusé le concierge pour ternir indirectement la réputation de Louis d'Orléans. Notons aussi que la dernière phrase nous indique une fois de plus le lien étroit entre la magie et la sorcellerie, puisque le barbier du roi serait allé près des gibets pour avoir de quoi réaliser ses poisons et sortilèges.

Dans la suite de son récit consacré aux deux augustins, le Religieux ajoute que ceux-ci prétendaient "que par une faveur spéciale du ciel ils avaient la science infuse, et pouvaient commander aux démons et aux éléments". Cependant, ils n'étaient pas pris au sérieux par tout le monde, car "les apothicaires de Paris désapprouvaient et tournaient en ridicule leurs prescriptions, et les malades n'en éprouvaient aucun soulagement". En outre, ils prétendaient qu'ils étaient au courant de vols secrets, en accusant des innocents, mais à chaque fois que les gens de la cour retrouvaient les objets volés, ils découvraient que les deux augustins étaient eux-mêmes les auteurs de ces vols. Enfin, au sujet de Charles VI, les deux sorciers "répétaient sans cesse que sa maladie était produite, non par des causes naturelles, mais accidentellement, par des maléfices extérieurs. Ils se vantaient de pouvoir connaître les auteurs d'un si grand crime à l'aide de la magie et par l'intermédiaire du diable, qui est l'ennemi de la vérité; ils portèrent l'insolence jusqu'à poursuivre de leurs injustes calomnies l'illustre prince monseigneur Louis, duc d'Orléans, qui était si dévoué au roi son frère"³⁸⁰.

Dans ces extraits, nous pouvons constater de nombreuses similitudes avec l'affaire d'Arnaud Guillaume, le premier sorcier qui avait tenté de soigner le roi. En effet, les deux augustins, comme Arnaud Guillaume avant eux, en plus d'employer des remèdes magiques, c'est-à-dire des moyens illicites, pour tenter de guérir le roi, prétendaient qu'ils étaient de grands savants, qu'ils pouvaient contrôler les quatre éléments et que la maladie du roi provenait de maléfices. Mais quels étaient ces quatre éléments et quelle était leur importance ? Les quatre éléments en question étaient l'eau, le feu, l'air et la terre : ils avaient été introduits par Aristote puis repris dans la théorie des humeurs, où ils étaient associés à chacune des quatre humeurs³⁸¹. Ainsi, l'eau

³⁸⁰*Ibid.*, p. 663.

³⁸¹JACQUES Jean-Marie, *op. cit.*, p. 223.

correspondait au phlegme, le feu à la bile jaune, l'air au sang et la terre à la bile noire. Cela veut donc dire qu'en se vantant de pouvoir contrôler les quatre éléments, les sorciers prétendaient faire mieux que les médecins en résolvant le problème à la base, c'est-à-dire en contrôlant la terre, l'élément associé à la bile noire, cette dernière étant responsable de la mélancolie, et donc de la maladie du roi. Cependant, les apothicaires se moquaient des prescriptions de ces sorciers, car les malades qui essayaient les remèdes de ceux-ci ne se portaient pas mieux. Les sorciers avaient probablement prescrit à plusieurs malades des remèdes médicamenteux à base de plantes aux vertus magiques, et le fait que l'opinion des apothicaires suffise à discréditer ces remèdes montre que la pharmacologie, et de manière plus générale, la médecine, devenaient des sciences de plus en plus reconnues. Cela indique donc que la médecine, grâce à son enseignement et à sa professionnalisation progressifs, étendit son autorité aux autres spécialisations, comme la pharmacologie, science liée de près aux poisons.

Ce passage nous montre aussi une des raisons principales pour lesquelles on se méfiait des sorciers au Moyen Âge : ceux-ci exerçaient leur art "par l'intermédiaire du diable". On peut donc mieux comprendre pourquoi l'accusation de sorcellerie était une accusation grave à cette époque, car la magie était généralement associée au diable, et la peine principale contre la sorcellerie était le bûcher, car le feu purifie. Ce fut d'ailleurs la peine prononcée contre les deux sorciers de l'affaire de sorcellerie suivante.

Enfin, cet extrait est intéressant car il donne un troisième indice de la possible implication du duc de Bourgogne dans cette histoire. En effet, cette fois les deux sorciers ne se contentent pas d'accuser un simple complice du duc d'Orléans, mais ils vont droit au but et déclarent que Louis d'Orléans lui-même cause la maladie du roi à l'aide de maléfices. Selon Françoise Autrand, le duc d'Orléans avait justement la réputation d'être intéressé par les sciences occultes, voire de les pratiquer, à tel point que certains "le tenaient pour sorcier" et que Jean Petit l'avait même accusé d'avoir utilisé la magie noire et le poison pour tenter d'anéantir le roi. L'épouse du duc, Valentine Visconti, fut elle-même suspectée à plusieurs reprises d'avoir ensorcelé ou empoisonné Charles VI³⁸². Ainsi, comme les sorciers étaient également connus pour s'y connaître en matière de potions et breuvages magiques ou empoisonnés, il n'est pas étonnant que le duc d'Orléans et son épouse aient été accusés d'user aussi bien des maléfices que des empoisonnements à l'encontre du roi. Il ne s'agissait bien sûr que de rumeurs, mais qui était à l'origine de celles-ci ? Était-ce Philippe le Hardi, qui ne supportait pas que son rival profite de l'absence du roi pour gouverner à sa place ? Si oui, était-ce également lui qui avait demandé

³⁸²AUTRAND Françoise, *op. cit.*, p. 372-373.

aux deux augustins d'accuser ouvertement Louis d'Orléans d'ensorceler Charles VI ? Michel Pintoin ne le précise pas mais le sous-entend probablement, puisqu'il n'a pas hésité à dire que les deux augustins se rendaient chez le duc de Bourgogne. Le Religieux n'en dit pas plus, car durant cette période, il soutenait surtout le camp bourguignon. Jean Juvénal des Ursins, en revanche, n'hésite pas à dire que les deux sorciers ont été envoyés par Jean sans Peur, comme nous le verrons dans un prochain extrait, et ce n'est pas étonnant, car cet auteur favorise le camp adverse, celui d'Orléans.

Comme ces deux sorciers inspiraient la méfiance et menaient, selon le Religieux, une vie de débauche, "ils furent arrêtés et mis en prison. Forcés d'avouer la vérité, ils déclarèrent enfin qu'ils avaient méchamment imaginé un si détestable mensonge, qu'ils étaient idolâtres, invocateurs de démons, apostats et sorciers. Leur procès fut instruit par de savants personnages, des jurisconsultes et des théologiens". Il fut alors décidé qu'ils seraient démis de leurs fonctions religieuses, après quoi ils seraient condamnés à mort. Une fois les deux augustins dépouillés des ordres sacrés lors d'une cérémonie de dégradation, "on livra les deux criminels aux sergents du prévôt de Paris". Ceux-ci leur rasèrent la tête, puis les emmenèrent dans les villes, où, à chaque carrefour, le héraut lisait à haute voix la liste de leurs fautes. Arrivés au lieu d'exécution, "les deux apostats obtinrent qu'on leur donnât un prêtre, et après s'être confessés longuement, ils furent décapités. Le bourreau planta leurs têtes au bout de deux piques et les plaça dans un endroit élevé; leurs membres furent coupés en morceaux et suspendus au-dessus des principales portes de la ville. Leur tronc fut porté au gibet. C'est ainsi que ces deux misérables expièrent leurs iniquités, et servirent d'exemple aux traîtres et aux malfaiteurs"³⁸³.

Dans ces derniers extraits de la version du Religieux, nous pouvons voir de nouveaux liens entre cette affaire et celle d'Arnaud Guillaume, puisque ce précédent sorcier était lui aussi un ecclésiastique. En revanche, il y a une grande différence, car Arnaud Guillaume n'était pas membre du clergé, tandis que les deux augustins, eux, l'étaient : c'était donc encore pire, car ils utilisaient des remèdes magiques alors que la magie était interdite par l'Église, qu'ils étaient censés représenter. Aussi, le fait que les deux sorciers soient accusés d'être des invocateurs de démons indique encore la croyance selon laquelle la magie était fortement liée au diable et donc réprimée par l'Église. En effet, Françoise Autrand nous dit que, l'année où Louis d'Orléans était soupçonné de pratiquer la magie, deux femmes avaient été condamnées au bûcher par le Châtelet de Paris. Jean Juvénal, qui avait été consulté en tant qu'expert, avait d'ailleurs déclaré

³⁸³*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit., t. I.II, p. 663.*

qu'il ne suffisait pas de les mettre au pilori avec une mitre en papier indiquant "Je suis ensorcelleresse", mais qu'il fallait les condamner à mort³⁸⁴. Cela nous montre donc que les pratiques magiques étaient fortement réprimées par l'Église, ce qui fait que l'accusation de sorcellerie, tout comme celle du poison, pouvait être une arme efficace pour nuire à un ennemi politique, en lui mettant les membres du clergé à dos.

Il faut également remarquer que, dans le procès, il y eut aussi bien les savants laïcs que des ecclésiastiques, et par là le Religieux met encore les hommes de science et les membres du clergé sur un pied d'égalité. On peut également se rendre compte que les sorciers sont souvent des clercs, et, selon Julien Véronèse, cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'anciens membres du clergé devenus hérétiques après avoir réalisé des rituels magiques, la magie étant un art occulte lié au diable. Ces sorciers cherchent ainsi à usurper le rôle des prédicateurs, en pervertissant les pratiques religieuses. En effet, ceux-ci font des prédications aux princes sur la magie, la divination ainsi que les superstitions, et profitent de leur crédulité pour leur proposer des services, comme des sorts de guérison dans le cas d'Arnaud Guillaume. Les ecclésiastiques, à l'inverse, axent surtout leurs sermons sur les vices et vertus³⁸⁵.

Enfin, une chose importante à constater est que la procédure judiciaire réservée aux deux augustins est fortement similaire à celle qu'on emploie contre les empoisonneurs. En effet, les deux sorciers furent arrêtés, mis en prison, torturés puis livrés après leurs aveux aux sergents du prévôt de Paris. C'est d'ailleurs ce dernier qui condamna à mort les principaux instigateurs de l'affaire des empoisonnements des puits et fontaines, et c'est également lui qui arrêta la femme suspectée d'avoir empoisonné son premier mari, Jean le Charton. Le prévôt de Paris joue donc un rôle essentiel dans les affaires d'empoisonnement ou de sorcellerie, puisque c'est lui qui arrête et condamne à mort les coupables. Ensuite, les deux coupables de sorcellerie sont exposés en public, où on lit à haute voix leurs méfaits, ce qui montre que la justice doit être publique pour servir d'exemple et être crainte. En est-il de même pour les coupables des affaires d'empoisonnement : sont-ils eux aussi exposés en public, avec la liste de leurs crimes ? Les sources que nous utilisons ne le précisent pas, mais cela ne veut pas dire que ce ne fut pas le cas pour les criminels du poison condamnés à mort. La peine réservée aux deux sorciers, c'est-à-dire la décapitation suivie de l'écartèlement, est également similaire à celle que subirent les coupables des crimes de poison, comme Jean Delstein, Jehan Vander Vliet et Gilles de Potelles. Il s'agit donc d'un crime de lèse-majesté, où les coupables sont exécutés en public pour servir

³⁸⁴AUTRAND Françoise, *op. cit.*, p. 372.

³⁸⁵VÉRONÈSE Julien, « Jean sans Peur et la « fole secte » des devins : enjeux et circonstances de la rédaction du traité Contre les devineurs (1411) de Laurent Pignon », *Médiévales*, n°40, 2001, p. 113-132., ici p. 128.

d'exemple dissuasif, aussi bien dans l'affaire de ces deux sorciers que dans celle des empoisonnements princiers. Mais pourquoi s'agit-il de lèse-majesté dans le cas des augustins ? Car, dans les affaires d'empoisonnement, la raison était que les coupables avaient tenté d'empoisonner, comme Jean Delstein ou Gilles de Potelles, voire avaient empoisonné et assassiné un prince, comme Jehan Vander Vliet, responsable de la mort de Jean de Bavière. Quelle était donc le crime des sorciers, à part celui d'avoir profané l'Église en se livrant à des pratiques magiques et en invoquant des démons ? Nous pourrions trouver la réponse dans la version du récit que Jean Juvénal des Ursins nous donne.

Juvénal introduit d'abord brièvement les deux personnages dans un paragraphe consacré à l'année 1397, où il signale que "vinrent deux Augustins à Paris qui s'offroient à guarir le Roy. Et demanderent plusieurs choses à faire les remèdes et n'y voulut-on rien espargner"³⁸⁶. Dans le récit de l'année suivante, il s'étend un peu plus sur ces deux individus, précisant qu'il "leur furent baillées toutes les choses qu'ils vouloient et demandoient et eurent bien grande finance". Cependant, ils ne profitèrent pas éternellement des richesses de la cour, car un jour, ceux-ci "mirent la main à la personne du Roy, et comme l'on dit luy firent aucunes incisions au chef, et comme il fut trouvé, mirent le Roy en grand danger de le faire mourir piteusement. Et pource furent pris et emprisonnez, interrogez et questionnez. Et pour abreger, confessèrent qu'ils ne s'y cognoissoient. Et y eut plusieurs notables gens assemblez, tant d'eglise que lais, lesquels conclurent qu'ils seroient degradez, et qu'ils auroient les testes coupées"³⁸⁷.

Ainsi, les deux augustins ont été condamnés à mort non seulement car ils pratiquaient la magie, mais aussi car leur remède, c'est-à-dire l'incision à la tête, avait mis en danger la vie du roi. Cependant, un médecin lyonnais avait également incisé le cuir chevelu du roi quelques années plus tôt, en 1394, et, même si ce remède s'avéra inefficace, il n'y eut aucune poursuite contre ce médecin, à l'inverse des deux sorciers, qui furent décapités puis écartelés. Cela montre donc la confiance qu'inspirent les médecins, car, pour une même action, le savant lyonnais est remercié, tandis que les deux augustins sont condamnés à mort. Cela s'explique probablement par le fait que la médecine devient à cette époque une science de plus en plus reconnue grâce à son enseignement, tandis que la magie est vue comme un art obscur en lien avec la démonologie. Cela n'empêche en revanche pas que l'on fasse appel aux services des sorciers si les remèdes humains se révèlent inefficaces, et ces sorciers peuvent même recevoir une "bien grande finance" comme les médecins expérimentés, et ce sans avoir été formés à l'université.

Cette version de Juvénal indique aussi, comme celle du Religieux, le lien entre la procédure

³⁸⁶ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 411.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 414.

judiciaire des sorciers et celle des empoisonneurs, puisqu'on y retrouve l'arrestation, la mise en prison, la question ou torture, puis le procès et la peine de mort. Nous voyons en outre que ce sont les membres du clergé et les laïcs qui décident ensemble de la peine des deux individus. Cela s'explique par le fait que l'affaire concerne deux membres d'un ordre religieux, celui des augustins, et que l'Église préfère s'adresser à la justice séculaire pour régler le cas des deux apostats. En effet, les membres de l'Église ne sont censés s'occuper que des sanctions spirituelles, tandis que les juges laïcs doivent se charger des sanctions matérielles.

À la fin de son récit de l'événement, Juvénal ajoute une information importante : "Et disoient aucuns, que lesdits Augustins se disoient au duc d'Orléans et que par haine que le duc de Bourgogne avoit audit duc d'Orleans, il leur avoit fait faire et procuré ce qui fut fait. A cause que le duc d'Orléans avoit fait brusler un nommé maistre Jean de Bar, qui estoit nigromancien et invocateur de diables et estoit au duc de Bourgogne. Et disoit-on que pour les envies, qui estoient entre lesdits deux ducs, diverses choses se faisoient"³⁸⁸. Ce passage fait référence à un événement qui s'était produit en 1398, où un magicien nommé Jean de Bar avait été condamné au bûcher après avoir échoué à guérir Charles VI. Philippe le Hardi était le responsable de cette affaire, mais fut disculpé par Jean de Bar, qui, dans sa confession, prétendit avoir envoûté le duc³⁸⁹.

Ainsi, selon la rumeur, les augustins auraient déclaré qu'ils avaient été envoyés par le duc d'Orléans, alors qu'en fait ils auraient été des complices de Philippe le Hardi, qui leur aurait demandé d'agir et de parler de la sorte. Et Philippe le Hardi aurait élaboré ce plan car Louis d'Orléans aurait fait brûler un invocateur de démons, nommé Jean de Bar, qui aurait été au service du duc de Bourgogne. S'agirait-il donc d'un complot orchestré par le duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans, ou bien ne serait-ce qu'une simple rumeur propagée par le camp adverse, celui d'Orléans, pour ternir l'image de Philippe le Hardi ? Car nous savons que Jean Juvénal des Ursins est partial et qu'il privilégie souvent le camp d'Orléans, il aurait donc pu inventer ces accusations pour donner l'image d'un duc de Bourgogne prêt à tout pour s'emparer du pouvoir, y compris s'aider d'un nécromancien puis de deux sorciers qui auraient mis en danger la vie du roi lui-même. À l'opposé, nous avons Louis d'Orléans, qui est montré en quelque sorte comme le maître de la situation, voire le sauveur du royaume, puisqu'il brûla Jean de Bar et que ce fut sous son gouvernement que les deux apostats furent décapités et écartelés. Notons également que, dans la version de Juvénal, les accusations de sorcellerie qui visent le

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 415.

³⁸⁹ VÉRONÈSE Julien, *op. cit.*, p. 113-132., ici p. 116.

duc de Bourgogne sont exactement les mêmes que celles qui visèrent la personne du duc d'Orléans plusieurs années plus tard, dans la *Justification* de Jean Petit. En effet, cette accusation nous est relatée dans les textes de Michel Pintoin et d'Enguerrand de Monstrelet, et nous allons utiliser la version de Michel Pintoin, qui nous donne un bon résumé du discours. L'auteur nous apprend ainsi que Jean Petit, dans sa *Justification*, déclara que Louis d'Orléans, pour hâter la mort du roi, avait fait venir en secret, plusieurs années auparavant, "un religieux apostat avec un chevalier, un écuyer et un valet, et leur a remis une épée, un couteau et un anneau, pour les consacrer ou plutôt pour les exécrer, s'il est permis de le dire, au nom du démon". Pour cacher leurs actions maléfiques aux yeux de la population, ils se rendirent dans le château de Montjoie. À partir de là, "l'apostat se rendit sur une montagne voisine avant le lever du soleil, et ayant fait un cercle d'acier autour de lui, il commença ses invocations". Une fois ces invocations terminées, deux démons, nommés Herman et Astramon, apparurent devant l'apostat, qui leur rendit des honneurs divins, "selon les préceptes de la magie", puis leur remit les objets en leur demandant de les consacrer et de les mettre dans le cercle. Ensuite, l'apostat et ses compagnons "dépendirent le cadavre d'un voleur, lui mirent l'anneau dans la bouche, et l'y laissèrent quelque temps. Après lui avoir ouvert le ventre avec l'épée, ils rendirent lesdits objets au duc, en lui assurant qu'il pourrait obtenir par leur vertu tout ce qu'il désirait. Ils lui remirent aussi un os de l'épaule dudit pendu, sur lequel ledit apostat avait écrit avec son sang certains noms diaboliques". Le duc porta longtemps ce talisman autour du cou, et il fit d'ailleurs exiler sans jugement un chevalier qui était arrivé à le lui enlever. Les seigneurs de la cour et habitants du royaume furent effrayés par cette condamnation, mais personne n'osa accuser en public Louis d'Orléans, "bien que chacun murmurât en secret du maléfice auquel le duc avait eu recours"³⁹⁰.

Il y a de nombreux éléments à relever dans cette histoire. D'abord, on peut voir que le religieux, comme les deux augustins de l'autre affaire de sorcellerie, est un apostat, c'est-à-dire un religieux qui a renié ses vœux ou un chrétien qui a abandonné sa foi³⁹¹. Dans les deux affaires, nous avons donc à chaque fois un ou plusieurs religieux qui, par leurs pratiques magiques, rompent avec l'Église, car celles-ci sont liées au démon. Nous voyons donc bien une fois de plus le lien entre la magie et le diable, puisque, aussi bien dans l'histoire racontée par Jean Petit que dans le cas de Jean de Bar et des deux apostats, nous avons affaire à des invocateurs de démons, qui utilisent leur art pour servir un prince et nuire à son adversaire. De plus, l'apostat

³⁹⁰*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 757-759.

³⁹¹Apostat, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=apostat1>, consulté le 15/10/2017.

au service du duc d'Orléans rend des honneurs divins au diable, ce qui est encore pire, car ce religieux, qui est également un sorcier, pervertit les pratiques chrétiennes en les réservant non pas à Dieu, mais au diable. Nous pouvons comparer cela à ce que nous avons constaté pour Arnaud Guillaume, qui, sans être membre de l'Église, pratiquait le jeûne et était vêtu pauvrement, mais uniquement pour servir ses intérêts. La sorcellerie est donc condamnée par l'Église car ses adeptes copient les actes des prêtres pour tromper la population et servir un prince, voire le diable en personne.

Un autre détail à noter est que l'apostat du duc d'Orléans fait ses invocations à l'aide d'un cercle d'acier, comme ça sera le cas dans l'affaire de sorcellerie suivante, où deux sorciers, Poinson et Briquet, avaient également fait des incantations magiques à l'aide d'un cercle en fer³⁹².

En outre, remarquons que l'apostat et ses compagnons se rendent au gibet pour dépendre un voleur et utiliser son corps pour donner des pouvoirs magiques aux objets de Louis d'Orléans. Or, dans l'affaire des deux apostats venus guérir le roi, certains membres de la population avaient également accusé le barbier du roi de s'être rendu plusieurs fois au gibet pour y trouver de quoi réaliser des sortilèges et poisons. Selon Françoise Autrand, cette accusation contre le barbier était le reflet d'une croyance assez répandue, selon laquelle des sorciers rôdaient à minuit autour des gibets lorsque la lune était dans sa phase descendante. On disait que toutes les classes de la société faisait appel à leurs services, qui étaient bien reconnus, à tel point qu'un bon nombre de jeunes seigneurs portait autour du cou un sachet de poudre, réalisée à partir d'ossements de pendus, ou encore portait, sur sa main gauche, une bague qui était restée quelques heures dans la bouche d'un cadavre de condamné. Grâce à ces objets mystérieux, ces jeunes seigneurs faisaient la "volonté de toutes les femmes"³⁹³. Nous pouvons constater de nombreuses similitudes entre ces croyances et le récit de Jean Petit, car Louis d'Orléans s'était également procuré, par l'intermédiaire de l'apostat, selon le théologien, un talisman de l'os du pendu, ainsi qu'un anneau qui avait séjourné dans la bouche du cadavre. Grâce à ces objets, le duc pouvait obtenir "tout ce qu'il désirait", c'est-à-dire sans doute séduire plus facilement, puisque la population reprochait à Louis d'Orléans ses excès avec les femmes. L'anneau était porté à la main gauche, car cette main était probablement associée à la perfidie ou à la trahison, en opposition à la main droite, avec laquelle les individus juraient pour prêter serment. Sur le talisman, quant à lui, se trouvait l'os sur lequel l'apostat avait gravé des noms diaboliques, ce qui rappelle encore une fois le lien entre la magie et le diable. Il ne s'agissait en revanche pas d'une poudre, comme celles que portaient les jeunes seigneurs, mais notons tout de même que

³⁹² *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 115.

³⁹³ AUTRAND Françoise, *op. cit.*, p. 372.

ce talisman de poudre dont parle Françoise Autrand fait penser à la poudre empoisonnée. Ce n'est d'ailleurs pas le seul lien que nous pouvons trouver entre le poison et la sorcellerie, puisqu'il y en a d'autres dans le récit de Jean Petit. En effet, les objets magiques ont une similitude avec les objets empoisonnés, car tous les deux sont imprégnés, les uns de magie et les autres de poison. Ainsi, l'épée, la dague, l'anneau et le talisman du duc d'Orléans sont imprégnés de magie, tandis que d'autres objets que nous avons vu dans nos différentes affaires d'empoisonnement sont imprégnés de poison, comme la pomme destinée au duc de Guyenne, la viande qu'allait manger Charles VI à un banquet, mais aussi le trait envenimé de Gilles de Potelles ou le livre de prières de Jean de Bavière. Il y a en revanche des différences notables entre les objets magiques et envenimés, car les premiers renforcent leurs possesseurs, leur faisant même obtenir tous leurs désirs, tandis que les seconds affaiblissent et tuent. Une autre différence importante est le fait que les objets magiques sont portés, et sont donc le plus souvent des accessoires tels que des talismans ou anneaux, tandis que les objets empoisonnés sont ingérés, et sont donc la plupart du temps des aliments ou boissons, bien qu'il existe également des armes empoisonnées. Un autre point commun entre la magie et le poison que nous pouvons trouver dans notre extrait de Jean Petit est le fait que l'apostat au service du duc d'Orléans, pour réaliser ses invocations magiques, a besoin d'assistants, tout comme le commanditaire d'un crime de poison a besoin de complices et d'intermédiaires. En outre, dans les compagnons de l'apostat, nous trouvons un écuyer et un valet, et il s'agit justement des mêmes types d'individus qui sont suspectés en premier lors des affaires d'empoisonnement. En effet, les serviteurs, et, plus généralement, les familiers du prince, sont ceux qui pourraient empoisonner le plus facilement celui-ci, puisqu'ils connaissent ses habitudes et ont sa confiance. Ajoutons à cela que l'apostat et ses compagnons sont entrés au service du duc "par force d'argent et diligence"³⁹⁴, et nous avons justement observé, dans nos affaires de poison, que les complices d'empoisonnement agissent généralement par appât du gain et sont achetés à l'aide de grandes sommes ou de belles promesses. Dans une autre accusation de Jean Petit, le duc d'Orléans aurait d'ailleurs également donné de l'argent à deux seigneurs pour qu'ils empoisonnent Charles VI, mais le plan avait été découvert et il avait dû les renvoyer loin du pays. Nous voyons donc encore, au travers de ces affaires de sorcellerie, le lien étroit qui existe entre le sortilège et le poison.

³⁹⁴*La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. I, p. 224.

5.3. Poinson et Briquet

En 1404, après l'histoire d'Arnaud Guillaume puis celle des deux augustins, il y eut une troisième affaire de sorcellerie. En effet, Michel Pintoin nous raconte que, bien que "le supplice ignominieux de certains sorciers et magiciens, dont on a parlé plus haut, dût servir d'exemple aux imposteurs", il vint deux autres sorciers, appelés Poinson et Briquet, "qui prétendirent découvrir la cause de la maladie du roi". Pour tenter de guérir le roi, ils avaient voulu faire une incantation magique aux environs de Dijon, en Bourgogne, grâce à un cercle formé par des colonnes de fer, celles-ci étant reliées par des chaînes. Après avoir terminé leurs préparatifs, ils avaient choisi douze personnes qui devaient aller se placer dans le cercle et se laisser attacher avec les chaînes. Les personnes avaient été sélectionnées "parmi les chevaliers, les clercs, les écuyers, les bourgeois et les conseillers de la ville", et dans le groupe de ces douze élus se trouvait le réticent bailli de Dijon, qui déclara qu'il ferait brûler les deux sorciers s'il ressortait vivant de ce cercle. Michel Pintoin nous raconte ensuite que, "quand les douze personnes furent entrées, et qu'on les eut attachées avec les chaînes de fer, le plus habile des deux sorciers fit ses invocations magiques; mais le sortilège n'eut aucun résultat, et tous étant sortis sains et saufs du cercle, le bailli fit arrêter l'un des sorciers, comme il l'avait dit; l'autre s'évada et fut pris bientôt après dans les environs d'Avignon. Ils furent brûlés tous deux". Le Religieux, à la fin du récit de cet épisode, commenta en disant que, selon lui, "on a déjà vu que ces sortes d'expériences n'avaient jamais produit aucun résultat; et en effet elles n'ont qu'une vertu imaginaire; mais je dois dire, pour rapporter les bruits qui coururent alors, que cette fois il s'ensuivit une tempête des plus violentes et des plus extraordinaires, qui ravagea tout le pays depuis Dijon jusqu'au comté de Bourgogne, et détruisit les blés et les vignes. Les habitants attribuèrent cette calamité à un sort jeté par ces deux sorciers"³⁹⁵.

Dans cette affaire de sorcellerie, il est intéressant de noter que les douze personnes dont Poinson et Briquet ont besoin pour former leur cercle magique et faire leurs incantations font référence aux douze apôtres du Christ, et le Religieux nous montre donc encore une image des sorciers qui utilisent les exemples de la Bible en les pervertissant. Aussi, le cercle en fer fait penser à celui de l'apostat qui avait fait des incantations magiques, lui aussi à l'aide d'assistants, pour imprégner de magie des objets appartenant au duc d'Orléans.

Notons également que le Religieux, même s'il critique la sorcellerie et dit que ses vertus sont imaginaires, fait tout de même remarquer que la terrible tempête qui s'était abattue à Dijon et

³⁹⁵*Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit., t. II.III, p. 115.*

sur le comté de Bourgogne avait été provoquée, selon les habitants, par ces deux sorciers. Poinson et Briquet avaient justement fait leurs incantations magiques à Dijon, et ils auraient donc pu jeter un sort à ce moment-là. Ainsi, la magie, même si elle est critiquée, voire parfois guère prise au sérieux, est aussi crainte. Une des raisons de cette crainte peut se comprendre par le fait que Dieu aussi est capable, selon le Religieux, de provoquer des orages pour montrer sa colère envers le peuple français, comme il le fit lors des crises de folie de Charles VI. Les sorciers sont donc craints car ils possèdent certains pouvoirs surnaturels, qui leur ont probablement été offerts, selon les croyances de l'époque, non pas par Dieu, mais par le diable. Enfin, remarquons que la peine infligée aux deux sorciers est le bûcher, comme ce fut le cas pour Jean de Bar, le nécromancien au service du duc de Bourgogne, ou encore pour la femme de Jean le Charton, qui avait été accusée d'avoir empoisonné son premier mari. Le bûcher peut donc être employé pour punir aussi bien les coupables de sorcellerie que les coupables d'empoisonnement, bien que la première possibilité soit la plus fréquente. Le fait que c'est cette peine en particulier qui est choisie pour les crimes de sorcellerie s'explique probablement car, à cette époque, le feu est perçu comme un moyen efficace pour purifier l'âme de celui qui a péché en pratiquant la magie et en s'alliant au diable.

Nous pouvons terminer cette section consacrée aux sorciers en nous posant la question suivante : pourquoi les accusations de sorcellerie ont-elles disparu dans les affaires suivantes ? Était-ce simplement une mode ou une vague ? Ou bien était-ce juste une opportunité pour entacher la réputation d'une famille ? Nous trouverons des éléments de réponse dans le quatrième chapitre, celui relatif à la rumeur et au scandale.

III) Profils-types de l'empoisonneur et de la victime

1. L'empoisonneur

Centrons-nous maintenant sur les multiples profils et stéréotypes des empoisonneurs et des victimes présents dans nos sources. Nous allons ainsi découvrir les différentes caractéristiques que peut avoir un empoisonneur, comme le fait d'être un avare, un pauvre, un sorcier, un étranger, une femme ou encore un proche, qu'il s'agisse d'un parent, serviteur ou domestique. Ensuite, nous verrons également quelles similitudes les victimes de nos affaires ont en commun, et à travers ces points communs nous pourrions donc déterminer quel type de prince risque le plus d'être menacé par un complot vénéneux, bien qu'il ne s'agisse pas toujours de la réalité.

L'accusation de poison peut concerner n'importe quel individu, et quelle que soit sa condition sociale, comme nous le verrons dans ce chapitre. Certaines catégories de la population sont tout de même plus facilement visées que d'autres, comme celles appartenant à un groupe social plus marginalisé ou étant originaire d'un pays étranger, comme la Lombardie, considérée comme la patrie des poisons. Cela n'empêche pas que la peur du poison amène la population à soupçonner les serviteurs, frères, cousins, voire l'épouse du prince d'avoir empoisonné ce dernier lorsqu'il tombe malade ou meurt subitement.

1.1. L'avare

Commençons le profil de l'empoisonneur par une caractéristique qui revient fréquemment dans les affaires d'empoisonnement : l'avarice. En effet, le commanditaire d'un crime de poison s'aide généralement d'un ou plusieurs complices, qu'il attire à l'aide de belles promesses ou de grandes sommes. Nous pouvons le constater dans de nombreuses affaires, comme dans les accusations de Jean Petit. Une mention des complices attirés par l'argent se trouve en effet dans la *Justification* de Jean Petit, plus précisément dans le récit du projet d'empoisonnement de Charles VI par Louis d'Orléans. Ainsi, dans la version du Religieux, Jean Petit nous relate que le duc d'Orléans, « après avoir vainement offert de l'argent à deux illustres seigneurs de la cour pour les pousser à empoisonner le roi, en avait séduit deux autres,

et leur avait persuadé de composer à cet effet une poudre empoisonnée »³⁹⁶. Cet extrait est intéressant, car il montre que ce ne sont pas que les individus pauvres et étrangers à la cour qui peuvent être utilisés comme complices. En effet, dans ce cas-ci, ce sont deux illustres seigneurs de la cour qui acceptent de servir le projet de Louis d'Orléans. Le potentiel empoisonneur ne se trouve donc pas forcément à l'extérieur de la cour du prince, puisqu'il peut se trouver dans sa cour, et même si ce membre de la cour est un illustre seigneur, cela ne l'empêche visiblement pas d'être intéressé par un gain d'argent supplémentaire. Le prince doit donc se méfier de son entourage, y compris ceux se trouvant au sein même de sa cour, puisque tous peuvent le trahir. En revanche, tous les membres de la cour ne sont pas corruptibles, et la première partie de l'extrait l'indique bien, puisque deux seigneurs de la cour avaient refusé l'offre du duc d'Orléans. Le prince doit donc être entouré de gens de confiance, mais il est parfois difficile de distinguer l'humble serviteur du traître avide d'or. Notons aussi qu'aucun nom n'est donné dans l'accusation de Jean Petit, puisque nous ne savons pas qui sont ces deux seigneurs : il s'agit donc d'accusations gratuites.

Nous pouvons comparer cette affaire avec la tentative d'assassinat par Jean Delstein contre les ducs de Berry et de Bourgogne, survenue en 1385. Ainsi, Jean Delstein, l'Anglais au service de Charles II de Navarre, qui avait pour projet d'empoisonner les ducs de Berry et de Bourgogne, « reçut des mains du roi un poison en poudre et passa en France, sans songer qu'il n'est pas de pire trahison que celle qui a pour cause l'avarice »³⁹⁷. Cet extrait issu de Michel Pintoin fait donc comprendre indirectement que le roi de Navarre a obtenu les services de Jean Delstein à l'aide d'argent. Jean Juvénal des Ursins le confirme dans le passage consacré à ce récit, où il ajoute que Jean Delstein se mit au service de Charles le Mauvais car ce dernier « luy fit de grandes promesses, en cas qu'il le feroit, et luy offrit bailler argent promptement »³⁹⁸. Ce qui explique que l'avarice soit citée comme une caractéristique de l'empoisonneur est probablement le fait que le poison est perçu, à cette époque, comme un crime sournois, et qui n'attire donc que les êtres mal intentionnés qui souhaitent s'enrichir ou accéder au pouvoir par n'importe quel moyen, même le plus sombre.

³⁹⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. BELLAGUET Louis François, t. II.III, p. 753.

³⁹⁷ *Ibid.*, t. I, p. 355.

³⁹⁸ *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1830 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims*, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOULAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 364.

Cependant, cette quête de richesses peut également entraîner la mort, et nous en avons un grand nombre d'exemples dans nos sources, où les complices, une fois leur plan découvert, sont arrêtés, interrogés puis condamnés à mort. Un extrait issu des Chroniques de Jean Froissart le montre bien : Gaston de Foix tenta d'empoisonner son père car le roi de Navarre « luy donna de moult beaulx dons, et à ses gens aussi, et le dernier don que le roy de Navarre luy donna ce fut la mort »³⁹⁹. On peut donc constater que le commanditaire du crime se sert de la crédulité d'un complice pour éliminer un adversaire sans devoir se salir les mains, et, en cas d'échec, pour ne pas être accusé et échapper à la mort.

Un autre exemple est celui de l'empoisonnement des puits et fontaines, où les marginaux à l'origine du projet « s'étaient laissé séduire par de belles promesses. Sans songer qu'il n'y a point de crime plus honteux que celui qui a pour motif l'avarice et la cupidité »⁴⁰⁰. Ici, on retrouve donc pour la deuxième fois l'idée selon laquelle le crime est rendu encore plus honteux s'il est fait pour l'appât du gain. Or, le crime de poison est lui-même considéré comme un crime honteux, puisqu'on pense généralement qu'il est réalisé par les lâches avides de pouvoir et de richesses : ce crime « honteux » est donc réalisé par des personnes à l'image de ce crime, c'est-à-dire sans scrupules.

1.2. Le pauvre

La deuxième caractéristique que peut avoir l'empoisonneur est la pauvreté. En effet, à la fin du Moyen Âge, le pauvre, même s'il était au départ vu comme l'image du Christ, est de plus en plus considéré comme une menace pour la société et l'ordre social. On peut donc constater une ambiguïté dans le comportement adopté vis-à-vis des pauvres : d'un côté, il faut leur porter assistance par devoir de charité, mais d'un autre côté, ceux-ci sont assimilés aux voleurs et brigands qui mettent en danger la population⁴⁰¹. Une des conséquences de cela est que ceux-ci peuvent être vus comme de potentiels empoisonneurs. Nous en avons un exemple dans l'affaire des puits et fontaines de 1390, où des marginaux avaient tenté d'empoisonner toutes les eaux potables. La description que nous donne Michel Pintoin des auteurs de ce projet est révélatrice par rapport à la perception du pauvre dans la société du XV^e siècle : « On

³⁹⁹ *Oeuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XIII, Osnabrück, Biblio Verlag, p. 89.

⁴⁰⁰ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.I, p. 683.

⁴⁰¹ BROCARD Nicole, "Pauvres, marginaux, sorciers, complots et trahison à Besançon et dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e s.)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 239-253.

attribuait ce crime à quelques misérables qui vivaient au jour le jour en demandant l'aumône de porte en porte », et leurs « sentiments étaient encore plus méprisables que leur extérieur ». Cependant, « comme on les voyait rôder trop souvent autour des maisons des riches, on arrêta en plusieurs endroits tous ceux qu'on put rencontrer, et on les mit en prison, en attendant qu'on eût distingué les innocents des coupables ». Comme les marginaux n'étaient en réalité que des complices, le Religieux ajoute quelques suppositions quant aux commanditaires du projet criminel : « On soupçonna les frères prêcheurs ou jacobins d'avoir composé ce poison. Mais je ne tiens pas le fait pour certain »⁴⁰². Cette accusation montre encore que les ecclésiastiques peuvent aussi être la cible d'accusations d'empoisonnement. En effet, cela rejoint ce que nous avons observé dans le précédent chapitre, où les sorciers qui prétendaient pouvoir guérir le roi étaient des anciens membres du clergé devenus hérétiques à cause de leur pratique des arts occultes. Ces jacobins seraient donc peut-être eux aussi des sorciers, et pourraient ainsi correspondre à l'image du clerc hérétique qui usurpe le rôle des prédicateurs⁴⁰³.

Le fait que l'auteur précise que les auteurs du projet criminel vivaient au jour le jour et demandaient l'aumône montre bien que ce sont les pauvres qui sont visés. Or, cela rompt avec la vision des pauvres d'autrefois, car on cite les habitudes de ceux-ci pour les critiquer, alors qu'auparavant, ces comportements des marginaux étaient une des raisons pour lesquelles il fallait leur porter assistance, par devoir de charité. Aussi, lorsque l'auteur indique que les sentiments des empoisonneurs étaient aussi méprisables que leur extérieur, il indique la source de la peur, qui est l'apparence des marginaux : ceux-ci ont un extérieur misérable et ont donc des projets qui correspondent à leur tenue. De plus, ces pauvres sont avares, puisqu'ils rôdent autour des maisons des riches, et ils ont donc une des caractéristiques principales de l'empoisonneur. Il faut tout de même noter que l'auteur nuance son propos, car il précise qu'il fallait, après l'arrestation des pauvres, distinguer les innocents des coupables. Cela montre donc que les pauvres ne sont pas tous totalement mauvais, puisque certains n'ont rien à voir avec le complot. En revanche, cette affaire montre bien une nette évolution de la vision du pauvre, qui est plus facilement assimilé à une menace.

Une phrase qui résume bien la vision du pauvre à la fin du Moyen Âge est celle de Jean Juvénal des Ursins, lorsqu'il parlait du fou qui avait averti le roi à la forêt du Mans. En effet, l'auteur nous raconte que, lorsque Charles VI chevauchait dans la forêt avec ses hommes, « au devant

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ VÉRONÈSE Julien, « Jean sans Peur et la « fole secte » des devins : enjeux et circonstances de la rédaction du traité Contre les devineurs (1411) de Laurent Pignon », *Médiévales*, n°40, 2001, p. 113-132.

de luy vint un meschant homme mal habillé, pauvre, et vile personne »⁴⁰⁴. Cet extrait est intéressant, car dans celui-ci, l'adjectif « pauvre » est entouré de descriptions négatives, comme « meschant », « mal habillé » et « vile personne ». Cela montre que l'adjectif « pauvre » est lui-même négatif, et cela témoigne donc d'une évolution de point de vue par rapport à la pauvreté dans la société médiévale. En effet, dans ce cas-ci, le pauvre n'est plus assimilé à l'image du Christ à qui il faut apporter l'assistance et la charité, mais plutôt à une menace au même titre que les brigands et criminels. De plus, c'est ce pauvre qui est à l'origine de la folie du roi, et l'image négative qui est de plus en plus associée aux pauvres se voit donc excentrée. Notons que le terme « mal habillé » indique bien que c'est le vêtement, et, plus généralement, l'apparence du pauvre qui est une des causes principales de son rejet et de la crainte qu'il inspire.

On peut trouver une autre mention des pauvres dans la *Justification* de Jean Petit, plus précisément dans le récit accusant Louis d'Orléans d'avoir tenté d'empoisonner son frère Charles VI lors d'un banquet. En effet, le duc d'Orléans avait jeté de la poudre empoisonnée dans le plat du roi, mais la reine, une fois avertie, « avait fait aussitôt apporter un autre plat, et avait envoyé le premier à son aumônier pour qu'il le distribuât aux pauvres »⁴⁰⁵. Dans cet extrait, on peut constater que le modèle de la charité était perverti, puisqu'on utilisait l'aumônier pour leur donner du pain empoisonné : on ne les nourrissait donc pas, on les tuait, et probablement car on les considérait eux aussi comme des menaces. Ce comportement était donc l'inverse de celui qu'il y avait vis-à-vis des pauvres lors des siècles précédents, car le contexte était bien différent. En effet, avec la guerre de Cent Ans et ce que cette dernière avait entraîné, comme la famine et les pillages, la population était devenue probablement plus méfiante vis-à-vis des marginaux, facilement assimilables aux brigands par leur apparence.

Cependant, la charité n'avait pas totalement disparu, et nous en avons un exemple en 1395, lors des premières crises de folie de Charles VI. Ainsi, lorsque le roi était malade, en plus des prières, « faisoit-on aumosnes à églises, Hostels-Dieu, et pauvres gens »⁴⁰⁶. Dans ce cas-ci, on faisait donc des aumônes aux pauvres, mais uniquement dans un but précis qui était de guérir le roi, pas pour l'acte de charité en lui-même. Notons tout de même qu'auparavant, les dons aux pauvres pouvaient aussi être faits dans le but de sauver son âme, ils n'étaient donc pas tout à fait innocents. On peut donc constater, de manière générale, que l'attitude envers les pauvres

⁴⁰⁴ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 389.

⁴⁰⁵ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 753.

⁴⁰⁶ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 404.

était assez ambiguë à l'époque de Charles VI : d'une part, il fallait leur offrir l'aumône pour sauver son âme et rendre la santé au roi, mais d'autre part, ceux-ci étaient de plus en plus considérés comme une menace pour la société. Une des conséquences à cela était que ceux-ci pouvaient être facilement désignés comme les responsables des maux du royaume, dont certains empoisonnements.

1.3. Le sorcier

Une pratique souvent associée au poison est celle de la sorcellerie. En effet, à l'époque de Charles VI, on accusait Louis d'Orléans et Valentine Visconti d'utiliser aussi bien du poison que des sortilèges contre le roi, comme nous allons le voir. De plus, les armes employées par les sorciers et envenimeurs étaient semblables, étant donné que, selon Franck Collard, les empoisonneurs, tout comme les sorciers, utilisaient des ongles, cheveux, chair de pendu, restes de crapauds et autres bêtes venimeuses pour réaliser leurs potions, poudres ou maléfices. Un bon exemple est celui du barbier du roi, accusé d'être allé chercher près du gibet de quoi confectionner des venins ou sortilèges⁴⁰⁷. De plus, la gravité de ces deux crimes est également assez similaire, puisqu'on condamne les sorciers et empoisonneurs aux mêmes peines. Ainsi, les deux sorciers Poinson et Briquet furent brûlés en 1404, comme la femme de Jean le Charton en 1402, accusée d'avoir empoisonné son premier mari. De même, les deux augustins accusés de sorcellerie en 1398 furent décapités et écartelés, et leurs membres furent placés au-dessus des portes principales de la ville, comme ce fut le cas pour Gilles de Potelles, qui avait tenté d'empoisonner Philippe le Bon. En outre, Franck Collard nous apprend que le terme *veneficium* servait autant à désigner le poison que la sorcellerie chez les chroniqueurs et juges, puisqu'il rassemblait les mots « *venenum* », c'est-à-dire le venin, et *maleficium*, autrement dit le maléfice⁴⁰⁸. Aussi, le poison et la sorcellerie sont tous les deux associés au diable, et une des conséquences de ce fait est que la femme, à cause de qui, selon les croyances de l'époque, le péché est arrivé dans le monde, a une prédilection pour la sorcellerie et le poison⁴⁰⁹. C'est probablement une des raisons qui expliquent pourquoi Valentine Visconti fut accusée à plusieurs reprises d'utiliser des charmes et poisons contre Charles VI. Enfin, les poisons et maléfices ont pour point commun de se dérober à la vue et donc d'être des crimes

⁴⁰⁷ COLLARD Franck, "Veneficiis vel maleficiis", *Le Moyen Âge*, t. CIX, n° 1, 2003, p.9-57., ici p. 25.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 47.

invisibles et insaisissables. Ainsi, les accusations concernant les sorciers sont dues, selon Franck Collard, à un besoin de chercher des responsables aux problèmes dont on ne trouve pas les causes, comme la folie de Charles VI. Ces accusations sont d'ailleurs redoutables, puisqu'il n'est pas obligatoire de les prouver par des traces matérielles, les crimes de sorcellerie et de poison étant invisibles : la réputation est suffisante⁴¹⁰.

Maintenant que nous avons vu les liens étroits entre magie et sorcellerie, penchons-nous sur les accusations de sorcellerie qui furent présentes dans nos affaires d'empoisonnement. Ces rumeurs de sorcellerie commencèrent dès 1392. En effet, Michel Pintoin nous relate que, juste après la première crise de folie de Charles VI, « la plupart des seigneurs et des gens du menu peuple prétendaient que le roi avait été ensorcelé. L'usage des maléfices n'était alors que trop fréquent parmi les personnes de tout sexe et de tout rang »⁴¹¹. Ce passage est intéressant, car il nous indique que ce n'était pas uniquement la population qui croyait aux sortilèges, mais aussi des seigneurs : cette croyance en l'efficacité des maléfices était donc répandue dans toutes les couches de la population. De plus, on apprend aussi que n'importe qui, quel que soit son groupe social, pouvait pratiquer la sorcellerie. Ce détail est important, car il signifie que le roi pouvait être menacé même dans son entourage, et Valentine Visconti, celle dont il était le plus proche, était justement suspectée d'user de sorts contre lui. La première mention de ces accusations, rapportées par Michel Pintoin, date de 1394, lorsque Charles VI continuait de sombrer dans la folie et que, comme on voyait que les remèdes étaient impuissants, « on disait généralement que c'était l'effet des sortilèges de quelques gens mal intentionnés », dont la duchesse d'Orléans, qui faisait « usage de poisons et de sortilèges »⁴¹².

Mais pourquoi Valentine Visconti était-elle victime de ces rumeurs ? Selon Tracy Adams, Louis d'Orléans était en fait la principale cible d'une accusation propagée par Philippe le Hardi. Ainsi, Valentine Visconti était surtout visée par les critiques dans le but de ternir la réputation de son mari, car attaquer un puissant seigneur à travers sa femme était une pratique courante. Un des arguments avancés par Tracy Adams est qu'un an plus tôt, en 1393, Charles VI, qui venait de sortir d'une longue période de démence, avait nommé son frère Louis d'Orléans à la régence du royaume et son oncle Philippe le Hardi comme gardien du dauphin et des enfants royaux. Ces nominations causèrent de la discorde entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, car le

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 51.

⁴¹¹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 23.

⁴¹² *Ibid.*, t. I.II, p. 87.

premier reprochait au second de monopoliser le pouvoir, et il aurait donc pu vouloir mettre à mal l'autorité de Louis d'Orléans en répandant des rumeurs sur son épouse. Pour cela, il aurait propagé des rumeurs en s'aidant de certains membres de la cour ou habitants du royaume, mais aussi en introduisant un sorcier au sein même de la cour, comme Arnaud Guillaume, qui prétendait que ses remèdes ne fonctionnaient pas à cause de maléfices extérieurs⁴¹³. En effet, selon le Religieux, « Arnaud Guillaume affirma plusieurs fois à la reine et aux grands du royaume qu'on avait ensorcelé le roi, et que les auteurs de ce maléfice travaillaient de toutes leurs forces à empêcher le succès de sa guérison »⁴¹⁴. Or, comme la duchesse d'Orléans était la principale cible des accusations de sorcellerie, c'était probablement elle dont parlait Arnaud Guillaume, qui ne voulait pas la citer directement.

Les accusations continuèrent jusqu'à avoir une répercussion importante en 1396. En effet, cette année-là, alors que le roi ne guérissait pas, « il y avait dans le royaume beaucoup de nobles et de gens du menu peuple qui étaient atteints de la même maladie. La foule s'obstinait à dire que c'était l'effet de sortilèges et de maléfices, que le roi lui même avait été ensorcelé, et que, selon toute vraisemblance, on en devait accuser le seigneur de Milan », car sa fille, Valentine Visconti, était la seule à être reconnue par le roi dans ses périodes de folie. Ces accusations répétées poussèrent la duchesse d'Orléans à quitter la cour, sur la décision de son époux, qui voulait éviter que la situation n'empire. Au sujet de ces rumeurs de sorcellerie, Michel Pintoin nous donnait son opinion : « Pour moi, je suis loin de partager l'opinion vulgaire au sujet des sortilèges, opinion répandue par les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux; les médecins et les théologiens s'accordent à dire que les maléfices n'ont aucune puissance, et que la maladie du roi provenait des excès de sa jeunesse »⁴¹⁵. Jean Juvénal des Ursins nous relatait également les rumeurs concernant la duchesse, comme dans ce passage de l'année 1393 : « Et comme souvent il y a de mauvaises langues, on disoit et publioient aucuns qu'elle l'avoit ensorcelé »⁴¹⁶.

Plusieurs éléments sont à relever dans ces passages. D'abord, on apprend que Charles VI n'était pas le seul à être atteint de folie, puisque d'autres individus, issus de classes sociales variées, avaient également la même maladie. Comme cause probable de ces maux, la foule prétendait qu'il s'agissait de sortilèges, car le maléfice, comme le poison, peut toucher n'importe qui, quel

⁴¹³ ADAMS Tracy, "Valentina Visconti, Charles VI, and the politics of witchcraft", *Parergon*, t. XXX, n° 2, 2013, p. 11-32., ici p. 14-16.

⁴¹⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.II, p. 89.

⁴¹⁵ *Ibid.*, t. I.II, p. 403.

⁴¹⁶ *Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit., p. 394.

que soit son ordre social, puisqu'il est invisible et qu'on peut facilement le réaliser. La principale cible des rumeurs est Valentine Visconti, accusée au travers de son père, le duc de Milan. Les deux principaux arguments avancés étaient que la duchesse d'Orléans était originaire de Lombardie, une région d'Italie où l'usage des poisons et sortilèges était réputé fréquent, et qu'elle était en plus très proche de Charles VI. Le premier argument montre que les étrangers pouvaient être plus facilement suspectés d'empoisonnement, surtout s'ils provenaient de pays réputés pour le poison, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre. Le second argument, quant à lui, rejoint encore une fois l'idée selon laquelle le poison, comme le sortilège, est un crime de proximité, et peut donc être réalisé par des familiers de la personne ciblée.

Aussi, le fait que Valentine Visconti ait été obligée de s'exiler hors de Paris montre bien que les rumeurs étaient prises au sérieux par les gens de la cour, si bien que certains princes répandaient eux-mêmes des rumeurs pour donner une mauvaise image de leurs rivaux, voire pour les mettre en danger. Nous explorerons ce point plus en profondeur dans le prochain chapitre, consacré à la rumeur.

En outre, le commentaire de Michel Pintoin au sujet des rumeurs accusant Valentine Visconti nous montre qu'il y avait plusieurs opinions, certaines majoritaires et d'autres minoritaires. Dans notre texte, l'opinion majoritaire est qualifiée d'opinion « vulgaire », et le mot « vulgaire » n'a pas le même sens qu'aujourd'hui, car au Moyen Âge, il signifie « du peuple, populaire, commun »⁴¹⁷. Il s'agit donc de l'opinion du peuple, et dans ce cas-ci, elle est diffusée par les sots, nécromanciens et superstitieux. Les nécromanciens étant des adeptes de la magie de la mort, et donc eux aussi des sorciers⁴¹⁸, il n'est donc pas étonnant que ceux-ci pensent que le mal du roi a une cause magique. La mention des gens superstitieux est intéressante, car elle montre l'importance de la superstition au Moyen Âge. En effet, celle-ci est liée à l'imaginaire, et les princes peuvent donc l'employer pour répandre des rumeurs et alimenter la peur qu'inspirent l'empoisonnement et la sorcellerie. L'opinion minoritaire, quant à elle, est représentée par les médecins et théologiens, qui pensent que les sortilèges n'ont aucun effet. Michel Pintoin étant lui-même un membre du clergé, il rejoint leur avis, mais un autre passage de ses chroniques indique qu'il a tout de même quelques doutes sur l'efficacité des sortilèges et hésite donc à croire en leurs capacités destructrices, comme celle de pouvoir déclencher une violente tempête. En effet, le Religieux nous raconte que, lorsque deux sorciers, Poinson et

⁴¹⁷ *Vulgaire*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMMME=vulgaire1>, consulté le 27/10/2017.

⁴¹⁸ *Nigromancie*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMMME=nigromancie>, consulté le 04/03/2017.

Briquet, étaient venus faire des incantations magiques pour tenter de guérir le roi, ils avaient demandé à douze individus de se placer dans un cercle de fer. Ensuite, « quand les douze personnes furent entrées, et qu'on les eut attachées avec les chaînes de fer, le plus habile des deux sorciers fit ses invocations magiques; mais le sortilège n'eut aucun résultat ». Cependant, quand Poinson et Briquet, après l'échec de leur sort, furent arrêtés puis brûlés, Michel Pintoin ajouta ce commentaire : « On a déjà vu que ces sortes d'expériences n'avaient jamais produit aucun résultat; et en effet elles n'ont qu'une vertu imaginaire; mais je dois dire, pour rapporter les bruits qui coururent alors, que cette fois il s'ensuivit une tempête des plus violentes et des plus extraordinaires, qui ravagea tout le pays depuis Dijon jusqu'au comté de Bourgogne, et détruisit les blés et les vignes. Les habitants attribuèrent cette calamité à un sort jeté par ces deux sorciers »⁴¹⁹. On voit donc que dans ce passage subsiste un doute pour l'auteur par rapport à l'efficacité des incantations magiques. Cela peut s'expliquer par le fait que Michel Pintoin attribuait déjà certains orages à la colère divine, notamment lorsque ceux-ci avaient lieu pendant la maladie du roi. Il aurait donc pu concevoir qu'un orage puisse être déclenché par un sort, et cela montre donc que l'imaginaire du sortilège, comme celui du poison, était largement répandu, aussi bien dans la population que chez les gens instruits.

Une autre affaire de sorcellerie à mentionner est celle des deux augustins, qui étaient eux aussi venus guérir le roi, en 1398. Ceux-ci, non seulement ne réussirent pas leurs remèdes, mais commirent l'erreur d'accuser Louis d'Orléans de leur échec, prétendant que leurs tentatives de guérison avaient été bloquées par une magie extérieure. Ils furent finalement arrêtés, puis dégradés des ordres sacrés avant d'être décapités. Selon Tracy Adams, Michel Pintoin, dans son récit de l'événement, sous-entend que les deux augustins avaient en fait été payés par Philippe le Hardi. En effet, ceux-ci rendaient souvent visite au duc de Bourgogne, et prétendaient que la maladie du roi avait été causée par les sortilèges de Louis d'Orléans. Tracy Adams ajoute que c'est bien la version du Religieux qui est la plus fiable, et non celle de Jean Juvénal des Ursins. Cette seconde version déclarait que les deux augustins avaient en fait été payés par Louis d'Orléans puis arrêtés par Philippe de Bourgogne, qui avait voulu se venger du duc d'Orléans, car celui-ci avait auparavant fait brûler Jean de Bar, un nécromancien au service du duc de Bourgogne. Cette version n'est pas crédible, car, selon Tracy Adams, Juvénal était partisan du clan des Orléans et voulait donc faire passer Philippe le Hardi pour un mauvais prince qui arrêtait des innocents dans l'unique but de se venger d'un rival. De plus, Thomas du Bourg, l'abbé de Cerisy, dans sa réfutation de la *Justification*, avait déclaré que Louis d'Orléans

⁴¹⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 115.

ne pratiquait pas la sorcellerie, puisqu'il avait fait arrêter Jean de Bar et les deux augustins, et cet argument ne fut jamais contredit par les Bourguignons⁴²⁰. Voici l'extrait du discours de l'abbé concernant les accusations de sorcellerie à l'encontre du duc d'Orléans : « Il est étrange qu'il (Jean Petit) ait osé charger de ce crime a monseigneur le duc, qui eut toute sa vie les sortilèges tellement en horreur, qu'il fit arrêter et condamner à mort pour cause de sorcellerie maître Jean de Bar et les deux Augustins apostats »⁴²¹. Cette affaire des deux augustins nous montre que l'accusation de sorcellerie, comme celle du poison, était un bon moyen pour ternir l'image d'un adversaire et le déstabiliser.

1.4. L'étranger

Outre les marginaux et sorciers, les étrangers étaient également suspectés du crime de poison, et ce n'est pas étonnant, car l'étranger, comme le marginal et le sorcier, pouvait être à l'écart de la société par ses pratiques, son apparence et ses origines. Les soupçons étaient encore plus renforcés si l'étranger venait d'un pays réputé pour ses pratiques d'empoisonnement, comme l'Italie ou, dans une moindre mesure, l'Angleterre et l'Allemagne. Notons tout de même que, selon Franck Collard, c'est surtout le sud qui est assimilé au poison, et c'est probablement dû à l'imaginaire de l'Orient, qui recèlerait des plantes toxiques et serait habité par des individus détenteurs de dangereux secrets⁴²². L'Italie étant un pays du sud, il est donc normal qu'elle soit spécialement ciblée comme la patrie des poisons, contrairement à l'Angleterre ou l'Allemagne, qui ne sont citées qu'occasionnellement, à cause de leur rivalité avec le royaume de France. Franck Collard nous informe également que, si les gens du Moyen Âge associent souvent l'Italie au poison, c'est probablement car le métier d'apothicaire avait souvent été exercé en France par des Italiens, alors que les apothicaires étaient généralement impliqués dans la fabrication du poison. De plus, les Italiens étaient réputés pour être des lâches dissimulateurs, et le poison apparaissait donc comme une arme de prédilection pour eux⁴²³.

Ce n'était donc pas étonnant que Valentine Visconti était la principale suspecte des accusations de poison et sortilège. En effet, dès la première crise de folie de Charles VI, en 1392, les habitants du royaume soupçonnaient la duchesse d'Orléans d'être responsable de la maladie du

⁴²⁰ ADAMS Tracy, "Valentina Visconti, Charles VI, and the Politics of Witchcraft", *op. cit.*, p. 18-19.

⁴²¹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. II.IV, p. 119.

⁴²² COLLARD Franck, "Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur", *L'étranger au Moyen Âge*, Göttingen, 1999, p. 100.

⁴²³ *Ibid.*, p. 102-103.

roi. Selon le Religieux, « leurs soupçons, que rien ne me semble justifier, étaient fondés sur ce que, dans la Lombardie, qui était la patrie de la duchesse, on faisait plus qu'en tout autre pays usage de poisons et de sortilèges »⁴²⁴. Cela montre donc que le pays d'origine d'un individu, quel que soit son ordre social, pouvait influencer sur le jugement de la population, et ce principalement à cause des stéréotypes associés au pays en question. Ainsi, comme en Lombardie, le poison est régulièrement usité, cela expliquerait pourquoi le roi, qui continue toujours d'être malade malgré ses nombreuses tentatives de guérison, ne reconnaît que Valentine dans ses périodes de crise, et non le reste de son entourage.

Pour mieux accabler la duchesse d'Orléans, on ne la vise pas seulement elle, mais aussi son père, le duc de Milan. Nous pouvons le constater dans un extrait de Jean Juvénal des Ursins, où, en 1393, lors de la maladie du roi, « on disoit et publioient aucuns qu'elle (Valentine Visconti) l'avoit ensorcelé, par le moyen de son père le duc de Milan, qui estoit Lombard, et qu'en son pays on usoit de telles choses »⁴²⁵. Michel Pintoin avait lui aussi parlé de la mauvaise réputation du duc de Milan, en relatant ses complots du passé : « Ne voulant pas partager la souveraineté avec son oncle Barnabo, il (Jean Galéas Visconti) s'était emparé traîtreusement de sa personne, en l'attirant auprès de lui sous prétexte d'accomplir en sa compagnie quelque acte de dévotion: Après l'avoir long-temps retenu prisonnier, il l'avait empoisonné, comme cela ne se pratique que trop fréquemment dans ce pays ». Pour ternir encore plus la réputation du duc de Milan, le Religieux ajoute que celui-ci, lorsqu'il recevait des invités, « avait coutume de manger seul, et dans la crainte qu'on n'empoisonnât ses mets, comme il n'est que trop ordinaire en ce pays, il les faisait goûter avant lui par vingt de ses officiers »⁴²⁶.

Selon Franck Collard, ces passages au sujet des Lombards servent à mettre en avant le régime monarchique parfait des Français, opposé au régime des seigneurs de Milan, où règne la tyrannie et où, en cas de légitimité incertaine, on recourt au poison et au meurtre. Or, c'est justement le cas chez le seigneur de Milan, qui assassina son oncle Barnabo pour ne pas devoir partager le pouvoir avec lui, et qui avait pour habitude de manger seul, de peur d'être lui aussi empoisonné par un rival. Ainsi, le poison est associé à la tyrannie, et cela explique donc pourquoi Jean Petit accusa en 1408 Louis d'Orléans de tyrannie, en relatant ses tentatives

⁴²⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 87.

⁴²⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 394.

⁴²⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 131.

d'empoisonnement, ou encore pourquoi les Bourguignons accusèrent en 1418 les Armagnacs d'avoir empoisonné les dauphins de France⁴²⁷.

Valentine Visconti et son père, Jean Galéas Visconti, ne furent pas les premiers Italiens à être accusés d'empoisonnement. En effet, en 1382, Charles de Tarente avait tenté de tuer Louis Ier d'Anjou à l'aide d'un messenger perfide armé d'une lance venimeuse, mais « le projet échoua, grâce au comte de Potenza. Cet homme prudent et avisé, sachant bien les moeurs et le caractère des Siciliens, et se doutant de la ruse, fit surveiller le messenger », puis ce dernier fut arrêté et condamné à mort⁴²⁸. Dans cette affaire, nous retrouvons le stéréotype lié aux Italiens, selon lequel ceux-ci préfèrent la ruse, et donc le poison, à l'attaque frontale, la lance étant justement une arme qui permet d'éviter l'affrontement direct.

En-dehors des Italiens, des individus venant d'autres pays peuvent aussi utiliser le poison, comme les Anglais ou Allemands. En revanche, comme le souligne Franck Collard, lorsque par exemple les Anglais sont associés à une affaire d'empoisonnement, les auteurs n'en profitent pas pour prétendre que les Anglais seraient naturellement plus enclins à utiliser le poison, puisque, dans les esprits, le poison vient avant tout du sud. Ainsi, les Anglais et Allemands ont beau avoir de nombreux vices, ils ne sont pas réputés empoisonneurs, bien qu'il y ait un risque que certains peuples, comme les Français, soient « Italiqués », c'est-à-dire qu'ils imitent les habitudes des Italiens⁴²⁹. Cela explique donc pourquoi Louis d'Orléans, même s'il n'est pas italien, a pu être imprégné de la culture, et donc des mauvaises habitudes de l'Italie, par son épouse, Valentine Visconti, qui est originaire de Lombardie, une région réputée pour ses venins.

Penchons-nous brièvement sur les deux affaires concernant deux individus non italiens, celle de Jean Delstein et celle de Michelle de France. Commençons par la plus ancienne des deux, qui se déroule en 1396 et nous est racontée par Michel Pintoin : « Le roy de Navarre eut intention de faire empoisonner les ducs de Berry et de Bourgogne, et de la matiere parla à un nommé Jean Destau, Anglois »⁴³⁰. Dans ce cas-ci, la nationalité du complice était probablement mentionnée car les Anglais furent les ennemis des Français dans cette période de la guerre de Cent Ans. Le poison n'était donc qu'un moyen parmi d'autres pour nuire au royaume de France, et ce n'était donc pas une arme de prédilection pour les Anglais.

⁴²⁷ COLLARD Franck, "Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur", *op. cit.*, p. 104-105.

⁴²⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. I.I, p. 167.

⁴²⁹ COLLARD Franck, "Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur", *op. cit.*, p.100. et p. 103-104.

⁴³⁰ *Histoire de Charles VI, roy de France*, *op. cit.*, p. 364.

Dans la seconde affaire, qui eut lieu en 1422, Georges Chastellain nous rapportait les soupçons d'empoisonnement qui accusaient une servante d'avoir empoisonné Michelle de France : « Autres, eux fondant en souspechon de parfond regard, maintenoient que ceste mort avoit esté avancée par venin, et ce, par une dame nommée Ourse, Allemande de nation »⁴³¹. Enguerrand de Monstrelet précise lui aussi la nationalité de la servante, disant qu'elle était « native d'Alemaigne, laquelle estoit à ladicte duchesse moult familiere »⁴³². Mais pourquoi le fait qu'elle était allemande avait-il son importance ? Car la France était en rivalité avec le Saint-Empire, notamment concernant la souveraineté de leurs territoires disputés. De plus, Isabeau de Bavière, la femme de Charles VI, était également allemande, et elle avait une mauvaise réputation dans le royaume à cause de sa proximité avec Louis d'Orléans et de ses impôts qu'elle prélevait sur la population. En revanche, comme pour l'affaire de Jean Delstein, les soupçons à l'encontre de cette servante ne sont pas l'occasion pour l'auteur de généraliser le cas en disant que les Allemands seraient prédisposés à empoisonner leurs rivaux. Dans ce cas-ci, l'auteur a probablement voulu démontrer que les Allemands, comme les Anglais, pouvaient recourir à tous les moyens pour trahir, même au poison, même si ce n'était pas leur arme habituelle. La nationalité allemande n'est donc qu'une caractéristique négative de plus pour l'empoisonneuse, contrairement à la nationalité italienne, de laquelle découle les stéréotypes des poisons et sortilèges.

1.5. Le proche

Jusqu'à présent, nous n'avons vu que des profils d'empoisonneurs qui ont pour point commun d'être des étrangers, voire des exclus de la société médiévale. En effet, la population se méfie des marginaux, sorciers et étrangers, et les place à l'écart du reste des individus, ce qui peut donc expliquer pourquoi ces exclus sont facilement suspectés d'empoisonnement lors des maladies ou morts soudaines. Cependant, l'étranger n'est pas le seul dont il faut se méfier, puisque le proche peut être lui aussi tenté de trahir le prince. Celui-ci, qu'il soit un cousin, un frère, un serviteur ou un domestique du prince, peut être assez dangereux, puisqu'il connaît souvent très bien sa cible, c'est-à-dire ses habitudes, ses points forts et surtout ses faiblesses.

⁴³¹ *Oeuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, t. I, p. 341.

⁴³² *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, t. IV, p. 118.

1.5.1. Le serviteur

Parmi les familiers du prince, ceux qui sont le plus souvent suspectés sont les serviteurs, domestiques, et, plus généralement, tous les individus qui partagent la vie du prince, dont ses médecins, étant donné qu'ils connaissent bien les habitudes de celui-ci. Cela explique donc pourquoi, lors des débuts de la folie de Charles VI, on finit par suspecter les médecins de celui-ci. Michel Pintoin nous rapporte ainsi que « le roi conçut même tant de haine contre maître Renaud Fréron, qui avait entrepris sa guérison, qu'il le bannit et le fit chasser de Paris ». L'auteur précise ensuite les raisons pour lesquelles le médecin était accusé d'avoir empoisonné le roi : « Car maître Renaud n'était pas encore arrivé à Cambrai, où il avait dessein de se retirer, lorsque le roi retomba dans ses accès de folie. Ce qui causait surtout un juste étonnement, c'est que, dans l'égarément qui couvrait son esprit d'épaisses ténèbres, il n'oubliait ni ses familiers ni ses serviteurs, présents ou absents, tandis qu'il ne reconnaissait pas la reine ou ses enfants, même lorsqu'ils se présentaient à sa vue »⁴³³. Ainsi, le fait que le roi reconnaisse ses familiers et serviteurs, dont Valentine Visconti, suspectée d'utiliser ses charmes et poisons contre lui, a dû amener la population à penser qu'un empoisonnement aurait pu être causé par des serviteurs même de Charles VI.

Ce ne fut pas la seule fois que des actions furent entreprises contre un des familiers du roi, puisqu'en 1398, deux domestiques furent arrêtés sur le conseil des deux augustins venus guérir le roi. En effet, les deux apostats demandèrent « de faire arrêter et jeter en prison le barbier du roi, nommé Mellin, qui l'avait coiffé la veille, et un autre homme qui était concierge de l'hôtel du duc d'Orléans »⁴³⁴. Le fait que le barbier du roi soit suspecté peut s'expliquer par le fait qu'il a un accès direct au corps princier, et qu'il peut donc facilement y diffuser le poison, même par le simple toucher. Quant au concierge de l'hôtel, les deux augustins ont probablement demandé de l'arrêter car ils étaient au service du duc de Bourgogne, et que cela arrangeait celui-ci de pouvoir ternir la réputation de Louis d'Orléans en l'attaquant indirectement et en jetant des soupçons d'empoisonnement contre celui-ci. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que le duc d'Orléans était indirectement visé par des accusations de poison, étant donné que son épouse, Valentine Visconti, avait également été accusée dans le but d'attaquer Louis d'Orléans par la même occasion.

⁴³³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.II, p. 403.

⁴³⁴ *Ibid.*, t. I.II, p. 543.

Bien qu'il faille parfois se méfier du serviteur, celui-ci peut également être un allié redoutable contre les projets d'empoisonnement visant la personne du prince. Nous en avons un exemple dans la *Justification* de Jean Petit, où Louis d'Orléans avait convaincu deux seigneurs d'empoisonner Charles VI, « mais voyant que les fidèles serviteurs du roi avaient découvert et déjoué ses projets, qu'ils avaient même fait emprisonner les deux traîtres, il s'était hâté de leur rendre la liberté et de les renvoyer chez eux, de peur d'être compromis par leurs aveux »⁴³⁵. Cette histoire, même si elle fut inventée, nous montre donc que les serviteurs pouvaient aussi être perçus comme des fidèles alliés du prince, prêts à dénoncer les complots d'empoisonnement ayant été conçus contre lui. Nous avons un autre exemple de la fidélité des serviteurs dans l'affaire de Jean Delstein, où l'Anglais s'était introduit à plusieurs reprises dans la cuisine des ducs de Berry et de Bourgogne, « tellement que aucuns de leurs serviteurs eurent imagination, que ledit Destan qu'ils ne cognoissoient point, et ne sçavoient qui il estoit, n'y venoit point pour bien ». Ceux-ci finirent d'ailleurs par dénoncer Jean Delstein, qui fut arrêté puis condamné à mort après ses aveux⁴³⁶. Ici, il est intéressant de noter que nous avons affaire à deux types de serviteurs : un faux serviteur, venu empoisonner les deux ducs, et les vrais serviteurs du royaume, qui remarquent l'empoisonneur et déjouent ses plans. Il faut donc faire la différence entre, d'une part, les complices d'un empoisonnement, qui peuvent se faire passer pour des serviteurs, dans le but de tromper leur cible et de mieux accéder aux mets et boissons, où ils peuvent diffuser le poison, et, d'autre part, les serviteurs du prince, qui peuvent être aussi bien des fidèles alliés que des traîtres attendant la bonne occasion pour pouvoir accomplir les sombres ordres du clan adverse.

En plus d'être fidèles, les serviteurs peuvent également avoir de la compassion pour leur prince, et nous en avons un exemple pour Louis de Guyenne en 1415, « pour la mort duquel furent faiz grans pleurs et lamentacions de pluseurs seigneurs et aultres, ses serviteurs »⁴³⁷. Les serviteurs peuvent donc aussi pleurer sur le sort du prince dont ils avaient l'habitude de s'occuper.

Cependant, malgré cette image valorisante des fidèles serviteurs qui nous est rapportée dans quelques récits, ceux-ci sont la plupart du temps parmi les principaux suspects des crimes de poison. Nous en avons un exemple en 1415, lorsqu'Élisabeth de Goerlitz tomba malade et qu'on fit venir dans une assemblée le maître d'hôtel, le maître cuisinier, le maréchal

⁴³⁵ *Ibid.*, t. II.III, p. 753.

⁴³⁶ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 364.

⁴³⁷ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 273.

de la cour, l'écuyer et les médecins pour que ceux-ci témoignent de la cause de la maladie de la duchesse⁴³⁸. On avait probablement amené les domestiques de la duchesse dans l'assemblée car on soupçonnait ceux-ci d'avoir pu provoquer sa maladie à l'aide d'un poison procuré par un rival. Les médecins finirent tout de même par certifier qu'Élisabeth de Goerlitz était atteinte d'une épidémie, et non d'une intoxication, et les soupçons disparurent.

Un autre exemple est celui de Michelle de France, pour laquelle on accusa sa servante, dame Ourse, d'avoir causé sa mort, à l'aide d'un poison : « Dont, parce que la noble dame avoit repris de son desvoy la dite dame Ourse, se disoit le peuple, et l'avoit mise hors de son hostel, elle, ensemble son accointé ledit seigneur, par vengeance, se consentirent à sa mort ». De plus, une autre preuve était que dame Ourse « s'estoit absentée et retirée à Aire, avec son mary Coppin dela Vieffville, par avant que la noble princesse devint malade »⁴³⁹. Monstrelet ajoute que cette servante « estoit à ladicte duchesse moult familiere »⁴⁴⁰.

Dans cet extrait, on apprend que la servante aurait empoisonné la duchesse non pas par trahison, mais plutôt par vengeance, pour avoir été chassée de l'hôtel. Remarquons aussi que dame Ourse a un complice, son amant, qui est seigneur de Roubaix, et cela renvoie à l'imaginaire du couple empoisonneur. En outre, le fait que la servante était très familière à Michelle de France nous montre encore que le crime de poison était généralement réalisé par des proches de la victime.

Une autre affaire où des serviteurs sont suspectés est celle de Philippe de Saint-Pol, décédé subitement en 1433. À ce sujet, Chastellain nous relate que « de ceste mort du duc de Brabant furent soupçonnés aucuns de ses privés serviteurs par charge que on leur imputoit de luy avoir avancié la mort par poyson ». On fit donc arrêter les suspects, « entre les autres un nommé Callevande, né de la chastellenie de Lille, son plus privé valet de chambre. Lesquels, après longue exaudition faite très-aigre, furent tous trouvés innocens et preudhommes, et eux remis en leur bonne fame descouplèrent tout le monde, comme bien dévoient faire »⁴⁴¹. Un autre auteur à mentionner cette affaire est Monstrelet, qui raconte lui aussi que « furent aulcuns de ses principaux serviteurs souspeçonnés d'estre coupables de sa mort »⁴⁴². Ici, nous retrouvons donc l'idée selon laquelle plus un serviteur est privé, et donc proche du prince, plus il peut être dangereux. C'est le cas de Callevande, le plus privé valet de chambre de Philippe de Saint-Pol,

⁴³⁸ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter*, éd. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857, p. 746.

⁴³⁹ *Oeuvres de Georges Chastellain*, op. cit., t. I, p. 341.

⁴⁴⁰ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., t. IV, p. 118.

⁴⁴¹ *Oeuvres de Georges Chastellain*, op. cit., t. II, p. 75.

⁴⁴² *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, op. cit., t. IV, p. 139.

ainsi que celui des principaux serviteurs. Les accusations sont même prises au sérieux, étant donné qu'on va jusqu'à les torturer durement pour tenter de les faire avouer. En revanche, on finit par découvrir qu'ils sont innocents, et on les remet alors « en leur bonne fame », c'est-à-dire « en leur bonne réputation », *fame* venant du latin *fama*, qui signifie la réputation ou la rumeur. Cette affaire nous montre donc que la réputation publique avait son importance à la fin du Moyen Âge, et cela explique donc pourquoi une bonne manière de ternir la réputation d'un rival était de l'accuser de complots criminels, comme le crime de poison.

Ce n'était pas la première fois que des serviteurs étaient torturés après avoir été accusés d'être des complices d'un empoisonnement. En effet, lors de l'affaire de Gaston de Foix, survenue en 1390, le comte de Foix avait appris que son fils avait tenté de l'empoisonner, et il fit donc « prendre grant foison de ceulx qui servoient Gaston son fils ». Il ne se contenta pas de les torturer, mais « il en fist morir jusques à quinze de moult horrible mort et la raison que il y mettoit, estoit telle que il ne se povoit faire qu'ils ne sceussent de ses secrets, et luy deussent avoir signiffié et dit « Monseigneur, vostre fils Gaston porte une bourse à la poitrine telle et telle. » Riens n'en firent pour tant ils morurent horriblement »⁴⁴³. Ainsi, on voit donc que la principale raison de l'arrestation des serviteurs était qu'ils devaient forcément savoir que Gaston de Foix portait une bourse empoisonnée sur lui, étant donné qu'ils accompagnaient sa vie. Or, s'ils étaient au courant mais n'avaient rien dit, c'était peut-être car ils étaient eux-mêmes complices, conformément à l'image du serviteur empoisonneur, ce qui explique donc pourquoi certains subirent un châtement douloureux qui serve d'exemple dissuasif. Cette affaire nous informe aussi que les princes avaient de nombreux serviteurs, puisque Gaston de Foix, le fils d'un comte, en avait au moins quinze. Le fait d'avoir de nombreux serviteurs pouvait être un avantage comme un inconvénient, car, d'un côté, cela faisait en sorte que plus d'individus soient au courant des complots contre le prince et puissent l'en informer, mais d'un autre côté, cela augmentait également les chances que parmi ces serviteurs se trouvent un ou plusieurs traîtres, prêts à tout pour obtenir des richesses. Les serviteurs de la cour princière devaient donc montrer qu'ils étaient dignes de confiance et informer leur prince de la moindre menace, pour ne pas être accusés de complicité avec l'ennemi et être torturés, voire condamnés à une mort cruelle. Ce doute sur la confiance à accorder ou non aux serviteurs est encore mentionné dans le paragraphe où Gaston de Foix était arrêté puis mis dans la prison de son père, où des serviteurs lui apportaient à manger : « ceulx qui le servoient de boire et de mengier, luy apportèrent du vin et de la viande, et luy dirent « Gaston, vecy de la viande pour vous ». Mais

⁴⁴³ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XIII, p. 89.

Gaston n'en tint compte »⁴⁴⁴. Dans cet extrait, on peut donc comprendre que Gaston suspectait son père d'avoir demandé aux serviteurs de lui servir un plat empoisonné, et cela montre donc la raison principale de la méfiance vis-à-vis des serviteurs. En effet, ceux-ci, même s'ils sont réputés fidèles au prince, peuvent décider de le trahir et l'empoisonner, en agissant sous les ordres d'un rival. Un prince peut ainsi utiliser un serviteur pour qu'il s'introduise chez l'ennemi, généralement dans sa cuisine, et répande de la poudre vénéneuse dans le plat destiné à la cible. Le serviteur complice peut également atteindre directement la victime, en l'attaquant à l'aide d'une arme enduite de venin. Ce fut le cas de Gilles de Potelles, le serviteur de la comtesse de Hainaut, qui tenta d'assassiner Philippe le Bon à l'aide d'un trait empoisonné lorsqu'il était à la chasse. Notons que, dans le cas du repas comme dans celui de la chasse, on empoisonne le prince lors de ses moments de détente ou de divertissement, et donc lorsqu'il est le plus vulnérable. Cela peut donc expliquer pourquoi le crime de poison est perçu comme un crime des lâches, puisqu'il est réalisé par des traîtres qui agissent dans l'ombre et lorsque leur cible s'y attend le moins.

1.5.2. Le parent

En-dehors des serviteurs, le familial empoisonneur peut aussi être un parent de la victime, et nous en avons de nombreux exemples dans nos sources. En effet, le proche perfide peut aussi bien être le frère que le cousin ou encore le fils de la personne ciblée par le complot vénéneux. Mais pourquoi un individu s'en prendrait-il à un membre de sa propre famille ? Selon Martin Aurell, ces querelles entre frères et cousins, entre parents et enfants, ou encore entre oncles et neveux, sont souvent dues au flou concernant les pratiques de succession, qui ne sont pas strictes et varient tout au long du Moyen Âge. Ces variations des coutumes, que les savants imposent et que les notaires ainsi que les légistes relayent, provoquent des tensions dans les familles. L'héritage n'est d'ailleurs pas la seule cause des conflits entre les parents d'une même génération, étant donné que la compétition pour le pouvoir fait naître la haine⁴⁴⁵. C'est ce que nous pouvons constater dans nos sources, où, généralement, comme nous allons le voir, le motif du crime a pour base les successions et héritages, la souveraineté, ainsi que la vengeance. On assassine donc son parent pour accélérer une succession qui se fait attendre, pour s'emparer

⁴⁴⁴ *Ibid.*, t. XIII, p. 89.

⁴⁴⁵ AURELL Martin, *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Poitiers, Brepols, 2010, p. 19.

d'un territoire et l'inclure dans ses possessions, pour accéder au pouvoir et remplacer un souverain jugé inapte à régner, ou encore pour se venger d'un méfait ou crime impuni.

Un premier exemple de proche empoisonneur à signaler est celui de Louis d'Orléans, accusé par Jean Petit en 1408 d'avoir voulu empoisonner Charles VI à un banquet, ainsi que plus tard Louis de Guyenne à l'aide d'une pomme empoisonnée. Ce n'était pas la première fois que le duc d'Orléans était la cible de rumeurs de poisons ou sortilèges, puisque déjà en 1398, les deux augustins venus guérir le roi avaient prétendu que Louis d'Orléans les empêchait de soigner efficacement la maladie : « Ils portèrent l'insolence jusqu'à poursuivre de leurs injustes calomnies l'illustre prince monseigneur Louis, duc d'Orléans, qui était si dévoué au roi son frère »⁴⁴⁶. Mais pourquoi le duc d'Orléans aurait-il cherché à empoisonner son frère ainsi que le dauphin de France ? Tout simplement car, selon les rumeurs de l'époque, Louis d'Orléans voulait s'emparer de la couronne de France, et pour y arriver, il devait donc éliminer le roi ainsi que ses héritiers directs, c'est-à-dire ses fils. Pour s'aider, il avait son épouse, Valentine Visconti, qui pouvait utiliser des poisons et sortilèges pour faire sombrer le roi dans la folie. Vu que le roi était dans l'incapacité de régner, Louis d'Orléans était déjà devenu régent du royaume, qu'il gouvernait avec Isabeau de Bavière. Cependant, même si le duc d'Orléans gouvernait dans les faits, il lui manquait le titre royal, qu'il ne pouvait obtenir que si Charles VI et ses successeurs succombaient, et cela explique donc les complots vénéneux dont Jean Petit l'accusa. C'était en revanche une tâche difficile, étant donné que Charles VI avait encore trois garçons.

Nous pouvons comparer cette affaire avec une autre plus ancienne, celle de Gaston de Foix. Michel Pintoin nous relate ainsi que « le comte (de Foix) n'avait point d'enfants légitimes; il n'avait eu de la soeur de Charles, roi de Navarre, qu'un fils, jeune homme d'une beauté remarquable, qu'il avait naguère fait périr en prison ». La raison de ce châtement était que Gaston de Foix avait tenté de mettre de la poudre empoisonnée dans la viande de son père, sur les conseils de son oncle Charles le Mauvais, qui « voulait pousser au parricide son neveu trop crédule », en lui promettant que son père le rendrait maître de tous ses biens après avoir consommé la poudre⁴⁴⁷. Dans la version de Jean Juvénal des Ursins, Charles le Mauvais était plus direct, puisqu'il avait dit la vérité à son neveu au sujet de la poudre : « Et fut par aucun temps avec sondit oncle, lequel conseilla à sondit neveu qu'il empoisonnast son pere, et ainsi il

⁴⁴⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 663.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, t. I.I, p. 633.

seroit comte de Foix, et seigneur de tout, et qu'il luy feroit finance de bonnes et fortes poisons, et prescha tant sondit neveu, fils dudit Comte, qu'il s'y consentit »⁴⁴⁸.

Ici, l'histoire du comte de Foix rentre dans le thème du proche empoisonneur, puisque c'est un oncle qui persuade son neveu d'empoisonner son beau-fils, probablement dans le but d'hériter de ce dernier, puisque le comte de Foix n'avait pas d'héritier légitime à part Gaston de Foix. On peut également remarquer que le motif du crime est le pouvoir, puisque Charles et son neveu veulent tous les deux hériter du comté. Nous pouvons constater la même chose dans les accusations à l'encontre du duc d'Orléans, notamment dans le discours de Jean Petit, où ce dernier déclarait que le duc d'Orléans avait cherché à empoisonner son frère ainsi que le dauphin de France pour hériter de la couronne. En outre, il y a une similitude entre, d'une part, les versions du récit de Gaston de Foix racontées par Michel Pintoin et Jean Froissart, et, d'autre part, la tentative d'empoisonnement par Louis d'Orléans contre le dauphin, relatée par Jean Petit. En effet, dans les trois cas, le commanditaire de l'empoisonnement charge un jeune naïf d'apporter de la nourriture empoisonnée à la cible, mais sans que ce jeune ne sache que ce qu'il apporte contient du poison. En effet, dans la version de Michel Pintoin, Gaston de Foix pensait que la poudre ferait changer d'avis son père, qui le rendrait maître de tous ses biens, et dans la version de Jean Froissart, Charles le Mauvais déclarait à son neveu que la poudre ferait renaître l'amour entre ses parents, étant donné que ceux-ci étaient alors séparés. Dans le récit de Jean Petit, c'est le même scénario, car Louis d'Orléans demande à un enfant de donner une pomme venimeuse au jeune dauphin, et cet enfant croyait sans doute qu'il ne s'agissait que d'un simple fruit. Les points communs entre les histoires relatives à Charles le Mauvais et celles concernant Louis d'Orléans indiquent-elles que Jean Petit se serait inspiré des récits du roi de Navarre pour la rédaction de sa *Justification* ? Et cela signifierait-il également que Jean Petit voulait comparer Louis d'Orléans à Charles le Mauvais, pour prouver qu'il était également un tyran ? C'est ce que nous tenterons de déterminer dans le prochain chapitre, qui sera centré sur la rumeur.

Nous pouvons trouver un autre cas de familial empoisonneur en 1404, lorsque des rumeurs d'empoisonnement visaient Valentine Visconti ainsi que son père, Jean Galéas Visconti. Dans un passage consacré à cette année-là, Michel Pintoin relatait plusieurs anecdotes sombres au sujet du duc de Milan, le décrivant comme un individu à l'image de sa patrie, la Lombardie, c'est-à-dire un tyran prêt à empoisonner ses proches pour prendre le pouvoir. Ainsi, le Religieux nous raconte que Jean Galéas Visconti avait emprisonné son oncle Barnabo, en l'invitant sous

⁴⁴⁸ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 382.

prétexte de faire des actes de dévotion en sa compagnie, et l'avait ensuite empoisonné⁴⁴⁹. Le duc de Milan est donc décrit comme un traître qui prétend être quelqu'un de pieux pour mieux tromper sa cible. Dans ce récit, la raison du crime est encore une fois la soif de pouvoir, puisque Jean Galéas Visconti souhaite gouverner seul, et non plus avec son oncle Barnabo. Nous pouvons comparer cette histoire avec celle de Jacqueline de Bavière, qui aurait empoisonné son oncle Jean de Bavière à l'aide d'un livre de prières. En effet, dans les deux cas, c'est un neveu ou une nièce qui empoisonne son oncle, et lors de prières, pour que la cible ne se doute de rien et soit donc prise au dépourvu. En revanche, dans le cas de Jean Galéas Visconti, l'empoisonnement de l'oncle survient après une capture, tandis que dans l'affaire de Jacqueline de Bavière, il n'y a pas d'enlèvement et le poison est diffusé au moment de la prière.

Jusqu'à présent, nous n'avons vu que des affaires d'empoisonnement pour lesquelles le motif était lié à l'attrait du pouvoir. Dans les affaires suivantes, les causes poussant au crime sont un peu différentes, puisque l'héritage n'est plus le seul motif et que la vengeance a également son importance. En effet, lors de la mort soudaine de Michelle de France en 1422, une des raisons pour lesquelles on suspectait son époux Philippe le Bon de l'avoir empoisonnée était que celui-ci aurait voulu venger la mort de son père Jean sans Peur, assassiné par Charles VII, le frère de Michelle de France. Georges Chastellain nous relate ainsi que « depuis, la noble dame, dès que elle s'estoit perçue de la fausse et criminelle mort du duc Jehan, laquelle on imputoit à son frère le dauphin, et dont elle doutoit que son seigneur et mary à tousjours ne la tinst à despecte et contre-cœur »⁴⁵⁰. Les mots « à tousjours » montrent bien que le duc de Bourgogne pouvait avoir une rancune durable envers ceux qu'il estimait responsables ou complices de la mort de son père, et Michelle de France étant justement la sœur de l'assassin de son père, il aurait eu de bonnes raisons de lui en vouloir. Nous sommes donc ici dans le cas d'un crime passionnel, puisque c'est un mari qui empoisonne sa femme, pour venger l'honneur de sa famille.

Une autre affaire, elle aussi liée en partie à la vengeance, concerne également Philippe le Bon, qui aurait fait empoisonner en 1430 son cousin Philippe de Saint-Pol. La raison de cette vengeance était que le duc de Brabant allait se marier avec Yolande d'Anjou, « sans conseil, ne avis de son cousin le duc de Bourgogne son chief, et faignant de ignorer ou de mettre en nonchaloir aucunes particulières et très-cuysantes rancunes que son cousin le duc de Bourgogne pouvoit avoir et avoit très-justes à l'encontre de la maison où il se vouloit

⁴⁴⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 131.

⁴⁵⁰ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. I, p. 341.

allier »⁴⁵¹. Philippe de Saint-Pol aurait donc été empoisonné « pour ce que le mariage qu'il entendoit à faire, n'estoit pas agréable à son cousin le duc de Bourgogne, que pour ceste cause la mort luy devoit avoir esté avancée ». Cependant, le duc de Bourgogne n'était pas le seul suspect de l'affaire, car Pierre de Luxembourg, le comte de Brienne et seigneur d'Enghien, était également suspecté. En effet, ce dernier « devoit estre prochain héritier de ce duc de Brabant et [avoir] la conté de Saint-Pol avecques les appertenances, parce que la conté de Saint-Pol venoit du beau conte Walerant leur oncle, que pour ce, ce messire Pierre de Luxembourg, en un sien chasteau par où ils passoient, le devoit avoir fait empoisonner »⁴⁵². Ainsi, dans les deux cas, qu'il s'agisse de Philippe le Bon ou de Pierre de Luxembourg, nous avons affaire à un prince qui empoisonne son cousin pour hériter de ses appartenances, puisque le premier voulait hériter du Brabant et le second souhaitait s'emparer du comté de Saint-Pol. Cependant, dans le cas du duc de Bourgogne, l'affaire est plus complexe, puisque celui-ci voulait également se venger de son cousin, qui n'avait pas voulu suivre ses recommandations lors du choix de son épouse, alors que Philippe de Saint-Pol était le vassal de Philippe le Bon. Il n'y a donc pas que le motif de l'héritage, puisque celui de la vengeance est aussi à prendre en compte, bien que le premier motif prédomine, puisque, si Philippe de Saint-Pol s'était marié et avait eu des enfants, l'héritage ne serait pas revenu à Philippe le Bon, mais à un des fils de Yolande d'Anjou, qui était membre d'une famille alliée au royaume de France, et donc rivale aux Bourguignons. Ainsi, non seulement Philippe le Bon aurait perdu un héritage, mais en plus ses rivaux auraient pu être renforcés grâce à un nouveau territoire, dans ce cas-ci le duché de Brabant. Dans cette affaire, nous avons donc un double motif, puisque nous retrouvons la vengeance et le pouvoir.

Ce n'est pas la seule affaire pour laquelle nous avons un complot vénéneux entre deux cousins, puisque durant la même période, Philippe le Bon avait également dû faire face à sa cousine Jacqueline de Bavière, qui aurait tenté de l'empoisonner avec la complicité de sa mère Marguerite de Bourgogne, en 1433, possiblement pour se venger d'avoir dû renoncer à ses possessions la même année. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Jacqueline de Bavière voulait se venger, puisqu'elle aurait déjà empoisonné son oncle en 1426 à l'aide de Jehan Vander Vliet, pour se venger de son oncle, qui lui avait volé le gouvernement de ses possessions. Ainsi, dans toutes ces affaires, nous pouvons constater que les accusations d'empoisonnement, qu'elles soient fondées sur des rumeurs ou projets d'assassinats ou sur des maladies ou morts suspectes, se déroulent dans le contexte de luttes intrafamiliales.

⁴⁵¹ *Ibid.*, t. II, p. 72.

⁴⁵² *Ibid.*, t. II, p. 75.

L'accusation de poison y est donc une bonne occasion pour tenter de déstabiliser un rival en attaquant sa réputation. Le problème est que, lorsque le rival est membre de la même famille, l'accusation peut ternir la réputation de tous les membres, et non uniquement l'inculpé, ce qui fait que l'accusateur peut également perdre sa renommée en répandant des rumeurs d'empoisonnement sur son parent. Cela explique donc pourquoi Philippe le Bon n'a pas profité de la mort mystérieuse de Jean de Bavière pour incriminer sa cousine Jacqueline de Bavière, puisqu'en faisant cela, il aurait risqué d'entacher la réputation de sa propre famille, et donc de compromettre sa succession aux comtés de Hainaut, Hollande et Zélande, qui appartenaient à la duchesse. De plus, elle abdiquait en sa faveur, il fallait donc lui reconnaître un minimum d'intégrité.

1.6. La femme

Parmi les proches, ce sont surtout les femmes qui sont suspectées d'être des empoisonneuses, et nous pouvons le constater dans nos affaires d'empoisonnement. Nous allons ainsi analyser le cas des principales suspectes de poison dans notre délimitation chronologique, c'est-à-dire Valentine Visconti, Isabeau de Bavière, Jacqueline de Bavière et Marguerite de Bourgogne.

1.6.1. Valentine Visconti

Commençons par Valentine Visconti, dont les rumeurs de poison à son encontre sont relatées dès 1394 par Michel Pintoin, soit deux ans après les premières crises de folie du roi. En effet, durant cette période, comme les remèdes humains se révélaient inefficaces, une partie de la population soupçonnait Valentine Visconti d'être responsable des maux de Charles VI. À ce sujet, le Religieux nous révélait que « de toutes les femmes, madame la duchesse d'Orléans était celle dont la présence lui était le plus agréable; il l'appelait sa soeur bien aimée, et allait la voir tous les jours. Bien des gens interprétaient en mal cette prédilection »⁴⁵³. Le fait que Valentine Visconti fût la seule à être reconnue parmi les familiers du roi pouvait être mal perçu par la population, étant donné que certains pouvaient penser que la duchesse utilisait des sorts pour

⁴⁵³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 87.

l'envoûter et provoquer sa folie. Les soupçons de poisons et sortilèges à l'encontre de Valentine sont signalés à nouveau par Michel Pintoin deux ans plus tard, en 1396, et pour les mêmes motifs : « On alléguait, à l'appui de cette absurde assertion, que la fille de ce seigneur, la duchesse d'Orléans, était la seule que le roi reconnût dans son égarement, qu'il ne pouvait se passer de la voir tous les jours, et qu'absente ou présente il ne cessait de l'appeler sa soeur bien aimée. Aussi beaucoup de personnes des deux sexes n'épargnaient point cette princesse »⁴⁵⁴. Cette phrase est intéressante, car, comme elle précise que le roi voyait tous les jours Valentine Visconti, cela sous-entend que la duchesse avait toutes les occasions pour diffuser du poison dans le corps du roi. Aussi, la dernière partie de l'extrait indique qu'il n'y avait pas que les hommes qui soupçonnaient Valentine Visconti, puisque ces accusations étaient formulées aussi bien par des hommes que des femmes, selon le Religieux. Cela montre donc que les stéréotypes liés à la femme étaient également présents dans l'imaginaire des femmes, et n'étaient donc pas forcément des accusations misogynes.

Les rumeurs courant sur Valentine Visconti furent également rapportées par Jean Juvénal des Ursins, à partir de 1393. En effet, cette année-là, alors que le roi était malade, « on luy amenoit la Reyne, et sembloit qu'il ne l'eust onques veüe, et n'en avoit memoire, ne cognoissance, ne d'hommes ou femmes quelconques, excepté de la duchesse d'Orleans. Car il la voyoit et regardoit tres-volontiers, et l'appelloit belle sœur ». En revanche, Juvénal précise que, lorsque Charles VI était malade, « l'une des plus dolentes et courroucées qui y fust c'estoit la duchesse d'Orleans. Et n'est à croire ou présumer qu'elle l'eust voulu faire ou penser »⁴⁵⁵. Pour l'auteur, la duchesse n'était donc pas responsable des maux du roi, étant donné qu'elle était une des plus affectées par son état. Cependant, peut-être s'agissait-il d'une comédie de Valentine Visconti, voire d'un passage ajouté par Jean Juvénal des Ursins, puisque celui-ci était favorable aux Orléans et ne voulait donc pas que la réputation de Valentine ternisse celle de son époux.

Après toutes ces rumeurs et accusations d'empoisonnements et de maléfices, Valentine Visconti fut forcée de s'exiler hors de Paris pour éviter que la situation ne s'aggrave. Jean Froissart nous relate ainsi que, selon la population, si le roi était malade, c'était car « la duchesse Valentine d'Orléans et fille au duc de Milan faisoit cel encombrer et en estoit cause pour parvenir à la couronne de France et en fut par telle manière la dame accueillie par les parlers de ces arioles, que commune renommée couroit parmy le royaume de France qu'elle jouoit de tels ars et que si longuement qu'elle seroit delés le roy de France à séjour, ne que le roy la verroit,

⁴⁵⁴ *Ibid.*, t. I.II, p. 403.

⁴⁵⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 394.

ne orroit parler, il n'en aroit autre chose. Et convint la dite dame, pour oster cel escandèle et fuyr tels périls qui de trop près l'approuchoient dissimuler et départir de Paris ». L'auteur ajoute encore à ce sujet que, « quant le duc d'Orléans senti que tel fame couroit sus sa femme, il en estoit tout méralcolieus et s'en dissimuloit au mieulx et plus bel que il povoit et n'eslongoit pas pour ce le roy son frère ne la court car plenté des plus haultes besoingnes du royaume de France se ordonnoient par les consauls où il estoit appelé »⁴⁵⁶.

Ce passage nous montre encore l'importance que représente la rumeur, particulièrement celle liée aux accusations de poisons et sortilèges, puisque celle-ci permet de déstabiliser un rival, de salir sa réputation ou commune renommée, voire de forcer ce rival à fuir sa région en mettant contre celui-ci une partie de la population. Ce fut le cas pour Valentine Visconti, qui dut fuir la cour en 1396, mais ce fut également le cas du seigneur de Roubaix, qui partit hors de la Flandre pour ne pas risquer d'être tué par les Gantois, qui le soupçonnaient d'avoir été le principal complice de dame Ourse, la servante qui aurait empoisonné Michelle de France en 1422. Dans cet extrait, nous retrouvons également un des principaux motifs d'empoisonnement : la soif de pouvoir. Valentine Visconti aurait ainsi empoisonné Charles VI pour que son mari, Louis d'Orléans, hérite de la couronne de France et fasse d'elle une reine, comme l'aurait voulu Jean-Galéas Visconti, le père de la duchesse. Suite à ces accusations, Valentine Visconti avait donc fui Paris pour mettre fin à toutes ces rumeurs de complot vénéneux et prouver aux habitants du royaume qu'elle n'était pas la cause des maux du roi, et qu'elle n'avait pas été à ses côtés dans le but de confectionner des poisons ou de lancer des sorts contre lui. En effet, comme le roi continuait à être malade, même en l'absence de la duchesse, cela indiquait que celle-ci n'était pas responsable de sa maladie, bien que certains auraient pu la soupçonner de lancer des sortilèges à distance ou d'envoyer des complices pour empoisonner ses plats. Ce qui explique le succès de ces rumeurs de maléfices sont les mots « la verroit, ne orroit parler », puisque le sortilège, comme le poison, est invisible, et le simple regard ou mot peut suffire pour atteindre sa cible, comme c'est le cas pour Valentine Visconti, qui, par ses regards et paroles, serait capable de lancer des sorts contre le roi. Ainsi, le caractère invisible du poison, comme celui du sortilège, favorise l'imagination, et donc les rumeurs et accusations. En outre, la dernière partie de l'extrait montre que ces accusations visaient avant tout à attaquer Louis d'Orléans et affaiblir son pouvoir, puisque celui-ci tenait les rênes du gouvernement en l'absence de Charles VI, ce qui ne plaisait pas à Jean sans Peur. Ce dernier aurait donc pu être à l'origine de ces

⁴⁵⁶ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 352.

rumeurs d'empoisonnement, pour attaquer indirectement son adversaire Louis d'Orléans et tenter de prendre la régence du royaume de France.

Selon Alain Marchandisse, ces rumeurs de poison accusant Valentine Visconti auraient également pu être répandues par les écrits de Jean Froissart. En effet, l'auteur n'a réfuté aucun des arguments contre la duchesse, car cela semblait l'arranger, et n'a fait que diffuser des préjugés sur l'Italie en général. Pour Alain Marchandisse, l'attitude de Froissart vis-à-vis de Valentine Visconti était due au fait qu'il n'appréciait déjà pas Louis d'Orléans, et avait donc décidé d'englober l'épouse de celui-ci dans sa mauvaise appréciation. En effet, pour Jean Froissart, le duc d'Orléans était un homme à femmes qui ne faisait que puiser dans l'argent du royaume pour son divertissement. En outre, à cette époque, on pensait que la femme avait une prédisposition à empoisonner, particulièrement les princesses étrangères, auxquelles étaient liés des stéréotypes liés au poison. Si l'origine de la princesse était l'Italie, cela ne faisait que renforcer les soupçons, puisque l'image de l'Italien empoisonneur était très présente, dans cette période où on rencontrait une certaine italophobie. Ajoutons à cela que la duchesse possédait une vipère en guise de blason, et avait donc tous les attributs de la princesse vénéneuse⁴⁵⁷.

Plusieurs années plus tard, en 1402, alors que les tensions étaient toujours présentes en France, Jean Juvénal des Ursins nous rapportait un empoisonnement, lui aussi provoqué par une femme. En effet, « il y avoit audit an à Paris un notable homme, procureur en parlement, nommé maistre Jean le Charton, qui avoit espousé une belle jeune et gratieuse femme ». Cet homme mourut subitement, puis, « assez tost après son trespassement ladite femme se remaria, et prit son clerc qui estoit bien habile homme lesquels après leur mariage parfait firent adjourner les heritiers du premier mary pardevant le prevost de Paris ». La femme finit cependant par être accusée d'empoisonnement et fut condamnée au bûcher⁴⁵⁸. Ce n'est probablement pas un hasard si l'auteur mentionnait cette affaire au même moment que les rumeurs de poison au sujet de Valentine Visconti, étant donné que ces deux histoires ont des points communs. Ainsi, la femme de Jean le Charton aurait empoisonné son premier mari pour obtenir son héritage et le partager avec son deuxième mari, tout comme Valentine aurait voulu empoisonner son amant, dans ce cas-ci Charles VI, pour pouvoir obtenir son héritage, c'est-à-dire le royaume de France, et avec l'aide de son mari, Louis d'Orléans. Cela montre aussi l'importance des accusations de poison, puisque c'est sur base de simples rumeurs que la femme de Jean le Charton fut condamnée à

⁴⁵⁷ MARCHANDISSE Alain, "Milan, les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains", MORENO Paola et PALUMBO Giovanni (dir.), *Autour du XV^e siècle. Journées d'étude en l'honneur d'Alberto Vàrvaro*, Genève, Librairie Droz, 2008, p. 1-24., ici p. 18-21.

⁴⁵⁸ *Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit., p. 423.

être brûlée, et on comprend donc pourquoi la duchesse d'Orléans avait fui en 1396, puisqu'elle craignait de risquer sa vie en restant à la cour.

Les accusations à l'encontre de la duchesse ne cessèrent pas après l'assassinat de Louis d'Orléans, puisqu'en 1408, lorsque celle-ci vint à la cour du roi, en demandant que justice soit faite pour la mort de son époux, « elle parut satisfaite de cet accueil; mais ayant appris, à son grand déplaisir, que le duc de Bourgogne allait bientôt arriver, elle prit congé du roi, qui lui donna le baiser de paix. Le jour même de son départ, le roi eut une rechute, dont on attribua la cause à la duchesse; je ne puis rien affirmer à cet égard. La duchesse retourna à Blois, et comme son dessein était d'y demeurer, elle fit restaurer la ville et le château, les approvisionna de vivres et d'armes, et mit bonne garde aux portes, comme si ses ennemis eussent été dans le voisinage »⁴⁵⁹.

Cet extrait, rapporté par Michel Pintoin, indique que les accusations à l'encontre de Louis d'Orléans continuèrent même après la mort de ce dernier, comme ce fut le cas lors du discours de Jean Petit, où le théologien avait sali la réputation du duc d'Orléans pour justifier l'assassinat de Jean sans Peur. Ainsi, l'épisode du baiser de Valentine Visconti fut encore une occasion pour attaquer indirectement Louis d'Orléans en accusant son épouse d'empoisonnement. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un baiser vénéneux, qui renvoie donc à l'image d'un poison qui se diffuse dans l'organisme par le simple toucher. Aussi, le fait que la duchesse se soit réfugiée dans un château ne fait que renforcer les rumeurs, car la population peut interpréter cela comme une stratégie pour se protéger d'ennemis potentiels. En renforçant sa garde, Valentine Visconti pourrait donc faire penser, sans le vouloir, qu'elle serait responsable des maux du roi et qu'elle chercherait à se protéger de ceux qui auraient découvert ses complots secrets.

Concernant la *Justification* de Jean Petit, les chroniqueurs nous informaient, comme nous l'avions observé dans les précédents chapitres, au sujet des deux accusations de poison contre Louis d'Orléans. Ce dernier aurait tenté d'empoisonner Charles VI à un banquet, puis, quelques années plus tard, le dauphin de France, à l'aide d'une pomme vénéneuse. Or, dans la version de la *Geste des ducs de Bourgogne*, rédigée vers 1420, ainsi que dans celle du *Livre des Trahisons de France*, écrite vers 1467, ce n'est pas Louis d'Orléans, mais son épouse, Valentine Visconti, qui aurait tenté d'empoisonner Louis de Guyenne avant son exil en 1396. Commençons par la version de la *Geste des ducs de Bourgogne*, qui fut rédigée vers 1467. Elle y décrit Valentine

⁴⁵⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 749.

Visconti demandant à un enfant d'apporter la pomme empoisonnée au dauphin, et cette pomme finit par être mangée par le fils de la duchesse d'Orléans : « A se bouque l'a mis, moût le pot désirer. S'en a mors ung morsiel pour miens asavourer; Mais si tos qu'il en vot la sustanche avaler, Tous fondi en ung mont, si commença à trambler. La norice le voit, n'i ot qu'espoenter, A crier commença et à lui démener. L'enfant a mis à terre, à qui veoit tourner les yeux dedens sa tieste, mont s'en pot esfraer; Adont fist si grant friente c'on le pot escouter. Les dames y avinrent; là se vont asambler. La dame d'Orlyens y vint pour esgarder quel cose ce volt estre; lors ala aviser son fil qui là moroit et lés lui vit ester la pomme qu'elle fist à l'enfant délivrer pour porter au daupin ; bien le sol raviser. Adont par grant destrèche se vot iluec paumer; Et quant se releva et se vot raceurer, Elle dist si très-haut c'on le pot escouter : « E! Dieus! dist la ducoisse, com le dois bien douter! Qui mal fait en ce monde, on ne le puet celer. Tu fais par quantité le mal contrepeser, car tu grieuves celui qui autrui veut grever. » »⁴⁶⁰.

Passons à la version que nous donne le *Livre des Trahisons de France* : un jour, « la dilte ducesse d'Orléans tint une pomme belle et vermeille; sy dist à ung enfant qu'elle trouva en sa voie : « Mon enfant, porte ceste pomme au dauphin de Vienne quy illec s'esbat ». L'enfant prist la pomme, quy moult en fu joieux, mais ainsy comme il s'en aloit, il rencontra la nourrice à la meisme dame et duchesse, laquelle avoit à son col l'enfant au duc Loys d'Orléans, laquelle demanda prestement au dit enfant la pomme, et il luy bailla, et sy tost qu'elle le tint, l'enfant le prist, quy moult le désiroit, et au plus tost qu'il le tint, le mist à sa bouche et mordy tantost dedans, mais sitost qu'il senty la saveur, il s'estendy et tourna les yeulx tout tremblant. La nourrice le mist à terre et s'escria si hault que pluseurs y afluyrent, et mesmement y arriva la ditte ducesse, laquelle, quand elle perchut que son enfant se moroit et recongnut la pomme, elle chéy à terre comme pasmée, et au relever s'écria en hault : « Vray Dieux, que tu es juste ! Comment tu sces bien tes gens payer ! » »⁴⁶¹.

On peut remarquer de nombreux points communs entre ces deux versions. D'abord, dans chacun des deux textes, on fait référence au poison sans le citer : l'enfant mord dans la pomme, puis tourne les yeux et tremble, avant de mourir subitement. De plus, à chaque fois, la fin est la même, puisque la duchesse finit par arriver et à crier de détresse en déclarant que Dieu est juste. Nous retrouvons en effet une image de Dieu qui punit les mauvais, dans ce cas-ci Valentine

⁴⁶⁰ *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 322-323.

⁴⁶¹ *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 30-31.

Visconti, en faisant en sorte que leur plan se retourne contre eux-mêmes, pour protéger les innocents. En outre, la phrase « tu fais par quantité le mal contrepeser » ne vise pas uniquement la duchesse, mais est probablement là pour justifier l'assassinat décidé par Jean sans Peur, puisque ce dernier aurait tué Louis d'Orléans pour l'empêcher de nuire au royaume, voire de tuer le roi. Dieu aurait donc envoyé Jean sans Peur pour contrepeser le tyrannicide de Louis d'Orléans, tout comme il aurait fait en sorte que ce soit le fils de Valentine Visconti qui meure, pour contrer le complot et servir d'exemple. Ces nombreux points communs entre ces deux extraits indiquent que, pour leur rédaction, les auteurs se sont probablement basés sur une source commune, qui a dû disparaître au fil du temps.

Enfin, le fait que ce soit Valentine Visconti, et non Louis d'Orléans, qui soit l'auteur du complot contre le dauphin, est aussi une indication, car cela montre bien que la véritable cible des accusations est bien le duc d'Orléans. Mais dans ce cas, pourquoi cette variation, et pourquoi ne pas avoir plutôt accusé directement Louis d'Orléans au lieu de son épouse, comme ce fut le cas dans les chroniques antérieures ? Est-ce pour mieux correspondre aux stéréotypes liés à la femme vénéneuse, étant donné que Valentine Visconti possède toutes les caractéristiques de l'empoisonneuse ? Est-ce plutôt lié à une mode de l'époque, où on préférait accuser les princesses plutôt que leurs époux ? Ou est-ce encore pour faire une comparaison avec Eve, qui donna la pomme de l'arbre défendu à Adam, dans la Bible ? Il est difficile de répondre à ces questions, mais ce changement d'acteur du complot était bien un choix d'écriture de la part de l'auteur, qui cherchait probablement à favoriser l'imaginaire collectif lié à la femme empoisonneuse.

1.6.2. Isabeau de Bavière

Une autre femme suspecte d'empoisonnement fut la reine Isabeau de Bavière, bien que les accusations fussent beaucoup moins présentes que pour Valentine Visconti. En effet, la seule rumeur d'empoisonnement qui la concerne est rapportée par Jean Juvénal des Ursins, et le poison n'y est d'ailleurs pas directement cité, mais sous-entendu. L'épisode en question se déroulait en 1408, la nuit juste après que Valentine Visconti est venue demander justice au roi pour la mort de son mari Louis d'Orléans, avant de repartir dans son château : « Ceste nuit le

Roy alla coucher avec la Reyne, et disoit-on qu'à cause de ce il avoit esté plus malade, qu'il n'avoit esté dix ans auparavant: et usoit-on de divers langages, et merveilleux »⁴⁶².

Lors de cet épisode, Valentine Visconti avait aussi été accusée de poison, puisqu'elle aurait donné, avant de partir, un baiser de paix vénéneux au roi, qui l'aurait fait retomber dans sa folie. Y aurait-il donc eu une entente entre les deux femmes, pour que chacune d'entre elles donne du poison au roi et venge ainsi l'injustice vis-à-vis de Louis d'Orléans ? Car ce dernier, en l'absence du roi, régnait aux côtés d'Isabeau de Bavière, et celle-ci aurait donc pu compatir, bien qu'elle eût été hostile à la duchesse plusieurs années plus tôt, notamment à cause de l'assassinat de Jean Galéas Visconti contre son oncle Barnabo. Ou bien la reine serait-elle la véritable responsable de la folie du roi ? Car elle était la seule à être régulièrement aux côtés de Charles VI, et, après le départ de Valentine Visconti, elle demeurerait la seule potentielle personne qui pouvait prolonger la maladie du roi par des poisons. Dans les deux cas, que la responsable désignée des maux du roi soit Valentine Visconti ou Isabeau de Bavière, cela montre que le caractère invisible du poison permet de créer des rumeurs de toutes pièces pour répondre aux phénomènes inexplicables. Notons aussi que la position d'Isabeau dans la guerre civile a été très fluctuante.

Cependant, cette absence de soupçons supplémentaires contre la reine dans nos sources pose aussi des questions : pourquoi y a-t-il cette différence entre, d'une part, Valentine Visconti, qui est la cible de nombreuses rumeurs de poisons et sortilèges, et, d'autre part, Isabeau de Bavière, contre laquelle il n'y a qu'une seule rumeur relatée dans les sources ? Parce qu'il s'agissait de la reine de France et que les auteurs ne voulaient donc pas salir la réputation du royaume en rapportant les rumeurs au sujet de la reine ? Le Religieux écrivait en effet sa Chronique pour la cour de France, et Juvénal était dans le camp des Orléans, cela n'aurait donc pas arrangé ces deux auteurs de relater des accusations visant Isabeau de Bavière.

Une autre question que nous pourrions nous poser serait la suivante : pourquoi la population aurait-elle eu des raisons de soupçonner la reine ? Une réponse possible serait parce que celle-ci était une Allemande, et donc une étrangère dont il fallait se méfier, puisqu'on ne pouvait pas connaître toutes ses intentions. Ce n'était d'ailleurs pas la seule fois qu'on soupçonnait une Allemande de poison, puisque ce fut également le cas plusieurs années plus tard, lors de la mort de Michelle de France, où une partie de la population avait soupçonné une ancienne servante allemande, dame Ourse, d'avoir avancé la mort de la duchesse. Ainsi, selon Georges

⁴⁶² *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 445.

Chastellain, « Autres, eux fondant en souspechon de parfond regard, maintenoient que ceste mort avoit esté avancée par venin, et ce, par une dame nommée Ourse, Allemande de nation »⁴⁶³. Il s'agit d'une des deux seules affaires, avec celle d'Élisabeth de Goerlitz, où c'est une femme, et non un homme, qui aurait été empoisonnée, bien que le principal suspect de la première de ces deux affaires soit encore une femme.

Si les auteurs médiévaux ont rapporté peu de rumeurs au sujet d'Isabeau de Bavière, ce n'est en revanche pas le cas des historiens du début de l'époque contemporaine, qui ont accusé Isabeau de Bavière, ainsi que d'autres reines de l'époque médiévale, d'une série de crimes, dont beaucoup ont été inventés. L'auteur le plus représentatif de ces critiques vis-à-vis des reines de France est Louis-Marie Prudhomme, avec son ouvrage *Les Crimes des Reines de France*, qui, comme son nom l'indique, raconte les crimes commis par les reines de France, depuis le commencement de la monarchie, c'est-à-dire depuis Basine, reine de Thuringe et épouse de Childéric I^{er}, jusqu'à Marie-Antoinette, la femme de Louis XVI. Ce livre a été publié en 1792, c'est-à-dire trois ans après la Révolution française, et reflète bien l'esprit de l'époque, puisqu'il critique la monarchie française à travers ses calomnies centrales des reines de France. Le chapitre qui nous intéresse est celui où il est question d'Isabeau de Bavière, et nous y trouvons de nombreuses critiques, ainsi que des accusations de crimes inventés, dont cette reine aurait pu faire l'objet à son époque.

L'auteur commence sa description de la reine en disant qu'elle a « rassemblé tous les vices avec ceux de l'Italie » et est « née dans cette terre germanique qui ne nous inspirera moins d'horreur que lorsqu'elle sera régénérée par le sang des tyrans »⁴⁶⁴. Nous retrouvons encore une fois l'image péjorative associée aux étrangers, dans ce cas-ci aux Italiens et Allemands. Les vices de l'Italie sont probablement la ruse et le poison, tandis que le vice de l'Allemagne est la tyrannie, ce qui montre que les stéréotypes, ainsi que les rivalités, perdurent à travers le temps, même plusieurs siècles plus tard, ravivés à cette époque de guerres européennes. Prudhomme, en parlant du contexte, précise également que, « à tant d'horreurs, à celle de la guerre générale qui enveloppoit tous les pays de l'Europe, il manquoit en France la main d'une femme pour augmenter la dissension, & répandre un poison plus subtil dans toutes les ames »⁴⁶⁵. Cet extrait rappelle encore l'association de la femme au poison, et indique donc que l'imaginaire de la

⁴⁶³ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. I, p. 341.

⁴⁶⁴ PRUDHOMME Louis-Marie, *Les Crimes des Reines de France*, Londres, s.e., p. 99.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 104.

femme vénéneuse est encore présent à la fin du XVIII^e siècle. L’auteur prétend également que les femmes auraient une prédisposition pour augmenter la dissension, et donc la discorde dans le royaume.

Après son introduction sur le caractère d’Isabeau de Bavière, Prudhomme raconte la première crise de folie de Charles VI à la forêt du Mans, où il déclare : « On ne sait, d’après le rapport des historiens, si l’on doit ajouter foi à la vision de la forêt du Mans; si l’être qui lui apparut étoit effectivement un homme payé par la reine pour achever de lui troubler l’esprit, ou si ce fut simplement un fantôme de cette même imagination déjà en délire »⁴⁶⁶. L’auteur ajoute donc un important complot à la liste des crimes attribués à la reine, puisqu’il prétend que celle-ci aurait peut-être payé l’homme qui avait terrorisé le roi, pour provoquer sa folie, semer le désordre dans le royaume, et gouverner à sa place, avec l’aide de Louis d’Orléans, qui, toujours selon Prudhomme, était l’amant d’Isabeau de Bavière. En agissant de la sorte, la reine s’était fait de nombreux ennemis, dont Philippe le Hardi, qui avait une « implacable haine qu’il voua au parti d’Isabeau, dont les mœurs avoient empoisonné celles de toute la cour, & au duc d’Orléans, pour qui le déshonneur des familles n’étoit qu’un jeu cruel »⁴⁶⁷. Ici, on apprend qu’Isabeau de Bavière a des mœurs vénéneuses, par ses complots et par ses taxes qu’elle impose au peuple, de même que son amant, Louis d’Orléans, qui déshonore sa famille par ses dépenses dans les fêtes et par ses aventures avec les femmes.

Bien que la reine eût la régence du royaume en l’absence du roi, elle n’était pas satisfaite et voulait encore plus de pouvoir. Heureusement pour elle, « Charles étoit soumis : elle parvint enfin à se faire accorder par lui un pouvoir supérieur, même à celui de la régence : on n’imagineroit pas de quel moyen elle se servit; il faut être femme pour imaginer de pareilles ruses »⁴⁶⁸. Isabeau de Bavière avait donc réussi à faire en sorte que son mari lui donne un pouvoir supérieur au sien, et par un moyen mystérieux : s’agirait-il de sortilèges ? L’auteur ne le précise pas, mais il en profite pour affirmer que ce sont surtout les femmes qui ont recours à la ruse, et donc aux arts obscurs, comme le poison. Prudhomme répète d’ailleurs les accusations d’empoisonnement qui avaient été proférées par Jean sans Peur contre les Armagnacs, selon lesquelles les deux dauphins de France, Louis de Guyenne et Jean de Touraine, auraient été empoisonnés. En revanche, l’auteur pense que la véritable responsable était Isabeau de Bavière, et non les Armagnacs, car cela lui aurait permis de réaliser son plan, qui était de vendre le

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 108.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 112.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 114.

royaume aux ennemis, probablement les Allemands. Ainsi, Louis de Guyenne « mourut empoisonné : les différentes factions s'accuserent réciproquement de ce crime ; mais s'il en faut croire la probabilité, on n'en peut soupçonner que cette furie à qui la perte d'un fils ne dut pas coûter davantage que celle de tant de François aux champs d'Azincourt. Jean, son second fils, ayant succédé au titre de dauphin, n'en jouit que très-peu de tems, & mourut, le 5 avril 1416, avec les mêmes symptômes que son frere; il semble que l'implacable Isabeau poursuivit tous ses enfans mâles avec une égale fureur, & qu'elle voulut, dans ses projets contre la France, ne se réserver que des filles dont elle pût se servir habilement pour vendre le royaume à des étrangers. Mais sa haine pour Charles, le dernier de ses fils, ne put jamais s'assouvir dans le sang de ce prince, assez prudent pour ne pas s'exposer à sa rage, assez méchant pour lutter avec elle dans la carrière des empoisonnemens & des assassinats »⁴⁶⁹. Dans cet extrait, Prudhomme nous donne donc l'image d'une reine qui est prête à empoisonner ses propres fils pour réaliser ses sombres plans, comme celui de faire en sorte qu'il ne lui reste que des filles pour pouvoir vendre le France à son pays, l'Allemagne. Cependant, Isabeau de Bavière ne parvint jamais à anéantir son dernier fils, qui devint le roi de France Charles VII après la mort de son père. Prudhomme profite de ce passage au sujet de Charles VII pour l'accuser des mêmes crimes que sa mère, à savoir des empoisonnements et assassinats, dont la mort de Jean sans Peur à Montereau. Enfin, plus d'une dizaine d'années après la mort de Charles VI, « cette femme, ou plutôt ce monstre formé de tous les vices des deux sexes, mourut en 1333, dévorée par le chagrin que lui causoient tous les jours les conquêtes de son fils sur le prince anglois »⁴⁷⁰. L'auteur sous-entend donc que la reine était du côté des Anglais, et qu'elle était donc favorable au traité de Troyes, qui avait déshérité son fils Charles VII, au profit du roi d'Angleterre Henri V, qui était devenu roi de France et d'Angleterre. Selon l'auteur, elle aurait même été à l'origine de ce traité, pour se venger de l'assassinat de Jean sans Peur, de qui elle s'était rapprochée après la mort de Louis d'Orléans. De plus, grâce à ce traité, elle pouvait exécuter son plan d'origine, qui était de donner la France à un souverain étranger, dans ce cas-ci le roi d'Angleterre. Cependant, Charles VII avait fini par déjouer les plans de sa mère, puisqu'il était parvenu à reconquérir des territoires et repousser les Anglais, avec l'aide de Jeanne d'Arc.

À la fin de son ouvrage, Prudhomme critique la reine de son époque, Marie-Antoinette d'Autriche, contre qui il profère les mêmes accusations que contre Isabeau de Bavière. Or, le livre fut publié en 1792, c'est-à-dire un an avant l'exécution de Louis XVI et de Marie-

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 129.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 142.

Antoinette. Cet ouvrage servait donc en quelque sorte à justifier la mort du roi de France et à justifier le possible sort qui attendait son épouse. Prudhomme commence sa série d'accusations en affirmant que Marie-Antoinette avait un goût pour le luxe : « On n'ignoroit cependant pas qu'elle avoit pour le luxe un amour effréné; que Louis XVI avoit aussi prétendu diminuer la dépense, & qu'elle l'avoit engagé à la plus extravagante prodigalité pour le sacre; que les équipages, les vases précieux, les parures les plus rares, & du goût le plus recherché, avoient été, par son ordre, étalés sans pudeur aux yeux d'un peuple mourant de faim & de misere »⁴⁷¹. Isabeau de Bavière avait justement été accusée des mêmes excès plus tôt dans l'ouvrage, puisqu'on lui reprochait aussi d'imposer trop de taxes au peuple et de puiser dans les coffres du royaume pour le luxe de la cour.

Comme deuxième reproche adressé à la reine de son époque, Prudhomme déclarait que le peuple « remarquoit entre Antoinette & le beau-frere d'Artois une familiarité qui paroissoit lui devenir suspecte »⁴⁷². L'auteur soupçonnait donc Marie-Antoinette d'Autriche d'être l'amante de son beau-frère Charles-Philippe d'Artois, le futur Charles X, tout comme il avait également soupçonné Isabeau de Bavière d'être l'amante de son beau-frère Louis d'Orléans. Ainsi, selon Prudhomme, Marie-Antoinette d'Autriche, par son luxe excessif et son infidélité, avait des mœurs vénéneuses : « s'il étoit vrai qu'Antoinette eût infecté les moeurs publiques d'un nouveau genre de poison, elle devoit être l'horreur de la société »⁴⁷³. L'auteur avait déclaré la même chose au sujet d'Isabeau de Bavière, dont les mœurs « avoient empoisonné celles de toute la cour ». Les femmes ne sont donc pas seulement prédisposées à utiliser le poison, mais leurs coutumes et habitudes peuvent être également envenimées.

La dernière accusation contre Marie-Antoinette d'Autriche prétend que celle-ci, comme Isabeau de Bavière, aurait voulu faire passer le royaume de France aux mains d'un souverain étranger, dans ce cas-ci son frère Joseph II. En effet, selon Prudhomme, « on reproche à Antoinette des crimes plus graves, plus effrayans, plus impardonnables; on l'accuse d'un pacte secret avec son frere, l'abominable Joseph II, pour lui sacrifier la France, faire passer dans ses mains tout l'or de la nation, nous réduire à un tel état d'épuisement, qu'il pût enfin s'emparer des provinces qui étoient à sa bienséance, démembrer le royaume, & satisfaire à la fois, & l'insatiable ambition de la maison d'Autriche, & sa haine héréditaire pour le nom François »⁴⁷⁴. Ainsi, comme Marie-Antoinette d'Autriche et Isabeau de Bavière ont toutes les deux une

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 326.

⁴⁷² *Ibid.*, p. 328.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 329.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 331.

origine germanique, l'une étant autrichienne et l'autre allemande, on se méfie donc de ces deux étrangères, qui pourraient manigancer des complots pour anéantir le royaume de France et en faire devenir un territoire de leur patrie d'origine. Les sombres plans de Marie-Antoinette s'expliqueraient d'ailleurs par la « haine héréditaire pour le nom François » qu'aurait la nation autrichienne. Cette haine remonterait à plusieurs siècles, et aurait donc déjà été présente lors de la régence d'Isabeau de Bavière.

Ainsi, avec ces nombreuses similitudes entre les accusations contre Isabeau de Bavière et celles contre Marie-Antoinette d'Autriche, nous pouvons constater que les stéréotypes liés à la femme, ainsi que l'imaginaire du complot, perdurent à travers les siècles. Ceux-ci servent à salir l'image de la monarchie, pour affaiblir le pouvoir en place, voire pour justifier les révoltes contre le régime. Dans ce cas-ci, Prudhomme souhaite mettre en valeur la Révolution française, qui a permis de mettre fin aux abus de la monarchie envers le peuple. On se sert donc encore une fois de la critique des princesses pour attaquer indirectement le régime lui-même, tout comme, à l'époque de Charles VI, certains membres de la population, ainsi que certains chroniqueurs, avaient critiqué Valentine Visconti pour ternir la réputation de Louis d'Orléans.

1.6.3. Jacqueline de Bavière

Allons maintenant du côté des Bourguignons, où des femmes furent également suspectées du crime de poison, comme Jacqueline de Bavière, ainsi que sa mère, Marguerite de Bourgogne. Jacqueline de Bavière, pour commencer, fut mentionnée par Jean Lefèvre de Saint-Rémy lors de son mariage avec Jean de Touraine. L'auteur raconte ainsi que le dauphin « avoit espousé la fille et héritière du conte de Haynnau de Hollande et de Zellande auquel le conte de Haynnau bailla et ordonna un grant estat pour le mener en France », avec, « en sa compaignie, madame la daulphine, sa femme, et son beau père le conte de Haynnau. Mais, le daulphin ne passa point Compiengne, et là, d'une griefve malladie son ame rendit à Dieu »⁴⁷⁵. Jacqueline aurait pu être responsable de la mort de son premier mari, pour avoir le soutien d'un autre mari plus puissant que Jean de Touraine, qui était considéré comme étant passif et indolent⁴⁷⁶. Plusieurs années plus tard, alors que la comtesse avait annulé son deuxième mariage avec le duc Jean IV de Brabant, elle décida d'aller reconquérir ses territoires, désormais sous le contrôle

⁴⁷⁵ *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, Paris, Renouard, t. I, p. 289.

⁴⁷⁶ GRANDEAU Yann (éd.), "Le dauphin Jean duc de Touraine, fils de Charles VI (1398-1417)", *Bulletin Philologique et historique*, n° 2, Paris, Bibliothèque nationale, 1971, p. 665-728., ici p. 674.

de Jean de Bavière, son oncle, avec l'aide de son troisième époux, Humphrey de Gloucester. Jean IV de Brabant demanda donc l'aide de Philippe le Bon, et « samblablement il requist ossy le ayde du duc Jehan de Bavière, que Dieux pardoinst. Tous lesquelz deux dus lui promirent faire ayde et assis tence contre ledit duc de Gloucestre; mais ycelui duc Jehan de Bavière, auquel avoit par aulcuns ans le dessusdit duc de Brabant commis le gouvernement et administration de ses contés de Hollande, de Zélande et de la signourie de Frise, fu ainchois atteint de la mort, par quoy il trespassa de ce siècle, et fu enpuisonnés, comme on dit, de venin par Jehan Vander Vliet, chevalier, lequel pour ceste cause fu mis en quatre quartiers, et à IIII angles du pays par membres pendus »⁴⁷⁷. Jacqueline de Bavière était donc l'une des principales suspectes : la mort de son oncle Jean de Bavière l'arrangeait bien, puisque cela permettait d'affaiblir les troupes ennemies et d'éliminer celui qui l'avait privé du contrôle de ses comtés. Cependant, Philippe le Bon ne profita pas de cette occasion pour accuser sa cousine du crime de poison, car, selon Éric Bousmar, cela aurait pu rendre son acquisition des comtés plus difficile. En effet, l'honorabilité du duc de Bourgogne est liée à celle de Jacqueline de Bavière, puisque tous les deux sont de la même famille, et si on apprend que celle-ci est responsable d'un ou plusieurs empoisonnements, cela risque de rendre Philippe le Bon moins légitime aux yeux du peuple⁴⁷⁸.

1.6.4. Marguerite de Bourgogne

La seconde suspecte principale des rumeurs de poison dans le camp bourguignon est la mère de Jacqueline de Bavière et la veuve de Jean sans Peur, Marguerite de Bourgogne. L'affaire dans laquelle elle est soupçonnée est celle du projet d'empoisonnement contre Philippe le Bon par Gilles de Potelles. En effet, Marguerite aurait envoyé ce serviteur assassiner son neveu à l'aide d'un trait empoisonné, pour se venger de son échec en 1430, où elle avait été privée de la succession du Brabant par Philippe le Bon, lors de la mort soudaine de Philippe de Saint-Pol. À cette époque, Enguerrand de Monstrelet nous rapportait que, tandis que certains disaient que Philippe le Bon devait succéder à son cousin décédé, « les aultres disoient que la contesse de Haynau douagière, tante d'yeulx deux ducz, estoit plus prouchaine et qu'à elle appartenoit ladicte succession »⁴⁷⁹, mais ce fut finalement le duc de Bourgogne qui obtint le

⁴⁷⁷ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, op. cit. t. III, p. 856.*

⁴⁷⁸ BOUSMAR Éric, « Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance », CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, n° 48, 2008, p.73-89., ici p. 88-89.

⁴⁷⁹ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit., t. IV, p. 139.*

duché de Brabant. Cette acquisition du duché par Philippe le Bon avait été très mal perçue par Marguerite de Bourgogne, qui aurait pu vouloir se venger par un assassinat. C'est d'ailleurs ce que sous-entendait Georges Chastellain dans sa Chronique, où il disait, au sujet de la succession du Brabant, que « laquelle chose, avec ce que la vielle cuisance n'estoit pas sanée encore, ceste-icy encore la remettoit en plus aigre passion que n'avoit esté jamais, et là où elle avoit esté rappaisable premier par espace de temps et par belles remonstrances causées en raison, maintenant devint toute enflée de venin et de fureur et se bouta en toutes machinations mortelles à l'encontre de luy, par appétit de vengeance, pensant que, là où elle estoit foible en puissance de résister, elle se vengeroit une fois, ou court ou long, par engin de malice ». L'auteur profite de ce passage pour opposer la personnalité de Marguerite de Bourgogne, qui obéit à ses pulsions de vengeance, use de poisons et agit sans sage réflexion, à la personnalité de Philippe le Bon, qui agit toujours en fonction du bien public et domine ses sentiments. Ainsi, selon Georges Chastellain, Marguerite de Bourgogne, « non merveilles, si en sa féminine fureur elle prist diverses ymaginations bien aguës à l'encontre de son nepveu, lequel elle maintenoit estre son torfaicteur, combien que point ne l'estoit à la vérité, mais y procéda et avoit fait tousjours par grande et mure délibération de raison et de conseil de tous ses pays, sans riens faire, ne vouloir entreprendre par manière de tyrannie, ne de convoitise, ny par aucune espèce de mauvaistié, fors en évidente nécessité et sannation de bien publique, responsable devant Dieu et devant les hommes par le monde univers, là où il pouvoit estre débatu »⁴⁸⁰.

Selon Éric Bousmar, Georges Chastellain ressent la nécessité de prouver au lecteur que Philippe le Bon n'est pas un tyran, aussi bien lorsqu'il prit le contrôle des possessions de Jacqueline de Bavière que lorsqu'il priva Marguerite de la succession de Brabant. Éric Bousmar repère quatre mots clés dans le texte de Georges Chastellain : raison, conseil, nécessité et bien public, qui s'opposent à la tyrannie. Ainsi, Philippe le Bon n'agit pas selon ses propres intérêts et n'est donc pas un tyran, à l'inverse de Marguerite de Bourgogne, qui, comme Louis d'Orléans dans la *Justification* de Jean Petit, ou encore comme les Milanais, tente de tuer son rival à l'aide du poison pour prendre le pouvoir, et est donc coupable du crime de lèse-majesté. Cette argumentation de Georges Chastellain n'est pas innocente, étant donné qu'elle permet d'introduire le projet d'empoisonnement de Philippe le Bon, que nous verrons un peu plus loin. Cette tentative d'assassinat est considérée comme non raisonnable, infondée et provenant des vices du caractère féminin, selon les stéréotypes de l'époque. Ce complot vénéneux n'avait rien

⁴⁸⁰ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 83.

à voir avec le tyrannicide, ce crime politique vu comme légitime, qui avait été présenté et débattu lors du discours de Jean Petit en 1408⁴⁸¹.

Éric Bousmar remarque aussi que le thème littéraire de la vieille femme vénéneuse est bien présent dans ce texte de Georges Chastellain. En effet, la douairière est présentée comme étant une femme âgée ou *vetula*, ménopausée, qui représente un danger car ses humeurs sont perturbées à cause du fait qu'il n'y ait plus d'élimination menstruelle des impuretés. Cela a pour effet de remplir la vieille femme de substances vénéneuses. Ainsi, pour Georges Chastellain, Marguerite de Bourgogne possède toutes les caractéristiques de la *vetula*, étant donné que ses défauts féminins, c'est-à-dire son obstination et son manque de raison, se sont renforcés avec l'âge : la « venimeuse pensée » est donc en quelque sorte un diagnostic médical. Avec tous ces défauts, les actes réalisés par Marguerite de Bourgogne n'ont donc plus aucune légitimité⁴⁸². Remarquons également que la douairière agit pour deux motifs, le pouvoir et la vengeance, et ce sont justement les deux principaux motifs que nous avons relevés dans la section sur le proche empoisonneur. Marguerite de Bourgogne ne se distingue donc pas de ses prédécesseurs empoisonneurs et correspond donc à l'imaginaire du traître qui cherche à éliminer son rival par la ruse et le poison.

Avec toute cette fureur en elle qu'elle ne pouvait contenir, Marguerite de Bourgogne décida enfin de passer à l'action en 1433, en tentant d'éliminer Philippe le Bon, pour se venger de sa perte du duché de Brabant, mais également pour venger sa fille, Jacqueline de Bavière, qui avait été forcée d'abdiquer ses comtés au profit du duc de Bourgogne cette même année. Ainsi, selon Georges Chastellain, « comme coeur de femme n'est pas rapaisable de légier, là où il s'est bouté en obstinée opinion, et que souvent l'ennemy s'y entreboute pour traire de sa fureur quelque mauvaise oeuvre, ainsy en long decours de temps après ceste saisine prise, le feu de venimeuse pensée se couva tousjours en ceste dame jusques à venir au point de vouloir mettre à exécution son long proposément en son nepveu par affection de vengeance, en quoy elle cuisoit et n'en pouvoit guérir. Dont ne diray plus pour l'heure présente jusques au terme que le cas y servira en son propre lieu, là où un noble escuier, son serviteur, accusé d'un mauvais entreprendre, fut pris et décapité pour elle en la ville de Mons »⁴⁸³. Le serviteur en question était Gilles de Potelles, accusé d'avoir voulu assassiner Philippe le Bon à la chasse à l'aide d'un trait enduit de poison. Cet ancien serviteur, qui n'était qu'un complice, finit décapité et écartelé, mais la

⁴⁸¹ BOUSMAR Éric, *Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ?*, op. cit., p. 86-87.

⁴⁸² *Ibid.*, p. 84-85.

⁴⁸³ *Oeuvres de Georges Chastellain*, op. cit., t. II, p. 83.

probable commanditaire, Marguerite, ne fut jamais accusée de ce crime de poison, et probablement pour les mêmes raisons que sa fille Jacqueline : Philippe le Bon tenait à la réputation de sa famille et voulait donc éviter que la réputation d'empoisonneuse des deux femmes ne l'empêche d'obtenir les comtés.

Sur base des affaires de Jacqueline de Bavière et de sa mère, Marguerite de Bourgogne, on peut conclure que la femme n'est accusée d'empoisonnement que lorsque cela arrange la partie adverse, ou lorsque cela permet de ternir en même temps la réputation de son mari. Dans le cas contraire, la potentielle cible du complot vénéneux préfère garder le silence, pour ne pas risquer que ces accusations n'entachent son nom et ne retombent sur elle.

2. La victime

Maintenant que nous avons analysé les différents profils-types de l'empoisonneur, nous allons nous pencher sur ceux de la victime. Pour cela, nous allons prendre les affaires pour lesquelles nous possédons une description précise de la victime, ou pour lesquelles les raisons ou circonstances de sa mort sont décrites en détails. Les affaires en question sont celles des dauphins Louis de Guyenne et Jean de Touraine, ainsi que celle de Philippe de Saint-Pol.

Louis de Guyenne, pour commencer, n'avait pas une bonne réputation chez les gens de la cour, étant donné que nous avons appris que, selon Michel Pintoin et Nicolas de Baye, ce dauphin avait l'habitude de se coucher tard dans la nuit, de se lever vers midi et de manger à des heures déréglées, ce qui fait qu'il n'avait pas le temps de s'occuper des affaires de l'État, dont il était censé s'occuper en l'absence de son père. De plus, il n'aimait pas être vu en public et s'isolait dans des endroits reculés du palais avec certains serviteurs, pour jouer de la musique. En outre, il avait horreur des critiques et expulsait de la cour tous ceux qui lui faisaient des remarques⁴⁸⁴. Mais ce n'était pas tout, car, en plus de tous ces défauts, le duc de Guyenne était soupçonné d'être secrètement du côté des Bourguignons. Ces rumeurs furent formulées en 1408 par Michel Pintoin, lorsque Valentine Visconti était venue demander justice pour la mort de son mari à Charles VI. Après le départ de celle-ci, « pour ce qu'on appercevoit bien que ledit Dauphin favorisoit aucunement le duc de Bourgogne, et son party, il fut deliberé qu'on mettroit gens

⁴⁸⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.V, p. 587-589. et *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, t. II, 1888, p. 231-232.

d'armes dedans Paris. Et ainsi fut fait »⁴⁸⁵. Le dauphin de France était en effet soupçonné d'avoir favorisé Jean sans Peur, car la duchesse d'Orléans, malgré ses plaintes, n'était pas parvenue à avoir ce qu'elle désirait, c'est-à-dire un châtiment exemplaire à l'encontre du duc de Bourgogne : elle n'obtint que de belles promesses, notamment de la part de Louis de Guyenne. L'inaction de ce dernier pouvait donc créer le doute chez les gens de la cour, qui devaient s'imaginer une entente entre Louis de Guyenne et Jean sans Peur. Cependant, la réalité était peut-être différente, puisque le dauphin ne pouvait probablement pas agir car il avait peur de déclencher une guerre au sein de la famille, et aussi car il n'était pas en position de force face au duc de Bourgogne, qui possédait une grande armée et des nombreux alliés et partisans, dont les Parisiens eux-mêmes. En effet, la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* présente plutôt Louis de Guyenne comme un leader armagnac, et non comme un allié du clan bourguignon.

Ces rumeurs reprirent plusieurs années plus tard, en 1415, lors de la mort de Louis de Guyenne. En effet, ce dernier, peut avant d'être subitement atteint d'une maladie fatale, prononça un discours dans une grande assemblée, en présence de nombreux témoins, où il « jura promptement en parole de filz de roi que doresnavant oudit royaume les malfaiteurs, de quelque estat qu'ilz feussent, seroient punis selon leurs démérites, et que justice seroit réparée et gardée et le clergié et le peuple seroient tenus en paix ». Cependant, « sa parole ne son entencion ne porent point venir à effect »⁴⁸⁶, car, « tantost après, le bon duc de Guyenne, qui par cours de nature devoit estre, après la mort du roy son père, roy; qui avoit grant désir, comme raison estoit, de faire bonne justice et de tenir le peuple en paix, acoucha mallade des fièvres, dont il alla de vie à trespas, le xviiije jour de décembre, en l'osteï de Bourbon »⁴⁸⁷. Le dauphin était donc mort juste après avoir promis de poursuivre les malfaiteurs, et donc après être sorti de son inaction, dont les auteurs l'avaient accusé quelques années plus tôt. Cela voulait-il donc dire que des gens du royaume, comme les Armagnacs, s'étaient mis à craindre le futur roi, qui jusqu'à présent n'avait pas pris de grandes décisions et ne semblait pas impliqué dans la gestion du royaume ? Préféraient-ils donc un roi inactif, comme Charles VI, qui leur permette d'agir sans crainte de sanctions, et qui laisse à leurs alliés de la cour le soin de gouverner à sa place ? Ou bien, au contraire, les Armagnacs l'avaient empoisonné à cause des défauts énoncés plus tôt, et souhaitaient avoir un futur roi avec les meilleures qualités possibles pour régner, en contraste avec Louis de Guyenne, qui s'isolait et négligeait les affaires du royaume ?

⁴⁸⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 448.

⁴⁸⁶ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 130.

⁴⁸⁷ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 273.

Pour nous aider à répondre à ces questions, nous pourrions comparer cette affaire avec une autre. En effet, ce n'était pas la première fois qu'un membre de la cour mourait après avoir fait un discours dans une assemblée, puisqu'une histoire semblable nous fut rapportée en 1388 par Michel Pintoin et Jean Juvénal des Ursins, concernant un personnage important, le cardinal de Laon. Michel Pintoin nous donne une description précise du cardinal : « Le vénérable cardinal de Laon était le premier d'entre eux par son âge et par son rang. Il descendait d'une noble famille d'Auvergne, et comptait d'illustres aïeux. C'était un homme renommé pour sa probité et pour son éloquence, et d'une fidélité éprouvée envers le roi, ainsi que le fit voir la résolution adoptée par le conseil »⁴⁸⁸. Ce cardinal était mort subitement après avoir prononcé un discours, dans lequel il affirmait « que le Roy estoit en ange compétent pour cognoistre et sçavoir le faict de son royaume, et pour oster de tous poincts plusieurs envies des seigneurs, qu'ils avoient les uns envers les autres dont inconveniens advenoient, et pouvoient advenir plus grands. Il fut d'opinion que le Roy seul eust le gouvernement de son royaume, et qu'il ne fust plus sous le gouvernement d'autrui, c'est a sçavoir de ses oncles, et specialement du duc de Bourgogne, combien qu'expressément il ne les nomma pas, mais on les pouvoit entendre ». Cependant, peu de temps après son discours, « advint que ledit cardinal, qui avoit dit le premier son opinion, assez tost après alla de vie à trespassement bien piteusement »⁴⁸⁹. Le cardinal de Laon aurait donc été possiblement empoisonné par Philippe le Hardi, qui ne voulait pas risquer de perdre son pouvoir dans la gestion du gouvernement à cause d'un fidèle du roi. Les affaires de Louis de Guyenne et du cardinal de Laon ont des points communs, puisque, dans les deux cas, la victime, qui a un rôle important dans la cour et est favorable à un camp, meurt après avoir prononcé un discours où elle promet que le roi ou futur roi devrait jouer un plus grand rôle, et donc ne pas être sous l'autorité de ses oncles. En effet, Louis de Guyenne promet de poursuivre les malfaiteurs, et souhaite donc avoir un plus grand rôle en matière de justice, tandis que le cardinal de Laon déclare que le roi est en âge pour gouverner sans la tutelle de ses oncles. Dans les deux affaires, le pouvoir des membres de la cour, et, plus généralement, celui de leurs alliés, est donc menacé. Cela explique pourquoi les Armagnacs auraient pu être tentés d'empoisonner Louis de Guyenne, pour ne pas risquer de voir leur champ d'action diminuer face à un roi trop actif, et cela peut également expliquer pourquoi Philippe le Hardi avait intérêt à faire périr le cardinal de Laon, qui menaçait son rôle dans la gestion du royaume.

⁴⁸⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.I, p. 563.

⁴⁸⁹ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 377.

Après le décès de Louis de Guyenne, le nouveau dauphin de France, Jean de Touraine, mourut à son tour en 1417, ce qui fit naître des soupçons d'empoisonnement dans la population. En effet, cette année-là, le dauphin devait se marier avec Jacqueline de Bavière, l'héritière des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande. Or, Georges Chastellain nous raconte que, Jean de Touraine, juste avant son mariage, s'était réuni avec Guillaume IV de Hainaut, le père de Jacqueline de Bavière, ainsi qu'avec Jean sans Peur, pour tenter de conclure une paix entre la France et les Pays-Bas Bourguignons. Ainsi, « avant leur partement, s'assemblèrent ensemble le daulphin et le duc de Bourgoingne et le conte de Haynnau, lesquelz jurèrent et promirent de tenir de point en point la paix tant de foiz faicte en France. Lesquelz séremens furent faiz-en la présence de pluseurs grans seigneurs, en la ville de Vallenciennes. Et puis, ces choses faictes, le daulphin prist son chemin pour aller à Paris »⁴⁹⁰. Cependant, lorsqu'il passa par Compiègne, « en ladite ville luy prit une maladie, dont il alla de vie à trespasement, qui fut bien grand dommage. Car le comte de Hainaut estoit bien sage seigneur, lequel avoit intention que par son bon moyen paix se trouveroit avec le duc de Bourgongne »⁴⁹¹. Selon les rumeurs, Jean de Touraine aurait été empoisonné, « pour tant que icellui estoit alyé au duc de Bourgongne, comme son frère précédent »⁴⁹². Ainsi, les Armagnacs auraient donc pu empoisonner Jean de Touraine car celui-ci était trop proche de Jean sans Peur, comme l'avait été Louis de Guyenne, selon les soupçons contestables de cette époque. De plus, peu avant sa mort, il avait assisté à une réunion avec le comte de Hainaut et le duc de Bourgogne, ce qui ne pouvait qu'augmenter les rumeurs selon lesquelles il était l'allié des Bourguignons. Cependant, les Armagnacs ne sont pas les seuls suspects de cette affaire, car Jacqueline de Bavière, celle qu'il comptait épouser, est peut-être aussi responsable de sa mort. En effet, le mariage avait été prévu lorsque Louis de Guyenne était encore dauphin de France, mais après la mort de ce dernier, c'était désormais Jean de Touraine qui était l'héritier du royaume. Bien que le titre de reine de France était prestigieux, Jacqueline de Bavière aurait pu décider d'empoisonner son mari pour tenter d'en avoir un plus puissant et actif. Qui est donc le véritable responsable de la mort du dauphin : le camp des Armagnacs, ou bien Jacqueline de Bavière ? Les sources ne permettent pas de le dire, mais ces rumeurs profitèrent à Jean sans Peur, qui accusa en 1418 les Armagnacs d'avoir empoisonné successivement Louis de Guyenne et Jean de Touraine.

⁴⁹⁰ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 289.

⁴⁹¹ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 532.

⁴⁹² *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 166.

Ce n'était pas la seule fois qu'un prince mourait juste avant son mariage, puisqu'une histoire semblable se produisit plusieurs années plus tard, en 1430. Philippe de Saint-Pol, le duc de Brabant de cette époque, était « un haut et puissant prince, et n'avoit femme, ne enfans légitimes pour succéder après luy; par quoy, ayant maintes fois esté ramentu de mariage, et que entendre voulist à une haute dame en quelque lieu propre à luy et séant, finalement conclut sur une qui estoit fille au roy Loys de Cécille, duc d'Anjou ». Cependant, « avoit-il, par l'enhortement d'aucuns d'emprès luy qui le cuidoient viable longuement et avoir long règne, en leur auctorité, fait et conclut ce mariage droit cy, sans conseil, ne avis de son cousin le duc de Bourgogne son chief ». Alors qu'il prenait la route pour se rendre à son mariage, il fut atteint d'une maladie, de laquelle il périt⁴⁹³. Ce texte de Georges Chastellain est intéressant, puisqu'il nous informe que Philippe de Saint-Pol était un prince noble et puissant, mais qu'il comptait épouser Yolande d'Anjou, une membre de la famille de Charles VII, qui était l'assassin de Jean sans Peur, le père de Philippe le Bon. Or, le duc de Bourgogne était le « chef » de Philippe de Saint-Pol, et il avait donc très mal pris le fait que celui-ci se marie avec une femme d'une famille rivale. Cela risquait en effet de renforcer le camp adverse, en lui donnant un territoire et un puissant prince, et donc de menacer Philippe le Bon, en le privant en plus d'un héritage qui permettait d'augmenter l'étendue de ses possessions, et donc de renforcer son autorité, opposée à celle du roi de France. Cela aurait donc arrangé Philippe le Bon d'empoisonner Philippe de Saint-Pol, mais il ne fut pas reconnu coupable de ce crime, peut-être parce qu'il avait les moyens de faire taire les rumeurs.

Ainsi, sur base des différentes affaires que nous avons analysées, nous pouvons dresser les caractéristiques de la victime ayant succombé à un empoisonnement, pour laquelle coexistent plusieurs profils. On constate que la victime est souvent un prince héritier, jeune, qu'on souhaite éliminer ou affaiblir pour prendre les rênes du royaume, comme ce fut peut-être le cas pour Charles VI. La victime peut également être éliminée car on craint ses décisions futures ou car on la juge inapte à régner, comme Louis de Guyenne, qui était perçu comme solitaire et s'occupait peu des affaires du royaume à cause de ses heures de sommeil et d'activité décalées, mais qui comptait tout de même pourchasser plus sévèrement les criminels peu avant sa mort. Le prince victime du poison est aussi quelqu'un dont on craint les prises ou pertes de territoires, comme Jean de Touraine, qui risquait de faire passer les possessions de Jacqueline

⁴⁹³ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 72.

de Bavière au Royaume de France. La cible d'un empoisonnement peut également être un adversaire politique dans une guerre ou une succession, comme ce fut le cas pour Jean de Bavière, empoisonné alors que Jacqueline de Bavière se préparait à attaquer ses territoires sous tutelle avec l'aide de son nouveau mari, Humphrey de Gloucester, ou pour Jean IV de Brabant, possiblement empoisonné quelques années plus tard, ou encore pour Philippe le Bon, qui fut la cible d'une tentative d'empoisonnement l'année de l'abdication de Jacqueline de Bavière. Dans certains cas, la victime peut aussi être de la famille d'un adversaire ou d'un traître, et peut donc être l'objet de rancunes, comme Michelle de France, la sœur de Charles VII et la première épouse de Philippe le Bon, qui aurait pu en vouloir à celle-ci. Enfin, l'empoisonné peut également être un prince sans héritier et dont on veut accélérer la succession, à l'instar d'Élisabeth de Goerlitz, l'héritière du duché du Luxembourg, qui, selon les rumeurs, tomba malade en 1415 à cause d'un poison, mais survécut, ou à l'instar de Philippe de Saint-Pol, qui n'avait pas d'héritiers mais comptait se marier avec une membre d'une famille hostile à Philippe le Bon, et mourut subitement l'année de son mariage.

IV) Poison et rumeur

1. Formes et acteurs de la rumeur

1.2. La rumeur aux premières crises de Charles VI

Maintenant que nous avons analysé les différents profils-types de l'empoisonneur et de la victime, nous allons pouvoir aborder notre quatrième et dernier chapitre, qui questionne cette fois les liens entre le poison et la rumeur dans nos sources. Nous allons commencer par observer l'évolution des rumeurs dans les différentes affaires d'empoisonnement, et nous allons également voir quels différents acteurs prennent part à la diffusion des rumeurs ou à leur amplification.

Avant la folie de Charles VI, la rumeur d'un complot vénéneux était déjà présente dans les esprits. En effet, en 1390, « dans le courant du mois de juillet, le bruit se répandit que les fontaines et les puits avaient été empoisonnés dans le pays Chartrain et qu'ils le seraient bientôt dans les autres provinces du royaume »⁴⁹⁴. Ici, le Religieux de Saint-Denis parle d'un bruit, mais de quoi s'agit-il ? Comme nous l'avons vu dans l'introduction, le bruit, au Moyen Âge, fait référence à la rumeur. Le mot « rumeur », qui date du XIII^e siècle, vient du latin *rumor*, et veut dire "le bruit qui court". La rumeur, qui peut être aussi bien spontanée que provoquée, est anonyme, et ce sont des témoins secondaires de la nouvelle qui se chargent de répandre en public les informations relatives à celle-ci. Lorsqu'une rumeur est spontanée, elle provient souvent d'événements étranges, incompris ou sont imaginaires, comme les morts mystérieuses. Si, en revanche, une rumeur n'est pas spontanée, mais plutôt provoquée dans un objectif déterminé, il s'agit alors d'une propagande⁴⁹⁵. Dans ce cas-ci, il s'agit plutôt d'une rumeur spontanée, vu qu'elle est apparue à la suite d'une méfiance de la population vis-à-vis des pauvres, accrue par le fait que ceux-ci rôdaient souvent autour des maisons des riches ou des puits et fontaines. De plus, aucun clan adverse n'est visé, puisque les seuls potentiels suspects sont les frères jacobins, à cause de l'imaginaire du clerc empoisonneur. Cet événement aurait pu être une bonne occasion pour accuser les Anglais d'un complot contre le royaume de France, surtout dans le contexte de la Guerre de Cent Ans, mais, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, l'Angleterre n'est pas considérée comme une patrie des poisons, à l'inverse

⁴⁹⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. BELLAGUET Louis François, t. I.I, p. 683.

⁴⁹⁵ FARGETTE Séverine, "Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420)", *Le Moyen Âge*, t. CXIII, n° 2, 2007, p. 310-314.

de l'Italie. Ces stéréotypes liés à l'Italie furent en revanche utilisés quelques années plus tard pour attaquer Valentine Visconti, la fille du duc de Milan.

À partir de la première crise de folie de Charles VI, les rumeurs commencèrent à s'amplifier. Ainsi, selon Michel Pintoin, le drame avait déjà été annoncé par des signes divins. En effet, « s'il faut en croire des personnes dignes de foi, cet accident déplorable avait été annoncé par des signes précurseurs. Ainsi une petite statue de la bienheureuse Vierge Marie, qui faisait partie des bijoux précieux de l'église de Saint-Julien au Mans, avait, dit-on, tourné sur elle-même pendant une demi-heure environ, sans que personne y touchât; comme ce prodige avait -déjà eu lieu précédemment, on en augura qu'une grande calamité était près d'éclater dans le royaume »⁴⁹⁶. Face à cet extrait, nous pourrions nous poser la question suivante : qu'est-ce que l'auteur entend par « des personnes dignes de foi » ? Cela veut-il dire qu'il y a des personnes plus fiables que d'autres parmi celles qui répandent des rumeurs ? Si c'est le cas, il est cependant difficile de déterminer de quelles personnes il s'agit, bien qu'on puisse émettre quelques hypothèses. En effet, il pourrait s'agir de membres du clergé, qui sont mieux instruits et s'y connaissent mieux en interprétations divines, mais il pourrait également s'agir de membres de la cour, qui ont plus de prestige et bénéficient donc peut-être d'une plus grande crédibilité. Un autre élément à relever est que le prodige s'est déroulé au Mans, le lieu du drame : Dieu annonçait donc en avance sa punition divine contre le royaume de France et ses sujets. Était-ce en réaction aux excès de jeunesse du roi ou aux désastres de la Guerre de Cent Ans ? En tout cas, les conséquences de la folie du roi se firent vite ressentir, car « quand la nouvelle s'en fut répandue dans le royaume, tous les vrais Français pleurèrent comme pour la mort d'un fils unique; tant le salut de la France était attaché à celui de son roi! »⁴⁹⁷. Dans ce passage, l'auteur parle de « vrais Français », mais de qui s'agit-il ? Est-ce que ce sont tout simplement les Français attachés à la personne de Charles VI, ou, plus généralement, à la monarchie française ? Ou bien s'agit-il plutôt des Français qui reconnaissent la légitimité des Valois pour la couronne française, et réfutent les prétentions du roi d'Angleterre sur le royaume de France ? Comme nous sommes dans le contexte de la Guerre de Cent Ans, nous pourrions supposer que c'est surtout la deuxième raison qui prédomine à cette époque. Un autre détail à remarquer est le fait que Charles VI soit comparé à un fils unique, et Michel Pintoin fait donc comprendre que c'est sur lui que tout repose. En effet, sans Charles VI, la France était dans une position instable, puisque, comme Louis de Guyenne venait de naître, il y allait avoir une longue

⁴⁹⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 17.

⁴⁹⁷ *Ibid.*

régence des oncles Louis d'Orléans et Philippe le Hardi, dont les disputes divisaient la cour et le royaume lui-même. Le royaume était donc affaibli face à Henri V, qui en profita d'ailleurs plusieurs années plus tard pour établir le Traité de Troyes en 1420, peu après l'assassinat de Jean sans Peur par le dauphin Charles. On comprend donc mieux pourquoi le salut de la France était lié à Charles VI, et pourquoi sa folie fut ressentie comme un désastre qui aurait pu condamner l'avenir du royaume.

Mais d'où était venue cette soudaine folie du roi, alors qu'il se mettait en route pour son voyage de Bretagne ? Selon Jean Froissart, « les aucuns disoient, qui le prenoient et exposoient sur le mal, que on avoit le roy au matin avant que il yssist hors du Mans, empoisonné et ensorcelé pour destruire et honnir le royaulme de France. Tant multiplièrent ces paroles que le duc d'Orléans et ses oncles et autres du sang royal nottèrent ces paroles et en parlèrent plusieurs fois ensemble en disant « Vous et vous oés se oyr vous voulés comment l'on murmure en plusieurs lieux sur ceulx qui ont eu l'administration et la garde de la personne du roy. On dit, et commune renommée court que on l'a ensorcelé ou empoisonné. On sache comment ce se pourroit faire ne où ne quant ce a esté et comment le porrons-nous savoir ? » »⁴⁹⁸. On retrouve donc ici les soupçons d'empoisonnement concernant la folie de Charles VI, et ceux-ci sont rapportés par des murmures. Mais qu'entend-on par murmures ? Selon le DMF, « murmure » signifie « bruit plus ou moins confus de paroles, brouhaha », « bruit de protestation, de mécontentement, de plainte, de récrimination » ou encore « bruit qui court, nouvelle, information »⁴⁹⁹. Dans le contexte du récit, il peut s'agir des trois définitions à la fois, puisque la folie de Charles VI a d'abord provoqué l'étonnement de la part des spectateurs, qui ont répandu la nouvelle au reste de la population. Il s'en est ensuite suivi d'une grande contestation, en particulier contre « ceulx qui ont eu l'administration et la garde de la personne du roy », c'est-à-dire ses conseillers, qui auraient dû lui défendre de se rendre en Bretagne alors qu'il présentait déjà quelques signes de démence et de fatigue avant l'expédition, comme nous le verrons plus loin. Bien qu'on reproche aux conseillers du roi leur manque de bons conseils, ce sont surtout les potentiels responsables de la folie du roi qui sont visés par ces murmures. Il s'agit donc d'une rumeur qui profite d'un événement étrange pour lancer des accusations, même si aucun nom n'est cité dans celles-ci : est-ce une censure de l'auteur, comme le suppose Françoise Autrand⁵⁰⁰ ? C'est probable, car le

⁴⁹⁸ *Oeuvres de Jean Froissart*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XV, Osnabrück, Biblio Verlag, p. 35.

⁴⁹⁹ *Murmure*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=lemme=murmure>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁰⁰ AUTRAND Françoise, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, p. 294.

fait que Louis d'Orléans était la cible de la furie du roi avait pu éveiller des soupçons chez les témoins de la scène.

Un autre élément à relever est que, selon la « commune renommée » qui court, le roi aurait été empoisonné ou ensorcelé. Mais que veut dire commune renommée ? Le DMF nous apprend que la renommée est le « fait d'être connu favorablement ou non, réputation que l'opinion fait à quelqu'un » ou le « bruit qui court sur quelqu'un, rumeur publique »⁵⁰¹. Dans notre cas, il s'agit plutôt de la deuxième définition, puisqu'il n'est pas question d'une réputation, mais bien d'une rumeur du peuple. Cette rumeur sur le possible empoisonnement du roi prit tellement de l'ampleur que Louis d'Orléans répondit « comment le porrons-nous savoir ? ». En effet, il est difficile de déterminer avec certitude si quelqu'un a été la cible du poison, surtout au Moyen Âge, où les moyens pour détecter le poison étaient bien plus limités qu'aujourd'hui. Cela nous indique donc que la rumeur se nourrit des incertitudes et mystères pour créer des complots vénéneux imaginaires. La rumeur est donc efficace, car on la voit comme un événement qui pourrait ou a pu arriver. Le contexte augmente d'ailleurs l'efficacité des rumeurs, qui prolifèrent lors des moments de crise, ce qui est le cas dans notre récit, où la France se retrouve soudain dans une mauvaise situation pour la gestion de son gouvernement et de la guerre face aux Anglais. Dans cette période où la population manque de confiance en l'avenir, la rumeur crée donc des fantasmes et rend possible, voire probable, les soupçons d'empoisonnement, qui, sans la peur et le doute, auraient été bien moins présents. Ainsi, l'assassinat par empoisonnement, puisqu'il est perçu comme un crime déviant exécuté par des lâches, permet de stimuler l'imaginaire collectif et d'alimenter les rumeurs, qui sont relayées par la population⁵⁰².

Comment réagirent les différents membres de la population lorsque les nouvelles au sujet de la crise du roi au Mans leur parvinrent ? À ce sujet, Jean Froissart nous relate que « furent les bonnes gens du royaume de France de toutes pars moult esbahis et courrouchiés quant ces nouvelles furent à tous lés espandues et nottoirement sceues que le roy de France estoit encheu par incidense merveilleuse en irénaisie. Si en parloient bien largement plusieurs gens sur ceulx qui avoient conseillé le roy de aler en Bretagne et les aucuns disoient que le roy avoit esté trahy de ceulx qui vouloient porter à l'encontre de luy le duc de Bretagne et messire Pierre de

⁵⁰¹ Renommée, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFL:LEMME=renomm%C3%A9e>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁰² LECUPPRE Gilles et LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, "La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge", BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (Ve-XVe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 149-175., ici p. 156-160.

Craon. On ne puet deffendre les gens à parler la matière estoit bien telle et si grande qu'elle désiroit bien et demandoit à estre déparlée en plusieurs et diverses manières »⁵⁰³.

Notons d'abord que l'auteur parle des « bonnes gens » du royaume de France, c'est-à-dire probablement des bons sujets de France, fidèles à leur roi et donc attristés de la nouvelle qu'ils viennent d'apprendre. Ceux-ci sont « esbahis et courrouchiés », autrement dit étonnés et fâchés : étonnés car il s'agit d'un phénomène étrange, c'est-à-dire une crise de folie subite du roi, et fâchés car ils suspectent déjà cet accident d'avoir été provoqué par un ennemi, voire par un traître du royaume. Les sujets de Charles VI répandent ainsi la nouvelle partout, si bien qu'elle est connue de tous, et se mettent à parler contre les conseillers du roi, puisque ce sont eux qui auraient pu l'empêcher de se rendre à la forêt du Mans en lui donnant un avis raisonné. Beaucoup pensent même qu'il s'agissait d'un piège et d'une trahison du duc de Bretagne et de Pierre de Craon : auraient-ils donc empoisonné Charles VI à l'aide d'un complice lors de son expédition en Bretagne ? En tout cas, on ne pouvait empêcher les sujets de parler, tant le sujet était important et devait être débattu en détails.

Mais pourquoi ce malheur qui arrivait au roi était perçu comme un drame pour la population ? Jean Froissart nous l'explique : « pour ce que il estoit le chief, de tant le devoient mieulx toutes gens sentir car quant le chief a mal tous les membres s'en sentent »⁵⁰⁴. Dans ce passage, le royaume de France est donc comparé à un corps dont le roi est la tête, étant donné que le mot « chief » signifie aussi bien le chef que la tête. Or, si la tête, qui est le siège de la raison, devient insensée, le reste du corps devient alors désordonné, et il en va de même pour le royaume de France. Notons que les comportements insensés de Charles VI ne dataient pas de l'épisode du Mans, étant donné que, selon Jean Juvénal des Ursins, le roi avait déjà montré des signes de folie quelques mois auparavant. En effet, « est vray que environ le commencement d'aoust, on s'apercevoit bien que le Roy en ses paroles et manieres de faire avoit aucune alteration, et diversité de langage non bien entretenant »⁵⁰⁵. Le comportement du roi avait donc commencé à évoluer, puisque ses actes et paroles étaient altérés, car il disait une variété de phrases « non

⁵⁰³ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 47.

⁵⁰⁴ *Ibid.* t. XV, p. 76.

⁵⁰⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1830 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims*, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOLAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 389.

bien entretenant », c'est-à-dire non cohérentes, « entretenant » signifiant « cohésion, soutien, exécution (d'un ordre) »⁵⁰⁶.

Plusieurs mois plus tard, après une brève période d'apparente guérison, le roi retomba dans la démence : « Et derechef le Roy devint malade, et en la frenaisie où il avoit esté an Mans. Qui estoit grande pitié, tant pour le royaume, que pour sa personne. Car il estoit beau, et bien formé de tous ses membres, et de grand et vaillant courage »⁵⁰⁷. Ainsi, l'état du roi représentait un malheur aussi bien pour le royaume que pour lui-même, car, en tant qu'homme grand et courageux, il donnait l'image d'un monarque fort, et donc avec la carrure nécessaire pour imposer ses décisions et faire face au roi d'Angleterre Henri V. On comprend donc pourquoi la folie du roi fut perçue comme une tragédie, puisque la population perdait son image de roi protecteur envers l'adversité.

1.3. Croyances et superstitions sur Valentine et Isabeau

Après la première crise de folie de Charles VI, les habitants du royaume commencèrent à se demander ce qui avait causé la démence du roi. Selon Michel Pintoin, « quelques personnes adoptèrent l'avis des médecins [...] mais la plupart des seigneurs et des gens du menu peuple prétendaient que le roi avait été ensorcelé »⁵⁰⁸. Lorsque Charles VI faisait « des extravagances tout-à-fait indignes de la majesté royale [...] on disait généralement que c'était l'effet des sortilèges de quelques gens mal intentionnés »⁵⁰⁹. Dans ce passage, l'auteur nous indique que l'opinion de la population est unanime, puisqu'aussi bien les seigneurs que les gens du peuple affirment que le roi a été victime de sortilèges. Notons que Michel Pintoin établit ici une sorte de hiérarchie, car les seigneurs, plus cultivés et mieux instruits, ont un avis qui prévaut sur celui du menu peuple, qui lui rassemble des individus du troisième ordre, où on retrouve aussi bien les bourgeois que les artisans et paysans, ces derniers étant moins instruits et ayant donc moins de sens critique. Cela montre que les superstitions liées à la sorcellerie étaient largement répandues dans toutes les couches de la société, même les plus hautes. Aussi, Michel Pintoin déclare que les « extravagances » du roi sont indignes de sa fonction, probablement car elles portent atteinte à sa réputation ou renommée, qui est fondamentale au Moyen Âge. Selon

⁵⁰⁶ *Entretenant*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=entretenant>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁰⁷ *Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit., p. 393.

⁵⁰⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.II, p. 23.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, t. I.II, p. 87.

Bernard Guenée, c'est même ce qui étonne le plus le Religieux, puisque ces gestes ternissent l'image que le roi doit montrer de sa dignité. Le comportement de Charles VI est qualifié d'indécent, ou, dans les mots du texte, *indecentis*, *dedecens*, *egritudinem indecentem* ou encore *gestus... dedecentes excercendo*. L'important pour Michel Pinton n'est donc pas le diagnostic médical du roi, mais plutôt ses actes, qui sont inconvenants pour la majesté royale⁵¹⁰.

Charles VI n'était cependant pas le seul à subir ces maux, car le Religieux nous raconte que « il y avait dans le royaume beaucoup de nobles et de gens du menu peuple qui étaient atteints de la même maladie. La foule s'obstinait à dire que c'était l'effet de sortilèges et de maléfices, que le roi lui-même avait été ensorcelé, et que, selon toute vraisemblance, on en devait accuser le seigneur de Milan »⁵¹¹. La folie pouvait donc frapper n'importe qui, peu importe sa position sociale, et, selon la foule, c'étaient les maléfices qui provoquaient la démence. Dans le cas de Charles VI, c'était probablement Jean Galéas Visconti qui était à l'origine des sortilèges, et donc des troubles dans le royaume de France. Or, Valentine Visconti était sa fille, et la population pensait donc que le duc de Milan l'avait mariée à Louis d'Orléans pour qu'elle devienne reine de France. Michel Pinton ne partageait cependant pas l'opinion majoritaire : « Qu'une si noble dame ait commis un si grand crime, c'est un fait dont on n'a jamais eu de preuve, et personne n'a le droit de l'en accuser. Pour moi, je suis loin de partager l'opinion vulgaire au sujet des sortilèges, opinion répandue par les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux »⁵¹². Notons d'abord que « vulgaire » n'a pas le même sens qu'aujourd'hui, puisqu'au Moyen Âge, il signifie « du peuple, populaire, commun »⁵¹³ : il s'agit donc d'une opinion populaire, qui est répandue par « les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux ». Le nécromancien est, au Moyen Âge, « celui qui pratique la nigromance ou nigromancie »⁵¹⁴, et la nigromancie, quant à elle, est un « art magique et divinatoire, fondé sur l'invocation des morts, des mauvais esprits ou des démons »⁵¹⁵. Michel Pinton partage donc lui-même certaines liées à la sorcellerie, puisqu'il déclare que les rumeurs sont diffusées en partie par des sorciers maîtrisant la magie de la mort. Cet imaginaire collectif du crime caché, comme le poison ou le

⁵¹⁰ GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Bocard, 1999, p. 280-281.

⁵¹¹ *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, op. cit., t. I.II, p. 403.

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ *Vulgaire*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=vulgaire1>, consulté le 04/03/2017.

⁵¹⁴ *Nigromancien*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=nigromancien>, consulté le 04/03/2017.

⁵¹⁵ *Nigromancie*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=nigromancie>, consulté le 04/03/2017.

sortilège, permet donc de mieux comprendre comment les rumeurs de complots vénéneux ont pu rapidement se répandre dans la population lors d'événements mystérieux ou inexplicables, comme des morts ou maladies soudaines suspectées d'être des assassinats. C'est même en se servant de cette peur permanente du poison que des individus peuvent lancer des accusations d'empoisonnement contre le prince d'un clan adverse, dans le but de créer le doute parmi ses sujets, voire ses proches, et de s'attaquer à sa réputation. Un bon moyen de ternir la commune renommée d'un prince était aussi d'accuser son entourage, comme ce fut le cas lors de l'arrestation de Merlin et du concierge de l'hôtel du duc d'Orléans, suspectés d'avoir réalisé des sortilèges pour provoquer la folie du roi. Selon le Religieux, « quoiqu'il ne faille pas ajouter foi à la sorcellerie, beaucoup de personnes espérèrent qu'on pourrait par ces gens-là connaître la vérité au sujet du maléfice dont on ne doutait point que le roi ne fût victime, et se réjouirent de leur arrestation »⁵¹⁶. Cette histoire ne fut pas celle qui causa le plus de problèmes à Louis d'Orléans, car son épouse fut également accusée de sortilèges et poisons, ce qui causa son exil.

Plus tard, un autre événement montra encore une fois la forte croyance en la sorcellerie : l'exécution de Poinson et Briquet, brûlés vifs pour avoir réalisé un rituel magique à l'aide de douze participants. Après leur mort, Michel Pintoin commenta : « On a déjà vu que ces sortes d'expériences n'avaient jamais produit aucun résultat; et en effet elles n'ont qu'une vertu imaginaire; mais je dois dire, pour rapporter les bruits qui coururent alors, que cette fois il s'ensuivit une tempête des plus violentes et des plus extraordinaires, qui ravagea tout le pays depuis Dijon jusqu'au comté de Bourgogne, et détruisit les blés et les vignes. Les habitants attribuèrent cette calamité à un sort jeté par ces deux sorciers »⁵¹⁷. Cette citation montre que les membres du clergé tels que Michel Pintoin, même s'ils avaient de meilleures connaissances, pouvaient croire aux effets des sortilèges. Le fait que l'auteur mentionne la violente tempête indique en effet que celui-ci a quelques doutes par rapport à ses causes : s'agit-il d'une cause naturelle ou surnaturelle ? Les habitants, eux, en tout cas, affirment qu'il s'agit d'une vengeance des deux sorciers. Cette croyance importante en la sorcellerie peut donc nous aider à comprendre la propagation des rumeurs de poison, étant donné que le poison et le sortilège sont souvent liés.

Les rumeurs de sorcellerie n'avaient pas seulement visé des serviteurs du roi, mais également des membres de la famille princière, comme Valentine Visconti. En effet, à son sujet, Jean Juvénal des Ursins nous relate que, « comme souvent il y a de mauvaises langues, on disoit et

⁵¹⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. I.II, p. 543.

⁵¹⁷ *Ibid.*, t. II.III, p. 115.

publioient aucuns qu'elle l'avoit ensorcelé, par le moyen de son père le duc de Milan, qui estoit Lombard, et qu'en son pays on usoit de telles choses »⁵¹⁸. Comme l'auteur est favorable aux Orléans, il déclare que ceux qui répandent ces rumeurs sont de « mauvaises langues », et qu'il ne faut donc pas tenir compte de leurs déclarations, qu'ils « publient ». Le verbe « publier », au Moyen Âge, ne signifie pas faire paraître un ouvrage écrit, mais plutôt « rendre public, porter quelque chose à la connaissance de tout le monde, annoncer publiquement »⁵¹⁹. Il s'agit donc de rumeurs répandues sur la place publique par la population. Notons que Valentine Visconti ne fut pas la seule cible des accusations de poison et de sorcellerie, puisque celles-ci visaient également Isabeau de Bavière, même si elles étaient moins fréquentes. Une rumeur de poison ou sorcellerie à relever est celle concernant le soir après que la duchesse d'Orléans ait été demander justice pour l'assassinat de son mari. En effet, Jean Juvénal des Ursins nous relate que « ceste nuict le Roy alla coucher avec la Reyne, et disoit-on qu'à cause de ce il avoit esté plus malade, qu'il n'avoit esté dix ans auparavant: et usoit-on de divers langages, et merueilleux »⁵²⁰. Dans cet extrait, « merueilleux » signifie « qui suscite l'étonnement »⁵²¹, et cela indique donc encore une fois que la rumeur puise ses sources dans les événements de stupeur, qui alimentent l'imagination et la peur de la population. Face à un drame soudain et inexplicable, la peur pousse ainsi les individus à écarter les causes rationnelles et à évoquer plutôt des causes imaginaires, voire surnaturelles, comme le poison ou le sortilège. Des causes divines peuvent également être invoquées, comme ce fut le cas à plusieurs reprises, lors des rechutes du roi : « Et couroient divers langages entre le peuple, en disant que la maladie du Roy estoit punition divine pour les grandes exactions qui se faisoient sur le peuple, sans rien en employer au faict de la chose publique »⁵²². Notons qu'il s'agit ici d'une punition pour les trop grandes taxes imposées aux sujets, et c'est d'ailleurs une critique récurrente contre Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière, comme nous le verrons plus loin.

⁵¹⁸ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 394.

⁵¹⁹ *Publier*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=publier>, consulté le 04/03/2017.

⁵²⁰ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 445.

⁵²¹ *Merveilleux*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=merveilleux>, consulté le 04/03/2017.

⁵²² *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 411.

1.4. Les fils de Charles VI face aux Armagnacs

Plusieurs années après l'épisode du Mans survinrent les morts de deux fils de Charles VI : Louis de Guyenne en 1415, suivi par Jean de Touraine en 1417. Ces deux décès soudains entraînèrent de nouvelles rumeurs et accusations d'empoisonnement, cette fois contre les Armagnacs, c'est-à-dire ceux qui soutiennent la monarchie française, opposés aux Bourguignons, les auteurs de cette propagande diffamatoire, dont nous analyserons les arguments dans une prochaine section. Ainsi, lors de la mort soudaine de Louis de Guyenne, Enguerrand de Monstrelet nous dit qu'il « fut commune renommée qu'il avoit testé empoisonné »⁵²³. Il est intéressant de noter que, dans ce fait relaté par de nombreux auteurs, il est question d'une commune renommée, et dans les deux sens du terme. En effet, dans cet extrait, « commune renommée » a le sens de « rumeur publique », car les habitants du royaume diffusent les rumeurs d'empoisonnement entourant la mort suspecte du prince. Dans les textes de Nicolas de Baye et du Religieux, il est également question d'une « commune renommée » au sens de « réputation », comme nous l'observerons dans la prochaine section de ce chapitre, consacrée aux scandales. Michel Pintoin nous indique ainsi qu'après la mort du dauphin, « les habitants du royaume ne le regrettèrent pas long-temps »⁵²⁴. Cependant, Jean Lefèvre de Saint-Rémy nous donne un avis contraire, puisque, selon lui, après le trépas de Louis de Guyenne « furent faiz grans pleurs et lamentacions de plusieurs seigneurs et aultres, ses serviteurs »⁵²⁵. Ces extraits montrent le contraste entre les dires des deux auteurs : l'un affirme que Louis de Guyenne ne fut pas regretté longtemps à cause de sa mauvaise réputation, tandis que l'autre prétend qu'il fut pleuré par ses proches. Quelle version est-elle la moins fiable ? Celle de Michel Pintoin, qui aurait tenté de ternir la réputation du prince, ou celle de Jean Lefèvre, qui n'était pas assez informé ou aurait voulu censurer son récit et cacher la vérité ? Il est difficile de répondre à ces interrogations, mais cela nous indique que les auteurs contribuent eux aussi à diffuser, voire lancer eux-mêmes des rumeurs, et à faire ou défaire la réputation des princes.

Louis de Guyenne n'est pas le premier personnage de la cour dont la mort est suspecte, étant donné qu'en 1388, le cardinal de Laon était mort dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire après avoir prononcé un discours en faveur d'un renforcement du pouvoir royal. En effet,

⁵²³ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, t. III, p. 132.

⁵²⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. III.V, p. 587.

⁵²⁵ *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, Paris, Renouard, t. I, 1876, p. 273.

comme nous l'avions vu précédemment, le cardinal de Laon avait dit que Charles VI était en âge de gouverner sans la tutelle de ses oncles, tandis que Louis de Guyenne avait déclaré que les malfaiteurs devaient être pourchassés dans le royaume. Dans le premier discours, il était question d'un renforcement du pouvoir de gouverner, tandis que dans le second, le prince souhaitait accroître la répression, et donc son pouvoir de justice, pour affirmer sa souveraineté. Peu de temps après son discours, le cardinal de Laon tomba malade et mourut, ce qui étonna les membres de la cour et éveilla leurs soupçons. Ainsi, selon le Religieux, « on croit généralement qu'il mourut empoisonné »⁵²⁶. Le terme « généralement », qui signifie « unanimement » ou « d'une façon globale, sans entrer dans le détail »⁵²⁷, indique donc que c'est une grande partie de la population qui pense que le cardinal a été empoisonné. Cela montre ainsi que l'imaginaire du poison était tellement ancré dans les esprits que chaque mort soudaine pouvait faire surgir des accusations d'empoisonnement contre les rivaux de la victime. Nous pouvons le constater lorsqu'Élisabeth de Goerlitz tomba malade lors d'un repas en 1415 : « et commencèrent pluseurs à dire que elle estoit empoisonnée »⁵²⁸. Il s'agissait en réalité d'une épidémie, mais le contexte pouvait faire songer à un empoisonnement, étant donné qu'Élisabeth de Goerlitz était la seule héritière du duché du Luxembourg, et que des princes pouvaient donc être tentés de provoquer la mort de la duchesse pour s'emparer de son territoire.

Moins de deux ans après la mort de Louis de Guyenne survint celle de Jean de Touraine, en 1417, « duquel trespas se fist grant murmuracion par tout le royaume »⁵²⁹. Selon Jean Lefèvre de Saint-Rémy, il y eut donc une grande rumeur de poison à propos de la mort du dauphin, et ce dans tout le royaume, cela indique donc la rapidité avec laquelle une rumeur se répand. Cependant, Michel Pintoin n'est pas tout à fait du même avis, car il affirme que « quelques personnes prétendirent qu'il avait été empoisonné mais il est plus vrai de dire qu'il succomba aux suites d'une fistule à l'oreille, qui en se fermant avait produit un abcès mortel »⁵³⁰. Le Religieux préfère donc faire confiance au diagnostic des médecins plutôt qu'à l'opinion du peuple, étant donné que ceux-ci ont suivi des études universitaires. L'auteur indique également que seules quelques personnes avaient cru à une mort non naturelle de Jean de Touraine : on est donc loin des grands murmures décrits par le premier auteur. Enguerrand de Monstrelet

⁵²⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. I.I, p. 563.

⁵²⁷ Généralement, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=le%20g%C3%A9n%C3%A9ralement>, consulté le 04/03/2017.

⁵²⁸ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter*, éd. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857, p. 746.

⁵²⁹ *Chronique de Jean Le Fèvre*, op. cit., t. I, p. 289.

⁵³⁰ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. III.VI, p. 37.

rejoint en revanche l'avis de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, car il raconte qu'il « fut tres grande renommée que ledit Daulphin avoi testé empoisonné par aucuns de ceulx qui adonc gouvernoient le Roy »⁵³¹. On a donc un contraste entre, d'une part, le Religieux, qui prétend que seules quelques personnes pensaient que le dauphin avait été empoisonné, et, d'autre part, Jean Lefèvre de Saint-Rémy et Enguerrand de Monstrelet, qui affirment que de nombreuses personnes diffusaient cette rumeur. Qui croire, dans ce cas : Michel Pintoin ou les deux autres auteurs ? On pourrait être tenté de croire la version de ces derniers, étant donné que le Religieux était le chroniqueur officiel de Charles VI, et qu'il aurait donc peut-être voulu minimiser les rumeurs pour que celles-ci aient moins d'importance aux yeux des lecteurs. Les chroniqueurs sont donc des acteurs importants dans la rumeur, puisqu'ils peuvent décrédibiliser celle-ci ou au contraire la renforcer, et donc contribuer à sa diffusion.

1.5. La rumeur dans les Pays-Bas bourguignons

Plusieurs années après la mort des deux dauphins de France, en 1422, ce fut cette fois dans les Pays-Bas bourguignons qu'il y eut une nouvelle rumeur d'empoisonnement. Cette année-là, Michelle de France était subitement morte après être tombée malade, ce qui fait que « furent troublez tous ses serviteurs, et généralement ceulx de Gand et tous ceulx des pays du duc »⁵³². Il y eut alors « diverses murmures en Gand sur la manière de ceste mort »⁵³³, car, selon Enguerrand de Monstrelet, « il fut lors assez commune renommée en celle ville de Gand que sa mort avoit esté avancée »⁵³⁴. Dans l'extrait de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, nous pouvons constater que les rumeurs sont favorisées par le trouble des serviteurs de Gand, qui stimule leur imaginaire et transforme leurs soupçons en certitudes. Cette rumeur prit une ampleur telle que le seigneur de Roubaix, l'amant présumé de dame Ourse, fut banni du comté de Flandre et menacé d'être tué s'il tentait de revenir, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre.

⁵³¹ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. III, p. 166.

⁵³² *Chronique de Jean Le Fèvre, op. cit.*, t. II, p. 69.

⁵³³ *Oeuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, t. I, p. 341.

⁵³⁴ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. IV, p. 118.

Les rumeurs de poison reprirent en 1430, lors de la mort suspecte de Philippe de Saint-Pol, après laquelle son cousin Philippe le Bon hérita du duché de Brabant. Le contexte de succession était en effet douteux, étant donné que Philippe de Saint-Pol était tombé malade peu avant son mariage avec Yolande d'Anjou, qui était membre d'une famille proche du roi de France Charles VII, et donc rivale à Philippe le Bon. Lorsque le duc de Brabant succomba à sa maladie, il fut alors « moult plaint et ploré de ses subgets; par quoi le mariage demoura rompu, non pas par entendement d'homme, mais fait à croire par ordonnance divine »⁵³⁵. Cependant, une partie importante de la population ne pensait pas, comme le prétendait Chastellain, que Philippe de Saint-Pol était mort par la volonté de Dieu, mais plutôt par les sombres desseins d'un prince rival, comme Philippe le Bon, que la mort de son cousin arrangeait. Edmond de Dynter nous rapporte ces rumeurs de poison dans sa chronique : « Verum, quia statim post predicti quondam Philippi hujus nominis primi Brabancie ducis decessum rumor iterum invaluit inter populares, quod ipsius mors anticipata fuisset cum toxico, unde incontinenti supradicti tres status Brabancie »⁵³⁶. Ainsi, une « rumor » se répandit « inter populares », selon laquelle la mort de Philippe de Saint-Pol avait été avancée « cum toxico ». Les médecins furent alors demandés, et, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la médecine, ils ne découvrirent aucune trace de poison et déclarèrent que la mort du duc de Brabant était naturelle et causée par ses excès de jeunesse. Une fois que la nouvelle fut répandue parmi les sujets du duc de Bourgogne, « sy en furent joyeux nobles et toutes gens autres de tous estats ses subgets, et aymoient mieux le cas estre advenu ainsy, puisqu'il falloit, que par autre manière reprochable à qui que ce fust »⁵³⁷. Cet extrait nous apprend donc que l'opinion des médecins, qui ont un large savoir grâce à leurs études universitaires, prévaut sur celle de la population, et permet donc de dissiper les rumeurs d'empoisonnement lors d'une mort suspecte. Il est donc important pour un prince de s'entourer de savants suffisamment instruits et réputés pour que ceux-ci puissent le prémunir contre d'éventuelles accusations diffamatoires. Il aurait été en effet bien plus difficile pour Philippe le Bon d'hériter du Brabant s'il avait eu une réputation d'empoisonneur à cause des rumeurs de poison le concernant. Un prince doit également prendre garde à ce que ses rivaux n'aient pas d'habiles serviteurs ou associés assez éloquents pour lancer des accusations de poison, ou pour amplifier les rumeurs déjà présentes. La position d'un prince est d'autant plus dangereuse lorsqu'un scandale le touche lui ou un de ses proches.

⁵³⁵ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 72.

⁵³⁶ *Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, op. cit.* t. III, p. 498.

⁵³⁷ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 75.

2. Le scandale

2.1. La maladie de Charles VI

Maintenant, penchons-nous sur le scandale, qui est bien différent de la rumeur. En effet, là où la rumeur n'est qu'un bruit confus de l'opinion populaire, qui est souvent basée sur un événement étrange et soudain, le scandale, lui, est tout acte ou toute parole donnant un mauvais exemple aux autres, et est donc un péché mettant en danger la foi des chrétiens⁵³⁸. Selon le DMF, le scandale désigne également le tumulte et l'indignation de la foule par rapport à un mauvais comportement, ainsi que le déshonneur qu'il engendre⁵³⁹. Au mot « scandale » est lié le verbe « scandaliser », qui, au Moyen Âge, signifie « plonger dans le trouble, le désarroi, troubler, choquer » ou encore « abaisser, déshonorer, diffamer »⁵⁴⁰. Le scandale fait donc tout autant référence au trouble qu'au déshonneur, et cela explique pourquoi il est bien présent dans un contexte de mort ou maladie suspecte, où on profite du trouble causé par la maladie ou le décès d'un prince héritier pour accuser la partie adverse et entacher son honneur. Dans nos sources, le scandale est mentionné dès la première crise de folie de Charles VI. Ainsi, après l'épisode de la forêt du Mans, « la maladie du roy de France fut cellée et tenue secrette tant que on polt, mais ce ne fut pas moult longuement car teles advenues sont tantost escandalisées et sceues, et se espardirent partout »⁵⁴¹. Dans cet extrait, « celer » veut dire « cacher, taire, tenir secret » ou bien « dissimuler »⁵⁴². Jean Froissart nous fait donc comprendre qu'on tente de faire en sorte que le drame reste secret, pour que l'honneur du roi ne soit pas atteint d'une mauvaise réputation. Cependant, les efforts pour tenter de dissimuler la nouvelle sont vains, car celle-ci est rapidement « espartie », c'est-à-dire « répandue »⁵⁴³, et « escandalisée », autrement dit « divulguée ». Notons que le verbe « escandaliser » signifie également « déshonorer »⁵⁴⁴, et nous retrouvons donc encore une fois le lien étroit entre le scandale et l'honneur public.

⁵³⁸ LECUPPRE Gilles, "Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 25, 2013, p. 181-191., ici p. 182.

⁵³⁹ Scandale, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=scandale>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁴⁰ Scandaliser, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=scandaliser>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁴¹ *Oeuvres de Jean Froissart*, op. cit., t. XV, p. 127.

⁵⁴² Celer, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=celer>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁴³ Espartir, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=espartir>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁴⁴ Escandaliser, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFC;LEMME=escandaliser>, consulté le 04/03/2017.

Un autre scandale éclata lors du Bal des Ardents, où Charles VI faillit perdre la vie dans un incendie lors d'un remariage. Après le drame, « Plusieurs diligences furent faites d'enquerir d'où ce venoit, et en parloit-on en diverses manières, et ne peut-on oncques sçavoir ny averer le cas »⁵⁴⁵. Finalement, on découvrit que l'incendie avait été provoqué accidentellement par Louis d'Orléans. En effet, ce dernier avait sans le vouloir mis le feu aux costumes de la troupe d'hommes déguisés en loups, dont faisait partie le roi. La raison de ce scandale était double : d'abord, il s'agissait d'un charivari, c'est-à-dire d'un « tumulte réprobateur »⁵⁴⁶ qui se déroulait lors de remariages douteux, où de jeunes hommes ayant l'âge de se marier se déguisaient en bêtes pour ridiculiser les noces. C'était le cas du mariage en question, puisque la mariée était déjà veuve de deux voire de trois maris. Or, même si le charivari était un usage populaire et répandu, il était également défendu et reconnu comme un péché mortel, puisque c'était une injure au sacrement du mariage et que dégrader l'homme au rang de l'animal était une transgression divine et naturelle. Le fait que Charles VI y prenait part mettait donc à mal sa réputation, qui aurait pu être bien pire si le roi avait péri d'une telle façon⁵⁴⁷. De plus, Louis d'Orléans était l'auteur de cet incendie qui avait failli coûter la vie à son frère, et il fut donc rapidement soupçonné d'avoir voulu attenter à la vie du roi, probablement pour prendre sa place. Était-il également celui qui avait rendu fou Charles VI à la forêt du Mans, vu que c'était lui la cible des attaques du roi ? Certains membres de la population le pensaient, et l'événement du Bal des Ardents n'avait fait que renforcer leurs doutes.

Le scandale nous informe également sur l'esprit de l'époque. En effet, selon Gilles Lecuppre, le scandale puise sa source dans les modes et obsessions de son temps⁵⁴⁸ : dans notre cas, les obsessions du règne de Charles VI sont le poison et la sorcellerie. Ainsi, lors des premières crises de folie du roi, on pense que celui-ci a été ensorcelé et on accuse Valentine Visconti. Plusieurs années plus tard, en revanche, c'est plutôt le poison qui est évoqué, notamment lors des morts suspectes des deux dauphins, de Michelle de France et de Philippe de Saint-Pol. Est-ce simplement un changement de mode, ou est-ce plutôt dû au fait que les symptômes de Charles VI étaient plus difficiles à lier au poison et qu'on pensait que les actions du roi pouvaient s'expliquer par un sortilège ? En effet, là où le poison se contente d'affaiblir sa cible

⁵⁴⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 390.

⁵⁴⁶ Charivari, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=charivari>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁴⁷ AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 301-302.

⁵⁴⁸ LECUPPRE Gilles, "Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique", *op. cit.*, p. 181-191., ici p. 187.

jusqu'à la tuer, le sortilège, lui, a des effets bien plus variés, puisqu'il peut influencer sur la pensée et le comportement de la victime.

Pour punir ou réparer un scandale, il y a à la fois un devoir de charité, puisque le prochain a été malmené, et une obligation de rendre justice, pour les dommages causés à l'honneur des victimes, à l'ordre ou encore à la paix. Ainsi, un scandale public nécessite une réparation publique, et la peine varie en fonction du statut des personnes et des circonstances de la faute commise. Par exemple, les clercs auteurs de scandales risquent la perte temporaire voire définitive de leur charge, comme ce fut le cas pour les deux augustins apostats en 1398, qui furent démis de leur fonction puis décapités pour avoir prétendu qu'ils pouvaient guérir le roi à l'aide de la magie et pour avoir déclaré que Louis d'Orléans les empêchait d'atteindre leur but. Les laïcs, quant à eux, réparent leur faute grâce à la charité, la prière ou la pénitence. Ainsi, pour se faire pardonner de l'accident qu'il avait accidentellement provoqué au Bal des Ardents, Louis d'Orléans dut participer à une messe à Notre-Dame, fonder une chapelle dans l'église des Célestins, et enfin faire une procession pieds-nus dans Paris⁵⁴⁹.

Si ces actes de dévotion réussirent à apaiser les tensions liées à l'incident, ce ne fut pas la même chose lors d'un autre scandale survenu quelques années plus tard, en 1396, où Valentine Visconti était, selon les rumeurs, jugée responsable de la folie du roi, à tel point qu'elle avait dû s'exiler hors de Paris. Jean Froissart nous rapporte ainsi que des « harioles », c'est-à-dire des sorciers ou devins⁵⁵⁰, contribuèrent à diffuser cette image négative de la duchesse, si bien qu'on tenta de les réprimer en les envoyant au bûcher, pour les « ardre », c'est-à-dire les brûler⁵⁵¹. L'auteur raconte ainsi que les harioles furent « détruits et ars à Paris et en Avignon, car ils parloient si avant, disans que la duchesse Valentine d'Orléans et fille au duc de Milan faisoit cel encombrer et en estoit cause pour parvenir à la couronne de France et en fut par telle manière la dame accueillie par les parlers de ces arioles, que commune renommée couroit parmy le royaulme de France qu'elle jouoit de tels ars et que si longuement qu'elle seroit delés le roy de France à séjour, ne que le roy la verroit, ne orroit parler, il n'en aroit autre chose »⁵⁵². Le fait que des sorciers parvenaient à répandre facilement des rumeurs sur Valentine Visconti montre que la croyance populaire en la sorcellerie, et donc aussi en les complots vénéneux, était bien présente dans cette période de la fin du Moyen Âge. Ces sorciers provoquaient d'ailleurs

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 188-189.

⁵⁵⁰ *Hariole*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=hariole1>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁵¹ *Ardre*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF;LEMME=ardre>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁵² *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 352.

tellement de troubles qu'ils furent « ars », autrement dit brûlés, pour dissuader d'autres individus d'en faire autant et pour tenter de dissiper les rumeurs. Cependant, cette pratique d'envoyer les sorciers au bûcher pouvait également renforcer les rumeurs ainsi que l'opposition, puisque la population pouvait croire que les autorités faisaient cela pour que la vérité au sujet de la maladie du roi n'éclate pas au grand jour. En effet, selon les accusations des devins, la duchesse d'Orléans faisait un « encombrier », ce qui signifie « désagrément, situation fâcheuse, ennui »⁵⁵³. On comprend donc mieux pourquoi cet événement fut interprété comme un scandale, puisque ces imputations de sorcellerie portaient atteinte à la commune renommée de Valentine Visconti et de son époux, Louis d'Orléans, et mettaient également leur entourage, dont les membres de la cour et de la famille royale, dans l'embarras. Comme cette situation n'était plus tenable et risquait de déraiser à tout moment en une émeute, « convint la dite dame, pour oster cel escandèle et fuyr tels périls qui de trop près l'approuchoient dissimuler et départir de Paris et aler demourer à Aniers, ung moult bel et fort chastel près de Ponthoise lequel chastel estoit au duc d'Orléans son seigneur et mary ». Dans cet extrait, on retrouve le terme « escandèle », qui fait donc bien référence aux accusations diffamantes dont Valentine Visconti est la cible. Celle-ci n'était pas la seule à être affectée par ces rumeurs, étant donné que, suite à cette histoire, son mari était également descendu dans l'estime de la population, à cause de sa possible complicité avec la duchesse. C'est pourquoi, « quant le duc d'Orléans senti que tel fame couroit sus sa femme, il en estoit tout méralcolieus et s'en dissimuloit au mieulx et plus bel que il pavoit et n'eslongoit pas pour ce le roy son frère ne la court car plenté des plus haultes besoingnes du royaulme de France se ordonnoient par les consauls où il estoit appelé »⁵⁵⁴. La mauvaise « fame », c'est-à-dire réputation de Valentine Visconti, avait donc fini par affecter son mari, qui était devenu mélancolique, mais cachait son état vu les tâches qui l'attendaient dans le royaume de France. Or, étais-ce justement pour avoir à charge les « plus haultes besoignes » de la cour que le duc d'Orléans se serait entendu avec son épouse pour prendre la place de son frère ? C'est en tout cas ce que prétendaient certains habitants du royaume.

Plus tard, en 1405, un autre scandale éclata, cette fois au sujet de Charles VI. En effet, cette année-là, on décida de donner une concubine au roi. Ainsi, selon le Religieux, « comme on craignait fort qu'en raison de sa maladie il ne se portât à quelque violence contre la personne de la reine, on ne le laissait point coucher avec elle. Mais on lui avait donné pour concubine une jeune personne belle, gracieuse et charmante, qui était fille d'un marchand de chevaux. Cela

⁵⁵³ *Encombrier*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF:LEMME=encombrier1>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁵⁴ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 352.

s'était fait du consentement de la reine ce qui semblait fort étrange. Mais quand elle songeait aux maux qui la menaçaient ainsi qu'aux violences et aux mauvais traitements qu'elle avait déjà endurés avec le roi, la pensée qu'entre deux inconvénients il vaut mieux choisir le moindre faisait qu'elle se résignait à ce sacrifice »⁵⁵⁵. Françoise Autrand, qui a étudié le sujet, nous informe que c'était peut-être une idée de Louis d'Orléans et que la concubine en question se nommait Odette de Champdivers. Celle-ci faisait partie de l'Hôtel du roi et se faisait appeler « la petite reine ». Bien qu'elle permettait de tenir compagnie au roi et de le réconforter dans ses tourments, sa présence n'était pas bien perçue par les membres de la cour, comme nous le fait comprendre Michel Pintoin. En effet, selon Françoise Autrand, les bonnes gens furent choqués par cette nouvelle présence, car certains voyaient en Odette de Champdivers une maîtresse introduite chez le roi par son épouse et son frère. De plus, d'un point de vue spirituel, Isabeau de Bavière et Louis d'Orléans avaient poussé Charles VI dans le péché public du concubinage royal, et la population pouvait donc penser que l'entourage du roi négligeait sa vie spirituelle au point de ne pas le détourner des mauvaises mœurs⁵⁵⁶. Pourquoi Isabeau de Bavière et Louis d'Orléans auraient-ils donné une concubine au roi ? Était-ce car, comme une partie de la population le prétendait, ils étaient amants ? Se seraient-ils donc également entendus pour faire sombrer le roi dans la folie, à l'aide de poisons et sortilèges, dans le but de gouverner, et, à terme, de régner à sa place ? Le Religieux prétend en tout cas que le duc d'Orléans cherchait à tout prix à s'accaparer le pouvoir, comme nous allons le voir dans les différents extraits que nous allons analyser.

2.2. La tyrannie des impôts

La tyrannie est l'un des sujets qui fait le plus scandale. Ainsi, peu après l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur, le duc de Bourgogne se justifie en présentant sa victime comme un tyran, ce qui fait en sorte que son crime soit qualifié de légitime. Or, bien avant sa mort, le duc d'Orléans était déjà comparé à un tyran par certains auteurs, notamment Michel Pintoin. En effet, dès après l'épisode du Mans, Louis d'Orléans et Philippe le Hardi se disputaient déjà le pouvoir. Au départ, ce fut le duc de Bourgogne qui obtint le gouvernement en l'absence du roi, comme nous le rapporte Jean Froissart : « Finablement advisé fut et conseillé, pour la cause de ce que le duc d'Orléans estoit trop jeune pour entreprendre ung si

⁵⁵⁵ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.VI, p. 487.

⁵⁵⁶ AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 415-417.

grant fais que les deux oncles du roy le duc de Berry et le duc de Bourgoingne, en auroient le gouvernement, et principalement le duc de Bourgoingne, et que madame de Bourgoingne se tenroit toute quoye delés la royne et seroit la seconde après ly »⁵⁵⁷. Philippe le Hardi était donc parvenu à avoir la régence du royaume de France, aidé d'Isabeau de Bavière et de sa femme, Marguerite de Bourgogne. Cependant, comme nous le rapporte Michel Pintoin, « le duc d'Orléans ne pouvait souffrir le partage de l'autorité ; il prétendait y avoir plus de droit que les autres, comme le plus proche du trône. Plein d'orgueil d'ailleurs et se croyant au-dessus de tous les mortels, il voulait disposer de toutes choses sans consulter personne et selon sa fantaisie »⁵⁵⁸. Ainsi, Louis d'Orléans, jaloux de Philippe le Hardi, qu'on disait plus expérimenté, voulait non seulement gouverner à sa place, mais aussi sans partager son pouvoir. Or, celui qui veut s'arroger toutes les fonctions sans les déléguer et décider sans prendre conseil est considéré comme un tyran. On voit donc que les accusations de tyrannie à l'encontre du duc d'Orléans ne dataient pas seulement de son assassinat, mais avaient déjà commencé après la folie de Charles VI, où la question de la régence se posait. Mais qu'est-ce qu'un tyran ? Selon le DMF, c'est « celui qui gouverne de manière despotique et cruelle, despote », ou encore « celui qui détient un pouvoir absolu »⁵⁵⁹. Le duc d'Orléans correspond donc bien à cette description, vu qu'il souhaite diriger « selon sa fantaisie ». Il n'y parvient pas dans un premier temps, vu qu'il est jugé trop jeune pour diriger et doit laisser le duc de Bourgogne prendre les rênes du gouvernement. En revanche, au fil des mois, il reçut peu à peu de nouveaux pouvoirs de la part du roi. Le Religieux nous décrit ainsi que, « durant les jours consacrés aux fêtes du mariage, le duc d'Orléans, excité par quelques-uns de ces flatteurs de cour qui sont toujours avides de s'enrichir aux dépens d'autrui, demanda et obtint à force d'instances que le roi lui abandonnât sans partage la direction des affaires toutes les fois qu'il ne pourrait s'en occuper. Le roi lui conféra en même temps une autorité absolue et l'administration générale de tout le royaume, lui accorda plein pouvoir sur les grands et les petits, en temps de paix et en temps de guerre, au dedans et au dehors, ainsi que le droit de nommer et de destituer les exacteurs royaux, et de disposer à son gré des trésors et des revenus du royaume »⁵⁶⁰.

Plusieurs éléments sont à relever dans cet extrait. D'abord, Michel Pintoin parle des flatteurs de la cour qui cherchent à s'enrichir aux dépens de la population. Comment souhaitent-ils

⁵⁵⁷ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 47.

⁵⁵⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 13.

⁵⁵⁹ Tyran, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF:LEMMME=tyran>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁶⁰ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 25.

parvenir à leurs fins ? Probablement en convainquant Louis d'Orléans d'imposer plus de taxes aux habitants. Or, dans le discours de Jean Petit, le duc d'Orléans avait lui-même flatté, à l'aide de richesses, des seigneurs pour les convaincre d'empoisonner Charles VI. Dans ce cas-ci, ce sont des gens de la cour qui souhaitent de Louis d'Orléans ait plus de pouvoirs, puisque cela les arrangeait : ceux-ci auraient donc pu facilement être tentés de le faire directement accéder au pouvoir en tentant d'éliminer le roi. Cependant, selon Jean Petit, grâce aux fidèles serviteurs de Charles VI, les traîtres que Louis d'Orléans avait engagés n'étaient pas parvenus à leurs fins. Le duc d'Orléans dut donc trouver un autre stratagème, et, à défaut d'obtenir le titre royal, il reçut tous les pouvoirs qui en découlaient, et ce « à force d'insistances ». Cela montre qu'il veut le pouvoir à tout prix et que son but est d'obtenir des pouvoirs et richesses au lieu de servir son royaume. De plus, Louis d'Orléans souhaite disposer d'un pouvoir « sans partage », et ces deux mots du texte, qui reviennent pour la deuxième fois, font référence à l'idée d'une tyrannie, qui sera reprochée au duc d'Orléans après sa mort. En outre, Louis d'Orléans dirige le royaume toutes les fois où le roi n'est pas capable de s'en occuper : on peut alors supposer que la maladie du roi l'arrangerait, et qu'il pourrait donc faire en sorte qu'elle continue, au moyen de sortilèges et poisons. Pour cela, il pourrait s'aider de son épouse, Valentine Visconti, qui vient d'un pays réputé pour les poisons. Le texte précise également que Louis d'Orléans reçut du roi une « autorité absolue » sur tout le royaume, ce qui veut dire qu'il ne déléguait pas son pouvoir. En plus de cela, il avait « plein pouvoir sur les grands et les petits » : les pauvres et les individus de basse condition étaient donc menacés par ce pouvoir illimités et n'étaient pas protégés par un contre-pouvoir. On pouvait donc facilement leur imposer des taxes pour enrichir les coffres du royaume, dans lesquels le duc d'Orléans était accusé de puiser trop fréquemment. Louis d'Orléans pouvait aussi imposer des taxes à tout moment, en temps de paix comme en temps de guerre. En cas de guerre, les impôts servent à payer l'armée, l'artillerie et les machines de siège, tandis qu'en temps de paix, les impôts doivent être prélevés dans un but légitime et non pour s'enrichir. Les impôts sont prélevés aussi bien au-dedans qu'au-dehors du royaume, c'est-à-dire aux habitants pour le dedans et aux étrangers pour le dehors. Ces taxes du dehors consistent probablement en douanes et tonlieux, que doivent payer les marchands pour recevoir l'autorisation de vendre leurs produits sur les marchés de la foire⁵⁶¹. Il faut que ces taxes soient perçues équitablement et sans excès, or le duc d'Orléans a le pouvoir de nommer et destituer les exacteurs royaux. Un exacteur royal peut signifier un « collecteur d'impôts », mais aussi

⁵⁶¹ Tonlieu, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFLemme=tonlieu>, consulté le 04/03/2017.

« celui qui commet des abus, des exactions »⁵⁶². Une exaction est le « fait d'exiger plus que ce qui est dû ou d'exiger des paiements indus, abus commis par une personne chargée d'une mission officielle qui exige ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû »⁵⁶³. Dans notre extrait, on retrouve donc les deux définitions du mot « exacteur », puisque Louis d'Orléans peut nommer les collecteurs d'impôts à sa convenance, et qu'il peut donc désigner ses proches voire ses flatteurs de la cour. Ceux désignés pour cette tâche sont alors susceptibles de commettre des excès et de prélever plus d'impôts que nécessaire, pour se faire des bénéfices. On apprend également que le duc d'Orléans reçoit la permission de disposer à son gré du trésor et des revenus du royaume : il y a donc de nouveau un risque d'abus, étant donné que ce prince a la réputation de faire trop de fêtes et de jeux d'argent. Cette critique du duc d'Orléans, présenté comme un tyran débauché et avide d'argent, peut être mise en lien avec l'image de l'avare empoisonneur, qu'on peut facilement convaincre d'assassiner une cible à l'aide de grandes sommes et de belles promesses. On peut donc comprendre que les accusations que Jean Petit fit dans son discours à l'encontre de Louis d'Orléans ne surgissaient pas de nulle part, mais se basaient sur la mauvaise renommée que le prince avait avant sa mort.

Plusieurs mois après les premières crises de folie de Charles VI, l'opinion que Michel Pintoin avait à propos du duc d'Orléans ne s'était pas améliorée, bien au contraire. Ainsi, le Religieux nous raconte que « la reine et le duc d'Orléans, qui, en vertu des droits qu'ils avaient comme les plus proches parents du roi, s'arrogeaient l'autorité suprême toutes les fois que le roi perdait l'usage de la raison, décidaient beaucoup de choses de leur propre mouvement, sans consulter les oncles et les cousins du roi ni les autres membres du conseil. En outre, au dire des gens de la cour, ils semblaient n'user de leur pouvoir que pour accabler le royaume d'impôts onéreux et pour s'enrichir aux dépens des habitants, sans s'inquiéter de l'épuisement du trésor royal, qui ne suffisait plus aux besoins ordinaires du roi ni aux dépenses journalières de sa maison. Quelques personnes même osèrent les accuser de négliger ses enfants. Le roi en fut fort irrité; il voulut savoir la vérité de la bouche même de son fils aîné, et lui demanda affectueusement depuis combien de temps il était privé des caresses et des embrassements de la reine sa mère: « Depuis trois mois, » répondit le dauphin »⁵⁶⁴.

⁵⁶² *Exacteur*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI:LEMME=exacteur>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁶³ *Exaction*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI:LEMME=exaction>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁶⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 289.

Analysons en détails cet extrait. D'abord, pour la deuxième fois, Michel Pintoin nous fait remarquer que Louis d'Orléans veut le pouvoir sous prétexte qu'il est le plus proche parent du roi. Cela pourrait sous-entendre que le duc d'Orléans n'a pour seule légitimité que ses liens de parenté, et non les compétences requises pour mener à bien la fonction royale. Le sang ne fait donc pas tout, et il faudrait donc quelqu'un qui soit choisi davantage pour ses capacités à gouverner que pour ses origines. Or, le rival de Louis d'Orléans est, à cette époque, Philippe le Hardi : Michel Pintoin sous-entendait-il donc que seul le duc de Bourgogne pouvait préserver la stabilité du royaume, à l'inverse de son neveu, présenté comme tyrannique et peu soucieux de son peuple ? C'est possible, et il n'était d'ailleurs pas le seul à avoir tous ces défauts, car Isabeau de Bavière était assimilée au duc d'Orléans, puisque celle-ci gouvernait avec lui, et était donc probablement sa complice, selon les rumeurs. À eux deux, ils s'arrangeaient pour prendre des décisions « toutes les fois que le roi perdait l'usage de la raison ». Là encore, il s'agit de la deuxième occurrence de cette phrase, et cela indique donc que les absences du roi posaient un grave problème, puisqu'elles permettaient que les moins compétents, voire les plus rusés et perfides, en profitent pour s'emparer du pouvoir et en abuser, au profit d'eux-mêmes et de leurs proches.

De plus, ils prenaient des décisions « sans consulter les oncles et les cousins du roi » : cette phrase, qui revient également pour la seconde fois, est importante, car elle fait référence à la tyrannie supposée du duc d'Orléans. En effet, un prince tyrannique décide de tout sans jamais consulter personne, et c'est probablement sur cette accusation que se basa Jean Petit, lorsqu'il justifia l'assassinat de Jean sans Peur. De nombreuses années plus tard, lors du projet d'empoisonnement de Philippe le Bon par Gilles de Potelles, Georges Chastellain parla du conseil ducal du duc de Bourgogne, pour sous-entendre que ce dernier n'était pas un tyran et que Marguerite de Bourgogne et sa fille n'avaient donc aucune raison valable de l'assassiner. Sur base des sources, on peut donc opposer deux personnages : Louis d'Orléans, présenté comme un prince tyrannique qui ne tient pas compte des avis du conseil royal, et Philippe le Bon, qui lui au contraire n'agit que selon les recommandations de son conseil ducal. Michel Pintoin avait probablement une opinion semblable de Jean sans Peur, opposé à son rival avide de pouvoir, Louis d'Orléans.

En outre, « au dire des gens de la cour », le duc d'Orléans employait son pouvoir à accabler le royaume d'impôts et à s'enrichir aux dépens des habitants. Ici, le Religieux tire son information des gens de la cour, autrement dit des lettrés, et donc des personnes de confiance, bien plus fiables que les gens du peuple. Louis d'Orléans est ainsi, une fois de plus, présenté comme un

tyran qui use de son pouvoir pour exploiter les faibles au lieu de les protéger. Ajoutons à cela qu'il épuise le trésor royal, qui ne suffit plus aux soins du roi, ni aux dépenses quotidiennes du royaume : le régent est donc incompetent, et fait même peut-être tout pour empirer la santé du roi.

Enfin, comme si tous ces défauts ne suffisaient pas, Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière étaient accusés de négliger leurs enfants. Ainsi, la reine de France était une mauvaise mère de famille en plus d'être une mauvaise mère de ses sujets : si elle n'était pas capable de bien se soucier de sa famille, comment penser qu'elle pouvait se soucier de son royaume ? Car elle privait son propre fils de ses caresses et, au lieu de subvenir aux besoins de son mari, elle utilisait les dépenses à son profit et à celui de Louis d'Orléans, qu'on accusait d'être son amant. Valentine Visconti, quant à elle, avait également pu être perçue comme une mauvaise mère, notamment dans le discours de Jean Petit. En effet, lorsque son enfant mourut après avoir mangé par erreur une pomme empoisonnée, cela fut à cause d'une négligence de sa part, car, si elle s'était mieux souciée de son enfant, elle ne l'aurait peut-être pas perdu.

Au sujet d'Isabeau de Bavière, Françoise Autrand ajoute que c'est surtout en 1405, c'est-à-dire la même année que l'arrivée d'Odette de Champdivers qui fit scandale, qu'on reprochait à la reine d'arracher l'argent à la misère des travailleurs pour les fêtes de la cour⁵⁶⁵. Mais pourquoi précisément à ce moment-là ? Tracy Adams nous répond que, dans la même période, en 1406, un poème intitulé « Le songe véritable » était diffusé, servant à blâmer « violemment la cupidité d'Isabeau ». Il s'agissait d'un pamphlet politique à l'initiative de Jean sans Peur qui avait pour but de nuire à la réputation de la reine, par peur qu'elle ne soit trop appréciée de la population. Dans ce poème, les membres principaux de la cour de France, c'est-à-dire Louis d'Orléans, Jean de Berry, Jean de Montaigu et la reine, étaient accusés d'utiliser l'argent du trésor royal à leur seul profit, en profitant de leurs pouvoirs conférés par le roi. Selon Tracy Adams, Jean sans Peur avait tenté d'imposer une interprétation précise des événements pour affaiblir les conseillers et officiers royaux, en les accusant de la ruine du royaume et en déclarant Charles VI comme innocent et victime de la situation⁵⁶⁶. Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière, avec toutes leurs caractéristiques tyranniques énoncées par les différents auteurs, correspondent donc bien au profil de l'empoisonneur que nous avons dressé dans le chapitre précédent, étant donné qu'ils sont avares, qu'ils sont soupçonnés de pratiquer de la sorcellerie et qu'ils sont des proches

⁵⁶⁵ AUTRAND Françoise, *Charles VI, op. cit.*, p. 413-414.

⁵⁶⁶ ADAMS Tracy, "Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 25, 2013, p. 223-235., ici p. 231-234.

de Charles VI, la supposée victime de leurs sortilèges et poisons. Ajoutons à cela qu'Isabeau de Bavière a encore plus de traits de l'empoisonneuse, puisqu'elle est une femme et est étrangère, étant d'origine allemande.

Ce n'était pas tout, car, en plus de puiser dans les richesses du royaume, le duc d'Orléans et la reine de France exploitaient le dauphin pour pouvoir imposer davantage de taxes à la population. Le Religieux nous informe ainsi que « ceux qui étaient initiés aux secrets de l'Etat me répondirent que la reine et le duc d'Orléans voulaient s'autoriser de la présence de monseigneur le dauphin pour accabler plus facilement le peuple de nouvelles exactions. Ils auraient sans doute mis leur projet à exécution, si le duc de Bourgogne ne s'y fut opposé »⁵⁶⁷. L'auteur nous présente donc ici le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, comme le sauveur du peuple, le prince raisonné qui vient contrebalancer le pouvoir insensé du duc d'Orléans. En limitant les taxes souhaitées par Louis d'Orléans, le duc de Bourgogne s'attire donc les faveurs de la foule, en particulier des Parisiens. À l'opposé, l'image du duc d'Orléans se ternit, et celui-ci est alors non seulement mal vu par la population, mais aussi par les soldats. Selon Michel Pintoin, « tout allait si mal, que le duc d'Orléans commença à tomber dans le mépris de ses gens de guerre. Pendant que ceux-ci combattaient pour lui, il se livrait aux plaisirs et à la mollesse, et perdait à des jeux de hasard avec ses courtisans l'argent destiné à la solde de l'armée »⁵⁶⁸. L'auteur nous fait donc comprendre que, même en temps de guerre, l'argent est mal utilisé, puisqu'il est gaspillé pour les jeux au lieu d'être employé pour l'armée, alors que l'importance de cette dernière est cruciale dans cette période de la Guerre de Cent Ans. De plus, la guerre est normalement la spécialité de la noblesse, or dans ce cas-ci le duc d'Orléans se contente de se divertir pendant que les soldats combattent pour lui. Cela amplifie donc l'image négative de Louis d'Orléans, qu'on peut opposer à Antoine de Bourgogne, qui mourut à la Bataille d'Azincourt en 1415, alors que le duché de Brabant était resté neutre dans ce conflit entre la France et l'Angleterre⁵⁶⁹.

Sur base de tous ces extraits analysés, nous pourrions donc être tentés de croire que la population, ainsi que les gens de guerre, avaient une appréciation négative de Louis d'Orléans et d'Isabeau de Bavière. Cependant, ces sources étaient issues de la Chronique du Religieux de

⁵⁶⁷ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 291.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, t. III, p. 451.

⁵⁶⁹ MUND Stéphane, "Antoine de Bourgogne, prince français et duc de Brabant (1404-1415)", *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXVI, fasc. 2, 1998, p. 335.

Saint-Denis, dont l'auteur était au départ favorable aux Bourguignons, et donc hostile au duc d'Orléans. S'agissait-il donc d'une mauvaise opinion de la population ou uniquement de l'auteur ? Michel Pintoin, comme d'autres auteurs après lui, avait en tout cas contribué à salir la réputation du duc d'Orléans et de ses alliés.

2.3. L'assassinat de Louis d'Orléans

La rivalité entre les deux ducs s'aggrava au fil des années, à tel point que Jean sans Peur finit par faire assassiner Louis d'Orléans en 1407, provoquant ainsi un nouveau scandale. Le cas était grave, car le propre frère du roi avait été assassiné, et par son cousin. Cet événement tragique fut relaté par de nombreux auteurs, comme Jean Lefèvre de Saint-Rémy, dont voici l'extrait : « Or advint que, par la temptation du Diable, par envie d'avoir le gouvernement du roialme, comme l'en disoit, et aussi pour aultrez causez qui cy après seront déclarées, le duc Jehan de Bourgoingne fist tuer le duc d'Orléans, son cousin germain »⁵⁷⁰. L'auteur du texte était au service du duc de Bourgogne, en tant que héraut d'armes de la Toison d'Or, et le fait qu'il déclare que Jean sans Peur voulait le gouvernement du royaume montre qu'il ne cherchait pas à cacher les intentions de son prince, et donc les défauts de celui-ci.

Notons que, dans un premier temps, personne ne savait qui avait fait tuer le duc d'Orléans, avant que le duc de Bourgogne n'avoue lui-même son crime. Jean Juvénal des Ursins nous précise que, comme on ne savait pas qui était l'auteur de cet assassinat, « disoit-on que ce avoit esté le seigneur de Canny, pource qu'on disoit qu'il luy avoit osté sa femme. Ny jamais on n'eust pensé que ce eust fait faire le duc de Bourgongne, veu les sermens qu'ils avoient faits, et alliances, et autres amitez promises, et reception du corps de Jesus-Christ. Et si fut à l'enterrement vestu de noir faisant deüil bien grand, comme il sembloit. Et disent aucuns que le sang du corps se escreva (c'est-à-dire rejaillit ou rebondit hors de sa place) »⁵⁷¹. L'auteur présente l'événement de façon bien plus dramatique, étant donné qu'il est favorable au camp Armagnac. En effet, Jean sans Peur est présenté comme un traître sans pitié et sans remords, qui assassine son propre cousin après avoir fait la paix avec lui. Il était même allé jusqu'à faire semblant d'être endeuillé à l'enterrement du duc d'Orléans, ce qui, au dire de certains, provoqua un événement surnaturel : du sang rejaillit du corps de Louis d'Orléans. Étais-ce un signe divin

⁵⁷⁰ *Chronique de Jean Le Fèvre, op. cit.*, t. I, p. 6.

⁵⁷¹ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 445.

faisant référence à la passion du Christ ? Ou bien cette réaction du corps du défunt annonçait-elle que le responsable de ce crime était lui aussi présent à l'enterrement ? Il est difficile de connaître la signification exacte de ce passage, mais il indique une fois de plus que les superstitions étaient répandues à la fin du Moyen Âge.

Ensuite, alors qu'on se préparait à arrêter le premier suspect, c'est-à-dire le seigneur de Canny, « le duc de Bourgogne, qui avait la conscience de son crime, ne voulant point que la punition en retombât sur des innocents, et poussé par un repentir tardif, se leva, prit à part le roi de Sicile Louis et le duc de Berri, et leur avoua sans détour qu'il était l'auteur de cet affreux attentat, qu'il l'avait fait commettre par des mains étrangères, à l'instigation du diable »⁵⁷². Cet extrait, qui cette fois est raconté par Michel Pintoin, est bien différent de celui de Jean Juvénal des Ursins, puisqu'il défend en partie Jean sans Peur. On peut le voir lorsque le Religieux prétendait que le duc de Bourgogne avait un repentir, ce qui montre qu'il avait des remords et n'était donc pas un assassin sans âme. De plus, il avait fait commettre cet assassinat « par des mains étrangères », ce n'était donc pas lui le responsable direct du crime, bien qu'il en fût le commanditaire. Enfin, il prépara cet assassinat « à l'instigation du diable » : ce n'était pas son idée, mais plutôt celle du diable, et il n'a donc fait que subir l'influence de celui-ci. Michel Pintoin cherche donc en quelque sorte à présenter Jean sans Peur comme quelqu'un qui n'est pas totalement responsable des événements : le diable lui a donné l'idée de l'assassinat et des étrangers ont accompli le crime à sa place. Plusieurs mois plus tard, Jean Petit, au contraire de Michel Pintoin, déclara, dans son discours, que Jean sans Peur avait bien eu un rôle actif dans cet assassinat, mais qu'en faisant cela, il avait sauvé le royaume d'un grand péril. En effet, selon le théologien, Louis d'Orléans était un tyran qui avait tenté à plusieurs reprises de tuer Charles VI, notamment par le poison. Cet assassinat était alors montré comme un tyrannicide, et donc légitime. Nous analyserons plus en détails cette notion du tyrannicide dans la dernière section de ce chapitre.

⁵⁷² *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.III, p. 739.

2.4. La mort des dauphins de France

En 1415 survint la mort mystérieuse de Louis de Guyenne, dauphin de France. Ce qui avait causé un scandale, ce n'était pas vraiment le décès du dauphin, mais plutôt le genre de vie qu'il menait avant son trépas. Ses habitudes de vie nous sont rapportées par Nicolas de Baye, qui nous dresse un portrait assez négatif du dauphin. En effet, il était réputé pour être « pensans et tardif, et po agile, volontaire et moult curieux à magnificence d'abiz et joiaux circa cultum sui corporis, desirans grandeur d'onneur de par dehors ». De plus, il « emploioit po, car sa condition estoit à present d'employer la nuit à veiller et po faire, et le jour à dormir, disnoit à iij ou iiij heures après midi et soupoit à minuit, et aloit coucher au point du jour ou à soleil levant souvant, et pour ce estoit aventure qu'il vesquist longuement ». Enfin, selon Alexandre Tuetey, l'éditeur du texte, Louis de Guyenne « avait pris en aversion sa femme, fille du duc de Bourgogne, et voué la plus tendre affection à une demoiselle d'honneur de la Reine, fille de Guillaume Cassinel, que l'on nommait la Cassinelle »⁵⁷³. L'auteur nous fait donc comprendre que le dauphin avait une mauvaise réputation avant sa mort. En effet, il se couchait tard, ce qui fait qu'il se levait tard et n'avait donc pas le temps de s'occuper des tâches que le son père lui avait déléguées. Il n'était pas responsable, et ne répondait donc pas aux exigences requises pour sa future fonction de roi. De plus, il était peu agile, ce qui contrastait avec son père, qui était robuste et incarnait l'image du roi guerrier. Louis de Guyenne, au contraire, avait l'habitude de s'isoler dans des endroits reculés du palais pour jouer de la musique, au lieu de s'occuper de son royaume et d'être présent pour ses sujets. En outre, il aimait se vêtir de beaux vêtements, à l'opposé de son père, qui aimait se mêler à la foule en mettant des habits ordinaires. Cela pouvait donner une mauvaise image du dauphin, puisque la population pouvait interpréter cela comme un mauvais usage de ses impôts, qui étaient utilisés pour les fêtes, dîners et beaux habits au lieu d'être employés pour servir le royaume et le défendre. Enfin, le duc de Guyenne n'était pas fidèle à son épouse et préférait la demoiselle d'honneur d'Isabeau de Bavière. Or, son épouse était la fille de Jean sans Peur, cela avait donc pu causer des problèmes dans ses liens avec le duc de Bourgogne. Est-ce que cela amena ce dernier à empoisonner Louis de Guyenne ? C'est peu probable, car Jean sans Peur accusa lui-même en 1418 les Armagnacs d'avoir assassiné le dauphin, sous prétexte qu'il était favorable aux Bourguignons. Jean sans Peur répandit ces accusations de poison à l'aide de lettres qu'il diffusa dans plusieurs villes du royaume. Clément

⁵⁷³ *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, t. II, 1888, p. 231.

de Fauquembergue nous le rapporte dans son journal : « Ledites lettres contiennent libelle diffamatoire et en especial en tant qu'elles font mencion de l'empoisonnement de feu monseigneur de Guyenne et de feu monseigneur le Daulphin, et sont choses controuvées et diffamatoires »⁵⁷⁴. Dans cet extrait, les lettres de Jean sans Peur sont qualifiées de « diffamatoires » et « controuvées ». Le premier terme indique qu'il s'agit d'accusations portant atteinte à la réputation des Armagnacs, tandis que le second terme signifie « imaginer, inventer mensongèrement »⁵⁷⁵. On retrouve donc l'idée que les rumeurs et accusations d'empoisonnement puisent leurs sources dans l'imagination pour rendre possible des soupçons de complot, renforcés par le contexte de la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs.

2.5. Les scandales bourguignons

Quelques années après la mort des deux dauphins, soupçonnés d'avoir été assassinés, Jean sans Peur fut lui-même assassiné en présence du dauphin Charles, sur le pont de Montereau. Le dauphin avait d'ailleurs lui-même préparé cette conspiration longtemps avant son entrevue avec le duc de Bourgogne, « si comme on disoit communement en ladicte ville de Paris »⁵⁷⁶. Cet assassinat fut perçu comme un scandale, puisqu'un prince membre de la cour de France venait d'être tué par l'héritier de la couronne. La conséquence directe de ce scandale fut le Traité de Troyes, qui écarta le dauphin du trône et désigna Henri VI en tant que successeur de Charles VI pour gouverner le royaume de France. L'assassinat de Jean sans Peur créa aussi des rivalités entre le fils de ce dernier et Charles VII, ce qui créa des soupçons lors de la mort soudaine de Michelle de France, la fille de Charles VI et l'épouse de Philippe le Bon.

En effet, ce scandale de l'assassinat de Jean sans Peur ne fut pas le seul qui toucha le duché de Bourgogne, car trois ans plus tard, en 1422, Michelle de France périt d'une maladie. Certains pensèrent que cette mort était naturelle et avait été provoquée par la mélancolie, mais d'autres, « eux fondant en souspechon de parfond regard, maintenoient que ceste mort avoit esté avancée par venin, et ce, par une dame nommée Ourse, Allemande de nation, dont jamais toutes-voies ne furent attaintes les preuves, sinon que le grand ruyt du peuple se continua sur elle, ensemble sur le seigneur de Roubais, lequel on disoit son privé accointé ». Selon Georges Chastellain, il

⁵⁷⁴ *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, t. I, 1903, p. 32.

⁵⁷⁵ *Controuver*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMF:LEMMME=controuver>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁷⁶ *Journal de Clément de Fauquembergue, op. cit.*, t. I, p. 318.

« leur fut imputée la charge du poison, quoyque à moy-mesmes ce me soit dur.à croire, car moult preud'homme et vaillant chevalier avoit esté tout son temps ledit seigneur, et en souveraine autorité emprès son maistre par ses vertus, car jamais n'avoit couru voix qu'il füst souillé de vice reprouvable. Toutes-voies, fust droit, fust tort, lui estant en Bourgogne avec son maistre, le bannirent du pays de Flandres, en lieu de ce que ne le purent tenir au corps; car si tenu l'eussent, eust esté mis à mort, et la dame aussi, laquelle s'estoit absentée et retirée à Aire, avec son mary Coppin de la Vieffville, par avant que la noble princesse devint malade »⁵⁷⁷. On peut constater ici qu'il s'agit encore une fois de rumeurs sans preuves, qui prennent une ampleur telle qu'elles déchaînent le grand « ruyt » du peuple, ce qui signifie un « rugissement »⁵⁷⁸. Ce rugissement cible en particulier dame Ourse et le seigneur de Roubaix, qu'on dit être son amant, tout comme on soupçonnait Louis d'être l'amant d'Isabeau de Bavière plusieurs années plus tôt. Cette mort soudaine et ses circonstances a donc favorisé l'imaginaire lié au poison, plus particulièrement à la femme empoisonneuse, et la peur transforma rapidement les soupçons en certitudes. Pour Georges Chastellain, c'était difficile à croire que le seigneur de Roubaix était responsable d'un crime de poison, car il avait une bonne réputation : c'était un vaillant chevalier, fidèle à son maître et irréprochable. Cependant, cette bonne renommée ne suffit pas à protéger le seigneur de Roubaix : il finit par être banni du comté de Flandre et risqua sa vie lors de son exil, car les Gantois souhaitaient sa mort ainsi que celle de dame Ourse. Cette histoire nous apprend donc que, bien que la réputation était importante à la fin du Moyen Âge, elle ne permettait pas de protéger un individu contre le scandale que représentait le crime de poison. Nous pouvons le constater dans la suite du récit, car, quand les Gantois apprirent que dame Ourse et son amant avaient fui le comté de Flandre, ceux-ci envoyèrent « six-vingt hommes de leurs gens en la ville d'Aire pour prendre dame Ourse et l'amener devers eux ; mais comme son mary estoit de ceux de la Vieffville, qui est un puissant lignage, il avoit semons en faveur de sa femme plusieurs de sa parenté, pour aucunement la garantir d'eatre emprise »⁵⁷⁹. Les Gantois avaient donc envoyé 120 hommes, c'est-à-dire une importante troupe, comme s'il s'agissait d'une affaire capitale. Dame Ourse n'avait en revanche pas de quoi s'inquiéter, puisque son mari disposait d'un important lignage prêt à la protéger, les Viesville. Ainsi, on peut donc comprendre que, à défaut d'être protégé par sa simple bonne

⁵⁷⁷ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. I, p. 341.

⁵⁷⁸ *Ruit*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=lemme=ruit>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁷⁹ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. I, p. 341.

réputation, on pouvait également être couvert par sa famille et son lignage contre les rumeurs et leurs conséquences néfastes, comme le risque d'être assassiné.

Le mari de dame Ourse réussit à éloigner la troupe des Gantois à l'aide de belles promesses, en déclarant qu'il la livrerait lui-même à la ville de Gand, « et comme il le promit ainsi, le fit aussi; et Gantois s'en tinrent à contents. Mais autre chose n'en advint, car n'y avoit nulle vérité prouvée, sinon voix de peuple. Iceux Gantois toutes-voies, c'est-à-entendre la loy et les gouverneurs de la ville, voyans leurs gens estre retournés d'Aire sans avoir exploité en ce que demandoient, furent très-mal contens du maire et des eschevins de la ville, et usèrent de menaces sur eux, à cause de ce que point ne leur avoient envoyé Ourse; et pour ce que leurs envoyés estoient retournés si laschement et à si peu de fait, les firent mettre, aucuns des principaux, en prison, en péril presque de leur vie; car oncques si grand murmure ne fut en ville qu'en icelle alors, pour celle mort dont ladite Ourse et ledit seigneur de Roubaix portoient la charge en ladite ville »⁵⁸⁰. Cet extrait est intéressant, puisqu'il montre bien que cette rumeur de poison n'était fondée sur aucune vérité à part la voix du peuple. Ainsi, Coppin de la Viesville n'avait donc aucune obligation de livrer sa femme à la ville de Gand. En revanche, cela n'empêcha pas les Gantois venus chercher dame Ourse d'être sévèrement malmenés à leur retour, au point d'avoir risqué la mort. L'auteur ajoute même que jamais un aussi grand murmure n'avait retenti avant ce tragique événement que représentait la mort de Michelle de France, qui était très appréciée des Gantois. Le fait que les funérailles de cette duchesse furent célébrées le jour même de sa mort ne fit d'ailleurs qu'amplifier les bruits d'empoisonnement.

De nombreuses années après la mort de Michelle de France en survint une autre, en 1430, également dans les Pays-Bas bourguignons : celle de Philippe de Saint-Pol. Ce dernier comptait, peu avant d'être atteint d'une maladie fatale, se marier avec Yolande d'Anjou, ce qui ne plaisait pas du tout à Philippe le Bon, pour qui ce mariage était une honte. En effet, Yolande d'Anjou était la fille du roi Louis d'Anjou, qui avait autrefois renvoyé la sœur du duc de Bourgogne à l'hôtel, alors qu'on l'avait envoyée pour lui proposer de l'épouser. Cette honte « tant pouvoit toucher de près aussi bien au duc de Brabant comme cousin germain, comme au duc de Bourgogne comme frère »⁵⁸¹. Ce passage insiste donc bien sur l'importance que représentait la honte, et donc la commune renommée, qui pouvait s'étendre à toute une famille

⁵⁸⁰ *Ibid.*, t. I, p. 341.

⁵⁸¹ *Ibid.*, t. II, p. 72.

en cas de rumeurs ou de scandales. Ici, le fait de renvoyer une femme à marier fut perçu comme un affront, au point de créer des rivalités entre la famille d'Anjou et celle de Bourgogne. Ces rivalités existaient déjà depuis l'assassinat de Jean sans Peur, puisque la famille d'Anjou était alliée au royaume de France, et que le dauphin Charles avait ordonné cet assassinat.

À la suite des nombreuses rumeurs d'empoisonnement entourant la mort de Philippe de Saint-Pol, « furent pris cestes gens sur qui on murmuroit ainsi, et furent mis de par les estats et nobles du pays en très-agüe question et mis en gehine bien dure : entre les autres un nommé Callevande, né de la chastellenie de Lille, son plus privé valet de chambre. Lesquels, après longue exaudition faite très-aigre, furent tous trouvés innocens et preudhommes, et eux remis en leur bonne fame descouplèrent tout le monde, comme bien dévoient faire »⁵⁸². Cet extrait nous indique que de simples rumeurs étaient suffisantes pour arrêter les suspects et les torturer : la torture était alors un moyen de déterminer la culpabilité d'un individu, car s'il avouait, il était reconnu coupable, tandis que s'il résistait, c'était un indice de son innocence. Même les proches de la victime pouvaient être soumis à la torture, comme le plus privé valet de chambre de Philippe de Saint-Pol. Les personnes interrogées finirent tout de même par être disculpées et reconnues innocentes, ce qui permit de les remettre « en leur bonne fame », c'est-à-dire de leur redonner une bonne réputation, qui était essentielle à la fin du Moyen Âge pour la vie en société.

3. La propagande

3.1. Les sortilèges

Maintenant que nous avons analysé en détails les notions de rumeur et de scandale, intéressons-nous à la propagande, qui fut présente à différents événements précis, comme lors de l'assassinat de Louis d'Orléans ou encore lors de la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons. L'objectif d'une propagande est généralement de lancer des accusations contre un camp adverse pour ternir sa réputation ou justifier des actes, ainsi que pour se mettre en valeur. Des formes de propagande commencèrent dès les premières crises de folie de Charles VI, où il y avait des rivalités entre Louis d'Orléans et Philippe le Hardi et où le duc d'Orléans et son épouse étaient déjà la cible d'accusations de sortilèges et poisons. Michel Pintoin nous raconte que les sorciers eux-mêmes s'étaient mis à soupçonner le roi d'avoir été victime de sortilèges : « Et ce maintenoit les seigneurs de France et le poeuple générallement en grans

⁵⁸² *Ibid.*, t. II, p. 75.

variations et suppositions de mal car les aucuns de ces arioles affermoient, pour mieulx atteindre leurs jangles et pour plus donner toutes gens à penser, que le roy estoit démené par sors et par charmes et le sçavoient par le déable qui leur révéloit cest affaire »⁵⁸³. Ici, l'auteur emploie le terme « jangles », qui signifie « discours frivole, inconsidéré, mensonger »⁵⁸⁴, pour qualifier les propos des sorciers. On voit donc bien que ceux-ci racontent des mensonges dans le but de créer de la discorde au sein du royaume, d'autant plus qu'ils déclarent qu'ils sont au courant de cette affaire grâce au diable, qui, selon les croyances du Moyen Âge, est l'ennemi de la vérité. Cela correspond donc bien à l'image de la propagande, puisque l'objectif est de ternir la réputation des suspects, dont fait probablement partie Louis d'Orléans, en vue de favoriser le camp adverse, celui des Bourguignons. Une histoire semblable se produisit en 1398, où deux augustins prétendirent que le roi était ensorcelé et qu'ils ne pouvaient le guérir à cause des sorts de Louis d'Orléans. De plus, selon Jean Juvénal des Ursins, ces deux sorciers avaient déclaré qu'ils avaient été envoyés par le duc d'Orléans lui-même. En effet, « disoient aucuns, que lesdits Augustins se disoient au duc d'Orléans et que par haine que le duc de Bourgogne avoit audit duc d'Orleans, il leur avoit fait faire et procuré ce qui fut fait. A cause que le duc d'Orléans avoit fait brusler un nommé maistre Jean de Bar, qui estoit nigromancien et invocateur de diables et estoit au duc de Bourgogne. Et disoit-on que pour les envies, qui estoient entre lesdits deux ducs, diverses choses se faisoient »⁵⁸⁵. Les deux augustins avaient donc en réalité été envoyés par Philippe le Hardi, qui voulait se venger de Louis d'Orléans pour avoir brûlé son nécromancien Jean de Bar, et il leur avait donc demandé de répandre des rumeurs sur son rival, et même de dire qu'ils avaient été envoyés par le duc d'Orléans au lieu d'être envoyés par le duc de Bourgogne. Il s'agit donc bien à nouveau d'une propagande de diffamation, où le duc de Bourgogne, à l'aide de complices qu'il envoie à la cour de France, tente de s'attaquer à l'honneur du duc d'Orléans, qui était déjà la cible de rumeurs à cause de son goût pour les jeux, la fête et les femmes.

⁵⁸³ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XV, p. 352.

⁵⁸⁴ *Jangle*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFL=LEMMES=jangle>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁸⁵ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 415.

3.2. La *Justification* de Jean Petit

3.2.1. Le prince tyran

Cette propagande contre Louis d'Orléans s'amplifia après la mort de celui-ci, pour légitimer le crime de son assassin. En effet, quelques mois après l'assassinat du duc d'Orléans, Jean sans Peur alla justifier son crime à l'aide du théologien Jean Petit, qui prononça un long discours dans lequel Louis d'Orléans fut décrit comme un tyran qui souhaitait depuis longtemps la mort de son frère Charles VI pour régner à sa place. Les parties de son discours qui nous intéressent le plus sont celles concernant le projet d'empoisonnement de Charles VI à un banquet ainsi que l'épisode de la pomme vénéneuse. Commençons par la scène du banquet : alors que la reine préparait un repas pour ses deux fils, le futur Charles VI et Louis d'Orléans, ce dernier tenta d'empoisonner son frère en jetant de la poudre blanche dans le plat destiné à celui-ci. Heureusement, un fidèle serviteur du royaume, qui avait observé Louis d'Orléans, alla tout raconter à la reine, qui « luy dist quoyement : « Garde bien sur ta vie que tu n'en parles jamais à personne, fors que par mon congiet. » Et fist erramment lever les dis plas par les varlets servans et dire qu'on les portast à l'aumosnier et que incontinent il les fesist enfouir en terre, sans que l'assaieur y touchast »⁵⁸⁶. Dans cet extrait, la reine parle au serviteur « quoyement », c'est-à-dire « silencieusement, discrètement, en cachette, en secret »⁵⁸⁷, ce qui peut paraître étrange, car pourquoi voulait-elle que l'affaire ne soit pas révélée et que le complot de Louis d'Orléans ne soit pas connu de tous ? Et pourquoi avait-elle décidé d'enfouir les plats, et donc les preuves de cette tentative d'empoisonnement ? Car il est en effet étrange que, dans cette époque où les rumeurs et accusations d'empoisonnement étaient un bon moyen pour porter atteinte à l'honneur de ses ennemis, voire pour les éliminer, personne n'ait profité de cette histoire pour nuire à la réputation du duc d'Orléans. De plus, comme le serviteur n'aurait probablement pas été le seul témoin, cette affaire se serait donc rapidement répandue, comme se diffusent facilement les rumeurs. On pourrait émettre l'hypothèse que la reine aurait fait cela pour protéger son fils Louis d'Orléans, mais en ne dévoilant pas la vérité, elle aurait par la même occasion mis en danger son autre fils, Charles VI. Il était donc peu probable que cette histoire était vraie, et il s'agissait donc d'une invention de Jean Petit pour présenter Louis

⁵⁸⁶ *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 6.

⁵⁸⁷ *Coitement*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMME=coitement>, consulté le 04/03/2017.

d'Orléans comme un véritable tyran, prêt à tout, même à empoisonner son propre frère, pour parvenir au pouvoir.

Cette histoire du banquet n'était pas la seule incriminant Louis d'Orléans dans le discours de Jean Petit, puisque celui-ci était également accusé d'avoir voulu empoisonner le dauphin Louis de Guyenne à l'aide d'une pomme vénéneuse, dans les versions des différents chroniqueurs que nous avons vues. Cependant, dans le *Livre des Trahisons de France*, un ouvrage rédigé vers 1467, le personnage qui transmet la pomme empoisonnée à l'enfant chargé de la donner au dauphin n'est plus Louis d'Orléans, mais sa femme, Valentine Visconti. En effet, dans le texte, la duchesse d'Orléans, qui était dans un jardin fréquenté par un grand nombre de nobles seigneurs, demanda à un enfant qu'elle croisa de donner une pomme « belle et vermeille » au dauphin de France. Celui-ci alla donc la porter au dauphin, mais vit sur son chemin la nourrice de la duchesse, dont elle portant l'enfant, qui lui prit la pomme et la donna au fils de Valentine Visconti, qui mangea la pomme et mourut aussitôt. La duchesse d'Orléans courut alors voir ce qu'il se passait, et, lorsqu'elle aperçut son enfant mort, elle cria : « Vray Dieux, que tu es juste ! Comment tu sces bien tes gens payer »⁵⁸⁸. Dans cet extrait, c'était donc Valentine Visconti, et non son mari, qui était présentée comme une empoisonneuse, probablement pour correspondre au stéréotype de la femme vénéneuse. On voit aussi que la duchesse d'Orléans utilise la ruse pour parvenir à ses fins, puisqu'elle donne à l'enfant une belle pomme, qui recèle donc le poison sous une bonne apparence pour mieux tromper sa cible. Cette ruse finit en revanche par se retourner contre elle, car une nourrice finit par donner la pomme à l'enfant de la duchesse, et donc par l'empoisonner accidentellement. La phrase prononcée par Valentine Visconti est importante, puisqu'elle déclare que Dieu sait bien faire payer les coupables. L'auteur insiste donc sur la culpabilité de la duchesse, pour ternir son image et celle de Louis d'Orléans, même de nombreuses années après leur mort. Cependant, Valentine Visconti, bien qu'elle fut, avec son mari, la cible de nombreuses rumeurs provenant de la propagande bourguignonne, parvint tout de même à éviter dans le futur la mauvaise réputation attachée à Louis d'Orléans et à Isabeau de Bavière. En effet, bien qu'elle était mal considérée à son époque, elle fut perçue d'une manière positive dans l'enseignement moderne. Selon Tracy Adams, cela était surtout dû à la chance, car elle avait reçu le support de Michel Pintoin, qui ne faisait pas confiance aux rumeurs de sorcellerie et pensait qu'elle n'était probablement pas coupable. En outre, le Religieux donna une meilleure image de la duchesse d'Orléans en la montrant comme une épouse en détresse à cause de l'assassinat de son mari. Ainsi, selon Tracy Adams, le portrait

⁵⁸⁸ *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne, op. cit.*, p. 50.

positif de Valentine Visconti, tout comme l'image négative de Louis d'Orléans et d'Isabeau de Bavière, résultent surtout d'un hasard de l'histoire⁵⁸⁹.

Dans le discours de Jean Petit, l'histoire du banquet empoisonné a de nombreuses similitudes avec le récit de Gaston de Foix. En effet, dans cette affaire, rapportée par plusieurs auteurs et avec des versions variées, Charles II de Navarre, aussi appelé Charles le Mauvais, avait donné une bourse contenant de la poudre empoisonnée à son neveu Gaston de Foix pour qu'il empoisonne son père. Gaston était donc revenu chez son père avec cette poudre et rôdait souvent dans sa cuisine, mais un serviteur, ou bien, suivant les versions, son frère, finit par remarquer la bourse. Le serviteur ou frère, qui était averti d'un potentiel danger, alla donc prévenir le père de Gaston : « il porte à sa poitrine une bourse toute pleine de poudre, mais je ne sçay à quoy elle sert, ne qu'il en veult faire fors tant que il m'a dit une fois ou deux que madame sa mère sera temprement et en brief mieulx en vostre grâce que oncques ne fut. Hold dist le conte de Fois « tays-toy et gardes bien que tu ne parles à homme nul du monde de ce que tu m'as dit. » »⁵⁹⁰. Une fois à table, le père demanda à son fils de lui donner la bourse et en donna ensuite la poudre à un chien, ou, dans la version de Juvénal, à un homme condamné à mort, pour qu'il la goûte : « Un homme estoit, qui avoit gagné à mourir, auquel en fut baillé avec autres viandes, et tantost mourut. Le Comte fit interroger son fils, et examiner, lequel confessa la chose, ainsi que dessus est escrite. Et pour ceste cause, il luy fit couper la teste, et aimoit mieux que le Roy eust ladite comté que nul autre, et pource luy donna »⁵⁹¹.

On peut voir que ce récit a de nombreux points communs avec celui raconté dans le discours de Jean Petit. En effet, Charles le Mauvais, tout comme Louis d'Orléans, promet des richesses à celui à qui il souhaite transmettre le poison. La différence est que le duc d'Orléans fut finalement contraint d'agir seul, après que les intentions de ses complices, à qui il avait donné du poison et fait de belles promesses, aient été découvertes. Dans les deux affaires, nous pouvons également noter l'intervention d'un fidèle serviteur, qui prévient à temps la cible qu'on tente de l'empoisonner. Cependant, dans le cas de Gaston de Foix, son père révèle tout une fois à table, tandis que dans le cas de Louis d'Orléans, sa mère, la reine Blanche, demande au

⁵⁸⁹ ADAMS Tracy, "Louis of Orléans, Isabeau of Bavaria, and the Burgundian propaganda machine, 1397-1407", SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014, p. 130.

⁵⁹⁰ *Oeuvres de Jean Froissart, op. cit.*, t. XIII, p. 89.

⁵⁹¹ *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 382.

serviteur de taire ce qu'il a appris et enterre les plats pour que personne n'y touche ni ne découvre quelles étaient les intentions de son fils.

En outre, dans le récit de Jean Petit, un chien et un aumônier mangent accidentellement le poison, et il en est de même dans les différentes versions de l'histoire de Gaston de Foix. Ainsi, dans la version de Jean Froissart, le père teste la poudre sur un chien, qui meurt aussitôt, tandis que dans la version de Jean Juvénal des Ursins, il la teste sur un condamné à mort, qui meurt également. En revanche, la fin est différente dans les deux affaires, puisque, dans l'histoire de Gaston de Foix, le fils est condamné à mort, ou bien tué accidentellement par son père dans sa cellule, alors que dans le texte du banquet, l'affaire reste secrète, et il n'arrive donc rien à Louis d'Orléans. On peut tout de même noter une similitude, puisque, dans les deux cas, l'instigateur du complot, qu'il s'agisse de Charles le Mauvais ou de Louis d'Orléans, n'est pas poursuivi pour ses crimes, tandis que ses complices le sont. Nous pouvons d'ailleurs remarquer la même chose pour la majorité des affaires que nous avons analysées, comme ce fut le cas dans les morts suspectes de Jean de Bavière et de Jean IV de Brabant, ainsi que dans la tentative d'empoisonnement de Philippe le Bon, où Jacqueline de Bavière ne fut pas accusée du crime de poison, probablement pour ne pas ternir la réputation de la famille bourguignonne. C'était donc peut-être pour cette même raison que Charles II de Navarre et Louis d'Orléans, dans nos récits, ne furent pas condamnés pour leurs crimes.

Un autre point commun entre les deux histoires que nous pouvons relever est que Charles le Mauvais et Louis d'Orléans manipulent tous les deux leurs complices pour parvenir à leurs fins. En effet, Charles II de Navarre, dans la version de Jean Froissart, prétend à son neveu que, grâce à l'effet de la poudre, ses parents se réconcilieront, tandis que dans la version de Michel Pintoin, il lui fait croire que son père le rendra maître de tous ses biens. Il ne lui précise donc dans aucune de ces deux versions qu'il s'agit en réalité d'un poison mortel, ce qu'il fait au contraire dans la version de Jean Juvénal des Ursins.

Cependant, malgré leurs différences, ces trois versions se rejoignent sur un point : dans tous les cas, le but ultime de Charles II de Navarre n'est pas d'aider son neveu à avoir ses richesses, mais de l'utiliser, et même de le sacrifier, pour tuer son rival, le comte de Foix, et hériter ainsi du comté de Foix, après la mort du comte de Foix, qu'il espère être empoisonné, et celle de Gaston de Foix, pour lequel il suppose qu'il sera condamné à mort une fois son crime découvert. Les plans de Charles le Mauvais échouent malgré tout à la fin, car non seulement le comte de Foix échappe au poison, mais en plus c'est Charles VI qui hérite du comté à la place du roi de Navarre. Louis d'Orléans, dans le discours de Jean Petit, est lui aussi un manipulateur, puisqu'il

convainc, à l'aide de belles promesses, deux seigneurs de l'aider à empoisonner son frère, mais ceux-ci se font finalement repérer puis arrêter, et il ne les relâche uniquement pour ne pas être compromis par leurs aveux. Dans l'histoire de la pomme vénéneuse, le duc d'Orléans est également un manipulateur, vu qu'il demande à un jeune enfant, qui est encore naïf et ne se doute de rien, de passer la pomme au dauphin, pour qu'il la mange et succombe au poison.

Sur base de tous les points que nous avons observés, pouvons-nous donc conclure que Jean Petit, dans son discours, souhaite présenter Louis d'Orléans comme un tyran en le comparant à Charles le Mauvais ? Ou s'est-il inspiré du récit de Gaston de Foix lors de la rédaction de son récit ? Ou bien s'agit-il plutôt d'un scénario récurrent dans les histoires d'empoisonnement ? Dans ce cas, la *Justification* de Jean Petit ne ferait donc alors que s'inscrire dans la continuité de ces récits de poison ? Quelle que soit la raison, l'objectif reste le même : nuire à l'image du prince adverse pour renforcer son camp.

3.2.2. Tyrannie et tyrannicide

Pour développer davantage cette section sur le discours de Jean Petit, intéressons-nous désormais à la question du tyrannicide, qui fut débattue après l'assassinat de Louis d'Orléans, plus précisément lors du discours de Jean Petit, qui, le jeudi 8 mars, « fit faire une proposition par un docteur devant nommé maistre Jean Petit, lequel s'efforça de justifier le cas advenu en la personne du duc d'Orleans frère du Roy, par ledit duc de Bourgogne, ou par son ordonnance, alleguant plusieurs cas de diverses especes, qu'on disoit avoir esté commis par ledit duc d'Orleans, pour lesquels il soustenoit qu'on le devoit tenir et reputer tyran. Et concluoit qu'il estoit licite à un chacun de le tuer, ou faire tuer, veu que autrement, comme il disoit, ne se pouvoit faire. Laquelle chose sembloit bien estrange à aucunes gens notables, et clerks mais il n'y eut si hardy qui en eust ozé parler au contraire »⁵⁹². Ainsi, le théologien, par sa *Justification*, avait pour but de légitimer l'assassinat de Louis d'Orléans par Jean sans Peur, en prouvant que le duc d'Orléans était un tyran et qu'il était licite à n'importe qui de commettre un tyrannicide. Louis d'Orléans était donc présenté comme un criminel prêt à empoisonner son frère pour parvenir au pouvoir, ce qui faisait que Jean sans Peur, en assassinant le duc d'Orléans, avait sauvé le roi et devait donc être considéré comme un héros sans qui un désastre se serait abattu contre le royaume. En effet, selon Jean Petit, Charles VI était en grand danger, car « Loys

⁵⁹² *Histoire de Charles VI, roy de France, op. cit.*, p. 445.

naguères duc d'Orléans, fut tant embrasé de convoitise et honneurs vaines et richesses mondaines, c'est assavoir de obtenir pour soy et sa génération, et de toler et substraire pardevers lui la très haulte et très noble seigneurie de la couronne de France au Roy nostresire, qu'il machina et estudia par convoitise, barat et sortilèges et malengins, pour destruire la personne du Roy de ses enfans et sa génération »⁵⁹³. Louis d'Orléans voulait donc assassiner le roi et ses enfants à l'aide de sortilèges ainsi que de « barat » et de « malengins », ces deux termes signifiant « ruse » ou « fourberie »⁵⁹⁴. Selon le théologien, Louis d'Orléans avait voulu prendre la place de son frère dès le début, et donc bien avant la naissance des enfants de Charles VI, « considérant que le Roy n'avoit encores nulz enfans, et qu'il n'y avoit qu'une bouche à clorre, et ainsi n'y falloit que bouconne bien assise pour parvenir à son entente »⁵⁹⁵. Dans cet extrait, « bouconne » veut dire « mets ou breuvage empoisonné »⁵⁹⁶, et cela signifie donc que le duc d'Orléans souhaitait faire périr le roi à l'aide d'une boisson ou d'un plat empoisonné, idéalement lors d'un banquet, par exemple celui de la reine Blanche.

Cependant, plusieurs mois plus tard, le 11 septembre 1408, lors d'une assemblée solennelle qui fut tenue à la demande de Valentine Visconti, la *Justification* de Jean Petit fut condamnée par Thomas du Bourg, abbé de Cerisy. Dans sa condamnation, qui eut peu d'impact, l'abbé employa des arguments qui semblèrent dépassés, dans un discours en trois parties, celles-ci étant chacune séparées en six points. Ainsi, comme Thomas du Bourg se contenta de la définition classique du tyran, il eut peu de difficultés à prouver que Louis d'Orléans n'en était pas un et qu'il n'était pas non plus coupable du crime de lèse-majesté : Jean sans Peur avait donc commis un « cruel homicide » en assassinant le duc d'Orléans⁵⁹⁷. Nous allons reprendre uniquement les arguments réfutant les accusations d'empoisonnement, c'est-à-dire celles relatives à Valentine Visconti, au banquet ainsi qu'à la pomme vénéneuse. Commençons par les accusations visant Valentine Visconti, où l'abbé de Cerisy réfuta la rumeur selon laquelle Jean Galéas Visconti avait déclaré à sa fille qu'elle deviendrait un jour reine de France :

⁵⁹³ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. I, p. 223.

⁵⁹⁴ Barat, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMMME=barat> et Malengin, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMMME=malengin>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁹⁵ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, op. cit.*, t. I, p. 229.

⁵⁹⁶ Bouconne, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500) [en ligne]*, <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMMME=bouconne>, consulté le 04/03/2017.

⁵⁹⁷ MINOIS Georges, *Le couteau et le poison : l'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997, p. 98.

« Quant à ce que le seigneur de Milan aurait dit à sa fille, au moment de son départ, qu'elle serait un jour reine de France, cela est faux; car le regret qu'il avait de la quitter ne lui permit pas même de lui dire adieu. Quant à la réponse qu'il aurait faite au messenger du roi, c'est une pure invention, car il recevait toujours avec les plus grands égards les envoyés du roi, leur faisait bonne chère et les comblait de présents en signe d'amitié »⁵⁹⁸. L'abbé de Cerisy indique donc que le duc de Milan était très accueillant vis-à-vis des envoyés du roi et qu'il leur offrait même des présents. En revanche, Michel Pintoin nous raconte également à ce sujet que Jean Galéas Visconti ne mangeait jamais à table avec ses invités, mais qu'il préférait plutôt rester isolé, de peur d'être empoisonné, et il faisait d'ailleurs essayer ses plats par de nombreux goûteurs.

Venons-en maintenant au projet d'empoisonnement de Charles VI par Louis d'Orléans, lors duquel ce dernier fit de belles promesses à deux seigneurs pour les convaincre de réaliser ses crimes, avant d'aller lui-même empoisonner le plat du roi au banquet de la reine Blanche : « J'en dirai autant des prétendues sommes d'argent distribuées par le duc à certaines personnes pour empoisonner le roi. Si cela eût été vrai, elles n'eussent pas gardé le silence jusqu'à présent. D'ailleurs ledit duc, qui était sous le gouvernement de ses oncles, n'était pas assez riche pour promettre tant d'argent; ses oncles ne l'eussent pas même permis. Quant aux poudres empoisonnées dont on prétend qu'il a fait usage chez la reine Blanche, c'est aussi une imposture, comme peuvent l'attester beaucoup de personnes encore vivantes qui assistèrent à ce festin. Il n'est pas vrai non plus que l'aumônier de ladite reine perdit ses cheveux, etc. ; car depuis ce jour il vécut encore six ans en parfaite santé »⁵⁹⁹. Bien que Louis d'Orléans n'était pas assez riche pour se faire des complices, il aurait pu imposer davantage de taxes aux habitants du royaume pour son propre profit, et puiser ensuite dans le trésor royal pour accomplir ses sombres desseins, et ce sans l'accord de ses oncles, puisqu'il était régent du royaume. La population reprochait en effet au duc d'Orléans d'abuser de son pouvoir pour s'enrichir au dépend des sujets et de gaspiller les richesses du royaume dans la fête et les jeux : il était donc facile de contrer cet argument de Thomas du Bourg. En revanche, les autres arguments sont plus efficaces, puisqu'il est difficile de croire que les complices de Louis d'Orléans, ainsi que les témoins de la scène du banquet, gardèrent secrets les complots vénéneux du duc d'Orléans, sachant avec quelle facilité et rapidité les rumeurs pouvaient se répandre.

Terminons par l'histoire de la pomme empoisonnée, que Louis d'Orléans avait voulu envoyer au dauphin de France, Louis de Guyenne, par l'intermédiaire d'un enfant : « Quant à la

⁵⁹⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. II.IV, p. 119.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

cinquième accusation, à savoir que monseigneur le duc a commis le crime de lèse-majesté au troisième degré contre la personne de monseigneur le dauphin, en lui envoyant une pomme empoisonnée, je réponds que cette pomme n'a jamais été envoyée à monseigneur le dauphin, et que le fils du duc n'est pas mort pour en avoir mangé. Les médecins attesteront qu'il a succombé, non pas au poison, mais à une dyssenterie »⁶⁰⁰. Cette fois-ci, Thomas du Bourg, pour contrer les dires de Jean Petit, s'appuie donc sur les médecins, qui sont déjà à cette époque reconnus pour leur savoir et leurs compétences, et qui sont donc généralement efficaces pour faire taire, ou, au contraire, amplifier les rumeurs de poison grâce à leur diagnostic, comme nous l'avions observé dans le chapitre consacré à la science. Jean Petit, dans ses accusations, avait, de son côté, misé sur le fait qu'il s'agissait d'événements qui s'étaient déroulés plusieurs années auparavant, et que donc, faute de témoins, peu de gens pouvaient contredire ses propos, bien que, à l'inverse, peu d'individus pouvaient également confirmer ses dires.

L'intervention de Thomas du Bourg ne fut pas la seule réfutation du discours de Jean Petit, car, plusieurs années plus tard, en 1414, Jean Gerson, le chancelier de l'université de Paris, condamna à son tour la *Justification* de Jean Petit. Ainsi, dans une assemblée composée de docteurs et de maîtres de l'université de Paris, appelée « concile de la foi », Jean Gerson affirma que la doctrine de Jean Petit mettait en péril le pouvoir public, étant donné qu'elle encourageait la sédition, la rébellion et le meurtre. En effet, n'importe quel individu, en appliquant les dires de Jean Petit, pouvait assassiner un homme politique s'il le soupçonnait d'avoir commis un crime de lèse-majesté. En outre, Jean Gerson reprochait également à Jean Petit d'avoir énoncé ses arguments en français et en public, au lieu de les avoir dits en latin à des docteurs, pour qu'il puisse y avoir une discussion et des débats. En diffusant sa thèse en langue vulgaire, Jean Petit répandit sa doctrine dans le royaume, où elle fut discutée publiquement et devint un scandale, c'est-à-dire un dangereux exemple pour la société⁶⁰¹.

Si les propos de Jean Petit, diffusés en français, étaient tellement scandaleux, comment se fait-il qu'il fallut attendre plusieurs années avant que sa doctrine ne soit déclarée illicite ? Michel Pintoin nous donne les raisons de cette absence de réactions en 1414, soit l'année où Jean Gerson condamna le texte de Jean Petit : « J'avais souvent témoigné mon étonnement de ce que l'évêque de Paris et l'inquisiteur de la foi avaient si long-temps négligé de poursuivre des

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ MINOIS Georges, *Le couteau et le poison*, op. cit., p. 99.

propositions qu'ils savaient offensantes pour la majesté divine, et l'on m'avait toujours répondu que la crainte qu'inspirait le pouvoir du duc de Bourgogne les en avait empêchés. En effet, tant qu'il chercha à effacer de la mémoire des hommes le souvenir de cet attentat, il fallut garder un profond silence à ce sujet »⁶⁰². Les évêques, inquisiteurs et hommes d'église avaient donc préféré garder le silence par peur de représailles de la part du duc de Bourgogne, étant donné que celui-ci était en position de force après l'assassinat de Louis d'Orléans.

On peut ainsi constater que la propagande est aussi, voire surtout, une question d'avantage politique, car plus on domine la société, mieux on peut faire valoir son point de vue et faire taire son opposant. En effet, l'abbé de Cerisy avait réfuté la *Justification* de Jean Petit en septembre 2018, c'est-à-dire au moment de la bataille d'Othée, où Jean sans Peur combattait les Liégeois et était donc en moins bonne position, puisqu'il était loin de Paris et du roi. Six ans plus tard, en 1414, l'Université de Paris et le roi condamnèrent à nouveau la doctrine de Jean Petit, à la demande des Armagnacs, puis en 1416, une ordonnance du prévôt de Paris défendit la reproduction ainsi que la conservation du texte de Jean Petit. En 1418, en revanche, il y eut un retournement de situation, puisque Charles VI, dans une lettre, désapprouva ce qui avait été dit lors du Concile de Constance par Jean Gerson et d'autres docteurs contre Jean Petit et Jean sans Peur⁶⁰³.

Pour conclure cette analyse relative au tyrannicide, nous pouvons citer le projet d'empoisonnement de Philippe le Bon par Gilles de Potelles. À ce sujet, Georges Chastellain, qui relatait l'événement, sous-entendait qu'il ne fallait pas considérer cet attentat comme un tyrannicide, qui aurait été orchestré par Jacqueline de Bavière et sa mère, Marguerite de Bourgogne, contre le tyran Philippe le Bon. En effet, selon Éric Bousmar, Georges Chastellain avait cherché à montrer, dans sa chronique, que Philippe le Bon n'avait pas adopté un comportement tyrannique, aussi bien lorsqu'il avait pris possession des trois comtés de Jacqueline de Bavière que lorsqu'il avait écarté Marguerite de Bourgogne de la succession de Brabant. Selon l'auteur, le duc de Bourgogne n'avait agi que selon la raison, le conseil, la nécessité ainsi que le bien public, et s'était donc opposé à la tyrannie. Ainsi, Philippe le Bon n'avait pas agi pour son propre intérêt, et n'était donc pas un tyran. Ces arguments n'étaient pas là par hasard dans le texte, étant donné qu'ils servaient à introduire le projet d'empoisonnement du duc de Bourgogne. Cette tentative d'attentat fut donc présentée par le chroniqueur comme

⁶⁰² *Chronique du Religieux de Saint-Denys, op. cit.*, t. III.V, p. 271.

⁶⁰³ FARGETTE Séverine, "Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420)", *Le Moyen Âge*, t. CXIII, n° 2, 2007, p. 321-322.

irraisonnée, infondée et liée au caractère féminin. Georges Chastellain nous faisait donc comprendre que, même si ce projet d'assassinat par poison avait réussi, il n'aurait rien eu à voir avec le tyrannicide, ce crime politique considéré comme légitime et assez présent dans les débats théoriques après le discours de Jean Petit en 1408⁶⁰⁴.

3.3. Les Armagnacs empoisonneurs

Une importante propagande que nous pouvons analyser est celle qui eut lieu pendant la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, où Jean sans Peur, en 1418, avait accusé les Armagnacs d'avoir empoisonné les deux fils de Charles VI. En effet, quelques années plus tôt, en 1415, les soupçons avaient déjà commencé lors de la mort de Louis de Guyenne, après laquelle « disoient les aucuns qu'il avoit esté empoisonné pour cause que il estoit trop Bourguignon et trop fort alliez avec le duc de Bourgoingne »⁶⁰⁵. Les mêmes soupçons furent entendus deux ans plus tard, lors du décès de Jean de Touraine. L'année suivante, le duc de Bourgogne profita des troubles de la guerre civile pour accuser ses adversaires de nombreux crimes, dont celui du poison. Ainsi, selon Jean Lefèvre de Saint-Rémy, « le duc de Bourgoingne, qui désiroit avoir le gouvernement du roy et du royaume, envoya ses lettres en plusieurs bonnes villes du royaume, par lesquelles il remonstroït comment, plusieurs et diverses foiz, paix avoit esté faictes en France, laquelle il avoit tousjours de son pouvoir tenu et vouloit tenir mais, de l'autre partie avoit esté enfreinte en plusieurs et diverses manières; comme par avoir mis gens prisonniers, décapitez, pendus, noyés les deux enfans de France empoisonnés, c'est assavoir, le duc de Guyenne et le duc de Touraine, daulphin de Viennois et de jour en jour destruisoient le roy, tant par mengeries de gens d'armes que par plusieurs grans tailles et exactions »⁶⁰⁶.

Dans cet extrait, Jean sans Peur déclare qu'il a cherché la paix à plusieurs reprises, au contraire des Armagnacs, qui ont causé de nombreux dommages en décapitant, pendant ou noyant les Bourguignons, et en empoisonnant les deux fils de Charles VI, c'est-à-dire Louis de Guyenne et Jean de Touraine. En détruisant le royaume, les Armagnacs ont détruit le roi lui-même et sa

⁶⁰⁴ BOUSMAR Éric, « Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance », CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, n° 48, 2008, p. 86-87.

⁶⁰⁵ *Chronique de Jean Le Fèvre*, op. cit., t. I, p. 289.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, t. I, p. 291.

santé mentale, par les « mengeries », c'est-à-dire les « pillages »⁶⁰⁷ de leurs gens d'armes, ainsi que par leurs impôts et exactions. Cependant, Jean sans Peur n'est pas non plus un exemple à suivre, étant donné qu'il a enfreint lui-même la paix en 1407, en assassinant le duc d'Orléans après avoir fait une réconciliation publique avec lui. De plus, il ne faut pas se fier aux dires du duc de Bourgogne, puisque, selon Séverine Fargette, les formules employées par Jean sans Peur pour décrire les violences des Armagnacs sont assez générales, stéréotypées et renvoient à une image déformée de la réalité. En effet, dans l'imaginaire relatif à la guerre, les gens de guerre sont généralement perçus comme les auteurs des pires crimes, alors qu'en réalité, leurs abus correspondent peu aux stéréotypes qui sont diffusés à leur sujet. Ainsi, les exactions des gens d'armes sont souvent dû aux besoins en nourriture des hommes et montures, ce qui les pousse à faire de nombreux pillages, mais pas forcément à tuer les membres de la population locale⁶⁰⁸. Ces reproches faits aux Armagnacs, au sujet des tailles et exactions imposées aux habitants du royaume, peuvent être comparés à ceux qui étaient faits autrefois à Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière, assimilés à des tyrans dont le but était de se servir des impôts pour leur propre profit, au détriment de la population.

Penchons-nous maintenant plus en détails sur les accusations de Jean sans Peur relatives à l'empoisonnement des fils de Charles VI par les Armagnacs. Ainsi, dans ses lettres, le duc de Bourgogne déclara que les Armagnacs « ont fait périr, hélas! par le poison, les cruels, un prince innocent, monseigneur le dauphin, leur maître, le fils aîné de monseigneur le roi, l'époux de ma nièce. Je n'entends pas fermer les yeux sur de si exécrables attentats, et je poursuivrai avec persévérance la juste punition des coupables »⁶⁰⁹. Dans cet extrait, Jean sans Peur insiste sur l'innocence de Jean de Touraine, qui était le maître des Armagnacs, car il était le dauphin de France, et donc leur futur roi, ce qui ne les a pas empêchés de l'empoisonner, comme ils l'avaient fait pour Louis de Guyenne, le précédent dauphin. En outre, Jean de Touraine était l'époux de Jacqueline de Bavière, la nièce de Jean sans Peur, et on comprend donc pourquoi cela attristait Jean sans Peur, puisque celui-ci perdait un potentiel allié. Notons que la dernière phrase de l'extrait, où Jean sans Peur déclare poursuivre les coupables, fait peut-être référence à la phrase qu'avait prononcée Louis de Guyenne peu avant sa mort, où il avait déclaré qu'il comptait désormais poursuivre les criminels du royaume de France pour rétablir la justice. Or, la justice est la première prérogative d'un roi : cela veut-il donc dire que Jean sans Peur voulait

⁶⁰⁷ *Mangerie*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI=LEMME=mangerie>, consulté le 04/03/2017.

⁶⁰⁸ FARGETTE Séverine, *op. cit.*, p. 309.

⁶⁰⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. III.VI, p. 75.

se comparer à Louis de Guyenne pour se présenter comme un digne monarque capable de reprendre les rênes du royaume et de gouverner à la place de Charles VI ? C'est une possibilité, mais dans tous les cas, Jean sans Peur, en affirmant son pouvoir de justice, renforce également son autorité, ainsi que sa légitimité comme régent du royaume de France en l'absence du roi.

Intéressons-nous maintenant à la manière dont les lettres du duc de Bourgogne furent diffusées dans les principales villes de France. Ainsi, un des éditeurs du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, Alexandre Tuetey, nous apprend que les lettres furent scellées du sceau de Jean sans Peur et signées de sa main, puis placardées sur les portes de plusieurs églises de Rouen. Dans ces lettres se trouvaient des menaces de mort contre les conseillers de Charles VI, les traitant de « rapineurs, dissipeurs, traîtres, empoisonneurs et meurtriers ». Ces lettres diffamatoires furent également envoyées à Paris, où elles furent apportées au Parlement le 24 mai 1417 par le lieutenant du prévôt, qui en fit une lecture publique, et l'original fut ensuite rendu au chancelier. Deux mois plus tard, le 21 juillet 1417, le Parlement rendit un arrêt conforme aux conclusions du procureur du roi données le 16 juillet précédent, et déclara les lettres « mauvaises, sédicieuses et scandaleuses »⁶¹⁰.

Dans cet extrait, ce sont les conseillers de Charles VI qui sont accusés, ce qui veut dire qu'on estime que le conseil royal est corrompu et rempli de traîtres, à l'inverse du conseil idéal, présidé par des gens de confiance et fidèles à leur roi. Or, le crime de poison est généralement réalisé par des familiers de la victime, ce qui est le cas ici, puisque ce sont les Armagnacs, c'est-à-dire les administrateurs du royaume, qui sont accusés d'avoir empoisonné les fils de Charles VI. Ce n'est d'ailleurs pas le seul crime dont on les accuse, puisqu'ils sont également qualifiés de « rapineurs », autrement dit des gens « qui se livrent à au vol, au pillage »⁶¹¹. Jean sans Peur traite aussi les Armagnacs de « dissipeurs », c'est-à-dire de « gaspilleurs de biens »⁶¹², ainsi que de traîtres et de meurtriers. À la suite de ces accusations, le Parlement fit une déclaration deux mois plus tard au sujet de ces lettres, qu'il qualifia de « sédicieuses », c'est-à-dire « poussant à la révolte »⁶¹³, et de scandaleuses, car elles causaient du désordre et provoquaient le trouble ainsi que l'indignation par leurs propos. Ce n'est pas étonnant que le Parlement soit intervenu au sujet de ces lettres pour les contrer publiquement, car, comme nous l'avons vu, un scandale

⁶¹⁰ *Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449)*, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Champion, 1881, p. 76.

⁶¹¹ *Rapineur*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI:LEMME=rapineur>, consulté le 04/03/2017.

⁶¹² *Dissipeur*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI:LEMME=dissipeur>, consulté le 04/03/2017.

⁶¹³ *Séditieux*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI:LEMME=s%C3%A9ditieux>, consulté le 04/03/2017.

public exige une réparation publique. C'est ce que fit en quelque sorte le Parlement, qui, en rendant un arrêt condamnant les propos de Jean sans Peur, protégea l'honneur des Armagnacs, accusés de nombreux crimes, dont celui du poison.

3.4. Le *Pastoralet*

La propagande anti-Armagnac s'amplifia après l'assassinat de Jean sans Peur par Charles VII, via des œuvres comme le *Pastoralet*, rédigé entre 1422 et 1425. Ce récit, qui retrace les crimes accomplis par les Orléanistes et Armagnacs, commence par l'épisode de la forêt du Mans, où il accuse Louis d'Orléans d'avoir voulu empoisonner Charles VI : « Trop mal fist, qui l'empoisonna, et, se tel poison ly donna son frère, frère n'estoit mie mais anemis, dont je frémie quant m'en souvient, et autressy ». Le roi se mit alors à attaquer ses hommes « par merveilleuse démenée. O! qu'à maie heure fu donnée La poison qui le sens changa »⁶¹⁴. Le terme « démenée » signifie « manière d'agir »⁶¹⁵, ce qui veut donc dire que Charles VI a un étrange comportement. Ce ne sont d'ailleurs pas que ses actes qui sont étonnants, puisque le roi a son « sens », c'est-à-dire sa « faculté de comprendre, de juger, raison »⁶¹⁶ qui est altérée. L'extrait insiste surtout sur la trahison de Louis d'Orléans, qui empoisonne son propre frère, et son crime est tellement perfide qu'il devient un simple ennemi, n'étant plus considéré comme son frère. Notons aussi que c'est le seul texte de nos sources qui déclare publiquement que Louis d'Orléans a empoisonné Charles VI. En effet, dans les autres récits de l'affaire, le duc d'Orléans était déjà inculpé, mais on le soupçonnait d'avoir ensorcelé le roi, et non de l'avoir empoisonné. Serait-ce lié à une simple mode d'accusation, qui change selon les époques, ou bien serait-ce lié au fait que, quelques années plus tôt, en 1418, Jean sans Peur avait accusé les Armagnacs d'avoir empoisonné les deux fils de Charles VI, et que les Bourguignons avaient donc voulu montrer que ce n'était pas le premier crime de poison de leurs adversaires ? Voulait-on donc également montrer que Charles VII était le neveu d'un criminel par la faute de qui tous les malheurs s'étaient abattus sur le royaume, et qu'il n'était donc pas étonnant que lui-même

⁶¹⁴ *Le pastoralet*, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 634.

⁶¹⁵ *Démenée*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMME=d%C3%A9men%C3%A9e>, consulté le 04/03/2017.

⁶¹⁶ *Sens*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE;LEMME=sens>, consulté le 04/03/2017.

un assassin ? Le but était en tout cas de mettre à mal la renommée des Armagnacs tout en mettant en valeur celle des Bourguignons.

Le texte ne s'arrête pas au prétendu empoisonnement de Charles VI par Louis d'Orléans, puisqu'il en profite aussi pour ternir l'image de ce dernier, en le nommant Tristifer et en lui attribuant de nombreux complots contre le roi, surnommé Florentin : « Or estoet-il qu'encore die, ainsy comme par tragédie, se ma matière fust des rois, de Tristifer les grans des rois; car il content moult qu'en brief tannes Florentin par sors et par charmes et par droit art d'enchantement soit mis à son définement, et de destruire pense adès les Jones Florentinidès par périlleux destrememens de venins, d'empoisonnemens en pommes et en douls buvrages. O! les lais et morteux ouvrages! O! le cruel apensement! Toujours quiert la mort faussement, en chaulde ardour de grans profis, de Florentin et de ses fils, sy que tantost après lor fin porter puist le chapeau d'or fin. Tristifer par grant convoitise tant se desnature et desghise qu'il fait à son frère dolour, dont il pert manière et colour, qui ot clère face et flourée, et maine vie enlangourée »⁶¹⁷.

Louis d'Orléans est donc présenté comme un tyran dont l'objectif est de mener à son « définement » Charles VI, c'est-à-dire le mener à sa « mort, fin »⁶¹⁸, à l'aide de sorts, charmes et enchantements. On retrouve donc les accusations de sorcellerie que nous avons déjà observées dans les autres sources, mais cette fois-ci elles ne sont qu'un crime supplémentaire, puisque le crime principal, celui du poison, est mentionné ensuite à de nombreuses reprises dans le texte. En effet, on apprend que l'anéantissement du roi n'est pas le seul projet du duc d'Orléans, puis qu'il veut détruire « pense adès », c'est-à-dire « sur le champ » ou « aussitôt après l'avoir pensé »⁶¹⁹, les jeunes Florentinidès, qui sont les enfants de Charles VI. Il souhaite y parvenir à l'aide de « destrememens », « destremper » étant une « action de mélanger (du venin) »⁶²⁰, ce qui veut dire qu'il compte mélanger du venin, en plus de concocter des breuvages empoisonnés ainsi que des pommes vénéneuses. Le passage fait donc ici référence à plusieurs accusations : celle de Jean Petit, dans le passage consacré au projet d'empoisonnement du dauphin à l'aide d'une pomme vénéneuse, et celle vis-à-vis des Armagnacs, au sujet desquels Jean sans Peur disait qu'ils avaient empoisonné les fils de Charles VI. Il est intéressant de remarquer qu'on accuse Louis d'Orléans d'avoir provoqué un événement, dans ce cas-ci la mort

⁶¹⁷ *Le pastoralet*, op. cit., p. 639-640.

⁶¹⁸ *Définement*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=d%C3%A9finement1>, consulté le 04/03/2017.

⁶¹⁹ *Adès*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=ad%C3%A8s>, consulté le 04/03/2017.

⁶²⁰ *Détrempeement*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=d%C3%A9trempeement>, consulté le 04/03/2017.

des deux dauphins successifs du royaume de France, alors que cela s'est déroulé de nombreuses années après sa mort. Cela veut dire qu'on souhaite montrer que les Armagnacs n'étaient pas les premiers à avoir eu le projet d'empoisonner les enfants du roi, puisque le duc d'Orléans avait déjà tenté de les assassiner à plusieurs reprises. Les Armagnacs seraient donc des complices de Louis d'Orléans qui souhaitaient continuer son œuvre inachevée, c'est-à-dire faire périr le dauphin de France et ses frères.

Le texte nous apprend également que Louis d'Orléans cherche à assassiner Charles VI et ses fils pour son propre profit, et ainsi obtenir l'or fin, c'est-à-dire les richesses du royaume, puis le chapeau d'or fin, autrement dit la couronne. En outre, le duc d'Orléans se dénature et se déguise pour mieux tromper ses adversaires, à l'image de l'arme qu'il utilise, le poison, un crime qui se cache généralement parmi les mets et boissons, pour mieux atteindre sa cible. De plus, cet extrait nous informe que Louis d'Orléans fait souffrir son frère, qui perd ses manières et ses couleurs, ce qui veut dire sa teinte de peau⁶²¹, à tel point que la face de son visage devient claire et « flouée », c'est-à-dire bleue⁶²². Or, la peau blanchie ou colorée est un des symptômes du poison, et le texte sous-entend donc que Charles VI subit les effets du poison que lui a donné son frère. À cause de cela, le roi mène une vie « enlangourée », autrement dit il est « marqué par la langueur, la maladie »⁶²³ et doit donc supporter une vie remplie de souffrances. On peut ainsi constater que le texte nous présente Louis d'Orléans comme un cruel tyran sans pitié qui n'hésite pas à avoir recours à tous les moyens, même le poison et les sortilèges, pour tenter d'anéantir tous ceux qui l'empêchent d'accéder au pouvoir. Il n'a aucun scrupule à vouloir empoisonner son propre frère, quitte à le faire souffrir.

Un autre extrait du *Pastoralet* nous raconte l'épisode du Bal des Ardents, lors duquel Louis d'Orléans avait accidentellement mis le feu aux costumes du groupe d'hommes-loups dont faisait partie Charles VI. Jean Petit, dans son discours, avait cité cet événement pour dire que le duc d'Orléans avait l'intention de faire périr son frère pour prendre sa place, et il n'est donc pas étonnant que l'auteur du *Pastoralet* ait repris ces accusations dans son récit. Cet épisode du Bal des Ardents commence par la présentation de la troupe d'hommes venant se

⁶²¹ Couleur, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=couleur1>, consulté le 04/03/2017.

⁶²² Florée, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=flor%C3%A9e>, consulté le 04/03/2017.

⁶²³ Enlangourer, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFE=enlangourer>, consulté le 04/03/2017.

déguiser pour le charivari, dont fait partie le roi : « Lors se mirent en ung destour douze bergiers qui se vestirent d'abis estrois et qui fort tirent sans estre par devant ouvers. D'estoupes furent tous couvers, harpoïes et ensouffrées, puis saillent comme gens effrées, ainsy que j'ay dit acesmés, tenans beaux flambeaux alumés en la carole pour danser, tantost le desloial penser de Tristifer cliy aperra a cellui qui goûte verra; car au point qu'il y vit son bel, vers Florentin trait son flambel, tout par manière d'escremie, et samble qu'il n'y pense mie; mais lors toutefois par sa coulpe, tost se prist ly fus à l'estoupe, et Florentin fu aluniés, Qui lors fust ars et enfumés, quant les plusours y sont courus, par qui fu tantost secourus; car les touses aux chainses longs soubz elles jambes et talons, lui coevront avoec corps et chief »⁶²⁴.

Dans ce texte, nous pouvons d'abord remarquer qu'il y a une inversion, puisque ce sont des bergers qui se déguisent en loups, et donc en les prédateurs de leurs moutons. De plus, ils surgissent comme des gens « effrées », c'est-à-dire « effrayants »⁶²⁵, et ils sont « acesmés », autrement dit « déguisés »⁶²⁶ : le récit montre ainsi que ces hommes, qui sont censés être des bergers, et donc des guides pour leur troupeau, c'est-à-dire probablement les sujets du royaume, sont réduits à l'état de bêtes, et même de prédateurs. Or, Charles VI fait partie de cette troupe d'individus, cela ternit donc son image de roi berger. Cependant, l'extrait met tout de même en valeur le roi, qui est assimilé au Christ, puisqu'il est dans un groupe de douze bergers, qui représentent les douze apôtres du Christ. Comme Charles VI est Jésus, il manque donc un dernier individu pour que celui-ci ait douze disciples, mais de qui s'agit-il ? Le texte répond à cette question en introduisant un treizième personnage, Louis d'Orléans, qui est comparable à Judas, car il trahit le roi en le livrant aux flammes. En effet, à l'aide de sa torche allumée, il met le feu au costume de son frère « par manière d'escremie », le terme « escremie » pouvant signifier « lutte à l'épée ou au bâton », comme l'escrime, ou bien « ruse »⁶²⁷. Cela peut donc indiquer que le duc d'Orléans tient sa torche à l'horizontale, comme s'il voulait se battre, ou bien qu'il brûle son frère d'une manière rusée, en faisant comme s'il s'agissait d'un accident, puisqu'il « samble qu'il n'y pense mie ». Dans les deux cas, le résultat est le même, puisque Charles VI prend feu, mais est sauvé de justesse par une femme, qui lui couvre le corps avec ses « chainses longs », c'est-à-dire avec une « longue tunique de femme, à manches, robe faite

⁶²⁴ *Le pastoralet*, op. cit., p. 640-641.

⁶²⁵ *Effréeux*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=effr%C3%A9eux>, consulté le 04/03/2017.

⁶²⁶ *Acesmer*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=acesmer>, consulté le 04/03/2017.

⁶²⁷ *Escremie*, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFI;LEMME=escremie>, consulté le 04/03/2017.

de toile de lin ou de chanvre »⁶²⁸. En revanche, même si le roi ne périt pas lors de cet incident, il n'en ressortit pas indemne, puisque sa raison fut encore plus gravement touchée, et ses crises de folie devinrent plus aigües. Ce passage du *Pastoralet* sur le Bal des Ardents s'inscrit donc bien dans la continuité du texte de Jean Petit, puisqu'il tente de montrer que Louis d'Orléans, voyant que le poison n'avait pas tué son frère, mais avait juste atteint sa raison, avait voulu l'assassiner par le feu. Notons à ce sujet que, bien que le moyen était différent, c'est-à-dire le feu à la place du poison, la manière de tuer était identique, puisque c'était par ruse que le duc d'Orléans avait enflammé la tenue du roi.

3.5. Le mystère de Philippe de Saint-Pol

Nous pouvons conclure cette section consacrée à la propagande par un extrait de l'affaire de Philippe de Saint-Pol, après la mort duquel Philippe le Bon avait été soupçonné de l'avoir empoisonné, « comme diverses gens prennent diverses ymaginations et adevinent des choses à leur appétit, maintes fois sans raison nulle et sans fondement ». Les raisons de ce possible crime de poison étaient dues au fait que le mariage de Philippe de Saint-Pol « n'estoit pas agréable à son cousin le duc de Bourgogne, que pour ceste cause la mort luy devoit avoir esté avancée »⁶²⁹. En effet, comme nous avons pu le constater, les morts suspectes, par l'incompréhension qu'elles suscitent, stimulent l'imaginaire et rendent possibles les complots vénéneux qui n'auraient pas été jugés possibles sans le contexte de peur, qui transforme les hypothèses en certitudes. Les membres des différents clans, qu'ils soient Bourguignons ou Armagnacs, profitent alors de la situation pour influencer l'opinion publique en répandant des rumeurs pour renforcer leur position et déstabiliser le camp adverse en créant le doute parmi ses adhérents. Concernant la mort de Philippe de Saint-Pol, c'est le caractère vraisemblable de son possible empoisonnement qui favorise les rumeurs ainsi que leur diffusion au sein de la société médiévale, étant donné que Philippe le Bon aurait eu de bonnes raisons pour éliminer un cousin trop proche de son rival, le roi de France Charles VII.

⁶²⁸ Chainse, dans *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LIEN_DMFLemme=chainse>, consulté le 04/03/2017.

⁶²⁹ *Oeuvres de Georges Chastellain, op. cit.*, t. II, p. 75.

Conclusion

En conclusion, nous avons analysé de multiples affaires liées de près ou de loin au poison, en commençant par Charles VI, dont la première crise de folie au Mans, en 1392, fit naître des soupçons d'empoisonnement et de sorcellerie dans la population. Dans les principaux accusés, il y avait Louis d'Orléans, qui était soupçonné de vouloir s'emparer de la couronne en éliminant son frère à l'aide de poisons et sortilèges, aidé par son épouse, Valentine Visconti, qui était la seule femme que le roi reconnaissait dans sa folie. Ces imputations de poison furent réitérées après l'assassinat du duc d'Orléans commandité par Jean sans Peur, plus précisément lors du discours de Jean Petit, qui eut lieu en 1408. Ainsi, le théologien, dans sa *Justification*, accusait Louis d'Orléans d'avoir voulu empoisonner Charles VI lors d'un banquet, ou encore d'avoir donné une pomme vénéneuse à un enfant pour qu'il l'offre au dauphin de France, Louis de Guyenne. Valentine Visconti, quant à elle, aurait été envoyée par son père, le duc de Milan, pour devenir reine de France, et aurait donc recouru à tous les moyens pour parvenir à cette fin.

La maladie de Charles VI ne fut pas la seule qui provoqua des rumeurs d'empoisonnement, puisqu'en 1415, lorsque Elisabeth de Goerlitz tomba malade lors d'un repas, les gens de la cour pensèrent d'abord qu'elle avait été victime d'un poison, avant que les médecins ne viennent les contredire. La même année, Louis de Guyenne mourut soudainement, suivi en 1417 par Jean de Touraine, le premier époux de Jacqueline de Bavière. Jean sans Peur profita de la part de mystère entourant la mort des deux dauphins pour accuser les Armagnacs de les avoir empoisonnés.

Plusieurs années plus tard, ce fut cette fois dans le camp bourguignon que naquirent des rumeurs de poison. Ainsi, en 1422, la mort brutale de Michelle de France provoqua un grand trouble chez les Gantois, qui accusèrent dame Ourse, une ancienne servante de la duchesse que cette dernière avait chassée peu de temps avant son trépas. Dame Ourse ne fut pas la seule cible de ces rumeurs de poison, puisque le seigneur de Roubaix, qu'on disait être l'amant de cette servante, fut suspecté d'avoir été son complice, et fut même obligé de quitter le comté de Flandre pour ne pas risquer d'être tué par les Gantois. Ces deux individus n'étaient pas les seuls suspects, puisque Michelle de France était la sœur de Charles VII, qui avait fait assassiner Jean sans Peur, ce qui fait que l'époux de celle-ci, Philippe le Bon, aurait donc pu lui en vouloir et se venger en l'empoisonnant. Deux ans plus tard, en 1424, Jean de Bavière mourut subitement alors que Jacqueline de Bavière se préparait à lever une armée contre son ancien mari, Jean IV de Brabant, à l'aide de son nouveau mari, Humphrey de Gloucester. En 1427, ce fut cette fois

au tour de Jean IV de Brabant de mourir dans des circonstances suspectes, puisque la même année, Jacqueline de Bavière et sa mère, Marguerite de Bourgogne, étaient en train de préparer un plan pour que le Hainaut se rebelle contre Jean IV, et avaient même prévu de l'enlever pour qu'il renonce à ses possessions. Plusieurs années plus tard, en 1430, Philippe de Saint-Pol mourut soudainement d'un abcès à l'estomac, alors qu'il se préparait à épouser Yolande d'Anjou, ce qui ne plaisait pas à Philippe le Bon, étant donné qu'elle appartenait à la famille de Charles VII, l'assassin de Jean sans Peur. Philippe le Bon n'était pas le seul suspect de l'affaire, puisque Marguerite de Bourgogne, qui était une des candidates à la succession du Brabant, aurait pu avancer la mort du duc de Brabant pour obtenir un nouveau territoire. Enfin, en 1433, l'année où Jacqueline de Bavière abdiqua ses comtés en faveur du duc de Bourgogne, ce fut cette fois au tour de Philippe le Bon d'être victime d'une tentative d'empoisonnement par Gilles de Potelles, un des serviteurs de Marguerite de Bourgogne. Cette dernière aurait donc pu comploter un assassinat avec sa fille pour venger la perte de ses possessions.

Ensuite, nous avons observé les liens entre le poison et la science, que ce soit dans l'art du poison, la médecine, ou encore les remèdes, qui peuvent être matériels, spirituels ou magiques. Nous avons d'abord analysé les modes de production et de diffusion du poison, pour lesquels nous avons constaté que le venin est administré dans l'organisme essentiellement par l'intermédiaire des mets et boissons, ce qui fait que le poison est surtout présent dans les banquets. Derrière un empoisonnement se cachent généralement un commanditaire et un ou plusieurs complices, qui agissent par appât du gain. Ceux-ci doivent parfois parcourir de longues distances afin de retrouver leur cible, et doivent faire en sorte que l'identité de leur commanditaire reste secrète. Bien qu'ils soient pratiques, les complices ne sont pas toujours fiables, car ils peuvent faire échouer le plan du prince, voire le retourner contre lui. Pour concocter leur poison, les complices peuvent utiliser les substances toxiques qu'ils trouvent dans les minéraux, plantes et animaux, ainsi que sur les corps des pendus. Après avoir ingéré le poison, la cible présente un certain nombre de symptômes, comme la chute des cheveux et de la peau, ainsi que la contamination du sang, qui afflue vers le cœur et la tête. La durée d'action du venin varie également en fonctions des cas, allant de quelques jours à plusieurs mois, voire plus d'une année. Pour prévenir le poison, les princes doivent disposer de fidèles serviteurs prêts à leur signaler le moindre individu au comportement suspect. Cependant, les serviteurs ne sont pas tous dignes de confiance, c'est pourquoi les princes possèdent également des objets

détecteurs de poison, pour garantir leur sécurité mais également pour mettre en valeur leur puissance.

Lorsque la maladie ou la mort d'un prince est suspecte, les médecins peuvent alors intervenir pour tenter de déterminer s'il s'agit ou non d'un empoisonnement, en établissant un diagnostic sur base de la théorie des humeurs d'Hippocrate. Dans le cas d'un décès, ils doivent ainsi faire une autopsie, c'est-à-dire examiner les organes et observer les entrailles, pour voir si une substance toxique se trouve dans le corps du défunt. Comme leur savoir et leur expérience scientifique est reconnue de tous à la fin du Moyen Âge, ils peuvent facilement mettre fin aux rumeurs de poison, ou, au contraire, les amplifier. En revanche, les médecins peuvent également inspirer de la méfiance, puisqu'ils ont accès à la personne du prince, et peuvent donc facilement l'empoisonner en lui prescrivant de faux remèdes. Malgré cela, les conseils des médecins sont essentiels dans la vie de la cour, à tel point que les princes ont chacun leurs médecins personnels. Ainsi, en cas de maladie, ceux-ci prescrivent alors des remèdes, qui découlent généralement du bon sens, comme une bonne hygiène, des exercices physiques, ou encore du calme et du repos.

Cependant, même si certaines prescriptions sont efficaces, la médecine a également ses limites, c'est pourquoi les princes comptent également sur d'autres remèdes pour guérir de leur maladie, comme les remèdes spirituels, voire les remèdes magiques. Les remèdes spirituels consistent généralement en des prières, des processions publiques, ou encore des œuvres de charité, que les princes réalisent pour tenter d'obtenir des faveurs de Dieu. Ces pratiques religieuses sont dues au fait que la plupart des individus de cette époque croient que la maladie provient d'une souillure ou d'une transgression, et que le meilleur moyen pour la soigner est donc la purification. Les remèdes magiques, quant à eux, se basent sur des sortilèges ou des rituels occultes impliquant des objets et des participants, et sont souvent mal vus au Moyen Âge, étant donné que la magie est liée au diable. Les sorciers sont même parfois des ecclésiastiques ayant renié leur foi, comme ceux qui avaient tenté de soigner Charles VI.

Nous nous sommes par la suite penchés sur les profils-types de l'empoisonneur, qui peut être un avare, un pauvre, un sorcier, un étranger, une femme ou encore un proche. L'avarice revient assez souvent dans les récits d'empoisonnement, puisque le commanditaire recrute généralement ses complices à l'aide de dons et de belles promesses. C'est donc l'appât du gain qui motive l'empoisonneur à accomplir sa mission, quitte à trahir le prince qu'il sert. En effet, même les serviteurs peuvent être tentés d'assassiner leur prince, à qui ils ont facilement accès,

ce qui fait que le prince doit s'entourer de gens en qui il peut avoir confiance, et faire la distinction entre le fidèle serviteur et le traître rallié à la cause de l'ennemi à l'aide de grandes sommes. L'empoisonneur peut également posséder une autre caractéristique : la pauvreté. En effet, le pauvre, bien qu'il soit associé à l'image du Christ, est progressivement vu comme une menace pour la population médiévale. Il y a donc un paradoxe, car, d'un côté, on leur offre la charité, mais d'un autre côté, on les considère comme des voleurs et brigands. C'est d'ailleurs un pauvre qui provoqua la folie du roi, ce qui accentua l'image négative associée à la pauvreté. La magie, quant à elle, est liée au poison, puisque, dans nos affaires d'empoisonnement, le suspect est souvent accusé d'avoir utilisé à la fois des poisons et sortilèges pour éliminer son rival. Les sorciers et empoisonneurs subissent d'ailleurs les mêmes peines, c'est-à-dire qu'ils sont brûlés ou bien décapités puis écartelés. Le poison et la sorcellerie sont en outre tous les deux liés au diable, ce qui fait que la femme, qui est la cause du péché sur terre, a une prédilection pour ces pratiques. En-dehors des marginaux et sorciers, l'étranger est également vu comme un potentiel empoisonneur, étant donné qu'il peut être victime de préjugés à cause de ses pratiques, de son apparence ou encore de ses origines. Ce sont surtout les pays du sud, tels que l'Italie, qui sont perçus comme des patries du poison, probablement car ceux-ci seraient associés à l'Orient, où se trouveraient des plantes toxiques ainsi que des individus pour qui les complots et la trahison seraient une habitude. L'empoisonneur n'est pas forcément un étranger extérieur à la communauté, étant donné qu'il peut aussi être un proche du prince. Ainsi, un prince peut facilement être empoisonné par ses familiers, c'est-à-dire son cousin, son frère, son serviteur ou son domestique, puisque ceux-ci connaissent bien ses habitudes et ses points faibles. Cela explique pourquoi les domestiques se font souvent arrêter et interroger en cas de rumeurs de poison, comme nous avons pu le constater dans nos sources. Cependant, les serviteurs, même s'il faut parfois s'en méfier, peuvent également être de précieux alliés, surtout lorsqu'ils dénoncent les complots visant le prince. Les parents du prince, quant à eux, sont eux aussi fréquemment suspectés, en cette époque où les pratiques de succession ne sont pas fixes et varient au fil du temps, et où la lutte pour le pouvoir fait rage. Dans l'entourage du prince, ce sont principalement les femmes qui sont accusées du crime de poison, puisque celles-ci seraient, selon les croyances de l'époque, prédisposées au poison et à la ruse. Notons que la femme n'est accusée du crime de poison que lorsque cela arrange le camp ennemi, ou lorsque cela permet d'attaquer par la même occasion la réputation de son époux.

Nous avons ensuite analysé brièvement les caractéristiques de la victime, pour laquelle il existe différents profils. Ainsi, la victime est généralement un jeune prince héritier qu'on veut

assassiner pour accéder au pouvoir. Il peut également s'agir d'un prince dont on craint les décisions à venir ou qu'on juge incapable d'assumer ses fonctions. La victime peut en outre être un rival lors d'une guerre ou d'une succession, ou peut faire partie de la famille d'un adversaire politique. La cible d'un empoisonnement peut aussi être un prince sans héritier dont on souhaite avancer la mort pour s'emparer de ses possessions.

Enfin, nous avons observé les liens entre le poison et la rumeur. Ainsi, la rumeur vient du mot latin *rumor*, qui date du XIII^e siècle et signifie "le bruit qui court". La rumeur, en plus d'être anonyme, peut être spontanée ou provoquée, et est diffusée par des témoins secondaires. Quand une rumeur est spontanée, elle est généralement issue d'événements étranges ou imaginaires, tels que les morts inexplicables. Quand une rumeur est provoquée dans un objectif précis, elle est alors une propagande. Lorsque planent des incertitudes et mystères autour de certains décès, la rumeur s'amplifie, ce qui favorise les complots d'empoisonnement imaginaires. Les rumeurs prolifèrent donc plus facilement lors des contextes de crise, étant donné qu'on les voit comme des événements qui auraient réellement pu arriver. Ainsi, en cas de désastre brusque et inexplicable, la population, à cause de son sentiment de peur, réfute les causes rationnelles pour les remplacer par des causes imaginaires ou surnaturelles, comme le poison ou le sortilège.

Une autre notion liée à la rumeur, mais distincte, est celle du scandale, qui est un péché menaçant la foi des chrétiens, à cause du mauvais exemple qu'il donne aux spectateurs. Un scandale public doit donc faire l'objet d'une réparation publique, pour montrer la bonne attitude à adopter et rétablir l'équilibre dans la société, et cette réparation consiste généralement en des processions religieuses et des actes de dévotion. Notons que le scandale est une bonne indication sur l'esprit d'une époque, puisqu'il se base sur les modes et obsessions de son temps, comme les imputations de sorcellerie et d'empoisonnement, qui reviennent fréquemment au cours de notre délimitation chronologique. Lorsqu'un prince est victime d'un scandale, son honneur est attaqué, ce qui met en danger sa légitimité. En effet, au Moyen Âge, la commune renommée est centrale, car elle détermine la place d'un individu dans la société ainsi que sa crédibilité, ce qui fait que la perte de la réputation est vue comme une mort sociale. L'accusation d'empoisonnement est donc un bon moyen pour ternir l'honneur d'un rival et affaiblir son camp.

Lorsqu'un prince propage une rumeur dans un but déterminé, il fait alors de la propagande, comme ce fut le cas après l'assassinat du duc d'Orléans ou durant la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons. Une propagande est souvent répandue dans l'optique d'attaquer la réputation d'un clan adverse ou de justifier ses actes tout en se mettant en valeur. Ainsi, dans sa *Justification*, Jean Petit présente Louis d'Orléans comme un tyran ayant tenté à plusieurs reprises d'empoisonner son frère, ce qui, aux yeux du théologien, justifie l'assassinat ordonné par Jean sans Peur, qui serait en réalité un tyrannicide, et donc un acte légitime. Un autre cas de propagande est celui qui eut lieu après la mort de Jean de Touraine, où Jean sans Peur accusa les Armagnacs d'avoir empoisonné les deux fils de Charles VI, pour donner une mauvaise image de ses adversaires et rallier des partisans à sa cause. La propagande ne se limita d'ailleurs pas à l'époque des événements : elle continua bien après les faits, puisqu'on la retrouva dans des œuvres littéraires postérieures, telles que le *Pastoralet*, la *Geste des ducs de Bourgogne* ou encore le *Livre des Trahisons de France*.

Bibliographie

1. Sources

Journal d'un bourgeois de Paris, de 1405 à 1449, éd. BEAUNE Colette, Paris, Librairie générale française 1990.

Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449), éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Champion, 1881.

Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, éd. DOUËT D'ARCQ Louis-Claude, Paris, Renouard, 1863-1864, 2 vol.

Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, 1903-1915, 3 vol.

Chronique des ducs de Brabant par Edmond de Dynter, éd. DE RAM Pierre François Xavier, t. III, Bruxelles, Hayez, 1857.

La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444), éd. DOUËT D'ARCQ Louis, Paris, Renouard, 1857-1862, 6 vol.

Oeuvres de Georges Chastellain, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, 1863-1866, Bruxelles, Heussner, 8 vol.

La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 259-572.

Oeuvres de Jean Froissart, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. XV à XVI, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967.

Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son Règne, depuis 1330 jusques à 1422, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims, dans MICHAUD Joseph-François et POUJOULAT Jean-Joseph François (éds), *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, t. II, Paris, Imprimerie d'Édouard Proux, 1836, p. 335-699.

Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy, éd. MORAND François, Paris, Renouard, 1876-1881, 2 vol.

Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 1-258.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417, éd. TUETÉY Alexandre, Paris, Renouard, 1885-1888, 2 vol.

Le pastoralet, dans KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. III, 1873, p. 573-852.

Chronique du Religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422, éd. et trad. M. L. BELLAGUET, Paris, 1882 (réed. Éditions du CTHS, 1994).

2. Travaux

2.1. Auteurs du Moyen Âge

GRENTÉ Georges (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1994.

GROSJEAN Alexandre, *Toison d'Or et sa plume : la Chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy (1408-1436)*, Turnhout, Brepols, 2017.

MOLINIER Auguste, *Les Sources de l'histoire de France. Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, t. IV, 1328-1461, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904. p. 295.

2.2. Contexte politique

ADAMS Tracy et RECHTSCHAFFEN Glenn, "Isabeau of Bavaria, Anne of France, and the History of Female Regency in France", *Early Modern Women: An Interdisciplinary Journal*, t. 13, 2013.

ADAMS Tracy, *The Life and Afterlife of Isabeau of Bavaria*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010.

D'AVOUT Jacques, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, Gallimard, 1943.

GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, 1992.

MUND Stéphane, « Antoine de Bourgogne, prince français et duc de Brabant (1404-1415) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXVI, fasc. 2, 1998, p. 319-355.

SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot, 2005.

SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, Perrin, 2009.

SCHNERB Bertrand, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Perrin, 1999.

VAUGHAN Richard, *John the Fearless. The Growth of Burgundian Power*, Londres, Longmans, 1966.

VAUGHAN Richard, *Philip the Good: the Apogee of Burgundy*, Woodbridge, Boydell Press, 2002.

2.3. Ouvrages généraux sur le poison

BORDAGE Marie-Thérèse, "Histoire du poison", *Diagrammes du monde*, n° 143, CAP, 1969.

COLLARD Franck, *Le Crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.

COLLARD Franck, "Recherches sur le crime de poison au Moyen Âge", *Journal des savants*, t. 1, 1992, p. 99-114

LELEUX Charles, *Le poison à travers les âges*, Paris, Alphonse Lemerre, 1923.

2.4. Affaires d'empoisonnement (assassinats, tentatives d'assassinat et projets)

ADAMS Tracy, « Agnès Sorel : une martyre politique ? », LECUPPRE Gilles et BILLORE Maïté (dir.), *Les Martyrs politiques (XII^e-XVI^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, s.p. (article à paraître).

AURELL Martin, *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Poitiers, Brepols, 2010.

AUTRAND Françoise, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986.

CHAMPION Pierre, *La vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, Honoré Champion, 1969.

COHEN Esther, *The Modulated Scream. Pain in Late Medieval Culture. "Twisting the Mind": Torture and Truth-Finding*, Chicago, University of Chicago press, 2010, p. 62-76.

DE BARANTE Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Paris, Ladvocat, 1824-1826, 13 vol.

DE BARANTE Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, enrichie de notes par M. Marchal, conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, chevalier de la Légion-d'Honneur*, t. III, Bruxelles, N.-J. Gregoir, V. Wouters et Cie, 1839.

GONTHIER Nicole, *Le châtimement du crime au Moyen Âge, XII^e-XVI^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

GRANDEAU Yann (éd.), "Le dauphin Jean duc de Touraine, fils de Charles VI (1398-1417)", *Bulletin Philologique et historique*, n° 2, Paris, Bibliothèque nationale, 1971, p. 665-728.

GUENÉE Bernard, "La folie de Charles VI. Études de mots", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, De Boccard, 1999.

GUENÉE Bernard, "Le voyage de Bourges (1412). Un exemple des conséquences de la folie de Charles VI", GUENÉE Bernard (dir.), *Un roi et son historien. Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, De Boccard, 1999.

HOSSART Philippe-François, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, t. II, Mons, Lelong, 1792.

LECUPPRE Gilles, *L'imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, PUF, 2005.

2.5. Guérir et prévenir le poison

2.5.1. Poison et science

BOUJOT Corinne, "Pour une ethnologie des poisons", *Ethnologie française*, t. 34, 2004, p. 389-396.

CHANDELIER Joël, "Théorie et définition des poisons à la fin du Moyen Âge", *Cahiers de recherches médiévales*, n° 17, 2009, p. 23-38.

GILBERT Émile, *Essai historique sur les poisons*, Moulins, Fudez, 1868.

GILBERT Émile, *Philtres, charmes, poisons*, Paris, Savy, 1880.

GILBERT Émile, *La pharmacie à travers les siècles*, Toulouse, Vialelle, 1886.

2.5.2. Poison et médecine

BULLOUGH Vern Leroy, *The Development of Medicine as a Profession*, New York, S. Karger, 1996.

DE BURES Idelette, « Charles VI. Sa folie, ses médecins, ses traitements et le Religieux de Saint-Denis », *Histoire des sciences médicales*, t. XXXIV, n° 1, Société française d'Histoire de la Médecine, 2000, p. 29-38.

DEMAITRE Luke, *Medieval Medicine. The Art of Healing, from Head to Toe*, Santa Barbara, Praeger, 2013.

GRMEK Mirko D. (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. I, Paris, Seuil, 1995.

JACQUES Jean-Marie, « La bile noire dans l'Antiquité grecque : médecine et littérature », *Revue des Études Anciennes*, t. C, n° 1-2, p. 217-234.

SODIGNÉ-COSTES Geneviève, "Un traité de toxicologie médiévale : le *Liber de venenis* de Pietro d'Abano (traduction française du début du XV^e siècle)", *Revue d'histoire de la pharmacie*, t. 83, n°305, 1995, p. 125-136.

THORNDIKE Lynn, *A History of Magic and Experimental Science*, New York, Columbia University Press, 1923-1958, 8 vol.

THORNDIKE Lynn, *Science and Thought in the Fifteenth Century*, New York, Columbia University Press, 1929.

2.5.3. Poison et corps : remèdes, craintes et angoisses

COLLARD Franck, *Les écrits sur les poisons*, Turnhout, Brepols, 2016.

COLLARD Franck, "Le poison et le sang dans la culture médiévale", *Médiévales*, n° 60, 2011, p. 129-156.

COLLARD Franck, *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Seuil, 2007.

XHAYET Geneviève, "« A home qui est enpoiseneis ». Les remèdes contre le poison dans les recueils médiévaux de recettes (IX^e-XV^e siècle)", BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam (dir.), *Le corps empoisonné. Pratiques, savoirs, imaginaire de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Garnier, 2014.

2.5.4. Le poison dans la vie quotidienne

BODIOU Lydie, CHAUVAUD Frédéric et SORIA Myriam, "Les objets du poison de l'Antiquité à nos jours", *Sociétés & Représentations*, n° 32, 2011, p. 217-240.

QUERUEL Danielle, "Des entremets aux intermedes dans les banquets bourguignons", *Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, 1996, p. 143-157.

2.6. Profils-types de l'empoisonneur

2.6.1. La femme vénéneuse

BOUSMAR Éric, "Jacqueline de Bavière, empoisonneuse et tyrannicide ? Considérations sur le meurtre politique au féminin entre Moyen Âge et Renaissance", CAUCHIES Jean-Marie et MARCHANDISSE Alain (dir.), *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, n° 48, 2008, p. 73-89.

BOUSMAR Éric, "Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ?", BOUSMAR Éric, DUMONT Jonathan, MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 385-455.

COVILLE Alfred, "Valentine Visconti et Charles d'Orléans [Émile Collas, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans]. Premier article", *Journal des savants*, t. XII, n° 1, 1914, p. 15-26.

COVILLE Alfred, "Valentine Visconti et Charles d'Orléans [Émile Collas, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans]. Deuxième et dernier article", *Journal des savants*, t. XII, n° 2, 1914, p. 58-74.

GAUVARD Claude, *De grace especial. Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol.

HABLOT Laurent, "Valentine Visconti ou le venin de la *biscia*", BODIOU Lydie, CHAUVAUD

Frédéric et SORIA Myriam (dir.), *Les Vénéneuses. Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 179-194.

MARCHANDISSE Alain, "Milan, les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans, vus par Froissart et par les auteurs contemporains", MORENO Paola et PALUMBO Giovanni (dir.), *Autour du XV^e siècle. Journées d'étude en l'honneur d'Alberto Vàrvaro*, Genève, Librairie Droz, 2008, p. 1-24.

PRUDHOMME Louis-Marie, *Les Crimes des Reines de France*, Londres, s.e., 1792.

2.6.2. Les marginaux empoisonneurs

BROCARD Nicole, "Pauvres, marginaux, sorciers, complots et trahison à Besançon et dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle", BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e s.)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 239-253.

COLLARD Franck, "Une arme venue d'ailleurs. Portrait de l'étranger en empoisonneur", *L'étranger au Moyen Âge*, Göttingen, 1999, p. 95-106.

ROBERT Ulysse, *Les signes d'infamie au Moyen Âge. Juifs, sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots et filles publiques*, Paris, Honoré Champion, 1891.

2.6.3. Poison et sorcellerie

ADAMS Tracy, "Valentina Visconti, Charles VI, and the Politics of Witchcraft", *Parergon*, t. 30, n° 2, 2013, p.11-32.

CABANÈS Augustin, *Poisons et sortilèges. Les Césars, envoûteurs et sorciers, les Borgia*, t. I, Paris, Plon, 1903.

COLLARD Franck, "Veneficiis vel maleficiis", *Le Moyen Âge*, t. CIX, n° 1, 2003, p. 9-57.

GHERSI Nicolas, "Poisons, sorcières et lande de bouc", *Cahiers de recherches médiévales*, n° 17, 2009, p. 103-120.

VÉRONÈSE Julien, « Jean sans Peur et la « fole secte » des devins : enjeux et circonstances de la rédaction du traité Contre les devineurs (1411) de Laurent Pignon », *Médiévales*, n° 40, 2001, p. 113-132.

2.7. Poison et propagande

2.7.1. Rumeurs, scandales et propagande

ADAMS Tracy, "Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 25, 2013, p. 223-235.

ADAMS Tracy, "Louis of Orléans, Isabeau of Bavaria, and the Burgundian propaganda machine, 1397-1407", SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014.

BEAUNE Colette, "La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris", *La circulation des nouvelles au Moyen-Âge*, 1993, p. 191-203.

BROCARD Nicole, "La rumeur, histoire d'un concept et de ses utilisations à Besançon et dans le Comté de Bourgogne aux XIV^e-XV^e siècles", BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 119-131.

COLLARD Franck, "De l'émotion à l'émoi du meurtre. Quelques réflexions sur le sentiment de la mort suspecte à la fin du Moyen Âge", *Revue historique*, n° 656, Paris, P.U.F., p. 873-907.

COLLARD Franck, "Meurtres en famille. Les liens familiaux à l'épreuve du poison chez les Valois (1328-1498)", RAYNAUD Christiane (dir.), *Familles royales : Vie publique, vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2010, p. 185-195.

DAMEN Mario, "Rivalité nobiliaire et succession princière. La lutte pour le pouvoir à la cour de Bavière et à la cour de Bourgogne", *Revue du Nord*, n° 380, 2009, p. 361-383.

DE CRAECKER-DUSSART Christiane, "La rumeur : une source d'information que l'historien ne peut négliger. À propos d'un recueil récent", *Le Moyen Âge*, t. CXVIII, n° 1, 2012, p. 169-176.

FARGETTE Séverine, "Rumeurs, propagande et opinion publique au temps de la guerre civile (1407-1420)", *Le Moyen Âge*, t. CXIII, n° 2, 2007, p. 309-334.

GAUVARD Claude, "Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge", *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Rome, École Française de Rome, 1994. p. 157-177.

GUENÉE Bernard, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

HABLOT Laurent, "Rumeurs, emblèmes et guerre civile en France à la fin du Moyen Âge", BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 213-222.

LECUPPRE Gilles, « A Newcomer in Defamatory Propaganda: Youth (Late Fourteenth to Early Fifteenth Century) », SHIRAEV Eric et ICKS Martijn (éds), *Character Assassination Throughout the Ages*, New York, Palgrave Macmillan, 2014, p. 135-143.

LECUPPRE Gilles et LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, "La rumeur : un instrument de la compétition politique au service des princes de la fin du Moyen Âge", BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 149-175.

LECUPPRE Gilles, "Le scandale : de l'exemple pervers à l'outil politique", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 25, 2013, p. 181-191.

MÜHLETHALER Jean-Claude, "Tristesses de l'engagement : l'affectivité dans le discours politique sous le règne de Charles VI", *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n°

24, 2012, p. 21-35.

2.7.2. Assassinat politique et tyrannicide (par poison ou armes)

COVILLE Alfred, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1974.

FORD L. Franklin, *Le meurtre politique. Du tyrannicide au terrorisme*, Paris, P.U.F., 1990.

LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne, "La trahison au Moyen Âge ou l'ambivalence du signe", BILLORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e s.)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 385-394.

MINOIS Georges, *Le couteau et le poison : l'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997.

TURCHETTI Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Garnier, 2013.

Table des matières

Introduction	1
Présentation des sources.....	12
1. Les chroniques.....	12
1.1. Les chroniqueurs du règne de Charles VI	12
1.2. Les chroniqueurs de l'histoire de l'Europe	15
1.3. Les chroniqueurs de la cour de Bourgogne	17
2. Les journaux.....	21
3. Les œuvres littéraires	24
Historiographie du sujet	26
1. Contexte politique	26
2. Ouvrages généraux sur le poison	27
3. Affaires d'empoisonnement	28
4. Poison et science	30
5. Profils-types de l'empoisonneur	33
6. Rumeurs, scandales et propagande du poison	37
Premières conclusions	40
I) Les affaires d'empoisonnement.....	43
1. Les soupçons d'empoisonnement de 1392 à 1435	43
1.1. Charles VI.....	43
1.2. Élisabeth de Goerlitz	62
1.3. Louis de Guyenne.....	66
1.4. Jean de Touraine	71
1.5. Michelle de France	74
1.6. Jean de Bavière.....	78
1.7. Jean IV de Brabant	81
1.8. Philippe de Saint-Pol.....	82
1.9. Gilles de Potelles.....	86
2. La procédure judiciaire des empoisonnements	88
II) Poison et science	94
1. Production et diffusion du poison	94
1.1. Diffusion du poison	94
1.2. Les complices de l'empoisonnement	101
1.3. Les ingrédients du poison.....	103
1.4. Les symptômes du poison	104
2. Prévenir le poison.....	107
3. Les médecins et leurs doctrines.....	113

3.1. Les médecins et leur réputation.....	113
3.2. Les doctrines et diagnostics.....	117
3.3. Les remèdes.....	127
3.4. Les limites de la médecine médiévale.....	129
4. Les remèdes spirituels	130
4.1. Prières et processions	130
4.2. Un châtement divin	133
4.3. L'impuissance du clergé	136
5. Les remèdes magiques	137
5.1. Arnaud Guillaume	137
5.2. Les deux augustins	138
5.3. Poinson et Briquet	149
III) Profils-types de l'empoisonneur et de la victime.....	151
1. L'empoisonneur	151
1.1. L'avare	151
1.2. Le pauvre.....	153
1.3. Le sorcier.....	156
1.4. L'étranger	161
1.5. Le proche.....	164
1.6. La femme.....	174
2. La victime.....	190
IV) Poison et rumeur	196
1. Formes et acteurs de la rumeur	196
1.2. La rumeur aux premières crises de Charles VI	196
1.3. Croyances et superstitions sur Valentine et Isabeau.....	201
1.4. Les fils de Charles VI face aux Armagnacs	205
1.5. La rumeur dans les Pays-Bas bourguignons.....	207
2. Le scandale.....	209
2.1. La maladie de Charles VI.....	209
2.2. La tyrannie des impôts	213
2.3. L'assassinat de Louis d'Orléans.....	220
2.4. La mort des dauphins de France.....	222
2.5. Les scandales bourguignons	223
3. La propagande	226
3.1. Les sortilèges.....	226
3.2. La <i>Justification</i> de Jean Petit.....	228
3.3. Les Armagnacs empoisonneurs	237

3.4. Le <i>Pastoralet</i>	240
3.5. Le mystère de Philippe de Saint-Pol	244
Conclusion.....	245
Bibliographie	251
1. Sources	251
2. Travaux.....	252
2.1. Auteurs du Moyen Âge	252
2.2. Contexte politique	252
2.3. Ouvrages généraux sur le poison	253
2.4. Affaires d'empoisonnement (assassinats, tentatives d'assassinat et projets)	253
2.5. Guérir et prévenir le poison.....	254
2.6. Profils-types de l'empoisonneur	255
2.7. Poison et propagande	256

